

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

PROGRAMME ECOFAC IV – FINANCEMENT 9EME FED

Composante Zones Cynégétiques Villageoises

RAPPORT D'EXPERTISE

**BILAN TECHNIQUE DES ZONES CYNEGETIQUES VILLAGEOISES
SAISON 2009-2010
(AVEC RAPPEL DES ELEMENTS CLES DE LA SAISON 2008-2009)**

**RAPPORT DE MISSION 4
(14 AVRIL- 30 MAI 2010)**

Pierre-Armand Roulet

Aout 2010

GROUPEMENT BRL Ingénierie -SECA / GFA GmbH / DFS



SOMMAIRE

RESUME	1
1. INTRODUCTION	3
2. Bilan technique, activités réalisées et innovations / changements apportés	4
2.1 Niveau de fonctionnalité / amodiations.....	4
2.2 Formations.....	8
2.2.1 Staffs techniques	8
2.2.2 Comités de gestion ALGEST et Assemblées locales.....	9
2.2.3 Personnel Ecofac IV	10
2.2.4 Personnel Sociétés de safari.....	10
2.3 Appui organisationnel budgétaire et comptable ZCV	11
2.3.1 Faiblesses rencontrées.....	11
2.3.2 Révision des modalités d'élaboration/suivi des Budgets prévisionnels	11
2.3.3 Arbitrages du Budget prévisionnel et du budget réel révisé.....	12
2.3.4 Bilan et échelonnement des arriérés budgétaires	12
2.3.5 Annulation des pratiques de prêts inter-ZCV sans échéancier de remboursement.....	12
2.3.6 Création et ouverture du compte FICED en 2010 (Cf. II-6.4.).....	12
2.3.7 Annulation de l'Ouverture de Comptes d'Epargne bloqués	13
2.3.8 Annulation de la mise en Chômage technique durant 2 mois du personnel de 2 ZCV	13
2.4 Renforcement de la communication et du partenariat avec locataires, communautés et autorités locales.....	13
2.4.1 Locataires	14
2.4.2 Populations bénéficiaires.....	14
2.4.3 Autorités nationales et locales.....	15
2.5 Aménagements ZCV	16
2.5.1 Pistes	17
2.5.2 Salines	17
2.5.3 Radiers.....	17
2.5.4 Ponts.....	17
2.5.5 Miradors	18
2.5.6 Puits	18
2.5.7 Points d'eau / Barrages	18
2.5.8 Gestion des 2 tracteurs agricoles	18
2.5.9 Campements	19
2.6 Réorganisation institutionnelle des ZCV	19
2.6.1 Règlements intérieurs et statuts des ZCV	19
2.6.2 Création et financement du RALGEST-ZCVN	20
2.6.3 Création et financement du FICED.....	21
2.6.4 Processus de révision du Code de la Faune sauvage	21
2.6.5 Elaboration d'une stratégie nationale des Aires protégées du Nord	21
2.7 Renforcement ressources humaines personnel ZCV.....	22
2.7.1 Recrutement effectués saison 2008-2009.....	22
2.7.2 Recrutements effectués saison 2009-2010	22
2.7.3 Tentative de recrutement Aménagiste ZCV BAOV et Délembé Sergobo	23
2.7.4 Annulation de la relocalisation des staffs à Sangba.....	23

2.7.5	Réaffectation et recrutement Gardes-chasse Villageois	23
2.8	Collaboration technique avec autres consultants.....	24
2.8.1	Mission « Bilan des ZCV en interphase ».....	24
2.8.2	Mission « Révision cahier des charges et protocoles d'accord ZCV »	24
2.8.3	Mission « réhabilitation et creusement points d'eau / barrages »	24
2.8.4	Mission « Stratégie des Aires protégées du Nord RCA »	24
2.8.5	Mission « Appui à la rédaction du Code de la Faune centrafricain »	24
2.8.6	Etude « Zonage interne des ZCV »	25
2.9	Planification programmes de travail des Staffs techniques.....	25
2.9.1	Planning hebdomadaires	25
2.9.2	Planning mensuels	25
2.9.3	Planning annuel	25
3.	Bilan technico-cynégétique saison 2009-2010	26
3.1	Accueil clientèle	26
3.2	Déroulement de la saison 2009-2010	27
3.2.1	ZCV Koukourou-Bamingui	28
3.2.2	ZCV Bamingui-Bangoran	29
3.2.3	ZCV Manovo-Zamza.....	29
3.2.4	ZCV Idongo da Bangoran	30
3.2.5	ZCV Bohou-Kpata et 28 bis	30
3.3	Niveaux de prélèvements	31
3.3.1	Taux de recouvrement des quotas	31
3.3.2	Dépassements et prélèvements hors quotas	34
3.3.3	Niveau de pression de chasse	34
3.3.4	Taux de réussite par chasseur	35
3.4	Suivi écologique	36
3.4.1	Fiche suivi abattages et suivi trophées en 2008-2009	36
3.4.2	Mise en place auxiliaires suivi écologique en 2009-2010	36
3.4.3	Inventaires pédestres	37
3.4.4	Inventaire aérien	37
4.	Bilan financier saison 2009-2010.....	38
4.1	Recettes totales	38
4.1.1	Recettes annuelles	38
4.1.2	Evolution des recettes totales des ZCV sur 10 saisons	39
4.1.3	Remboursement d'Arriérés.....	40
4.2	Sources de revenus.....	43
4.2.1	Clé de répartition des taxes	43
4.2.2	Méthodes de calculs et établissement des échéanciers	43
4.2.3	Répartition des sources de revenus	46
4.3	Répartition des Recettes	49
4.3.1	Quote-part Communes	50
4.3.2	Quote-part Cas-DF	50
4.4	Modalités de Dépenses	51
4.4.1	Nouvelles modalités budgétaires.....	51
4.4.2	Répartition des dépenses	51
4.4.3	Bilan budgétaire saison 2009-2010	53
4.4.4	Répartition théorique de revenus	54

5.	Bilan appui au développement local, saison 2009-2010	56
5.1	Emplois locaux.....	57
5.2	Réalisation / Réhabilitation infrastructures	58
5.3	Diversification des activités	59
5.4	Un focus sur l'éducation.....	60
5.5	Devant la santé.....	60
6.	Prospectives	61
6.1	Développement et fonctionnalité du Réseau des ZCV	61
6.2	Réorganisation des staffs techniques	64
6.3	Les ZCV durant l'interphase Ecofac IV-Ecofaune	67
6.4	Les ZCV au sein du Programme Ecofaune	67
7.	Conclusion	69
	Bibliographie indicative sur les ZCV	71
	ANNEXES.....	75
	ANNEXE 1 : Fiche EXEMPLE de suivi Trophées/mâchoires ZCV (Saison 2008/2009 et 2009-2010)	77
	Annexe 2 : Fiche EXEMPLE de suivi des prélèvements effectués par les locataires des ZCV (Saison 2008/2009 et 2009-2010).....	79
	Annexe 3 : CONTRAT DE PARTENARIAT ENTRE LE MINISTERE DES EAUX, FORETS, CHASSES ET PECHEES ET LE RESEAU DES ASSOCIATIONS LOCALES DE GESTION DES ZONES CYNEGETIQUES VILLAGEOISES DU NORD DE LA RCA	81
	Annexe 4 : TERMES DE REFERENCES DU COORDONATEUR DU RESEAU DES ALGEST ZCV DU NORD DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.....	91
	Annexe 5 : Proposition de Budget de Fonctionnement Cellule coordination RZCVN Bangui.....	97
	Annexe 6 : Protocole d'accord pour l'exploitation cynégétique 2010 – 2019	99
	Annexe 7 : Note de service ZCV	111
	Annexe 8 : Règlement de gestion des tracteurs ZCV	113
	Annexe 9: Synthèse programme de travail journalier effectué Mission 1 (du 03/12/08 au 06/02/09).....	119
	Annexe 10 : Synthèse programme de travail journalier effectué Mission 2 (du 15/04/09 au 22/05/09).....	121
	Annexe 11 : Synthèse programme de travail journalier effectué mission 3 (du 13/12/2009 au 18/01/2010)	123
	Annexe 12 : Synthèse programme de travail journalier effectué mission 4 (du 14/04/2010 au 30/05/2010)	125
	Annexe 13 : Programme indicatif de travail annuel staffs techniques des ZCV du Nord RCA	127
	Annexe 14 : Rappel objectifs de la composante Ecofac ZCV – Nord RCA.....	131
	Annexe 15 : Rappel termes de référence mission d'assistance technique	133

Ce document a été préparé avec l'appui financier de la Commission Européenne. Les opinions et conclusions présentées dans ce document n'engagent que le(s) Consultant(s) et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de la Commission Européenne

Liste des tableaux

Tableau 1 : Les Zones Cynégétiques Villageoises de la zone d'intervention Ecofac IV, RCA.....	6
Tableau 2 : Nombre de km de réouvertures des pistes par les ZCV (saisons 2008-2009 et 2009-2010)	17
Tableau 3 : Nombre de chasseurs / Société locataire sur les ZCV (saisons 2008-2009 et 2009-2010)	26
Tableau 4 : Comparaison du taux de recouvrement des quotas sur les ZCV (toutes espèces confondues).....	31
Tableau 5 : Résultats cynégétiques et taux de recouvrement des quotas sur les ZCV en activité (saison 2009-2010)	33
Tableau 6 : Pression cynégétique par le tourisme de chasse (saison 2009-2010, rapportée aux superficies réellement exploitées)	35
Tableau 7 : Comparaison du nombre d'animaux prélevés/chasseur sur les ZCV (toutes espèces confondues).....	35
Tableau 8 : Recettes totales des 6 ZCV en activité (saison 2009-2010)	38
Tableau 9 : Evolution des recettes totales des ZCV sur 10 saisons	39
Tableau 10 : Synthèse arbitrée des arriérés toutes ZCV et montage échancier de remboursement (saisons 2008-2009 à 2010-2011, en FCFA).....	41
Tableau 11 : Clés de répartition des taxes payées par les locataires des ZCV.....	43
Tableau 12 : Base de calcul pour une estimation des recettes mobilisables des ZCV en vue de l'arbitrage budgétaire 2009-2010 (en FCFA).....	44
Tableau 13 : Répartition de l'origine des recettes et échanciers des ZCV (saison 2009-2010, en FCFA)	46
Tableau 14 : Parts respectives des taxes payées par les locataires des ZCV (saison 2009-2010).....	47
Tableau 14 : Répartition des quotes-parts ZCV aux Communes et CAS-DF (saison 2009-2010).....	49
Tableau 14 : Répartition des dépenses selon les budgets prévisionnels des ZCV (saison 2009-2010)	51
Tableau 14 : Estimation du solde final potentiel des 6 ZCV en activité, après réajustement budgétaire (saison 2009-2010).....	53
Tableau 14 : Bilan théorique des revenus générés au niveau local par les 6 ZCV (saison 2009-2010)	54
Tableau 14 : Bilan des emplois temps plein ou partiel (au moins 5 mois) soumis à contrat de travail des ZCV (saison 2009-2010)	57
Tableau 14 : Travaux de construction / réhabilitation dans villages ZCV (saison 2008-2009).....	58

Liste des figures

Figure 1 : Origine de la clientèle accueillie sur les ZCV, saison 2008-2009 (en %, N = 50).....	26
Figure 2 : Origine de la clientèle accueillie sur les ZCV, saison 2009-2010 (en %, N = 50).....	27
Figure 3 : Courbe d'évolution des recettes totales des 6 ZCV entre 2000 et 2010 (10 saisons, en FCFA)	39
Figure 4 : Evolution des recettes totales de chacune des 6 ZCV entre 2000 et 2010 (10 saisons, en FCFA)	40
Figure 5 : Répartition des taxes payées par les locataires (saison 2009-2010)	47
Figure 6 : Répartition des quotes-parts ZCV aux Communes et CAS-DF (saison 2009-2010).....	49
Figure 7 : Répartition par communes bénéficiaires des quotes-parts ZCV (saison 2009-2010)	49
Figure 8 : Répartition des dépenses selon les budgets prévisionnels des ZCV (saison 2009-2010)	52
Figure 9 : Répartition des dépenses des comités de gestion, année 2004 (Renaud, 2005).....	53
Figure 10 : Proposition d'organigramme du RALGEST-ZCVN	63
Figure 11 : Proposition de nouvel organigramme du staff technique des ZCV du Nord.....	66

Liste des cartes

Carte 1 : Zone d'intervention du programme Ecofac IV-ZCV, Nord RCA.....	7
---	---

ABREVIATIONS ET SIGLES

ALGEST	Association Locale de Gestion des ZCV
AMI	Aide Médicale Internationale
APFC	Association pour la Protection de la Faune Centrafricaine
CITES	<i>Convention on International Trade in Endangered Species of Wild fauna and flora</i>
CLED	Comité Local d'Ecodéveloppement
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
DCE	Délégation de la Commission Européenne
DFAP	Direction de la Faune et des Aires Protégées
ECOFAC	Conservation et utilisation des ECOSystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
ECOFAUNE	ECOSystème Fauniques du Nord-Est RCA
FED	Fond Européen de Développement
FICED	Fond Intercommunautaire d'Ecodéveloppement
FNEC	Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains
GCV	Garde-chasse Villageois
LAB	Lutte Anti Braconnage
MEFCPT	Ministère de l'Environnement, Forêts, Chasses, Pêches et Tourisme
MEFCP	Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches
MOT	Main d'œuvre Temporaire
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDZCV	Programme de Développement des Zones Cynégétiques Villageoises
PDRN	Programme de Développement de la Région Nord
PNBB	Parc National Bamingui-Bangoran
PNMGSF	Parc National Manovo-Gounda Saint Floris
RCA	République Centrafricaine
RZCVN	Réseau des Zones Cynégétiques Villageoises du Nord de la RCA
SCI	<i>Safari Club International</i>
SIG	Système d'Information Géographique
UE	Union Européenne
ZCV	Zone Cynégétique Villageoise
ZCV BAOV	Zone Cynégétique Villageoise Barh Aouk Ouandja Vakaga
ZCV BB	Zone Cynégétique Villageoise Bamingui-Bangoran
ZCV BK	Zone Cynégétique Villageoise Bohou-Kpata
ZCV BO	Zone Cynégétique Villageoise Bounbou-Ouadda
ZCV DS	Zone Cynégétique Villageoise Délembé-Sergobo
ZCV IDB	Zone Cynégétique Villageoise Idongo da Bangoran
ZCV KB	Zone Cynégétique Villageoise Koukourou-Bamingui
ZCV MZ	Zone Cynégétique Villageoise Manovo Zamza
ZCV 28 bis	Zone Cynégétique Villageoise 28 bis

RESUME

Durant l'interphase Ecofac III-IV, les Zones Cynégétiques Villageoises (ZCV), dont la première - Idongo Da Bangoran - a été créée en 1992, ont pu maintenir un niveau de fonctionnement relativement satisfaisant. Cela est dû principalement, i) au niveau de compétences acquises par certains membres des staffs techniques grâce aux différentes formations dispensées jusqu'en 2005, ii) au soutien logistique permanent des locataires des ZCV (opérateurs privés de safari). L'intervention d'Ecofac IV en appui aux ZCV s'est inscrite dans une logique de continuité, l'accent ayant été surtout concentré sur les question de suivi écologique (un comptage aérien et 2 comptages pédestres), d'Aménagements (réhabilitation et construction de barrages), d'appui-formation (techniques, comptabilité, administration, SIG, etc.) et enfin sur les aspects institutionnels (Statuts et règlements intérieurs des Algest-ZCV, création d'un Réseau des ZCV du Nord, d'un Fond Intercommunautaire d'Ecodéveloppement, intégration du modèle dans le futur Code de la faune, nouveau protocole d'accord décennal avec les locataires).

Seules 6 ZCV sur les 10 délimitées dans le nord de la RCA sont aujourd'hui opérationnelles, et toutes sont localisées principalement dans la Préfecture du Bamingui-Bangoran, avec quelques chevauchements sur la Préfecture de la Haute-Kotto. Elles s'étendent sur 9 029 km² loués (dont seulement 5 350 km² sont estimés réellement exploités) et bénéficient directement à 25 villages composés de 7 294 habitants. Des prospections ont eu lieu au sein des ZCV de la Vakaga en 2008 et 2009 (6 nouveaux Blocs de la ZCV BAOV) mais avec des résultats médiocres, tant au plan des potentialités cynégétiques que des conditions de sécurité.

Les 5 Sociétés de chasse locataires des 6 ZCV opérationnelles ont accueilli, durant la saison cynégétique 2009-2010, 50 chasseurs, - dont 67% de français et 17% de Nord-américains – soit autant qu'en 2008-2009.

Le taux de recouvrement des quotas toutes espèces confondues en 2009-2010 a été de 56,9% (232 animaux prélevés sur 408 accordés), chaque chasseur prélevant en moyenne 4,2 animaux pour une durée moyenne de 13 jours de chasse. Ces chiffres sont inférieurs à ceux de 2008-2009, où 72% des quotas attribués avaient été recouverts et où la moyenne d'animaux / chasseur était de 4,6. Des cas de dépassements de quota et de tirs hors quotas d'espèces phares (femelles) doivent être encore soulignés cette saison. En revanche, le nombre d'animaux blessés déclarés par les locataires a significativement cru pour certaines sociétés, démontrant notamment par là une meilleure transparence et l'intérêt du placement d'auxiliaires de suivi écologique dans les campements de chasse depuis cette saison.

Si le niveau de suivi écologique est aujourd'hui devenu satisfaisant grâce au comptage aérien et aux comptages pédestres réalisés par Ecofac IV, le suivi des activités cynégétiques pourrait être encore amélioré.

Les recettes totales des 6 ZCV cette saison 2009-2010 s'élèvent à 111 716 750 FCFA (170 311 euros, contre 187 340 en 2008-2009), dont 11 059 000 FCFA (10%) reviennent aux 5 Communes concernées et 13 141 000 FCFA (13%) au Cas-DF à Bangui.

87 516 150 FCFA (77%) restent comme recettes réellement mobilisables par et pour les ZCV. En raison d'un taux de recouvrement des quotas plus faible que l'an passé (la baisse de la fiscalité générale sur les sociétés de safaris cette saison ayant été compensée par des quotas plus importants), les recettes mobilisables des ZCV ont donc baissé de près de 10 000 000 FCDA (15 000 euros) par rapport à la saison dernière.

De surcroît, si le solde final potentiel attendu des ZCV cette année est positif (11 706 177 FCFA), leur niveau d'épargne tend à se réduire. Surtout, la différence entre les recettes réelles et les dépenses prévisionnelles annuelles (sans tenir compte du solde en banque) est globalement négative (- 1 262 693 FCFA), ce qui indique que les niveaux de dépenses budgétisées sont supérieurs aux potentialités théoriques sur une année. Les ZCV vont donc « vivre au dessus de leurs moyens » cette saison en entamant leur épargne.

Les recettes annuelles générées au km² loué (17,27 euros) montrent la faible mise en valeur de l'espace par ce type d'exploitation, même si on les rapporte au km² réellement exploité (24,38 euros en 2009/2010, contre 27,2 euros en 2008-2009).

Les recettes annuelles générées aux seules ZCV par chaque chasseur (2472,56 euros pour la saison 2009-2010, contre 2947,68 en 2008-2009) sont en revanche très intéressantes, d'autant qu'elles ne prennent pas en compte toutes les autres dépenses directes et indirectes effectuées par ces chasseurs au niveau national (Taxidermie, PPA, visas, Vols nationaux, etc.).

En moyenne, chacun des 232 animaux prélevés – toutes espèces confondues - a rapporté 481 537 716 FCFA (734 euros en 2009-2010, contre 743 euros en 2008-2009) par tête.

Les recettes annuelles théoriques par villages (5433,75 euros en 2009-2010 contre 5916,86 euros en 2008-2009) sont plutôt convaincantes, car même si ces revenus ne tombent pas dans chaque village sous forme de liquidités, il faut considérer que plus de 80% des dépenses réelles effectuées par les ZCV se font au niveau local (salaires, infrastructures) au ou bénéfice du niveau local.

Les recettes annuelles théoriques par habitant (20,79 euros en 2009-2010, contre 22,25 euros en 2008-2009) permettent de relativiser le chiffre précédent quand à la pertinence du modèle en terme d'appui au développement au niveau des économies familiales.

Néanmoins, la stimulation économique générée par les ZCV et leurs locataires dans une région aujourd'hui totalement déshéritée et en proie à une accélération de la pression sur les ressources naturelles due à des modes de pression anthropiques anarchiques (élevage transhumant étranger, grand braconnage professionnel, exploitation diamantifère illégale, etc.) et générant toujours plus de violence et d'insécurité, est assez rare pour être relevée. Aux 58 emplois à temps plein ou partiels (12 professions différentes) payés à 100% par les ZCV en 2009-2010 et soumis à contrat de travail en bonne et due forme, il faut rajouter 380 contrats temporaires déjà signés cette année, sans compter le personnel d'Ecofac IV et des Sociétés de safari.

La masse salariale globale des ZCV est actuellement proche de 36 000 000 FCFA (54 882 euros) par an, sans aucune sorte d'appui financier extérieur pour le recouvrement des salaires.

Des appuis modestes, insuffisants mais réguliers dans le domaine de l'éducation et de la santé, appui aux infrastructures, accès à l'eau, formations, etc., contribuent à une relative amélioration des conditions de vie des populations locales.

Il n'est pas sûr pour autant que cela compense la perte d'accès à l'espace et aux ressources induite par le modèle, dans une région où près de 90% du territoire est classé en espace protégé ou potentiellement contraignant pour des populations locales dépendant quasi exclusivement des ressources naturelles de leur environnement proche.

Si une certaine adhésion de façade caractérise le discours des populations bénéficiaires -comme des locataires et des autorités locales - vis-à-vis des ZCV, le perpétuel non respect de certaines clauses du protocole d'accord et des règlements intérieurs et statuts des ZCV montre la fragilité du modèle et la nécessité de le repenser sans cesse pour le faire évoluer.

L'augmentation de l'instabilité et de l'insécurité dans la région, à quelques mois d'échéances présidentielles en RCA et dans un contexte de fin de crise financière mondiale (ayant eu quelques répercussions sur les safaris), sont autant de paramètres devant inciter tous les acteurs directs et indirects des ZCV (locataires, comités de gestion, staffs techniques, populations locales, autorités locales et nationales, Programme Ecofac / DCE, Institutions internationales) à œuvrer ensemble pour l'avenir de cette magnifique région.

Le montage puis la mise en œuvre du Programme Ecofaune devant succéder à Ecofac IV à partir de 2011 nécessiteront de bien prendre en considération non seulement l'historique des ZCV et la complexité de leur fonctionnement, les contraintes rencontrées par les Programmes précédents, mais aussi l'évolution permanente du contexte géopolitique sous-régional et local ayant des répercussions immédiates sur les stratégies d'exploitation des ressources naturelles.

1. INTRODUCTION

Ce rapport de fin d'Années 1 et 2 d'Assistance Technique auprès du Programme Ecofac IV Composante ZCV–Nord RCA fait suite à la réalisation de 4 missions, effectuées respectivement du 03 Décembre 2008 au 5 Février 2009, puis du 15 Avril 2009 au 22 Mai 2009, du 13 décembre 2009 au 18 janvier 2010 puis enfin du 14 Avril 2010 au 22 Mai 2010.

Les précédentes missions d'Assistance Technique spécifique auprès des ZCV avaient été effectuées par Hubert Boulet de 2000 à 2003 (long terme), puis par Pierre-Cyril Renaud en 2004-2005 (moyen terme). Celles-ci avaient permis de poser des bases saines et durables pour une certaine pérennisation du modèle ZCV et du fonctionnement de leurs structures. La création puis formation de staff techniques et la mise en place de mécanismes financiers et techniques bien adaptés au contexte du Nord de la RCA ont été les garants de cette remarquable durabilité du modèle et de prémices d'autonomisation (Boulet, 2003, Renaud 2005).

Ceci étant, la durée de l'interphase entre les Programmes Ecofac III et IV, puis l'absence d'Assistance technique ZCV long terme en plus du chef de composante au démarrage d'Ecofac IV, ont fait que près de 4 années se sont écoulées entre le début de notre première mission court terme et la précédente mission.

Si durant ce laps de temps, les ZCV ont pu maintenir un niveau de fonctionnement relativement satisfaisant, cela est dû principalement, i) au niveau de compétences acquises par certains membres des staffs techniques grâce aux différentes formations dispensées jusqu'en 2005, ii) au soutien logistique permanent des locataires des ZCV (opérateurs privés de safari), iii) au démarrage d'Ecofac IV en juillet 2007.

Le bilan de situation effectué en début de mission (fin 2008) a pourtant montré certaines faiblesses dans la gestion courante du modèle, particulièrement dans le domaine organisationnel et le suivi des aspects financiers, certaines ZCV étant alors fortement endettées. Une mission de consultance menée en février 2009 par le Dr Jean-Pierre d'Huart a permis de faire un Bilan du système Zones Cynégétiques Villageoises en interphase et la promotion de l'autonomie des ZCV au travers de recommandations en termes de formation (D'Huart, 2009). Nous renvoyons d'ailleurs à ce travail pour une description précise du fonctionnement du « modèle ZCV », de ses avantages et inconvénients d'un point de vue conceptuel (bien que le fonctionnement des ZCV ai évolué depuis), ainsi qu'à d'autres travaux proposant une approche scientifique (Choquette, 2003 ; Roulet, 2004).

Ceci étant, les ZCV ont foncièrement évolué depuis leur création, et notamment depuis 2004-2005, date à laquelle un bilan organisationnel avait été effectué.

D'une part, elles se sont particulièrement complexifiées dans leur organisation interne, elles ont réalisé des investissements onéreux nécessitant des coûts de fonctionnement et d'entretien important, le personnel employé a été multiplié par deux, le niveau de suivi des activités et des aspects financiers s'est professionnalisé (mise en œuvre de procédures plus lourdes mais sécurisantes et devenues indispensables pour une organisation de cette taille), enfin leur assise institutionnelle et juridique a fortement évolué (Création du réseau des ZCV, adoption de règlements intérieurs et statuts, mises au normes des contrats de travail du personnel, prévision d'inscription dans la future Loi sur la Faune et les Aires protégées, Convention de partenariat entre le MEFCP et le Réseau des ZCV, etc.).

D'autre part, dans un contexte national et local très empreint de tensions et risques divers (recrudescence du braconnage étranger et local, radicalisation violente de certains éleveurs transhumants, augmentation de l'instabilité politique et de l'insécurité -rébellions, coupeurs de routes - sur la zone du projet), cette complexification interne des ZCV a elle-même généré des fragilités plus prégnantes, et a certainement détourné certains acteurs des ZCV de leurs activités premières que doivent être les aménagements, l'appui aux communautés locales, l'organisation et le suivi des Gardes-chasses Villageois, le suivi écologique au jour le jour, etc.

Le niveau de prestations des ZCV n'est aujourd'hui pas celui que seraient en droit d'attendre leurs partenaires, particulièrement dans le cas des locataires (Sociétés privées de safaris) Le suivi des actions auprès des communautés et l'appui au développement local sont également insuffisants, de même que l'organisation et l'efficacité de la Lutte Anti Braconnage par les Gardes Chasse Villageois.

Dans un souci explicatif de cette situation et comparatif avec les années précédentes, nous présenterons dans ce rapport les changements et innovations apportés ainsi que les contraintes et blocages rencontrés au cours des deux saisons d'assistance technique effectuées. Nous présenterons ensuite la situation technique des ZCV en fin de saison cynégétique 2009-2010 (bilan technico-cynégétique, financier et en terme de développement local), enfin les perspectives se dégageant pour les années à venir. Pour les données techniques relatives à la saison 2008-2009, nous renvoyons au rapport d'Assistance technique de fin d'année 1 (Roulet, 2009). Pour les données 2009-2010, nous renvoyons également au Rapport semestriel Janvier-Juin 2010 du Coordonateur du réseau des ZCV (Bache, 2010). Pour les données relatives au suivi écologique (comptage pédestre, aérien, gestion des brûlis), nous renvoyons aux travaux de Bouché, 2009 et 2010. Pour les données relatives aux travaux hydrauliques sur les ZCV, nous renvoyons aux travaux de Lungren et Lungren 2009 et 2010. Pour les travaux sur la Stratégie nationale des Aires protégées du Nord, nous renvoyons à Lungren et Oyélé, 2010. Pour les travaux sur les aspects institutionnels, nous renvoyons principalement au Directeur National du Programme Ecofac IV, Mr Florent Zowoya.

L'objet de ce travail est enfin de servir de synthèse pour le futur Assistant technique des ZCV devant intervenir dans le cadre du programme Ecofaune, pour les locataires et autres partenaires des ZCV, mais aussi pour les membres du staff technique avec lesquels toutes les données présentées ici ont été élaborées.

2. BILAN TECHNIQUE, ACTIVITES REALISEES ET INNOVATIONS / CHANGEMENTS APPORTES

Un bilan technique des activités réalisées durant nos missions en partenariat avec le personnel du programme Ecofac IV et des ZCV a déjà été effectué dans le cadre de notre Rapport de fin d'année 1, missions 1 et 2 (Roulet, 2009). Dans cette partie, nous reprendrons donc un canevas de présentation relativement similaire, en conservant les informations relatives aux deux premières missions mais en implémentant avec les deux dernières missions réalisées. Si des inerties ont fait que certains constats ou bilans de 2008-2009 sont valables pour 2009-2010, des avancées procédurales et institutionnelles significatives sont également à relever.

2.1 NIVEAU DE FONCTIONNALITE / AMODIATIONS

En début de saison 2008-2009, seules 6 ZCV étaient effectivement opérationnelles, c'est-à-dire qu'un opérateur privé exploitait réellement et durablement la ZCV, en partenariat avec des Comités de gestion et des staffs techniques opérationnels. Ces 6 ZCV sont localisées dans la Préfecture du Bamingui-Bangoran, et sont les seules concernées par l'analyse technique et financière de ce rapport (Cf. tableau 1).

- La ZCV Miangoulou (Cf. carte 1) n'a pas trouvé de locataire depuis la saison 2004. En 2006-2007, un opérateur privé avait semble-t-il trouvé un accord avec la population des anciens villages bénéficiaires de cette ZCV ; il exploitait une partie seulement de cette dernière, mais sans prendre en compte le Comité de gestion de la ZCV formellement élu précédemment ni son staff technique, sans collaborer avec le Programme Ecofac IV, en respectant encore moins les termes des protocoles d'accord valant pour outil de gestion de ces entités. Cette expérience a tourné court avec le départ de cet opérateur privé ne s'étant pas mis en conformité avec la législation cynégétique en vigueur en RCA et sur les ZCV. Depuis cette expérience, aucun locataire n'a fait montre d'intérêt pour reprendre cette ZCV et aucunes actions de la part des ZCV n'y ont été développées.
- La ZCV Délembé-Sergobo, localisée dans le Vakaga, n'a pas non plus trouvé preneur depuis 2007, l'ancien locataire estimant - à juste titre - que les conditions de sécurité minimum n'étaient pas assurées pour sa clientèle.

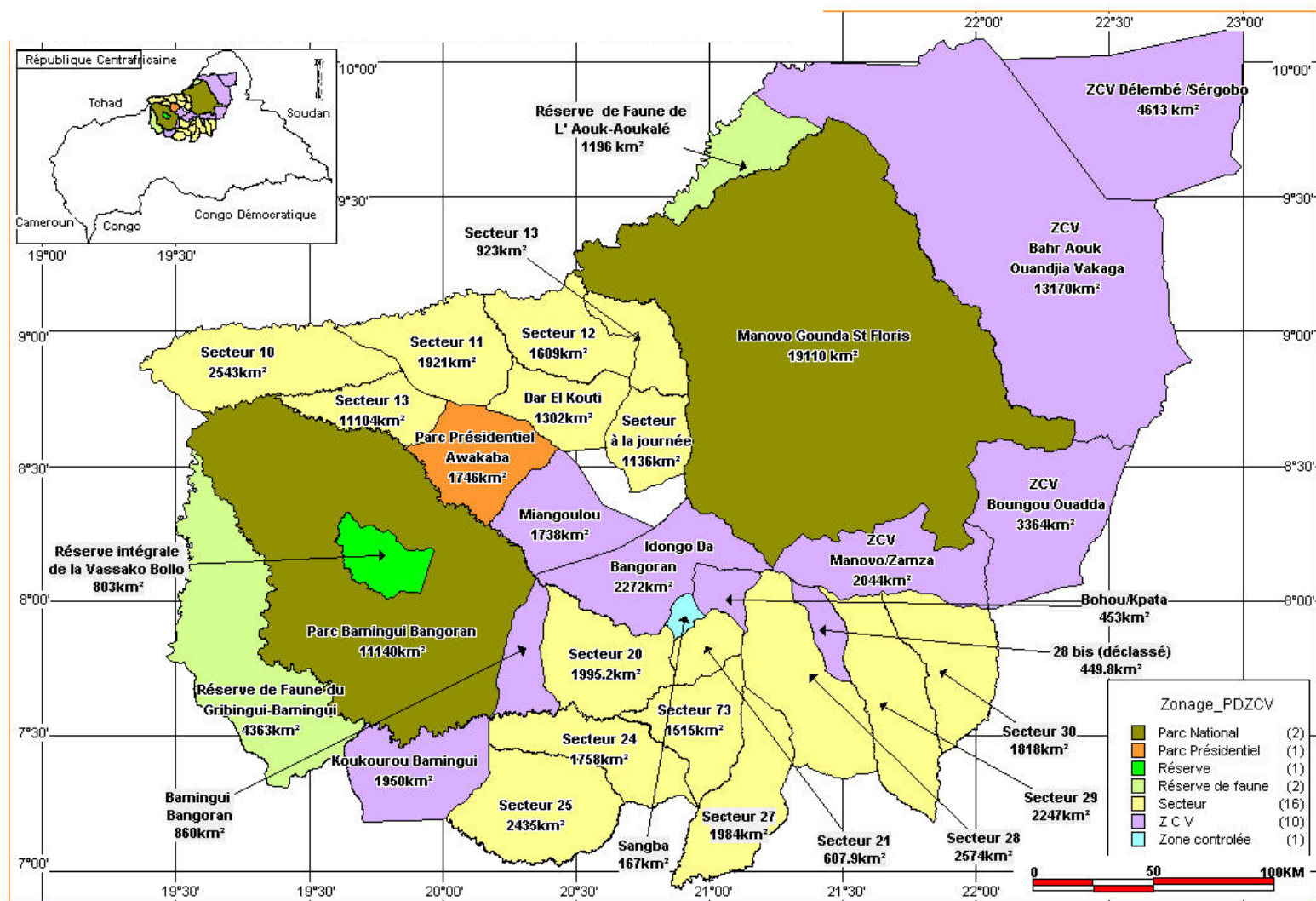
- L'ex ZCV BAOV a été découpée en 6 blocs en 2008 par le Programme Ecofac IV dans l'optique de pouvoir proposer un ou plusieurs blocs à différents opérateurs privés, permettant notamment une meilleure utilisation de l'espace en même temps qu'une augmentation des revenus tirés de leur exploitation. Sur ces 6 blocs, 4 ont été amodiés par 2 nouvelles Sociétés de chasse souhaitant effectuer des prospections en 2008-2009. Le Bloc Ouandja 2 a été tardivement prospecté par voie aérienne en Mai 2009 par le locataire, lequel a finalement considéré ce bloc comme inexploitable en l'état, littéralement envahi de bétail transhumant et dépourvu de faune sauvage. Les Blocs Ouandja 1 et Tiringoulou 1 n'ont pas été prospectés par le locataire, lequel a préféré tenter de réhabiliter et exploiter l'ancienne zone louée par Club Faune, en périphérie de Tiringoulou (Campement Ouassa). Plusieurs différends entre le locataire et le Programme Ecofac IV ont émaillé la saison 2008-2009, puis en fin de saison entre le locataire et le Président du Comité de gestion de la BAOV, relatifs au terme du protocole d'accord (non signé), aux services offerts par la ZCV, ainsi qu'aux pratiques cynégétiques du locataire. Ce dernier a quitté le pays sans honorer le paiement d'aucune de ses taxes relatives à ces ZCV.
- La ZCV Boungou-Ouadda a été amodiée en 2008-2009 par le même locataire que les Blocs précédents de BAOV, sans que celui-ci prospecte non plus cette ZCV. Le staff technique des ZCV de Sangba assisté de l'AT s'était pourtant investi en début de saison pour donner une chance de succès à cette nouvelle collaboration. Plusieurs missions de sensibilisation auprès des populations de Boungou ont abouti à la création d'un Comité de gestion ad hoc, ainsi qu'à la réalisation d'un ouvrage d'art. Un pont sur la piste régionale axe Ndélé-Ouadda, sur la rivière Boungou, a été réhabilité sur les fonds propres de la ZCV Boungou-Ouadda. Long de 27 mètres, ce pont a été entièrement restauré de manière durable (au moins 5 ans) par des manœuvres du village Boungou, premier travail payé entièrement sur le budget de cette ZCV. Depuis ces tentatives, aucune action de la part des ZCV n'a été développée sur cette ZCV en 2009-2010 et aucun locataire n'a fait montre d'intérêt pour exploiter cette ZCV. Le locataire de la ZCV Manovo-Zamza voisine y a néanmoins effectué quelques survols en ULM, notant la présence de nombreuses têtes de bétail en milieu de saison et de chantiers diamantifères artisanaux le long des principaux cours d'eau.
- La ZCV 28 bis a depuis sa création toujours représenté une sorte de « caisse noire » de réserve, dans laquelle Ecofac et/ou les staffs techniques « piochaient » de manière régulière pour faire face aux dépenses imprévues d'autres ZCV. Les recettes générées par l'exploitation cynégétique du locataire (OCS) étaient bien versées sur un compte bancaire à Bangui, mais jamais réaffectées à aucunes communautés, sans Comité de gestion ni représentant élu. Cette situation susceptible de sous-tendre des malversations financières a été stoppée en fin de saison 2008-2009. Les deux seuls villages riverains de cette ZCV, légitimement bénéficiaires, sont ceux de Krakoma et Kpata, déjà bénéficiaires de la ZCV Manovo-Zamza. Il a donc été décidé que les frais communautaires de 28 bis soient affectés légalement aux communautés de ces deux villages, et que le Comité Algest reconnu officiellement soit celui de la ZCV Krakoma-Kpata, à la satisfaction de tous, tant populations que locataire. Un avenant à l'Arrêté de création de la ZCV 28bis doit être encore rédigé par le staff technique de Sangba afin d'inclure comme villages bénéficiaires les communautés de Kpata et Krakoma.

Pour conclure concernant les ZCV non exploitées à l'heure actuelle, les résultats de l'inventaire aérien (Bouché, 2010) effectué par Ecofac début 2010 apporteront des données supplémentaires sur une estimation du cheptel de faune sauvage encore présent et sur la réalité de l'exploitation anthropique de ces territoires.

Tableau 1 : Les Zones Cynégétiques Villageoises de la zone d'intervention Ecofac IV, RCA

Nom de la ZCV	Superficie (km2)	Société locataire	Fonctionnalité	Villages bénéficiaires	Nbre villages	Nbre d'habitants
Idongo da Bangoran	2 272	<i>Idongo safari (Club faune)</i>	Opérationnel	Idongo – Ngoussoa trophaie – Vongba – Kilibiti – Bakolekpa - Bangoran	6	1044
Bohou-Kpata	453	<i>Oubangui-Chari safaris</i>	Opérationnel	Mbollo 1 – Mbollo 2 - Yangou berlo – Yangou brindji - Takara	5	1 534
Manovo-Zamza	2 044	<i>Ngoumbiri safari (Club Faune)</i>	Opérationnel	Krakoma - Kpata	2	1 394
Koukourou-Bamingui	1 950	<i>Hunters Africa</i>	Opérationnel	Balouba-Ayolo-Yombo bac – Kaga nzé – Mbengou - Yambala	6	1 128
Bamingui-Bangoran	860	<i>Centrafrique Safaris</i>	Opérationnel	Niango-Boumballa-Vata-Dangavo	4	800
28 bis	450	<i>Oubangui-chari safaris</i>	Opérationnel	Krakoma - Kpata	2	1 394
Miangoulou	1 738	-	Non opérationnel			
Delembe-Sergobo	4 613	-	Non opérationnel			
Boungou-Ouadda	3 364	<i>Mr Bernard</i>	Prospections pedestres et survols aériens effectués en 2009, sans résultats probants			
BAOV Bloc Ouandja 1	2 583	<i>Mr Bernard</i>				
BAOV Bloc Ouandja 2	2 619	<i>Mr Brontesi</i>				
BAOV Bloc Tiringoulou 1	1 627	<i>Mr Bernard</i>				
BAOV Bloc Tiringoulou 2	2 476	-	Non opérationnel			
BAOV Bloc Ndiffa	2 545	-	Non opérationnel			
BAOV Bloc Sikikédé	1 279	-	Non opérationnel			

Carte 1 : Zone d'intervention du programme Ecofac IV-ZCV, Nord RCA



2.2 FORMATIONS

Contrairement à l'Assistance Technique spécifique apportée aux ZCV durant les phases précédentes d'Ecofac, notre appui durant cette phase est resté de court terme (2 x 3 mois sur 2 saisons). Considérant qu'il ne nous était pas possible d'effectuer le même travail de fond que nos prédécesseurs dans le temps imparti (Boulet, 2003, Renaud, 2005), nous avons dû limiter notre appui à de grands thèmes précis. La « philosophie » adoptée comme fil conducteur au long de notre intervention a été de ne pas « aider » mais d'appuyer, ne pas faire mais faire faire, ne pas imposer mais conseiller. Nous avons en permanence gardé à l'esprit la nécessité de la meilleure réappropriation possible par les staffs techniques et autres membres des ZCV, tout en veillant à ce que les nouveaux mécanismes proposés puissent garder une réelle validité en l'absence de tout projet extérieur, également de tout AT.

2.2.1 Staffs techniques

Toutes les activités réalisées durant ces 4 missions l'ont été en permanence avec les membres des staffs techniques des ZCV de Sangba et de Bamingui.

Les ZCV BAOV et Delembe Sergobo dans la Préfecture de la Vakaga ne disposent à l'heure actuelle d'aucun staff technique, leur intérim ayant été assuré par les staffs du Bamingui-Bangoran jusqu'en 2008, où l'absence de locataire n'impliquait plus d'intervention.

La collaboration avec le staff a relevé d'une formation continue en matière de planification, comptabilité, gestion financière, bureautique, relationnel avec partenaires, aménagements, LAB, etc.

Des formations techniques de courte durée ont néanmoins été développées :

- Formation internet / mail à un membre du staff à Bangui ;
- Début de formation Power Point à 3 membres du staff ;
- Formation GPS renforcée, navigation, boussole, cartographie au RSE des ZCV de Bamingui ;
- Formation à la rédaction Rapport de mission Comptages vélos et patrouilles RSE ;
- Appui-formation en gestion et suivi budgétaire ;
- Formation Word et Excel aux assistants aménagistes ;
- Formation sur fonctionnement administratif et financiers des ZCV aux assistants aménagistes
- Formation à l'aménagiste des ZCV de Bamingui / coordonateur Réseau sur la présentation de budgets aux bailleurs

Très globalement, ces formations de courte durée sur les aspects administratifs et financiers sont restées largement insuffisantes en raison de notre temps d'intervention limité. Les staffs ont également bénéficié de formations en matière de suivi écologique (inventaires pédestres) par le Chef de composante, en construction et réhabilitation de barrages (consultants), en SIG (consultant et chef de composante), en leadership, management communautaire, sensibilisation environnementale, FICED, microcrédit, Réseau (Directeur National). Ces dernières ont répondu en grande partie aux besoins en formations définis par D'Huart, 2009.

Il est primordial que le futur programme Ecofaune intègre en priorité les besoins en formations supplémentaires dans son canevas d'intervention. La gestion des affaires courantes des ZCV est devenue aujourd'hui complexe et nécessite un temps de travail important pour chaque membre du staff, qui peut être diminué par l'acquisition de nouvelles compétences, particulièrement en termes d'organisation du temps de travail.

Ceci étant, le niveau de compétences acquises aujourd'hui par les 2 Responsables Aménagement des ZCV (RAZCV) peut être considéré comme très élevé, les autorisant même à effectuer des formations et autres missions de consultance dans leur domaine à l'échelle nationale et/ ou sous-régionale.

Si l'évaluation du niveau de compétences pures du Comptable était difficile à définir la saison dernière, sa longue expérience des ZCV lui permettant de suivre de manière très fine le budget de chaque ZCV mais sans réelle organisation, nous avons constaté cette saison la mise en place d'un système de suivi budgétaire et de gestion comptable relativement efficace et dont le comptable maîtrise bien tous les aspects. Le suivi mensuel des dépenses ainsi que le suivi des budgets communautaires doivent être particulièrement améliorés, et la budgétisation d'un poste d'assistant comptable pour mi-2010 a pour objectif principal de libérer du temps de travail (suivi) au comptable principal.

Sur les deux Responsables Suivi Ecologique (RSE) des ZCV, celui de Bamingui a été licencié en début de saison 2010 par le collège des Présidents des ALGEST pour incompétence manifeste. Proposé au reclassement sur un poste lui convenant mieux au sein des ZCV, ce dernier n'avait acquis que très peu de compétences en la matière (peu d'acquis sur les méthodes de mesures des trophées, faible connaissance de la manipulation des GPS, incapacité à la saisie numérique des fiches sur Excel). Il n'a pas été remplacé pour des questions budgétaires, et son absence a été palliée par la mise en place d'auxiliaires de suivi écologique placés dans les campements de chasse durant la saison cynégétique. Comme nous le verrons, ce système a mieux fonctionné. Nous n'avons que peu travaillé avec le RSE de Sangba, lequel a participé aux formations des auxiliaires, a formé les chefs d'équipes des comptages pédestres, puis participé aux comptages eux-mêmes. Ceci étant, si ses compétences techniques de terrain ne sont pas à mettre en cause, son manque d'initiatives dans le suivi et le rendu des activités de suivi écologique est regrettable. Aucun rapport d'activité ne nous été remis jusqu'à présent et l'analyse des données des auxiliaires suivi écologique n'est pas encore en cours à cette date.

Les deux assistants aménagistes recrutés en février 2009 sont toujours en formation mais donnent pour l'instant toute satisfaction relativement à leur motivation et leur capacité d'apprentissage. Ils ont jusqu'à présent été très mobilisés par les travaux de terrain (construction des barrages, inventaires pédestres de 2009, appui aux aménagements de radiers, pistes, etc.) et ont acquis de bonnes bases. C'est sur les aspects gestion administrative, financière, organisation du temps de travail et gestion des ressources humaines que des efforts de formation doivent être effectués pour qu'ils puissent acquérir un jour l'autonomie de leurs collègues RAZCV et RSE. Ces derniers doivent faire des efforts supplémentaires en termes de formation auprès de leurs assistants dans les mois qui viennent pour donner plus de poids au staff technique dans son ensemble.

Enfin, en complément de la session de formation initiale effectuée par le Chef de Composante, un renforcement de formation a été effectué à l'attention des 5 auxiliaires de suivi écologique mis en place à partir de la saison 2009-2010 dans les campements de chasse des locataires. Une journée à Bamingui et une journée à Sangba y ont été consacrées, avec l'appui du Responsable suivi écologique de Sangba, consistant en 3 modules : i) mesure trophées et remplissage fiches abattages, ii) manipulation des outils (GPS, boussole, télémètre, jumelle, fiches) et méthode d'inventaire pédestre / vélos, iii) Organisation du travail et comportement attendu dans les campements de chasse.

2.2.2 Comités de gestion ALGEST et Assemblées locales

Avant le démarrage du programme Ecofac IV, les Comités de gestion des Algest et les Assemblées locales (au niveau de chaque village) n'avaient jamais reçu de formation proprement dite. Ces lacunes se ressentent encore aujourd'hui et l'absence de formations spécifiques sur la gestion des caisses communautaires et le fonctionnement général des ZCV ne cessent d'être un point d'achoppement entre les comités, les assemblées et les staffs techniques.

Début 2009, plusieurs propositions avaient été faites pour inciter ces Comités de gestion à s'investir réellement dans la gestion de leurs ZCV :

- Formation par l'ONG Echelle en matière de gestion des organisations de base;
- Formation par le Directeur national de programme Ecofac en matière de leadership ;
- Formation par l'AT ZCV durant missions 3 et 4 relatives à la gestion budgétaire, à la rédaction de courriers officiels, aux enjeux de la conservation de la faune et autres ressources naturelles pour les populations ;
- Présence renforcée dans les activités d'aménagement (sensibilisation auprès des équipes de manœuvres, contrôle des pistes) et de gestion (Planification de réunions mensuelles avec les staffs, contrôle des caisses communautaires, participation aux Commissions d'attribution de quotas, etc.).

Ce programme a été globalement respecté (sauf intervention de l'ONG Echelle) et bien qu'insuffisantes, des sessions de formation à leur endroit ont eu lieu depuis 2 saisons :

- 3 formations, par le Directeur National du programme Ecofac IV, à Ndélé, Kotissako et Bamingui, sur le Leadership, les statuts et règlements intérieurs des ZCV, le fonctionnement du Réseau et du FICED et la sensibilisation environnementale.

- En début puis en fin de saison 2010, en collaboration avec les Assistants aménagistes comme modérateurs, des sessions de formation spécifique des Présidents et secrétaires généraux des ZCV ont été menées, comprenant les modules suivants :
 - Objectifs initiaux et atteints des ZCV,
 - Forces et faiblesses du système tel qu'il fonctionne actuellement,
 - Droits et devoirs des parties prenantes (locataires, autorités, populations, staffs, Bureaux, programmes associés, etc. - des ZCV,
 - Rôles spécifiques attendus des bureaux des Comités de gestion ALGEST, avec une insistance particulière sur la répartition des tâches entre Bureaux et staffs techniques.

En sus, la présence continue des Présidents des comités de gestion de 5 ZCV et de leurs Secrétaires généraux durant les réunions annuelles d'arbitrage budgétaire a permis aux Présidents élus en Août 2008 de se familiariser avec le montage de budgets prévisionnels annuels et d'être partie prenante essentielle dans l'arbitrage de ces budgets. Leur présence et niveau de compréhension des enjeux ainsi que leur capacité de prise de décision durant les Réunions de fin de saison des Comités de gestion tenues à Sangha les 14 et 15 mai de chaque saison cynégétique a laissé augurer une meilleure prise en considération de leur fonction honorifique. Deux représentants des Comités de gestion étaient également présents lors des réunions de fin de saison avec les locataires à Bangui et se sont fait les porte-paroles de leurs homologues, effectuant ensuite la synthèse des discussions et décisions prises postérieurement à ces réunions.

Ceci étant, un effort majeur et prioritaire reste néanmoins encore à réaliser pour que ces Comités de gestion (Président, Secrétaire général et Bureau) prennent toute la mesure de leurs obligations et ne voient plus uniquement leurs intérêts personnels dans leur position relative aux ZCV. Un désaccord profond nous a opposé au collège des présidents en fin de saison 2010, concernant l'unique aspect relatif aux jetons de présence des bureaux, ceux-ci souhaitant les voir réévalués à la hausse (75 000 FCFA par trimestre sont donnés aux bureaux à titre de défraiement, mais dans tous les cas appropriés exclusivement par les Présidents). Ce seul point a nécessité la convocation d'une Assemblée Générale extraordinaire réunissant tout le personnel ZCV, les bureaux des assemblées locales et les chefs de villages ZCV avant la réunion de réarbitrage budgétaire du mois de Mai à Sangha. Désavoués par ceux qui les avaient élus, les Présidents ont fait montre de leur relative incompréhension de la nature de leur fonction et sont restés cantonnés sur une posture de rentiers. Ce « petit évènement » est néanmoins symptomatique des écarts de compréhension du système ZCV entre ces Comités et leurs staffs, et démontre aussi les difficultés d'un système devenu complexe à être fonctionnel et compris par tous dans une région où le taux d'analphabétisme reste très élevé. Le sentiment d'impuissance et de frustration de présidents ne maîtrisant pas les outils de suivi (écriture en français, informatique, etc.), ni les procédures ni les contraintes budgétaires est certes compréhensible, mais il ne fait que desservir le fonctionnement des ZCV en ralentissant les processus de professionnalisation nécessaires.

2.2.3 Personnel Ecofac IV

En Janvier 2009, une partie du personnel Ecofac IV des bases de Sangha et Bamingui (Ex-Conservateur National, Surveillants-Pisteurs) a participé avec assiduité aux quelques heures de recyclage sur GPS, cartes, boussole et télémètres, effectués en situation de vérité-terrain. Ces formations n'avaient pour seul but que de renforcer le travail précédent mené par le Chef de Composante en prévision des comptages pédestres.

2.2.4 Personnel Sociétés de safari

En 2009, des pisteurs volontaires et taxidermistes de 2 Sociétés de safari (ZCV Bamingui-Bangoran et Koukourou-Bamingui) ont été formés au remplissage de fiches « Suivi abattages » et « Suivi trophées », lesquelles sont censées permettre un suivi minimum des lieux d'abattages et de la taille et âge des trophées des espèces prélevées durant les safaris opérés sur les ZCV. Les autres locataires ou leurs guides ont préféré s'assurer eux-mêmes du remplissage de ces fiches, qui restent un point sensible de la collaboration. Les résultats obtenus en fin de saison ont démontré qu'une grosse moitié des locataires faisait encore peu de cas de ce suivi, voire d'un manque de franche collaboration en ce domaine. Cet échec a amené à la mise en place des auxiliaires suivi écologique en début de saison 2009-2010.

2.3 APPUI ORGANISATIONNEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE ZCV

Une part très importante de l'appui aux ZCV réalisé durant ces missions a consisté à réorganiser la gestion comptable et budgétaire ayant été mise en place durant l'interphase Ecofac III et IV. Si les grands principes comptables étaient relativement bien intégrés par les membres des staffs techniques, suite aux différentes formations données par nos prédécesseurs depuis 2000, les compétences acquises restent basiques et ne sont pas partagées avec les membres des Comités de gestion Algest ni les Assemblées villageoises.

2.3.1 Faiblesses rencontrées

A notre arrivée, un manque de rigueur manifeste en termes de suivi de la situation comptable de toutes les ZCV avait entraîné plusieurs phénomènes :

- Un faible archivage des données tant à la cellule administrative de Bangui qu'à Sangba et Bamingui, impliquant des difficultés de suivi et des soupçons possibles de manque de transparence en cas d'audit ;
- Des difficultés pour le comptable à faire remonter au Nord les éléments financiers (factures, pièces de caisses, etc.) présents à la cellule administrative d'Ecofac entraînant quelques tensions dans les relations professionnelles ;
- Le recours permanent aux prêts inter-ZCV, celle d'IDB étant le plus souvent sollicitée pour couvrir les dépenses courantes d'autres ZCV et entraînant des problèmes budgétaires dans son propre fonctionnement ;
- Des dépenses d'investissements très importantes - telles que l'achat de 2 tracteurs agricoles en Belgique, la participation aux frais d'un container humanitaire, etc. - supérieures aux capacités financières de certaines ZCV ;
- Des choix stratégiques douteux, - tels que l'achat de T-shirt et casquettes pour la Journée Mondiale de l'Alimentation, commandés aux Etats-Unis pour la somme de 4 500 000 FCFA - qui auraient pu mettre en péril au moins 2 ZCV de manière définitive ;
- Le non-paiement des sommes dues à échéance de plusieurs locataires, lesquels rentraient en Europe en fin de saison sans avoir honoré leurs dettes, et payant avec plusieurs mois de retard, généraient ainsi des ruptures de trésorerie au niveau des ZCV concernées ;
- La création d'une ligne imprévue d'un montant de 20% du budget prévisionnel devant servir à de l'épargne, mais consommée chaque année de manière aléatoire et ne jouant donc pas son rôle ;
- Un manque de lisibilité quand à la nature des dépenses effectuées en fin de bilan comptable annuel.

Dès 2009, différents processus ont été mis en place pour pallier aux risques importants rencontrés par certaines ZCV, notamment celles de Bamingui-Bangoran et Koukourou-Bamingui qui présentaient des déficits de plusieurs millions de Francs CFA. Ces derniers ont pris des dispositions arrêtées conjointement par les Présidents des Algest et les staffs techniques lors de la réunion d'arbitrage des budgets prévisionnels 2009 ayant eu lieu à Sangba du 12 au 19 janvier 2009. Ces processus ont été renforcés et/ou modulés durant la saison 2010, certains même abandonnés car n'ayant pas produit les résultats escomptés.

2.3.2 Révision des modalités d'élaboration/suivi des Budgets prévisionnels

Bien que déjà relativement opérationnels, les budgets prévisionnels annuels de chaque ZCV ont été un peu réorganisés pour plus de clarté. Ils ont été scindés en grands volets (Frais fixes, Frais de fonctionnement, Frais d'Investissements, Frais d'Aménagements, Frais communautaires) et synthétisés pour que la part allouée à chaque volet soit relativement équilibrée entre ZCV. Il a notamment été décidé et inscrit dans les textes y afférant que les Frais Communautaires et les frais d'aménagement de chaque ZCV ne devraient en aucun cas représenter, respectivement, moins de 20% du budget prévisionnel total (Cf. Point IV).

2.3.3 Arbitrages du Budget prévisionnel et du budget réel révisé

Les saisons précédentes, une seule session de vote de budget prévisionnel avait lieu chaque année, en début de saison, à partir d'estimations des recettes générées – eu égard au nombre de clients attendus par les locataires –, sans base réelle d'estimation.

En 2009, l'arbitrage du budget prévisionnel a été effectué en prenant comme base un taux de recouvrement moyen des quotas –toutes espèces confondues – de 33,6%, c'est à dire correspondant à la moyenne du taux de recouvrement des quotas sur les secteurs de chasse en RCA ces 5 dernières années (Roulet et al., 2008). En 2010, un mécanisme d'estimation budgétaire plus élaboré a été développé et mis en œuvre, tel que présenté au Point IV.2.2.

Elaborés, arbitrés puis votés ligne par ligne, ces budgets prévisionnels ont servi de base de travail pour toute la saison cynégétique. Une fois la saison terminée et toutes les données d'abattages recueillies, le budget réel disponible pour l'année en cours a été recalculé, démontrant que toutes les recettes obtenues étaient supérieures à celles attendues (Cf. Point IV). Une nouvelle session d'arbitrage a donc eu lieu en Mai 2010 et a permis de réinjecter des recettes là où elles faisaient défaut.

Cette nouvelle procédure, qui semble donner satisfaction à tout le monde, devrait être poursuivie.

2.3.4 Bilan et échelonnement des arriérés budgétaires

Une synthèse exhaustive de tous les prêts inter-ZCV, ainsi que des différents arriérés de remboursement en cours, a pu être effectuée. Au regard des montants très importants concernés, un plan de remboursement sur 3 années a été adopté, doté d'échéanciers précis. Fin mai 2009, 80% des remboursements à faire en 2009 avaient déjà été correctement effectués. Fin mai 2010, 80% des remboursements prévus en 2010 avaient été effectués, le solde de 2009 également remboursé. Cf. Point IV-1.3.),

Cet échéancier devrait permettre à chacune des ZCV, sur la base d'un niveau de recettes annuelles relativement stable, de maintenir leur capacité de fonctionnement.

2.3.5 Annulation des pratiques de prêts inter-ZCV sans échéancier de remboursement

Dès 2009, il a été décidé de sortir de la pratique, devenue régulière, de solliciter sans cesse les ZCV ayant le plus de recettes, notamment celle d'IDB, pour faire face à des dépenses courantes ne pouvant être honorées en raison d'un manque de prévoyance sur des dépenses extra-budgétaires. Ces prêts, dans plusieurs cas jamais remboursés, avaient notamment pour effet de réduire les capacités d'aménagement sur les ZCV effectuant le prêt, aspects ne manquant pas d'être soulignés par les locataires.

Bien comprise par les présidents des ALGEST-ZCV, cette logique a fait qu'aujourd'hui, chaque prêt est maintenant devenu une exception, faisant l'objet d'un accord signé des membres de chaque comité de gestion des Algest concernés, et spécifiant l'échéance précise de remboursement obligatoire.

Dans la même logique, deux cas exceptionnels d'emprunts de plusieurs millions de la part de la cellule administrative d'Ecofac sur le compte de ZCV approvisionnés – sans que soient informés les présidents Algest ou les membres du staff technique –, avaient eu lieu début 2009, générant des retards de décaissements de salaires ou de réalisation d'aménagement de la part de certaines ZCV. Il a été décidé collégialement que si l'entraide devait bien sûr être privilégiée, les procédures minimales à suivre devaient absolument être respectées.

2.3.6 Création et ouverture du compte FICED en 2010 (Cf. II-6.4.)

Un Fond Inter communautaire d'Ecodéveloppement (FICED), destiné au financement de mécanismes de microcrédits pour les villages bénéficiaires des ZCV et d'autres communautés voisines (Notamment Ndélé, Bamingui et Kotissako) a été créé et financé par le programme Ecofac IV. Tout à fait novateur dans la région du Programme, ce Fond, doté de 50 millions de FCFA comme capital de départ, sera géré principalement par le Réseau des ZCV du Nord (RALGEST-ZCVN). Dès 2009, l'arbitrage finalisé du Budget prévisionnel de chaque ZCV a permis d'effectuer des simulations pour une participation des ZCV à l'alimentation annuelle de ce fond. Il a ainsi été décidé par les présidents des Comités de gestion ALGEST que 5% des recettes prévisionnelles annuelles de chaque ZCV (après paiement des taxes au CAS-DFT et communes) seraient alloués au FICED, au prorata donc de la possibilité financière de chaque ZCV.

Si en 2009, année de grande « rigueur budgétaire », les ZCV n'ont pas apporté de contribution au FICED, cela a été chose faite en 2010, la contribution des 6 ZCV s'élevant alors à un peu plus de 4 millions FCFA (Cf. IV.2.2.)

2.3.7 Annulation de l'Ouverture de Comptes d'Epargne bloqués

Durant Ecofac III, le système « d'Epargne » pour sécuriser financièrement les ZCV reposait sur la création d'une ligne « imprévus » dans le budget de chaque ZCV, pour un taux correspondant à 20% du budget total annuel. Au-delà du fait que ces 20% représentaient une somme trop importante, il s'est avéré que ceux-ci ont toujours été utilisés avant chaque clôture de budget pour faire face aux dépenses de fonctionnement courantes.

Il a donc été proposé puis adopté par les Algest l'ouverture de Comptes d'Epargne bloqués pour chacune des ZCV. Ces comptes, dont les frais d'ouverture et de gestion sont très faibles et génèrent quelques intérêts, devaient être approvisionnés à hauteur de 5% des recettes prévisionnelles annuelles de chaque ZCV (après paiement des taxes au CAS-DFT et communes), et bloqués pour une durée minimum de 3 ans (Cf. Point IV). En raison de blocages de procédures provenant de la Banque des ZCV à Bangui, ce processus d'ouverture de comptes d'Epargne n'a pu être finalisé durant nos missions et finalement annulé au regard des recettes réelles des ZCV obtenues cette saison.

2.3.8 Annulation de la mise en Chômage technique durant 2 mois du personnel de 2 ZCV

En début de saison cynégétique, malgré les efforts importants d'arbitrage budgétaire, et en raison de lourds investissements engagés en 2008 et d'arriérés importants à rembourser, ce malgré l'échelonnement des « dettes », les 2 ZCV Bamingui-Bangoran et Koukourou-Bamingui étaient dans une situation financière très délicate. Sans prise de décision énergique, certains coûts fixes, projets villageois et autres aménagements n'auraient pu être financés, entraînant une incompréhension forte des Assemblées locales et des locataires, sinon à terme l'arrêt du fonctionnement de ces ZCV.

Après plusieurs propositions rejetées car non satisfaisantes (chômage technique de certains GCV toute l'année, recours à d'autres prêts auprès d'autres ZCV, entraînant une situation de surendettement), il avait été décidé d'un commun accord que tout le personnel de ces 2 ZCV (Staffs techniques, GCV, mais aussi secouristes, enseignants, pharmaciens, etc.) serait mis en situation de chômage technique durant 2 mois pleins non rémunérés en 2009. Les mois de juillet et août avaient été choisis pour tout le personnel, hormis les GCV, dont les mois de chômage techniques ne devaient pas être communiqués pour des raisons évidentes. Cette décision courageuse, à mettre à l'actif des staffs et des présidents Algest, était la seule qui laissait apparaître des chances de ramener les budgets vers des situations d'équilibre pour les saisons à venir.

L'arbitrage du budget réel révisé des ZCV en Mai 2009 a permis de constater que les recettes de ces deux ZCV, supérieures à celles attendues, permettaient finalement d'éviter cet écueil de chômage technique. Cette décision a donc été annulée à l'unanimité, et l'intérêt de cette nouvelle procédure d'arbitrage du budget réel révisé a pris ici tout son sens.

2.4 RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION ET DU PARTENARIAT AVEC LOCATAIRES, COMMUNAUTES ET AUTORITES LOCALES

Depuis la création des ZCV, l'absence de communication et de transparence des activités des différents partenaires reste une contrainte majeure au bon fonctionnement et à la compréhension réciproque de l'intérêt du modèle ZCV. Ce manque de lisibilité des actions de chacune des parties entraîne des relations de défiance, et notamment des stratégies corporatistes de la part des locataires tenant souvent un discours commun sur l'inadéquation entre le coût financier élevé des ZCV pour leur Société et la faiblesse du niveau de prestations réalisées.

Nous avons de notre côté remarqué que cette défiance était également une préoccupation du staff technique, ayant souvent l'impression de se faire flouer et de ne pas avoir le « poids » ni les arguments nécessaires pour contrecarrer certains locataires ne respectant pas les termes des protocoles d'accord. La stratégie établie durant deux saisons a été de tenter de recréer de la confiance par la communication et la transparence, avec plus ou moins de succès.

2.4.1 Locataires

Un effort de communication particulier a été effectué auprès de chacun des locataires. Tous ont été visités plusieurs fois pour suivre certains aménagements (barrages sur IDB), superviser le travail des GCV (ZCV BB, KB) renégocier les aspects techniques relatifs principalement aux aménagements et termes des protocoles d'accord. Pour la première fois en 2009, les budgets prévisionnels de chaque ZCV ont été remis aux locataires en main propre pour qu'ils aient une idée sur la façon dont les taxes versées sont utilisées et puissent donner leurs avis sur ces aspects en connaissance de cause. Les programmes de travail des RAZCV leur ont également été remis. En 2009, tous ont été invités à participer aux Assemblées générales de leurs ZCV – malheureusement en pleine période de chasse -, mais seul un représentant du locataire de la ZCV Bamingui-Bangoran s'était déplacé.

Le nouveau protocole d'accord signé en janvier 2010, spécifiant l'engagement des locataires à faire participer un de leurs représentants à ces AG annuelles, a fait en sorte que tous les locataires – sauf un – ont envoyé un de leurs représentants aux AG tenues en Février 2010, satisfaisant les populations riveraines et améliorant les échanges sur les tensions rencontrées.

Enfin, les deux réunions de fin de saison cynégétique 2008-2009, puis la réunion de début de saison 2009-2010 à Sangba, se sont globalement très bien déroulées, dans une ambiance sérieuse et cordiale. C'est lors de cette dernière réunion que les négociations relatives au nouveau protocole d'accord 2010-2019 ont eu lieu et chaque partie est ressortie satisfaite du document final.

On doit toutefois relever une réelle désaffection des locataires lors de la réunion de fin de saison 2009-2010 tenue à Bangui en Mai 2010, soit que certains d'entre eux n'ont pu se libérer, soit que d'autres sont certainement lassés de discussions qu'ils qualifient souvent d'inutiles.

Bien que la plupart des locataires aient reconnu la professionnalisation en cours du staff technique, ils n'ont pas pour autant de sévères critiques vis-à-vis de la piètre qualité des aménagements et de l'inefficacité du système LAB des Gardes-chasse villageois.

2.4.2 Populations bénéficiaires

Il est normalement du rôle des Comités de gestion des ALGEST, au travers des bureaux des Assemblées locales, d'informer régulièrement les populations bénéficiaires des ZCV de la gestion au quotidien des ZCV et d'arbitrer les grandes orientations stratégiques pour l'avenir des ZCV.

Le fait est que leurs compétences en la matière restent très en dessous de ce qui serait nécessaire à une vraie politique de sensibilisation. Les présidents sont particulièrement défaillants en la matière et les staffs techniques remplissent finalement ce rôle. Le fait que les représentants de ces Comités ne soient pas rémunérés mais juste défrayés (sous forme de jetons de présence, faisant l'objet d'après négociations durant les arbitrages de budgets), est une des raisons principales à ce peu d'engouement.

Au cours de nos quatre missions, nous nous sommes rendus à plusieurs reprises dans chacun des villages bénéficiaires pour diverses réunions de présentation et/ou de travail, mais le temps imparti nous a fortement fait défaut pour mener à bien toutes les activités que nous souhaitions réaliser.

De même que pour les locataires, un renforcement du niveau d'information des activités des ZCV est en cours, à travers la mise à disposition des documents de base (budgets prévisionnels, budgets réels révisés, programme de travail, doubles des factures relatifs aux achats de fonctionnement et/ou d'investissements concernant les villages, etc.) dans chacune des Assemblées locales des ZCV. De gros efforts restent encore à fournir en ce sens ; il relève notamment de la fonction du comptable de s'assurer de la double photocopie de toutes les pièces de caisse permettant d'en remettre copie aux Assemblées locales bénéficiaires de l'achat ou de la dépense.

Avec les tournées - en fin de saison cynégétique - de contrôle des Caisses des Assemblées locales et de remise des quote-parts communautaires, les Assemblées Générales annuelles sont la principale occasion de débat des communautés locales avec l'ensemble des Comités de gestion, des Assemblées locales et des staff techniques. Il a été décidé en 2009 que les tournées de remise des quotes-parts et de contrôle des caisses seraient effectuées par l'ensemble du staff technique en la présence des membres du bureau de chaque ZCV, d'un représentant du Programme Ecofac et du Directeur régional n°4 de la Direction de la faune (MEFCP). Ceci pour lever tout soupçon sur la véracité ou non d'éventuelles malversations, l'application de nécessaires sanctions ou autres constats d'indélicatesses gestionnaires relatives à ces recettes.

En janvier 2009, une réunion a été organisée au Village Sangba (Mbala) Carrière, en présence du Directeur de Site, du Conservateur national de Sangba et d'un Assistant Technique LAB, ayant pour objet le problème récurrent de grand braconnage pratiqué par une partie des habitants de ce village, à l'origine chantier diamantifère industriel (Société Howe Centrafic) puis artisanal. La politique d'Ecofac IV en matière de gestion des ressources naturelles a été développée en présence d'une assistance

nombreuse ; celle-ci insistant fortement pour que Sangba Carrière soit intégré à une ZCV, il a été rappelé la législation en la matière et les efforts conséquents, assortis de preuves tangibles, que la population de ce village doit mener pour espérer un jour devenir bénéficiaire d'un tel système. La porte n'a pas été fermée totalement pour autant.

En Mai 2010, à l'occasion de la réunion technique de fin de saison cynégétique 2009-2010, l'ensemble du personnel des ZCV (tous corps de métiers confondus) ainsi que les bureaux des Assemblées locales (CLED) et les autorités coutumières de tous les villages bénéficiaires des ZCV ont été invités à Sangba à participer aux arbitrages budgétaires des ZCV, à la réunion technique de fin de saison des ALGEST et à l'AG extraordinaire convoquée relativement à la question de jetons de présence des ALGEST. Pendant 5 jours, en plénière ou en séances de travail par corporation, tous les thèmes relatifs à la gestion des ZCV ont été abordés, et de nombreux points d'achoppements résolus. Avec l'appui de la Conservation de Sangba du programme Ecofac IV, les staffs des ZCV ont démontré leur capacité à mobiliser et accueillir plus de 70 personnes sur un même site. Clôturée par un match de football, cette longue session de travail, considérée comme une première par les participants, a participé à créer de nouveaux liens entre les acteurs locaux des ZCV, lesquels ont souhaité qu'une telle initiative soit renouvelée chaque année.

2.4.3 Autorités nationales et locales

Une réelle dichotomie de perception des ZCV doit être relevée entre les autorités nationales du pays et les autorités administratives et politiques locales. Il s'avère qu'à l'échelle nationale, les ZCV sont perçues et ensuite présentées à l'international comme LE succès centrafricain en matière de gestion participative des ressources naturelles et de partenariat public/privé. Finalement mal connues dans leur complexité, elles n'ont à subir que peu d'entraves de la part du pouvoir central, et nous pouvons même dire qu'elles sont plutôt appuyées, à tout le moins dans les discours, par celui-ci. Les ZCV ne subissent en effet que peu de pression politique ou fiscale, comparativement au secteur privé par exemple. Leur parrainage par le programme Ecofac IV reste un frein essentiel à d'éventuelles velléités d'accaparement ou de déstabilisation.

En revanche à l'échelle locale – même s'il est clair que des intérêts supérieurs soutiennent certaines élites locales –, la saison 2009 particulièrement a été caractérisée par la multiplication de tentatives de nuisance, ayant abouti à la tenue d'un procès en Avril 2009 à Bamingui à l'encontre du Président de la ZCV Koukourou-Bamingui, du responsable Aménagement des ZCV de Bamingui et du Comptable des ZCV.

« L'affaire Balouba », du nom du village dont le chef était le principal accusateur vis-à-vis de la ZCV, a eu un réel retentissement dans la région. L'examen approfondi de la situation juridique des ZCV, le montage d'un dossier de défense solide, l'appui du Programme Ecofac, de la DCE et du MEFCP (une mission d'enquête ministérielle étant montée quelques jours avant le procès sur Ndélé et Bamingui) ont été néanmoins nécessaires pour l'obtention d'un non-lieu dans ce procès soutenu et manipulé depuis le début par plusieurs élites locales.

Les leçons à tirer de cet épisode judiciaire sont de deux types : i) si le MEFCP au travers du programme Ecofac IV a effectivement soutenu les ZCV dans ce cas précis, et si la qualité de gestion des staff techniques leur a permis d'étayer leur dossier, il reste qu'une vigilance permanente doit être maintenue pour éviter ce type de manœuvres qui ne laisseront pas de se répéter à l'avenir, ii) la nécessité de reconnaissance légale des ZCV par le biais de textes juridiques votés au plus haut niveau de l'Etat, mais également d'un comportement irréprochable du personnel gestionnaire des ZCV, prennent ici tout leur sens.

Enfin, au cours de nos missions, plusieurs réunions de travail et de synthèse ont été menées avec le Directeur de la Faune et des Aires Protégées (DFAP) à Bangui, particulièrement en fin de saison cynégétique ; ceci notamment pour s'assurer de l'appui des autorités de tutelle concernant les nouvelles orientations prises par les ZCV en matière de LAB (Collaboration ZCV/APFC), de conformité des propositions d'avenants aux protocoles d'accord avec la législation en vigueur, enfin de sécurisation juridique du modèle ZCV à l'échelle nationale.

Le Sultan Maire de Ndélé a fait l'objet de plusieurs visites de courtoisie. Les autorités administratives de Bamingui (Député suppléant, Sous-préfet, Maire, Commandant de brigade de gendarmerie) ont été consultées à plusieurs reprises. Les maires des communes des ZCV (Vassako, Mbollo-Kpata, Ouadda) ont également été rencontrés à plusieurs reprises.

Une mise en conformité avec les services des impôts est également en cours, et ces derniers harcelant littéralement le staff technique, un travail juridique de base a dû être mené pour pouvoir répondre à toutes les interrogations et payer les arriérés en la matière, particulièrement concernant la masse salariale.

2.5 AMENAGEMENTS ZCV

La participation des ZCV à l'aménagement des zones de chasse (réouvertures de pistes, radiers, ponts, miradors, salines, etc.) est un point crucial de la collaboration avec les locataires – qui doivent en bénéficier - mais aussi avec les communautés, dans la mesure où ce sont ces dernières qui réalisent ces aménagements en étant embauchées et rémunérées sur les budgets ZCV pour réaliser ces travaux. Hormis l'achat de matériel (pelles, machettes, etc.), il faut donc considérer que les dépenses Aménagement sont représentées à 80% par de la masse salariale et que ces fonds sont bien injectés au niveau local.

Le fait est que jusqu'à aujourd'hui, la qualité des aménagements réalisés n'a jamais satisfait totalement les locataires, et il faut reconnaître que les prestations offertes ne correspondent pas totalement aux standards de base. Disons clairement que si les locataires réalisaient eux-mêmes ces aménagements, leur rapidité, qualité et finition serait souvent bien meilleure.

C'est d'ailleurs pour cette raison que le locataire de la ZCV Manovo-Zamza réalise lui-même ses aménagements et se fait ensuite rembourser par la ZCV. Cette procédure, si elle est efficace, vide néanmoins de toute substance la légitimité et le rôle des staffs techniques et autres personnels ZCV ; elle altère également la confiance et la nécessaire recherche d'amélioration des prestations par les ZCV. Notons qu'en cette fin de saison 2010, le locataire de la ZCV Koukourou-Bamingui a proposé dans son rapport de fin d'année d'adopter la même technique que sur Manovo-Zamza.

La faiblesse et le retard dans la réalisation des aménagements, en 2008-2009 particulièrement, ont été des motifs de critiques virulentes de la part de certains locataires, souvent à juste titre. La situation s'est un peu améliorée en 2010, sans que le niveau d'aménagement soit encore optimum.

En fin de saison 2008-2009, plusieurs solutions avaient été préconisées et proposées aux locataires et aux communautés pour améliorer la rapidité et la qualité des aménagements, parmi lesquelles :

- Une augmentation sensible de la part du budget de chaque ZCV consacré aux aménagements ;
- L'embauche (en formation) de deux assistants aménagistes pour appuyer la supervision des travaux ;
- La programmation des aménagements et la montée du matériel, carburant, etc. le plus tôt possible dans la saison des pluies pour éviter des ruptures budgétaires.
- L'utilisation des deux tracteurs ZCV et de leur remorque en partenariat avec les locataires durant les périodes d'aménagement. Un système tournant (15 jours par locataire) a été adopté ;
- La recherche pour achat de lames à fixer devant ou derrière les tracteurs pour une dernière repasse sur les bandes de roulement des principales pistes.
- De nouvelles modalités de contrôle des pistes, avec l'utilisation du tracteur et la présence des présidents des comités de gestion et chefs d'équipes de manœuvres, chaque piste étant vérifiée et non payée si mal ou non faite. Une équipe de manœuvres devait accompagner le tracteur pour parfaire radiers, élargissements de pistes, ponts, etc.

Ces principes n'ont malheureusement pas tous été adoptés pour la saison 2009-2010, faute de suivi, d'organisation ou de moyens financiers. Si le tracteur des ZCV de Bamingui a apporté un appui considérable tout au long de la saison, notamment pour la construction de radiers puis des barrages financés et réalisés par Ecofac IV, le tracteur des ZCV de Sangba s'est révélé beaucoup plus coûteux, tant en consommation carburant qu'en pièces de rechange nécessaires pour son fonctionnement régulier.

2.5.1 Pistes

Pour les saisons 2008-2009 et 2009-2010, bien qu'avec retard, toutes les pistes ont finalement été rouvertes sur les 6 ZCV en activité.

Tableau 2 : Nombre de km de réouvertures des pistes par les ZCV (saisons 2008-2009 et 2009-2010)

ZCV	IDB	KB	MZ	BB	BK	28 bis	Total
Km pistes rouvertes saison 2008-2009	1362.3	735	549.8	369.8	351.6	246.3	3614,8
Km pistes rouvertes saison 2009-2010	1526,7	845	562	384	356,8	246,2	3920,7

La qualité de ces pistes est malheureusement restée très inégale selon les équipes et a souvent nécessité des repasses après contrôle. Au cours de ses différentes missions, le consultant Clark Lungren a apporté des conseils techniques aux aménagistes des ZCV pour améliorer la qualité des pistes. De même, en début de saison 2009-2010, le Chef de Composante a donné à Bamingui une session de formation sur l'ouverture de pistes à plusieurs chefs d'équipes.

L'objectif fixé pour la saison 2009-2010 était que toutes les pistes soient rouvertes, contrôlées et payées au plus tard le 1er janvier 2010. Cet objectif n'a globalement pas été atteint, notamment en raison de dernières pluies tardives dans la saison empêchant le contrôle et donc le paiement de certaines pistes. Certaines ne l'ont été qu'en février, soit en cours de saison de chasse.

Le fait que la plupart des locataires ne cessent d'ouvrir de nouvelles pistes chaque année (à leur frais, les réouvertures étant à la charge des ZCV l'année suivante), s'il améliore les capacités d'accès à tout le territoire des ZCV, contribue aussi à augmenter le temps de travail ainsi que le budget nécessaires aux réouvertures, posant des problèmes réels pour certaines ZCV comme Bohou-Kpata ou Koukourou-Bamingui.

2.5.2 Salines

L'aménagement des salines fait partie intégrante de l'aménagement d'un territoire à vocation d'exploitation faunique. Bien qu'il ne soit pas essentiel à l'augmentation des densités fauniques, il représente un plus. La présence de nombreuses salines naturelles permet à la faune de trouver les ressources dont elle a besoin. La participation des ZCV a jusqu'à présent toujours été sous-évaluée en la matière, les locataires seuls prenant en charge les frais inhérents à l'achat de sel. Pour la saison 2008-2009, seuls 10 sacs de sel de 18 kgs par ZCV avaient été budgétisés sous forme d'appui. Il a été proposé d'augmenter la contribution des ZCV pour les saisons à venir, le nombre de sacs de sel achetés et mis à disposition des locataires pour les salines (et non pour la taxidermie) étant révisé au prorata de la superficie et des possibilités financières de chaque ZCV. Pour la saison 2009-2010, les ZCV ont participé à hauteur de 40 sacs de sel pour IDB, 30 pour KB, 20 pour MZ, 20 pour BB, 20 pour BK et 10 pour 28 bis, soit 140 sacs pour une somme estimée à 700 000 FCFA.

2.5.3 Radiers

En 2008-2009, la plupart des radiers sur les ZCV ont été encore pris en charge par les locataires eux-mêmes, ce qui s'avère insatisfaisant pour les différents partis. Un important radier sur la ZCV Koukourou-Bamingui (radier Djibita, rivière Koukourou) a pu néanmoins être effectué avec l'appui du tracteur Ecofac, permettant au locataire de prévoir d'exploiter la moitié Ouest de sa zone jusqu'à présent inaccessible. La programmation pour la saison 2009-2010 prévoyait ainsi la prise en charge de plusieurs radiers essentiels, particulièrement sur les ZCV IDB et KB. Les deux tracteurs ont considérablement facilité la tâche des ZCV, et plusieurs ouvrages ont été réalisés au cours de cette saison sur les deux ZCV précitées mais aussi sur BB.

2.5.4 Ponts

Un seul Pont a été construit par les ZCV, durant la saison 2008-2009. Il s'agit du pont sur la piste régionale axe Ndélé-Ouadda, sur la rivière Boungou, autorisant un accès sûr à la ZCV Boungou-Ouadda, alors en phase de réhabilitation. Long de 27 mètres, ce pont a été entièrement restauré de manière durable (au moins 5 ans) par des manœuvres du village Boungou, premier travail payé entièrement sur le budget de cette ZCV.

2.5.5 Miradors

La plupart des miradors construits sur les ZCV sont effectués par le personnel des locataires, qui préfèrent contrôler la qualité de ces ouvrages. Ils sont ensuite pour certains d'entre eux remboursés par les ZCV.

2.5.6 Puits

Un puits cimenté et busé à 11 mètres devait être réalisé en fin de saison cynégétique 2008-2009 sur la ZCV Koukourou-Bamingui (campement Ngouassa) pour l'approvisionnement du personnel du locataire et des GCV de la ZCV. En raison de problèmes d'organisation interne et de défection des maçons, cet ouvrage n'a pas été achevé, provoquant le mécontentement légitime du locataire. Un nouveau budget a été établi en vue d'une finalisation de ce travail pour le début de saison 2010-2011.

2.5.7 Points d'eau / Barrages

En début de saison 2008-2009, 3 barrages essentiels avaient dû être réparés en urgence par les ZCV pour ne pas grever la saison de chasse de certains locataires. Ce fut le cas des 2 barrages Ngoutié et Ndji sur la ZCV Idongo Da Bangoran, avec l'appui du tracteur agricole Ecofac, et du barrage Tello sur la ZCV Bamingui-Bangoran.

Financées par Ecofac IV, deux missions de consultance ont été effectuées par Clark Lungren pour apporter une expertise technique à la rénovation des barrages construits à l'époque du PDRN et identifier les sites de construction de nouveaux ouvrages. Ces missions d'identification effectuées, le consultant Lauren Lungren a réalisé plusieurs mois de mission pour la rénovation de ces ouvrages. Fin Mai 2009, les barrages Tello et Mare Tivu étaient réhabilités durablement sur la ZCV BB, ainsi que les barrages Ngoutié et Bangoran sur la ZCV IDB. Deux nouveaux barrages ont également été réalisés sur la ZCV Koukourou-Bamingui en saison sèche 2009-2010, un autre ouvrage étant prévu sur la ZCV Bohou-Kpata. Ces réalisations ont permis non seulement d'augmenter la capacité en points d'eau des ZCV durant la saison sèche, mais ont aussi permis l'embauche pendant plusieurs semaines de personnels des ZCV de Bamingui et Sangba, ainsi que la formation de personnel, notamment des assistants aménagistes. Ce dernier point est primordial car il a permis d'améliorer les capacités techniques internes des ZCV concernant les aménagements, à la suite de formation in situ de longue durée.

Particulièrement sur les ZCV Bamingui-Bangoran et Koukourou-Bamingui, une grande attention devra néanmoins être apportée à ce que ces points d'eau nouveaux et/réhabilités ne servent pas de points d'ancrage au bétail transhumant - jusque là cantonné au Parc National Bamingui-Bangoran - et au braconnage local. Une stratégie LAB particulière devra être mise en place autour de ces sites.

L'ouverture d'une nouvelle piste d'accès à la mare Saïe - laquelle abriterait plusieurs dizaines d'hippopotames - sur la ZCV Bohou-Kpata, a également été effectuée par les ZCV de Sangba. Le contrôle de cette piste n'a pu être encore réalisé en raison de radiers défectueux interdisant le passage des véhicules. Leur réhabilitation est en cours.

2.5.8 Gestion des 2 tracteurs agricoles

L'achat de 2 tracteurs agricoles pour les ZCV a été effectué mi-2008, avec le précieux concours du locataire de la ZCV Bamingui-Bangoran ayant assumé l'achat et l'organisation du transport (contre remboursement intégral) jusqu'à Douala.

Ces 2 tracteurs sont restés bloqués plusieurs semaines en douane au Port de Douala, et de nombreuses tractations ont dû être menées avec le transitaire pour ramener ces tracteurs sur Bangui à moindre coût (coût d'emmener total Douala-Bangui finalisé à 6 500 000 FCFA avec le transitaire). Ces tracteurs sont finalement arrivés à Bangui en milieu de deuxième semaine de Février 2009. Un règlement intérieur d'utilisation de ces deux tracteurs (un pour les ZCV de Bamingui, un pour celles de Sangba) a été rédigé (Cf. annexe 8), en accord avec les locataires pour les aspects aménagements, avec les Comités de gestion et les Assemblées pour les aspects Appui au développement local. Des possibilités de location de ces tracteurs ont été prévues dans le règlement intérieur, permettant d'envisager quelques recettes annuelles destinées à couvrir les frais de maintenance des engins. Seules 4 journées de location ont été enregistrées cette saison, dont 3 par des locataires et 1 par la Mission catholique de Bamingui. Il s'agit d'éviter absolument toute utilisation abusive de ce matériel précieux, coûteux d'utilisation et dont la durée de fonctionnement dépendra de la bonne volonté et de la responsabilisation de chacun.

2.5.9 Campements

Depuis la saison 2008-2009, les ZCV sont déchargées de leur participation au réaménagement annuel des campements des locataires.

2.6 REORGANISATION INSTITUTIONNELLE DES ZCV

L'appui du Programme Ecofac IV aux ZCV du nord de la RCA a permis des avancées très significatives en matière de sécurisation institutionnelle du modèle. Même si tous les changements apportés n'ont pas encore été bien appréhendés par les acteurs directs des ZCV, si les procédures de consultation auraient pu être améliorées dans certains cas, engendrant certaines inquiétudes justifiées - parfois injustifiées - et si plusieurs textes ne sont pas encore finalisés et/ou définitivement validés, il n'en reste pas moins que le travail réalisé apporte des atouts indéniables pour l'avenir des ZCV. De surcroît, si les textes proposés concernent d'abord les ZCV du Nord, la réflexion effectuée a pris en compte l'échelle nationale, autorisant donc l'application de certains textes sur toutes les ZCV qui pourraient être créées dans le pays.

Les principales avancées concernent :

- Règlements intérieurs et statuts des ZCV en activité validés et reconnus par l'administration centrafricaine ;
- Création et financement du Réseau des Associations locales de Gestion des ZCV du Nord RCA (RALGEST-ZCVN) ;
- Règlement intérieur et statuts du RALGEST-ZCVN en phase de validation finale ;
- Contrat de partenariat entre le RALGEST-ZCVN et le MEFCP (en cours de finalisation) ;
- Création et financement du Fond Intercommunautaire d'Ecodéveloppement (FICED) – microcrédit ;
- Processus de révision du Code de la Faune sauvage avec prise en considération du modèle ZCV ;
- Elaboration d'une stratégie nationale des Aires protégées du Nord

2.6.1 Règlements intérieurs et statuts des ZCV

Pendant de nombreuses années, les ZCV ont fonctionné sans réel statut juridique clair, tant au niveau national que local. En tant qu'associations de droit centrafricain, celles-ci se devaient d'être en mesure de présenter à l'administration, notamment fiscale, les documents de base prouvant la légitimité des bureaux élus, des contrats de travail les liant à leurs employés, des processus de décentralisation fiscale en cours, même des limites de chaque ZCV, etc.. Parallèlement, il était primordial que les instances exécutives des ZCV puissent s'appuyer sur des documents internes légiférant sur les procédures adaptées à leur fonctionnement.

Une fois les comités de gestion des ZCV rebaptisés en Associations locales de Gestion des ZCV (ALGEST-ZCV), le Programme Ecofac IV a donc piloté la rédaction de documents cadres que sont les règlements intérieurs puis les statuts de chacune des ZCV en activité, soumettant ces documents pour négociation puis validation aux Algest-ZCV. Ces documents ont été reconnus en Préfecture, une fois tous les dossiers complets déposés par les staffs techniques, et les premiers récépissés temporaires obtenus. Seule une enquête de moralité obligatoire devant clore le processus est toujours en cours pour l'obtention des récépissés définitifs. A l'épreuve du fonctionnement au jour le jour des ZCV, quelques articles de ces documents nécessiteront d'être révisés, processus classique permettant de la souplesse et autorisé dans le cadre de tels documents, non figés dans le temps (avenants possibles). Cette avancée très significative est une première légitimation définitive du modèle.

2.6.2 Création et financement du RALGEST-ZCVN

Bien que fonctionnant depuis leur création comme une fédération d'entités s'entraïdant mutuellement, les ZCV du Nord de la RCA nécessitaient de s'organiser de manière formelle pour asseoir leur existence.

L'idée de création du Réseau des ZCV, impulsée par le Programme Ecofac IV et le MEFCP, s'est ainsi inscrite dans une logique de pérennisation des ZCV, mais surtout de renforcer leur capacité à faire valoir leurs droits et à rechercher des financements autres que les recettes cynégétiques auprès de bailleurs à l'échelle nationale comme internationale. Ce Réseau, développé depuis 2008 mais dont les activités ont démarré depuis début 2010, a ainsi pour objectif principal de « *Renforcer et protéger l'appropriation des acquis des phases III et IV du Programme ECOFAC Composante ZCV Nord RCA en matière de gestion durable et de conservation des ressources naturelles par les communautés locales de manière à assurer leur pérennisation.* »

L'existence légale du RALGEST-ZCVN est régie par i) les arrêtés de création, statuts et règlements intérieurs des ZCV membres, ii) les statuts et règlement intérieur du RALGEST-ZCVN, validés le 13 janvier 2009 à Bamingui, au terme de L'Assemblée Générale constitutive, iii) un Contrat de partenariat avec le MEFCP, son Institution de tutelle (en cours de finalisation - Cf .II-6.3 -).

La Coordination du RALGEST-ZCVN, pilotée par un Président et Secrétaire Général (basés à Bamingui), dispose d'une cellule de coordination sise à Bangui. Cette dernière est constituée d'un Coordinateur principal, d'un Assistant Comptable et de personnels journaliers. Cette petite cellule est la structure faîtière de coordination de tout le personnel des 6 ZCV du Nord membres fondateurs. Un conseiller honoraire du Réseau, sans rôle exécutif, est également prévu pour assister la cellule de coordination.

L'appui-conseil technique du Programme Ecofac IV, puis celle du Programme Ecofaune à venir, assure une pérennité aux actions engagées et facilite le fonctionnement de la cellule du RALGEST-ZCVN à Bangui en abritant notamment ses locaux.

La cellule de Coordination du RALGEST-ZCVN est actuellement dotée financièrement de i) une contribution des 6 ALGEST-ZCV membres fondateurs à hauteur de 5 % de leurs recettes mobilisables annuelles (soit entre 4 et 5 millions FCFA annuels), ii) 25 millions FCFA relevant d'un appui direct du Projet ECOFAC IV-ZCV pour la phase de lancement des activités du réseau, iii) 50 millions FCFA relevant d'une contribution d'ECOFAC-ZCV à la mise en place du Fonds Intercommunautaire d'Eco développement (FICED) destiné à financer des microprojets à caractère économique par l'octroi de micro crédits (Cf. II-6.4). D'autres types de contributions financières potentielles sont attendues au travers, i) de fonds supplémentaires identifiés auprès de bailleurs de fonds, ii) de contributions de nouvelles ZCV souhaitant devenir membres du Réseau.

II-6.3. Contrat de partenariat entre le RALGEST-ZCVN et le MEFCP (Cf. annexe 3)

Sous l'impulsion du programme Ecofac IV, un contrat de partenariat entre le RALGEST-ZCVN et le MEFCP est en cours d'achèvement et devrait être définitivement validé par les parties prenantes avant la fin de l'année 2010. Ce document, dont le draft le plus avancé actuellement est joint en annexe 3, a pour objectifs principaux de, i) formaliser, à travers leurs droits et obligations respectifs, l'engagement mutuel du MEFCP et du RALGEST-ZCVN envers la gestion rationnelle des ressources naturelles et du partage équitable des bénéfices liées à leur exploitation, ii) assurer une sécurisation institutionnelle des ZCV et de leur structure faîtière, le RALGEST-ZCVN, dans un souci de durabilité et de pérennité des actions engagées et des politiques menées, iii) promouvoir une gestion rationnelle de la faune sauvage et ses habitats naturels au sein des territoires des ZCV membres, iv) garantir une répartition équitable et une utilisation rationnelle des bénéfices générés par la mise en valeur des ZCV dans l'intérêt des parties prenantes du présent contrat.

L'établissement de relations contractuelles entre le réseau des ZCV et son institution de tutelle, le MEFCP, lorsque il sera mis en œuvre, devrait être une avancée significative de plus vers une sécurisation du Réseau ZCV ainsi qu'une marque de la volonté des autorités centrafricaine d'appuyer ce type de gestion communautaire des ressources naturelles en s'appuyant sur des partenariats public- société civile – privé. Il favorisera de surcroît le processus de professionnalisation et d'autonomisation en cours des ZCV, autorisant par exemple l'affectation de cadres du Ministère au service du Réseau, la mise à disposition de locaux et ou matériels au bénéfice du Réseau, la participation de sa cellule de coordination aux sein des instances représentatives de la gestion des ressources naturelles de RCA à l'international, etc.

2.6.3 Création et financement du FICED

Toujours à l'initiative du Programme Ecofac IV, un Fond Intercommunautaire d'Ecodéveloppement (FICED), basé sur un système de microcrédit, a été créé en tant qu'outil d'accompagnement du processus de gestion durable des aires protégées du Nord de la RCA et de leurs zones périphériques. Doté d'un capital de départ de 50 millions de FCFA injecté par Ecofac IV, géré par le RALGEST-ZCVN, ce Fond est destiné à « *financer les microprojets à caractère économique ou liés à la gestion durable des ressources naturelles promue par les communautés bénéficiaires des Zones cynégétiques villageoises du Nord, co-bailleurs du FICED* ». Système novateur dans le Nord RCA, ce Fond devrait pouvoir appuyer les communautés déjà directement bénéficiaires des ZCV, mais voit son champ élargi à des communautés non bénéficiaires et jusque là le plus souvent opposées au modèle ZCV, telles que les populations de Bamingui, Kotissako et Ndélé. Un Document-cadre ainsi qu'un Règlement de gestion du Programme microcrédit du FICED ont été élaborés en juillet 2009 par la Composante Ecofac IV. Depuis la création du Réseau, la cellule de coordination avec l'appui de la Composante et de certains membres des staffs techniques des ZCV, a contribué à rédiger les documents nécessaires à la mise en application d'octroi de crédit (fiches de demandes de crédit, contrats de prêts, actes de cautionnement, fiches techniques d'évaluation, etc.).

Après les premières sessions d'informations et de formations relatives à ce système de microcrédit, de nombreuses soumissions individuelles ont été envoyées à la cellule de coordination du réseau sensée assurer la gestion du fond (octroi et remboursements, suivi des projets, etc.). La première commission d'accréditation des projets soumis devrait se tenir mi juillet 2010 dans le nord, sous le patronage du Directeur national du programme Ecofac IV.

2.6.4 Processus de révision du Code de la Faune sauvage

Le Programme Ecofac IV a été leader du processus de révision du Code de la faune sauvage, dans le but de mettre à jour l'Ordonnance n°84-045 du 27 juillet 1984, portant protection de la faune. Totalement obsolète sur certaines thématiques car datant de plus de 25 ans, cette ancienne Ordonnance faisant toujours force de loi ne prenait de surcroît pas en compte des systèmes de gestion communautaire des ressources naturelles type ZCV. L'inscription du modèle ZCV dans la Loi centrafricaine étant un des objectifs prioritaires d'Ecofac IV, une première proposition de canevas d'un nouveau texte a été ébauchée puis envoyée à un panel de personnes ressources devant se réunir en commissions. Le processus de rédaction finale ayant pris un peu de retard, un expert international été mobilisé par le Programme pour appuyer principalement la mise en forme du document conformément aux standards internationaux (Cf. II-8.5.). Un texte finalisé sous une forme juridique standard et révisé sur le fond après concertations de tous les acteurs directs et indirects de la gestion des ressources naturelles en RCA pourrait être obtenu avant la fin de l'année et soumis au vote de l'Assemblée nationale, étape obligatoire pour la mise en œuvre d'une nouvelle loi.

2.6.5 Elaboration d'une stratégie nationale des Aires protégées du Nord

Dans la même logique que les initiatives précédentes, le Programme Ecofac IV est à l'origine d'un processus d'élaboration puis de validation d'une stratégie à long terme de gestion des Aires protégées du Nord RCA. Deux consultants ont réalisé plusieurs missions pour appuyer le programme et les ZCV en ce sens (Cf. II-8.4.).

L'élaboration d'une feuille de route à l'attention des institutions étatiques centrafricaines pour la gestion des espaces naturels du nord de la RCA est un processus essentiel pour envisager une pérennité à toutes les actions entreprises en parallèle sur des échelles plus petites. Celle-ci doit notamment permettre aux bailleurs de fonds potentiel de mieux voir comment s'insérer dans un cadre de politique globale, national et transfrontalier, pour lutter efficacement contre les multiples pressions anthropiques s'accroissant chaque année un peu plus dans la région. Instabilité politique nationale et transnationale, insécurité, exploitation anarchique et illégale des ressources naturelles, cadre législatif inadapté et incapacité de l'état à le faire respecter, dynamique de réduction géographique des espaces maîtrisés, diminution drastique des populations animales, « *paper parks* », sont les caractéristiques actuelles du Nord auxquelles il s'agit et s'agira de faire face.

2.7 RENFORCEMENT RESSOURCES HUMAINES PERSONNEL ZCV

Pour rappel, les staffs des ZCV de Bamingui (ZCV Koukourou-Bamingui et Bamingui-Bangoran) et de Sangha (ZCV Bohou-Kpata, 28 bis, Idongo da Bangoran, Manovo-Zamza) étaient en début de saison 2008 constitués de 5 membres, rémunérés à 100% sur le budget des ZCV. Les ZCV de Bamingui comme de Sangha étaient dotés respectivement d'un Responsable Aménagement (RAZCV) et d'un Responsable Suivi écologique (RSE ZCV). Un seul comptable gérait les 7 ZCV en activité, partageant son temps entre les ZCV, le précédent comptable de Bamingui ayant été licencié en 2006 pour détournement de fonds.

La professionnalisation progressive des ZCV ayant pour corollaire une augmentation des tâches administratives, les staffs ont aujourd'hui de plus en plus de mal à faire face à leurs obligations, constat relevé également par le consultant JP D'Huart (D'Huart, 2009). De surcroît, la nomination du responsable aménagement des ZCV de Bamingui au poste de Coordonateur du Réseau des ZCV, basé à Bangui, a créé un « vide » pour ces ZCV, son poste n'ayant pas été remplacé. Malgré le recrutement d'assistants aménagistes (Cf. II-7.1.), toujours en formation actuellement, cette situation a nécessité de réviser progressivement l'organisation interne des staffs, leur permettant de mieux répondre aux attentes des acteurs directs et indirects des ZCV.

2.7.1 Recrutement effectués saison 2008-2009

Pour faire face à l'augmentation de la charge de travail des 2 responsables aménagement des ZCV (RAZCV), il a été décidé en commun accord avec les présidents des Algèst, de procéder au recrutement de 2 Assistants Aménagistes pour les ZCV de Sangha et Bamingui, lesquels sont en période de formation pour une durée de deux années. En février 2009, un avis de recrutement a ainsi été diffusé par voie de presse écrite et orale. 17 candidats originaires de la région ont déposé leur dossier, 13 ont été présélectionnés et 11 ont été entendus à l'oral au cours d'un entretien devant un jury de 4 personnes (D. Site/DN, CC, AT ZCV, 1 consultant) effectué en 2 temps (1 à Sangha, 1 à Bangui).

Deux candidats très prometteurs ont été sélectionnés, l'objectif étant au terme de 2 ans d'activité, qu'ils puissent endosser les responsabilités d'aménagistes et ainsi renforcer conséquemment le staff actuel. Le coût financier de ces recrutements est relativement modeste (Bourse mensuelle) et les bénéfices opérationnels qui peuvent en découler paraissent aujourd'hui essentiels à une pérennisation du modèle. La première année de formation de ces deux assistants est très encourageante quand à leur motivation et leur capacité d'apprentissage. Ils ont déjà pu participer à toutes les grandes réunions internes des ZCV, contribuer aux diverses formations apportées (Directeur National, Consultants, Chef de composante) aux comptages pédestres, aux travaux des barrages, se former à minima sur la bureautique, prendre contact et être identifiés par les locataires, et ainsi prendre leurs premières responsabilités.

Deux Gardes-chasse Villageois supplémentaires ont également été recrutés sur dossier puis test oral, formés et équipés par les ZCV avec l'appui d'Ecofac IV, enfin affectés dans leurs ZCV respectives (Cf. II-7.5.).

2.7.2 Recrutements effectués saison 2009-2010

5 auxiliaires de suivi écologique, basés dans les campements des locataires durant la saison cynégétique, ont été recrutés par les ZCV puis formés par la composante Ecofac IV et les ZCV. Leurs contrats n'excédant par 5 mois annuels, les incidences budgétaires sont limitées (Cf. III-4.2.)

Il était prévu en début de saison cynégétique, lorsque les recettes réelles touchées par les ZCV (fin des safaris et niveau de quotas réalisés) seraient connues, de voir à étoffer encore les staffs techniques en embauchant un personnel ZCV à Bangui, faisant office de Point focal pour toutes les questions touchant à la comptabilité, administratif, logistique, relationnel, institutionnel, etc.

Ce recrutement souhaité avait pour objectif de réduire les contraintes permanentes subies par les Comités de gestion et staff techniques relatives à leur dépendance vis à vis de la cellule administrative d'Ecofac IV à Bangui. Un second comptable, en remplacement de celui licencié en 2006 pour mauvaise gestion, devait être également recruté à terme.

Finalement, dans un contexte de développement du Réseau des ZCV, avec sa base à Bangui, l'idée de ce point focal n'a pas été retenue, et une prévision de recrutement d'un assistant basé dans le Nord au comptable des ZCV actuel a été budgétisée.

2.7.3 Tentative de recrutement Aménagiste ZCV BAOV et Délembé Sergobo

Un avis de recrutement d'un aménagiste (Poste créé) pour les ZCV localisées dans la Vakaga a été lancé en même temps que les postes d'assistants –février 2009) et selon une procédure identique. Néanmoins, un seul candidat a déposé un dossier complet et en temps voulu, invalidant l'offre de recrutement. Il a en conséquence été décidé de suspendre cet appel à candidature, aucune des conditions n'étant aujourd'hui réunie pour qu'un travail correct et en sécurité puisse être effectué. Le taux de réponse quasi nul à cet appel d'offre est également symptomatique des fortes réticences de cadres potentiels à travailler dans cette préfecture, même s'ils en sont originaires.

2.7.4 Annulation de la relocalisation des staffs à Sangba

Les staffs techniques des ZCV, fer de lance du fonctionnement des ZCV, ont toujours fait preuve d'une impressionnante volonté et capacité de travail, doublée d'une volonté de formation permanente dans tous les domaines de leur activité. Leur engagement dans leur travail s'avère être à double tranchant ; s'ils bénéficient du pouvoir et de l'aura relatifs à leurs statuts de cadres, ils sont aussi en permanence pointés du doigt et ciblés par les autorités administratives et politiques locales cherchant à s'accaparer une partie de la manne financière générée par les ZCV.

La situation est particulièrement devenue « intenable » à Bamingui ces derniers mois, aboutissant au procès décrit précédemment. Les éléments du staff actuellement en place à Bamingui avaient été délocalisés dans cette sous-préfecture en 2004, dans l'optique bien comprise de les rapprocher géographiquement de leur lieu de travail qu'étaient les ZCV KB, BB et Miangoulou, à l'époque fonctionnelles. Suite à leur demande auprès des présidents des comités de gestion concernés, il avait été voté à l'unanimité (réunion de fin de saison 2008-2009 des Algest à Sangba) leur relocalisation temporaire pour une année minimum à Sangba, dans le but de faire « diminuer la pression ». Les bâtiments, bureaux et matériels ZCV à la base Ecofac de Bamingui devaient rester en place et servir de point d'appui aux missions très régulières que faisaient ces staffs auprès des locataires et des communautés. S'il s'avérait que l'efficacité du travail de ces staffs pâtissait réellement de cette relocalisation, des mesures correctives devaient être prises. Finalement, lors de la saison des pluies 2009, cette délocalisation n'a pas eu lieu, notamment en raison de certaines modifications au sein de l'équipe des staffs techniques. Il n'en reste pas moins que cette problématique ne cessera de ressurgir régulièrement, la plupart des membres des staffs techniques étant toujours réticents à être basés en permanence à Bamingui.

2.7.5 Réaffectation et recrutement Gardes-chasse Villageois

En début de saison cynégétique 2008-2009, 12 Gardes-chasse Villageois (GCV) étaient affectés dans seulement 4 des 6 ZCV opérationnelles (hors Bohou-Kpata et 28 bis). Il a été décidé de développer un programme de réaffectation de ces GCV, au regard des impératifs liés au niveau de braconnage connu, à la superficie de chaque ZCV et aux budgets disponibles. Pour pallier au déficit sur la ZCV Bohou-Kpata, 2 GCV supplémentaires ont été recrutés suite à un entretien oral (les 3 candidats étaient d'anciens GCV ayant déjà reçu une formation par les AT LAB), effectué à Sangba le 17 janvier 2009 devant un jury de 3 personnes (CN Sangba, Président Algest BK, AT ZCV). Toutefois, en fin de saison, 2 GCV de la ZCV IDB ont dû être licenciés pour insubordination et autres fautes graves répétées.

Une Révision du système de primes de saisies a également été effectuée, en coordination avec les GCV, les staffs techniques et un AT LAB.

2.8 COLLABORATION TECHNIQUE AVEC AUTRES CONSULTANTS

Plusieurs missions de consultation court terme relatives à l'appui technique aux ZCV ont été effectuées en parallèle aux nôtres.

2.8.1 Mission « Bilan des ZCV en interphase »

Début 2009, le Dr Jean-Pierre d'Huart a effectué une mission de bilan interphase des ZCV, extrapolant son analyse et conclusions au démarrage d'Ecofac IV. Ses conclusions ont très fortement facilité la nécessaire vision stratégique à moyen et long terme de l'organisation des ZCV, particulièrement pour la planification du travail des staffs techniques et les besoins en formation à court et moyen terme (Cf. D'Huart, 2009).

2.8.2 Mission « Révision cahier des charges et protocoles d'accord ZCV »

Mr Clark Lungren a effectué une mission d'appui au montage des protocoles d'accord et cahiers des charges des Sociétés de chasse, devant rentrer en vigueur à partir de la saison 2009-2010. Une première ébauche de ces documents a été remis à la fin de sa mission et devait servir de canevas de travail pour un document final dont la conception ne pouvait être que postérieure à un travail commun avec les locataires et les Comités de gestion Algest des ZCV. (Cf. Lungren, 2009). Les documents finalisés ont été remis aux locataires et aux Algest le 7 Mai pour lecture approfondie. Lors de la réunion de fin de saison des Algest à Sangba les 14 et 15 Mai 2009, les propositions ont été présentées et expliquées aux Algest. Ces derniers, certainement insuffisamment sensibilisés par les ZCV, n'ont pas bien appréhendé les intérêts d'un changement de protocole et d'options innovantes, et ont finalement souhaité voir ces nouveaux protocoles négociés durant la saison 2009-2010 avant de les mettre en œuvre. La réunion de fin de saison cynégétique 2008-2009 avec les locataires du 20 Mai 2009 à Bangui devait être l'occasion de débiter les négociations entre les différentes partenaires. Les locataires ont néanmoins rejeté en bloc les propositions de nouveau protocole et de cahier de charges, refusant même de négocier durant l'année à venir, mais préférant maintenir le protocole actuel en y proposant l'intégration de nouveaux amendements (Cf. annexe 3). Au final, les locataires n'ayant fait aucune proposition concrète en début de saison 2009-2010, ce sont les staffs techniques et leur AT qui ont proposé un nouveau document de protocole d'accord, lequel a été soumis aux locataires et discuté avec les Comités de gestion durant plusieurs sessions de travail spécifique. Un accord final a été trouvé durant la réunion de début de saison 2009-2010 tenue le 10 janvier 2010 à Sangba, chaque article du document ayant été discuté et renégocié puis validé à l'issue de la réunion, valable de 2010 à 2019.

2.8.3 Mission « réhabilitation et creusement points d'eau / barrages »

Comme dit précédemment, plusieurs missions d'identification des sites puis de création/réhabilitation de points d'eau dans différentes ZCV ont été effectuées par Mrs Clark et Loren Lungren (Cf. Lungren et Lungren, 2009 et 2010).

2.8.4 Mission « Stratégie des Aires protégées du Nord RCA »

Messieurs Clark Lungren et Steevy Oyélé ont effectué plusieurs missions organisées par Ecofac IV pour élaborer une stratégie à long terme de gestion des Aires protégées du Nord, de nombreuses personnalités du Nord notamment ayant été consultées ainsi que la majorité des acteurs des ZCV. Un atelier final de validation s'est tenu durant 2 jours à Bangui en Mai 2010, permettant que des apports techniques divers soient apportés par les membres des ZCV, ALGEST et Staffs réunis, à cette contribution importante pour l'avenir des ressources naturelles du nord de la RCA (Cf. Lungren et Oyélé, 2010).

2.8.5 Mission « Appui à la rédaction du Code de la Faune centrafricain »

Mr Laurent Granier, juriste de l'environnement, a effectué une mission en Mai 2010 pour contribuer à la rédaction finale du nouveau Code de la faune centrafricain, le processus ayant déjà été bien avancé depuis 2008, piloté par le programme Ecofac IV. Plusieurs réunions avec les staffs techniques des ZCV ont permis à ces derniers d'apporter leur contribution à ce document essentiel pour une reconnaissance légale nationale du modèle et des mécanismes des ZCV (Cf. Granier, 2010).

2.8.6 Etude « Zonage interne des ZCV »

Des études de zonage interne des ZCV avaient été planifiées depuis mars 2009 par le Programme Ecofac IV. Ces dernières avaient pour objectif de faire travailler plusieurs binômes d'étudiants centrafricains et occidentaux sur des thématiques similaires, validant d'une part leur mémoire de diplôme, apportant d'autre part un document technique de redéfinition des droits et devoirs des usagers légaux de chaque ZCV (locataires, communautés riveraines).

Après des prises de contacts très positives avec l'Université de Bangui (RCA), la Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux (Belgique), l'ULB (Belgique), le CIRAD (France), l'EIL (Suisse) et la pré-identification de plusieurs étudiants, il s'est avéré que la dégradation des conditions de sécurité dans le nord de la RCA (Cf. Attaque de Krakoma en Juin 2009) ont remis en question la faisabilité d'une telle démarche, laquelle a finalement été annulée.

Le Programme Ecofac IV a tout de même pris l'opportunité de financer une micro-étude test sur la ZCV Koukourou-Bamingui, que nous avons pilotée en Juin 2010. Cette première courte étude a surtout permis de tester une méthodologie de zonage valide pour toutes les ZCV en activité, avec pour objectif que de tels processus de zonage interne de chaque ZCV soient réitérés, par exemple dans le cadre du programme Ecofaune (Cf. Roulet, 2010).

2.9 PLANIFICATION PROGRAMMES DE TRAVAIL DES STAFFS TECHNIQUES

L'absence de planification des activités à réaliser par les comités de gestion Algest des ZCV et leurs staffs techniques représente certainement encore à l'heure actuelle une des principales contraintes à la durabilité, la pérennisation et l'autonomisation du fonctionnement du modèle. Nous insistons tout particulièrement sur la nécessité, à terme, de doter ces organes des outils méthodologiques nécessaires à inscrire toutes leurs actions au sein de Cadres logiques planifiés par Objectifs, avec des échéanciers, des Indicateurs objectivement vérifiables de réalisation.

Nos missions d'appui ont permis de développer modestement trois formes de planning.

2.9.1 Planning hebdomadaires

Lors de réunions de programmation, des programmes de travail hebdomadaires ont été établis en collaboration avec les staffs techniques. Cette méthodologie de planning a été poursuivie avec plus ou moins d'efficacité selon les membres des staffs, semblant plus représenter une contrainte supplémentaire qu'un réel objet de facilitation de la planification des activités à réaliser.

2.9.2 Planning mensuels

Lors de réunions de programmation, des programmes de travail mensuels ont été établis en collaboration avec les staffs techniques, leur niveau de suivi étant meilleurs que les plannings hebdomadaires car permettant de mieux s'adapter aux contraintes logistiques et de sécurité dans la région. Ces canevas de travail ont été régulièrement remis aux membres de comités de gestion Algest ainsi qu'aux locataires et à la cellule administrative Ecofac dans un souci de transparence et de meilleure coordination des activités.

2.9.3 Planning annuel

Un canevas sommaire de planning annuel de travail a été proposé aux staffs techniques en fin de mission 4 puis ensuite discuté et révisé avec certains cadres de ce staff. Son objectif est de planifier les grandes actions à mener en fonction de volets d'activités déterminés (Administration / programmation comptabilité, aménagements, LAB, suivi écologique, accompagnement social). Ce premier outil (Cf. annexe 13), nécessairement imparfait et encore non appliqué, devra être renforcé lors du programme Ecofaune pour y ajouter des objectifs à atteindre et des indicateurs objectivement vérifiables.

3. BILAN TECHNICO-CYNEGETIQUE SAISON 2009-2010

NB : Les données brutes et synthétisées de la saison 2009-2010 présentées dans cette partie sont le fruit d'un travail commun et continu avec le staff technique des ZCV, dans le cadre du suivi annuel des résultats atteints par les ZCV. Les analyses de ces données et éventuelles conclusions nous sont propres.

3.1 ACCUEIL CLIENTELE

Pour la saison 2009-2010, les 5 Sociétés de chasse locataires des 6 ZCV du Bamingui-Bangoran ont accueilli un total de 50 clients, soit autant qu'en 2008-2009, répartis comme suit :

Tableau 3 : Nombre de chasseurs / Société locataire sur les ZCV (saisons 2008-2009 et 2009-2010)

ZCV	BB	BK	IDB	KB	MZ	28 bis	TOTAL
Nombre de chasseurs 2008-2009	5	5	17	14	7	2	50
Nombre de chasseurs 2009-2010	9	4	17	7	9	4	50

Hormis pour la ZCV Koukourou-Bamingui où le nombre de clients a été cette année nettement inférieur aux années précédentes, la plupart des Sociétés ont réussi à « booker » correctement leur saison.

L'origine géographique de la clientèle est précisée dans les graphiques ci-dessous, et montre toujours la prédominance de la clientèle française (plus des 2/3), avec une bonne représentation de la clientèle nord-américaine mais également Européenne (hors France). La clientèle Russe venue chasser sur les ZCV les saisons précédentes (clientèle Club Faune) n'est pas venue en 2009-2010.

Figure 1 : Origine de la clientèle accueillie sur les ZCV, saison 2008-2009 (en %, N = 50)

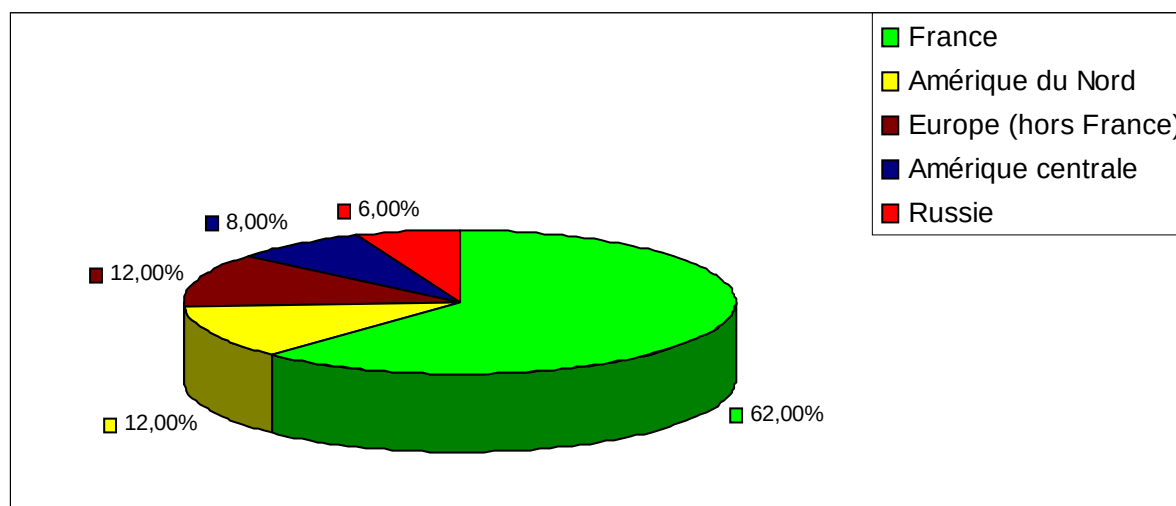
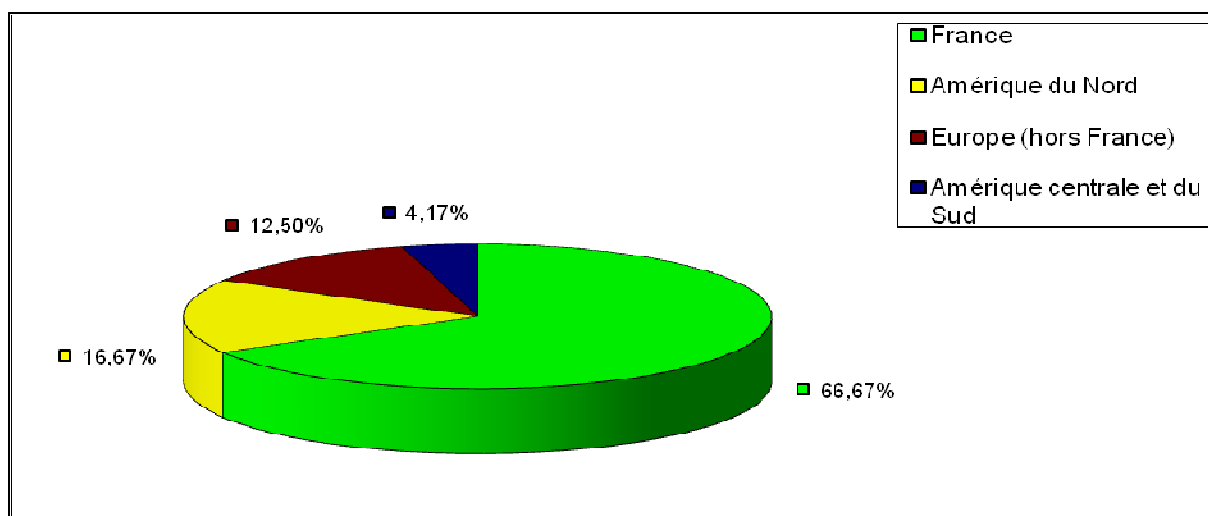


Figure 2 : Origine de la clientèle accueillie sur les ZCV, saison 2009-2010 (en %, N = 50)

Aucun problème spécifique n'est à relever concernant l'accueil de la clientèle durant les deux saisons précédentes, que ce soit à Bangui ou sur les campements de chasse. D'après les locataires, la très grande majorité des touristes est repartie satisfaite de ses safaris, mais tous ont déploré la présence d'un braconnage local important, hormis dans le cas de la ZCV Manovo-Zamza.

Le fait que les 5 locataires des ZCV sont tous des professionnels aguerris ayant une longue expérience cynégétique en RCA (plus de 15 ans d'activité), et qu'ils travaillent avec des guides de chasse temporaires également parmi les plus réputés dans les milieux de la grande chasse internationale, est un facteur positif quant à la qualité de l'organisation et du guidage des safaris.

3.2 DEROULEMENT DE LA SAISON 2009-2010

(Cf. rapport fin année 1 pour saison 2008-2009)

Cette saison peut être qualifiée de « moyenne » au niveau des résultats cynégétiques enregistrés, mais elle s'inscrit dans une dynamique nouvelle qui pourrait être perçue comme inquiétante sur certains aspects, lesquels sont corrélés.

- Tous les opérateurs – sauf sur Manovo-Zamza – ont relevé une recrudescence très forte du braconnage local, caractérisée par la présence de nombreuses personnes en brousse, l'écoute de coups de feu réguliers de jour et de nuit même à proximité des campements, enfin un nombre très important d'animaux prélevés ayant déjà été « plombés » par des armes artisanales ou bien câblés.
- Le nombre de contacts directs ou indirects (signes de présence) avec les braconniers étrangers (dits « soudanais ») à la recherche d'ivoire et autres sous-produits de la faune a très nettement diminué au milieu de la saison. Quelques colonnes ont été aperçues en début de saison traversant la zone d'Est en Ouest, se rendant certainement dans l'Ouest du pays (proximité de la frontière du Cameroun, certains ayant même traversé) puis ensuite en fin de saison. Leur présence n'a toutefois pas été aussi régulière que les années précédentes, la population d'éléphants pouvant être aujourd'hui qualifiée de relictuelle.

- Le mouvement de rébellion se développant dans les environs de Ndélé (axe Ngarba-Ngolongosso principalement) n'a pas affecté directement les ZCV, sinon en fin de saison lorsqu'un groupe non identifié de coupeurs de route s'est installé en bordure de la ZCV Bamingui-Bangoran, sans que cela gêne outre mesure l'activité de l'opérateur utilisant ses pistes de chasse. En revanche, les activités du Programme Ecofac IV et des ZCV ont été sporadiquement bouleversées et certains contacts avec ces malfrats ont mis en danger la vie des employés du programme et des ZCV (arrestation et tabassage du coordinateur du Réseau, échanges de tirs avec les SVP du programme faisant t un blessé par balles, etc.). Il est un euphémisme de préciser que n'eut été l'expérience et l'habitude de telles situations de la part des employés du programme et des ZCV, nombre d'activités récurrentes auraient pu être stoppées. Pour les opérateurs de chasse, la saison a été globalement plus calme que l'an passé et moins d'alertes sécurité ont entaché les activités des safaris.
- La pression des éleveurs transhumants venant surtout du Tchad et du Soudan s'est faite plus forte sur plusieurs ZCV, notamment Koukourou-Bamingui, le nord d'Idongo da Bangoran et de Bamingui-Bangoran, enfin l'Est de Manovo-Zamza. Cette problématique pose des questions de compétition dans l'accès aux ressources naturelles entre le bétail et la faune sauvage, mais aussi à terme de sécurité réelle pour les activités de safaris, la plupart des éleveurs étant actuellement armés.

3.2.1 ZCV Koukourou-Bamingui

Le locataire a effectué une saison très moyenne comparativement aux années précédentes, surtout par rapport à la saison dernière. Seuls 7 clients ont été accueillis (contre 13 l'an passé), cette baisse étant due à l'annulation de plusieurs safaris, qui devraient être reportés sur la saison prochaine (arrhes payés). Le taux de réalisation des quotas est resté correct et la collaboration entre celui-ci et la ZCV reste bonne. Des animaux blessés ont été déclarés et les réalisations de quotas annoncées par le locataire ont été validées par l'auxiliaire suivi écologique placé dans le campement de Ngouassa. Le Locataire a voulu exploiter particulièrement le sud de sa zone cette saison (Sud-Koukourou) dans le cadre de safaris pédestres, ceux-ci ayant dû être ajournés en raison de la présence massive d'éleveurs et de la faiblesse du potentiel cynégétique rencontré. Malgré l'intervention de la LAB Ecofac, la zone a été littéralement envahie par des troupeaux durant plusieurs semaines au cours de la saison sèche.

Le braconnage local par les populations de l'axe Bamingui-Yombo-bac et Ngrevaïe - Kaga-Bandoro, ainsi que la pêche non contrôlée sur la rivière Bamingui, restent des menaces importantes à juguler pour une gestion rationnelle de cette ZCV. Ceci étant, l'ouverture par le locataire de plusieurs nouvelles pistes, une gestion appropriée des salines et la réhabilitation d'un campement principal de haut standing, le tout doublé d'une politique commerciale cohérente, sont autant d'atouts pour que la ZCV KB tende à améliorer ses résultats pour les saisons à venir. Le locataire s'est également plus investi dans la Lutte anti braconnage, conformément aux termes du nouveau Protocole d'accord, en décidant de maintenir une équipe de 6 lutteurs durant la saison des pluies. Dans ce cadre, il reste à la ZCV de démontrer ses capacités à améliorer son niveau de prestations en termes d'aménagements mais aussi de lutte anti-braconnage. Le locataire se déclare globalement insatisfait des prestations de la ZCV cette saison particulièrement (faible présence du staff technique, peu de patrouilles LAB des GCV).

Toutes les taxes dues à la ZCV par le locataire ont été payées dans leur intégralité à échéance exacte ; ce dernier a envoyé pour la première fois un représentant de sa Société lors de l'Assemblée générale de la ZCV, démontrant une volonté de bonne collaboration et de respect du protocole d'accord. Le locataire a loué le tracteur ZCV une journée et deux barrages ont été réalisés par le Programme Ecofac IV avec l'appui des ZCV (Cf. Lungren, 2010).

3.2.2 ZCV Bamingui-Bangoran

Le locataire a effectué une bonne saison cynégétique au regard du nombre de clients accueillis sur la ZCV et du taux de recouvrement des quotas. Ceci étant, si les très mauvais résultats enregistrés en début de saison ont été compensés par les résultats de fin de saison, il reste que le locataire jouit aujourd'hui d'une mauvaise réputation en termes de pratiques cynégétiques en RCA. L'abattage de 3 femelles (Eland, Lion, léopard) faites tirer par un même guide au cours de deux safaris successifs (ce dernier étant dorénavant interdit de guider sur la ZCV pendant deux saisons conformément au Protocole d'accord 2010-2019), le tir de 2 élands par un même client au cours d'un même safari, ou encore la déclaration sur la ZCV d'animaux tirés sur le secteur 20, sont autant de pratiques à bannir impérativement par le locataire s'il souhaite améliorer son image dans les milieux de la grande chasse en RCA.

Ces pratiques sont de surcroît en contradiction avec la bonne collaboration que le locataire et son staff entretiennent avec la ZCV et les populations locales. Les cas d'appui de ce locataire aux ZCV sont très nombreux, particulièrement pour les aspects logistiques (achats et appui à la montée des deux tracteurs agricoles, organisation d'un Container humanitaire avec l'ONG BIP, appui régulier à la LAB des GCV, soutiens aux communautés locales, etc.).

Il reste également que le niveau de braconnage (populations de Bamingui – axe Bangoran – Kotissako) sur cette ZCV semble en forte recrudescence, de même que la pêche non contrôlée tout le long du Bamingui, très loin à l'intérieur du secteur 20. Les populations de buffles semblent avoir particulièrement souffert de ce braconnage, mais également d'une absence criante de points d'eau pérennes au milieu de la saison sèche. La réhabilitation récente par Ecofac IV du barrage Tello et le réaménagement total de la mare Tivu devrait apporter un début de solution à cette question.

L'absence du Locataire à l'Assemblée générale de sa ZCV cette saison a été particulièrement remarquée, alors qu'il avait été le premier et le seul à y envoyer un représentant la saison passée. Toutes les taxes dues à la ZCV par le locataire ont été payées dans leur intégralité mais avec beaucoup de retard par rapport aux échéanciers prévus. Il reste qu'un effort important devrait toujours être réalisé par le Locataire concernant le standing de son campement touristique de Bamingui, celui-ci étant d'une qualité très inférieure aux normes minimales requises pour ce type de safaris grande chasse en RCA.

3.2.3 ZCV Manovo-Zamza

Comme l'an passé, le locataire a effectué une bonne saison cynégétique et paraît satisfait du niveau de présence de la faune sauvage, de ses réalisations cynégétiques et du niveau d'accueil de sa clientèle. Ses relations avec la ZCV et les communautés voisines de Krakoma et Kpata sont globalement bonnes. Le fait qu'une de ses équipes LAB ait appréhendé le Président de la ZCV en action de pilotage d'activité diamantifère a entraîné la destitution de ce dernier de son poste de Président sur décision du Collège des Présidents des ALGEST-ZCV. Cela a également créé un doute sur la bonne foi des acteurs locaux des ZCV et de leur engagement réel en faveur de la conservation durable des ressources naturelles de leur territoire.

D'après le locataire, le niveau de braconnage local sur la ZCV est faible, en raison de l'éloignement des villages, le problème le plus prégnant devenant la présence de pasteurs transhumants sur la partie Est de la zone, cette année dès le milieu de saison sèche.

Les investissements permanents effectués sur la zone pour améliorer le réseau de pistes –présence d'un engin de TP -, l'aménagement des salines, la présence d'un campement de bon standing et la poursuite de prospections lui permettent de valoriser très correctement sa zone.

Le Locataire a exprimé vouloir développer encore plus sa ZCV qu'il voit comme une zone d'avenir, et pour ce faire a demandé à ce qu'un GCV supplémentaire soit budgétisé pour la saison à venir, ce qui a été accordé par les Comités des ALGEST-ZCV. Celui-ci devra en contrepartie embaucher un lutteur supplémentaire, ce qui portera à 6 le nombre d'éléments LAB en saison des pluies. La ZCV souhaiterait néanmoins toujours que ses prérogatives en termes d'aménagements soient respectées, et que le locataire puisse faire confiance au staff dans sa capacité à participer à la réalisation des aménagements. Toutes les taxes dues à la ZCV par le locataire ont été payées dans leur intégralité et à échéance, et ce dernier a pour la première fois envoyé un représentant de sa Société à l'Assemblée générale de la ZCV, ce qui a été apprécié par les communautés.

3.2.4 ZCV Idongo da Bangoran

Le locataire a effectué une saison cynégétique très moyenne comparativement aux saisons précédentes. S'il paraît satisfait du niveau de présence de la faune sauvage, de ses réalisations cynégétiques et du niveau d'accueil de sa clientèle, le braconnage local en recrudescence semble avoir pesé beaucoup sur les résultats cynégétiques. A titre d'exemple, malgré la venue de 17 clients durant la saison, seuls 5 Elands sur 13 au quota ont été réalisés, ce qui questionne sur la durabilité des prélèvements et le niveau de quotas attribués, sans cesse en hausse légère, dans un contexte de braconnage local très fort. Le locataire a indiqué que la majorité des animaux prélevés au cours des safaris étaient déjà « plombés » par des armes artisanales.

Le niveau de braconnage local et l'augmentation de la présence d'éleveurs transhumants dans le nord de la zone deviennent des points très problématiques. Les villages Sangba-Carrière mais aussi Idongo sont particulièrement responsables de l'activité du braconnage commercial outrancier. Les caravanes de braconniers étrangers traversant la zone les saisons précédentes ont été, comme partout, moins fréquentes cette saison.

La diversité de biotopes de cette ZCV de grande superficie permet néanmoins au locataire d'offrir les safaris les plus complets qui soient en Afrique subsaharienne, avec des taux de réussite particulièrement remarquables sur certaines espèces dites « forestières (hylochère, Bongo). Ses relations avec la ZCV sont bonnes, ainsi qu'avec les communautés riveraines. La réalisation incomplète et tardive des aménagements, ainsi que l'inefficacité des GCV sur cette ZCV sont des points à régler absolument pour les saisons à venir. Le locataire semble vouloir s'investir plus dans la lutte anti-braconnage en laissant cette saison des pluies plusieurs lutteurs sur sa zone.

Toutes les taxes dues à la ZCV par le locataire ont été payées dans leur intégralité, néanmoins avec des retards pour la seconde échéance (il avait fait une avance en début de saison), et ce dernier a également pour la première fois envoyé un représentant de sa Société à l'Assemblée générale de la ZCV, ce qui a été apprécié par les communautés.

Il faut signaler que le chiffre d'affaire de cette ZCV est de très loin le plus important de toutes, et donc que le niveau de taxes à payer à la ZCV (plus de 40 millions FCFA cette année) est particulièrement important.

3.2.5 ZCV Bohou-Kpata et 28 bis

Le locataire de ces 2 ZCV a réalisé également une saison moyenne en termes d'accueil de clientèle mais paraît satisfait de ses réalisations cynégétiques et du niveau d'accueil de sa clientèle. Le niveau de braconnage local, mais également la présence de chantiers d'artisans miniers illégaux sur la ZCV BK restent les points les plus critiques sur lesquels il est nécessaire d'agir. Les caravanes de braconniers étrangers traversant la zone les saisons précédentes ont été, comme partout, moins fréquentes cette saison.

La faible superficie des ces deux ZCV et les faibles quotas demandés et attribués annuellement expliquent les capacités financières limitées de la ZCV pour aménager et surveiller correctement ces territoires. La réalisation incomplète et tardive des aménagements par la ZCV encore cette année est un point à régler absolument pour la saison prochaine, particulièrement concernant les pistes dont la qualité fut catastrophique cette saison. Actuellement, ces deux ZCV ne sont pas autonomes et ne pourraient pas se suffire à elles-mêmes si elles n'étaient appuyées par les autres ZCV, tant d'un point de vue financier que logistique. Il reste qu'un effort en termes de surveillance et d'aménagement des deux ZCV par les staffs techniques doit être réalisé pour que ces deux zones voient leur niveau de faune sauvage remonter à un niveau supérieur à ce qu'il est. Les relations du locataire avec les ZCV sont néanmoins bonnes, ainsi qu'avec les communautés riveraines. Le fait que celui-ci se soit déplacé directement pour participer activement à l'Assemblée générale de la ZCV a beaucoup contribué à désamorcer certaines incompréhensions, notamment sur les faibles recettes de ces deux ZCV.

L'investissement du locataire en termes d'appui technique et logistique aux ZCV est important et doit être relevé. Le locataire n'a pas payé ses taxes à échéance cette saison, et à ce jour, il lui reste le solde à honorer. Sa présence constante en RCA fait que ses contacts permanents avec le staff de Sangba augurent d'un règlement rapide des montants dus.

3.3 NIVEAUX DE PRELEVEMENTS

3.3.1 Taux de recouvrement des quotas

Les réalisations effectuées par les locataires des ZCV sont synthétisées dans le tableau 4. Précisons déjà que le taux de recouvrement des quotas (toutes ZCV et espèces confondues), de 56,9% cette saison, est en nette baisse par rapport à la saison précédente (72%), mais reste élevé si on le compare avec le taux de recouvrement moyen en RCA sur les 6 dernières saisons, soit 39,4% (Roulet 2010, soumis à publication).

En comparant ces données avec celles disponibles précédemment (Renaud, 2005), nous constatons que le taux de recouvrement varie fortement d'une année sur l'autre pour chaque ZCV. IDB était jusqu'à présent la plus régulière mais a connu son plus mauvais résultat cette saison. Bamingui-Bangoran a vu une augmentation très forte de son taux de recouvrement, dont les « mauvaises » raisons sont expliquées au point III.2.2.

Tableau 4 : Comparaison du taux de recouvrement des quotas sur les ZCV (toutes espèces confondues)

ZCV	BB	BK	IDB	KB	MZ	28 bis	Moyenne	Source
2003-2004	53%	49%	79%	51%	52%	36%	53%	Renaud, 2005
2004-2005	66%	85%	73%	46%	52%	53%	63%	Renaud, 2005
2008-2009	51,5%	50%	81,9%	70,4%	66,7%	27,3%	58%	Roulet, 2009
2009-2010	90,9%	31%	59%	47,4%	63,3%	42,9%	56%	ce travail
Moyenne	65%	54%	73%	54%	59%	40%	57%	

Ce taux de recouvrement est une variable de calcul dépendant de divers paramètres (niveau de quota attribués, potentiel de clientèle, réussite à la chasse, etc.) qui ne permet pas de tirer des conclusions quant au statut de conservation des espèces concernées. Il permet de considérer qu'une certaine adéquation existe entre les quotas attribués annuellement, le potentiel de clientèle des opérateurs et la chance pour un client de prélever l'espèce qu'il recherche.

Sur quatre saisons connues, on constate que la ZCV IDB est de loin la ZCV présentant le plus fort taux de réussite, avec une contraction forte cette saison. La ZCV 28 bis a eu un taux de recouvrement moyen cette année, mais ses résultats sur 4 années connues la placent en dernière position en termes de taux de réussite. On constate enfin que Manovo-Zamza reste la plus stable dans le temps et que la ZCV Bamingui-Bangoran a connu cette année un taux de recouvrement que l'on peut qualifier d'artificiel comparativement aux résultats antérieurs.

Une analyse par espèce (Cf. tableau 5 ci-dessous) montre plusieurs tendances intéressantes mais dont il n'est pas possible de tirer de conclusions en termes de statut de conservation des espèces concernées:

- Contrairement à la saison précédente où les taux de réussite sur les espèces phares étaient tous supérieurs à 50%, signifiant que i) les avances versées à la ZCV par les locataires ne leur faisaient pas perdre d'argent indûment, ii) ces espèces attiraient toujours fortement les clients et iii) qu'elles étaient bien représentées sur les zones où elles sont au quota, ce n'est plus autant le cas cette année avec une contraction particulièrement significative des taux de réussite sur l'Eland (de 87,1% l'an dernier à 59% cette année). Si l'intérêt pour les espèces phares de la part de la clientèle n'a certainement pas évolué d'une année sur l'autre, c'est bien la capacité de prélèvement qui pose certainement aujourd'hui question.
- Si le taux de réussite sur le lion était surprenant la saison dernière avec 100% de recouvrement (4 animaux tirés, dont 1 hors quota), il est cette année de 60% (3 animaux tirés sur 5 attribués), montrant surtout que la pression sur cette espèce par le tourisme cynégétique reste faible sur les ZCV.

-
- Les taux de réussite supérieurs à 50% pour d'autres espèces phares comme le buffle, l'Hippotrague ou encore le Bongo démontrent la présence de bonnes populations et la probabilité importante qu'ont les clients de prélever ces espèces sur les ZCV ;
 - Si le taux de réussite sur le Sitatunga était de très loin le plus faible (14%) la saison dernière, démontrant surtout la difficulté de chasse de cette espèce, il conserve cette position cette saison mais avec un meilleur taux de réussite (37,5%) ;
 - Le taux de réussite sur les 4 espèces de céphalophes au quota et sur l'Ourébi est moyen, oscillant entre 45 et 70%. Peu de conclusions peuvent être tirées de ces chiffres.
 - Les suidés voient leur taux de recouvrement osciller entre 42 et 67%, variant peu d'une année sur l'autre.

Tableau 5 : Résultats cynégétiques et taux de recouvrement des quotas sur les ZCV en activité (saison 2009-2010)

	BB			KB			IDB			BK			MZ			28 bis			Total 6 ZCV		
	Accordé	Réalisé	%	Accordé	Réalisé	%	Accordé	Réalisé	%	Accordé	Réalisé	%	Accordé	Réalisé	%	Accordé	Réalisé	%	Accordé	Réalisé	%
Eland	6	6	100,0	10	5	50,0	13	5	38,5	3	2	66,7	7	5	71,4	0	0	0,0	39	23	59,0
Buffle	13	12	92,3	12	7	58,3	26	20	76,9	5	3	60,0	5	5	100,0	3	2	66,7	64	49	76,6
Bongo	0	0	0,0	0	0	0,0	8	5	62,5	2	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	10	5	50,0
Léopard	4	4	100,0	3	0	0,0	3	1	33,3	1	0	0,0	1	0	0,0	0	0	0,0	12	5	41,7
Lion	1	1	100,0	1	1	100,0	1	0	0,0	0	0	0,0	2	1	50,0	0	0	0,0	5	3	60,0
Hippotrague	2	2	100,0	7	2	28,6	10	5	50,0	0	0	0,0	5	3	60,0	1	1	100,0	25	13	52,0
Bubale	3	3	100,0	6	4	66,7	10	6	60,0	2	1	50,0	1	0	0,0	2	1	50,0	24	15	62,5
Guib	2	2	100,0	5	3	60,0	8	4	50,0	3	1	33,3	2	1	50,0	2	0	0,0	22	11	50,0
Ourébi	2	2	100,0	2	1	50,0	6	4	66,7	1	1	100,0	3	2	66,7	2	1	50,0	16	11	68,8
Céphalophe Grimm	2	2	100,0	4	1	25,0	9	4	44,4	3	1	33,3	3	4	133,3	3	0	0,0	24	12	50,0
Céphalophe flanc roux	2	2	100,0	4	1	25,0	10	8	80,0	6	2	33,3	7	6	85,7	3	2	66,7	32	21	65,6
Céphalophe bleu	1	0	0,0	2	1	50,0	6	3	50,0	2	0	0,0	2	2	100,0	1	0	0,0	14	6	42,9
Céphalophe à dos jaune	0	0	0,0	1	1	100,0	6	5	83,3	2	0	0,0	3	0	0,0	1	0	0,0	13	6	46,2
Potamochère	1	1	100,0	3	1	33,3	8	4	50,0	3	0	0,0	5	3	60,0	1	0	0,0	21	9	42,9
Phacochère	2	2	100,0	7	2	28,6	8	6	75,0	3	2	66,7	5	4	80,0	2	2	100,0	27	18	66,7
Hylochère	0	0	0,0	0	0	0,0	6	3	50,0	1	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	7	3	42,9
Sitatunga	0	0	0,0	1	0	0,0	3	1	33,3	0	0	0,0	2	1	50,0	2	1	50,0	8	3	37,5
Babouin	3	1	33,3	10	7	70,0	15	8	53,3	5	0	0,0	6	0	0,0	5	2	40,0	44	18	40,9
Patas	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	1	1	100,0	0	0	0,0	1	1	100,0
Taux de recouvrement*	44	40	90,9	78	37	47,4	156	92	59,0	42	13	31,0	60	38	63,3	28	12	42,9	408	232	56,9
Place taux de recouvrement	1			4			3			6			2			5					

* Calcul sur les seules espèces ayant au moins 1 quota

3.3.2 Dépassements et prélèvements hors quotas

Cette saison, 1 cas de dépassement de quotas, et 3 cas de prélèvements de femelles d'espèces phares doivent être signalés.

- Sur la ZCV Manovo-Zamza, un Céphalophe de Grimm a été tiré en surquota (4 animaux prélevés pour 3 au quota). Le locataire a dûment déclaré cet animal et le paiement d'une double taxe a été effectué conformément au protocole d'accord
- Sur la ZCV Bamingui-Bangoran, 3 femelles (1 Eland, 1 Lion et 1 Léopard) ont été tirées par deux clients différents mais ces erreurs ont eu lieu au cours de safaris dirigés par le même guide de chasse. Outre le paiement des doubles taxes effectué par le locataire, et devant la gravité des faits, la ZCV s'est retournée vers le nouveau protocole d'accord. Ce dernier stipulant que : « Art. 26 - Tout tir de femelle sera pénalisé d'une double taxe d'abattage (aucune double taxe animal phare ne sera facturée) assortie d'éventuelles sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Alinéa 1 : D'autre part, tout abattage de trois femelles tirées ou fait tirer par le même guide de chasse - de manière cumulative tout au long de la période de validité du présent protocole d'accord -, entraîne le retrait du droit de celui-ci d'exercer dans la ZCV durant 2 saisons cynégétiques consécutives.

Alinéa 2 : Dans le cas de certains animaux dont le sexe est difficilement identifiables (céphalophes), l'ALGEST et les autorités compétentes se réserveront le droit de faire appliquer ou non l'alinéa 1 du présent article. », il a été décidé par le Collège des Présidents des ZCV lors de la réunion technique de fin de saison cynégétique tenue à Sangha le 16 mai 2010, que le Guide de chasse responsable serait interdit de guider durant 2 saisons au sein de la ZCV. D'éventuelles sanctions supplémentaires à son encontre relèvent de la seule responsabilité du MEFCP.

Cette saison particulièrement, des animaux blessés lors de safaris ont été déclarés et payés spontanément par les locataires, notamment sur Koukourou-Bamingui (1 hippotrague, 2 buffles, 1 ourébi) et sur Idongo da Bangoran (2 buffles). Ces déclarations indiquent une certaine forme de transparence et semblent plus en conformité avec les réalités d'une grande chasse aux résultats et conditions de tir aléatoires où l'erreur est possible.

Des demandes de quotas supplémentaires en cours de saison ont été faites par les locataires d'Idongo da Bangoran (1 Léopard) et de Bamingui-Bangoran (3 buffles et un Léopard). Si le locataire d'IDB n'a jamais eu de réponse du MEFCP, celui de BB s'est vu attribué les quotas demandés. Le nouveau protocole d'accord stipule pourtant en son article 25 alinéa 2 que « Le locataire a la possibilité de déposer une demande annuelle de quotas supplémentaires, dans une limite de 1 animal par espèce (phare ou non) au quota, auprès des services du MEFCP concernés. Les demandes de quotas doivent être transmises par le locataire au MEFCP avec ampliation à l'ALGEST-ZCV avant le 31 janvier inclus de la saison en cours.

La demande du locataire de Bamingui-Bangoran ayant été déposée au delà de l'échéance prévue et le nombre d'animaux demandés étant supérieur à l'autorisation faite, cette demande aurait donc dû être refusée. Elle a pourtant été visée et accordée par l'ALGEST de la ZCV et le MEFCP. Si une mauvaise appropriation des termes spécifiques du tout nouveau Protocole d'accord peut expliquer ce cas de figure, la plus grande vigilance sera nécessaire les saisons à venir pour éviter ce type de passe droits allant à l'encontre de règles négociées puis décidées collégialement.

3.3.3 Niveau de pression de chasse

Le calcul de la pression de chasse effective par les locataires toutes espèces confondues sur les ZCV est exprimé dans le tableau 6 ci-dessous. Celle-ci (nombre d'animaux prélevés au km²) a été rapportée à une estimation de la superficie réellement exploitée par les guides et leurs clients pour donner un ordre d'idée plus proche de la réalité.

Comme la saison précédente, malgré sa superficie supérieure aux autres, la ZCV IDB est celle où la pression de chasse est la plus élevée. Les ZCV KB et MZ sont celles où la pression est la moins élevée. Dans l'ensemble, ces données montrent que la pression de chasse effective reste très faible, mais il ne faut pas omettre que ces prélèvements s'ajoutent à ceux de la chasse et du braconnage commercial, activités pour lesquelles nous n'avons aucune donnée quantitative.

Tableau 6 : Pression cynégétique par le tourisme de chasse (saison 2009-2010, rapportée aux superficies réellement exploitées)

ZCV	Superficie réellement exploitée (km2)*	Quotas accordés	Quotas prélevés	Nbre animaux accordés / km2	Nbre animaux prélevés / km2
Bamingui-Bangoran	700	44	40	0,063	0,057
Koukourou-Bamingui	1 100	78	37	0,071	0,034
Bohou-Kpata	350	42	13	0,120	0,037
Manovo-Zamza	1 400	60	38	0,043	0,027
28 bis	300	28	12	0,093	0,040
Idongo-da-Bangoran	1 500	156	92	0,104	0,061
TOTAL / MOYENNE	5 350	408	232	0,082	0,043
Rappel 2008-2009	5 350	378	250	0,081	0,045

* estimation de superficie réellement chassée

3.3.4 Taux de réussite par chasseur

Le taux de réussite (toutes espèces confondues) par chasseur sur les ZCV, avec 4,2 animaux / chasseur, est logiquement en baisse par rapport à la saison passée (4,6 animaux / chasseur), le nombre total de clients reçus étant identique et le nombre d'animaux prélevés étant en baisse. Le nombre de jours de chasse / client n'a pas évolué significativement, avec en moyenne 13 jours / client (comprenant les safaris 6 jours de chasse et les safaris 20 jours de chasse).

La ZCV IDB sort une fois de plus en tête quand au nombre d'animaux tirés par chasseur, tendance maintenue sur plusieurs années, juste devant KB. Les autres se maintiennent ou bien baissent significativement comme BK, sauf BK et 28 bis où une tendance à la baisse régulière doit être remarquée.

Ces taux de réussite sont sensiblement égaux à ceux de la moyenne en RCA (4,4 animaux / chasseurs sur les 5 dernières saisons, Roulet et al., 2008). Ce n'est pas spécialement élevé par rapport à d'autres pays de grande chasse (Tanzanie, Zimbabwe, Afrique du Sud) mais cela ne pénalise pas non plus l'activité commerciale, la nature des espèces prélevées compensant la quantité.

Tableau 7 : Comparaison du nombre d'animaux prélevés/chasseur sur les ZCV (toutes espèces confondues)

ZCV	BB	BK	IDB	KB	MZ	28 bis	Moyenne	Source
2003-2004	4	2,5	6	4,4	5,2	3,8	4,3	<i>Renaud, 2005</i>
2004-2005	3,9	3,7	4,5	3,5	3,2	?	3,7	<i>Renaud, 2006</i>
2008-2009	3,4	4,6	6,6	3,5	5,4	4,5	4,6	<i>Roulet, 2009</i>
2009-2010	4,4	3,2	5,4	5,2	4,2	3	4,2	<i>Ce travail</i>
Moyenne	3,9	3,5	5,6	4,1	4,5	3,7		

3.4 SUIVI ECOLOGIQUE

D'après nos Termes de références, le suivi écologique sur les ZCV n'était pas dans nos prérogatives, mais piloté par le Chef de Composante ZCV dont c'est la spécialité. Ainsi, plutôt que de proposer la mise en œuvre de nouveaux protocoles, nous nous sommes contentés de tenter de poursuivre les orientations en la matière prises par nos prédécesseurs, et d'au moins faire appliquer les aspects du protocole d'accord en la matière.

Le suivi écologique a pris 4 formes les deux dernières saisons sur les ZCV.

3.4.1 Fiche suivi abattages et suivi trophées en 2008-2009

Notre prédécesseur (Renaud, 2005) relevait déjà à l'époque la difficulté d'obtenir des locataires les données en fin de saison, et particulièrement les points GPS d'abattages des animaux prélevés. Le principal argumentaire des locataires pour ne pas fournir ces données était en début de saison 2008-2009, i) que les fiches étaient trop compliquées, ii) qu'ils n'avaient pas de temps pendant les safaris, non plus de prendre le point GPS de l'abattage pendant la découpe de la viande, iii) qu'ils ne voyaient pas d'intérêt à remplir ces fiches dans la mesure où les données ne leur revenaient jamais sous aucune forme, iv) qu'on ne leur demandait pas de remplir ces fiches depuis 3 saisons, et qu'aucun suivi ne pouvait donc avoir lieu.

Rappelant que ce suivi était le minimum requis dans les termes d'un protocole d'accord que ceux-ci avaient signé, nous avons donc opté pour les changements suivants :

- ✓ Simplification des fiches et ajout d'explications pour le calibrage et la prise de points GPS ;
- ✓ Fourniture de fiches exemples (Cf. annexes 1 et 2) pour éviter les erreurs ;
- ✓ Formation de pisteurs lettrés et volontaires pour remplir ces fiches et les remettre aux responsables suivi écologique des ZCV, avec promesse (tenue) d'un appui pour la bonne volonté. Cette formation a eu lieu uniquement sur les ZCV KB et BB où les locataires ont été coopératifs, particulièrement les pisteurs et taxidermiste de KB où le travail rendu était de bonne qualité ;
- ✓ Remise d'un dossier complet avec chemises, stylos, fiches plastiques pour la brousse pour éviter les pertes de données.

Malgré ces efforts, et bien que des différences importantes aient eu lieu entre locataires (certains ont joué totalement le jeu pour les fiches abattages avec 100% de remplissage, d'autres ne nous ont remis aucune fiche), les résultats n'ont été que très partiels et on a relevé les mêmes problèmes que notre prédécesseur : fiches non rendues ou incomplètes, point GPS faux ou incorrectement relevés, etc.

Face à ce constat de mauvaise collaboration, il a été proposé dans le nouveau protocole d'accord (Cf. Annexe 6, articles 6, 16 et 24), de prendre les mesures suivantes :

- Formations d'auxiliaires de suivi écologique durant la saison des pluies à venir ;
- Mise en place dans chaque campement de chasse et uniquement pendant la période de safari, des auxiliaires chargés de la collecte au jour le jour des données et de leur remise aux RSE ;
- Pénalités financières aux locataires pour chaque safari (50 000 FCFA / safari) où les données collectées par ces derniers ne seront pas remises à l'auxiliaire.

3.4.2 Mise en place auxiliaires suivi écologique en 2009-2010

Comme prévu dans le protocole d'accord, 6 auxiliaires de suivi écologique ont été recrutés en fin de saison des pluies 2009 par les ZCV et ont bénéficié d'une première formation par le Chef de composante et le Directeur de site. Ils ont ensuite reçu une formation complémentaire par l'AT ZCV et le responsable suivi écologique de Sangha consistant en 3 modules : i) mesure trophées et remplissage fiches abattages, ii) manipulation des outils (GPS, Boussole, télémètre, jumelle, fiches) et méthode d'inventaire pédestre / vélos, iii) Organisation du travail et comportement attendu dans les campements de chasse.

Seules les ZCV 28 bis et BK n'ont pas reçu d'auxiliaire, une des personnes formées s'étant désistée après sa formation pour prendre un autre emploi long terme. Chaque auxiliaire a signé un contrat de travail de 5 mois

Globalement, pour une première année test, on peut considérer que cette initiative a été profitable aux ZCV. Les travaux des auxiliaires ont été effectués avec sérieux, leur comportement au sein des campements a été généralement correct et les données recueillies ont permis d'alimenter la base de données sur le suivi trophées.

Chaque auxiliaire a remis au staff technique en fin de saison :

- Les fiches d'abattages (données brutes) remplies par leur soin
- Les fiches taxidermie (données brutes) remplies par leur soin
- Un rapport d'activité saisonnier succinct.

Les locataires ont globalement mieux collaboré que les saisons précédentes, notamment en termes de prise des points GPS d'abattages. Toutes les données n'ont été recueillies que récemment et pour l'instant juste traitées numériquement de manière brute ; elles doivent faire l'objet d'un rapport d'activités annuel par le Responsable suivi écologique de Sangba.

Un débriefing de la saison a pu avoir lieu avec ce personnel et pour 3 ZCV, les données d'abattages déclarées par les locataires ont pu être validées en présence des auxiliaires eux-mêmes. L'initiative, modeste, mérite d'être poursuivie les saisons prochaines

3.4.3 Inventaires pédestres

Cf. Rapport du Chef de Composante

3.4.4 Inventaire aérien

Cf. Rapport du chef de Composante

4. BILAN FINANCIER SAISON 2009-2010

NB : Les données brutes et synthétisées de la saison 2009-2010 présentées dans cette partie sont le fruit d'un travail commun et continu avec le staff technique des ZCV, dans le cadre du suivi annuel des résultats atteints par les ZCV. Les analyses de ces données et éventuelles conclusions nous sont propres.

Le bilan financier des ZCV cette saison 2009-2010 est globalement mitigé. Les recettes totales sont inférieures à celles de la saison précédente. Elles restent néanmoins importantes et se classent en seconde position du niveau de recettes le plus important sur les 10 dernières saisons.

Cependant, l'accroissement de la masse salariale et des frais de fonctionnement y afférents, ajouté à l'effort nécessaire de remboursement d'arriérés importants pour certaines ZCV (BB, KB), font que le solde final annuel laisse très peu de marge financière et nécessite d'entamer sur l'épargne jusqu'à présent réalisée sur la ZCV IDB.

Le déroulement moyen de la saison d'un point de vue cynégétique, dans un contexte d'augmentation de quota équilibré par la réduction de la pression fiscale sur les locataires (diminution du taux de la taxe animal phare), la contribution nécessaire au Réseau des ZCV (5% des recettes prévisionnelles), l'accroissement de coûts de fonctionnement liés à une logistique importante (2 tracteurs en activité), enfin l'augmentation de dépenses imprévues (frais médicaux divers, primes de saisies supérieures aux lignes budgétaires prévues, entretien et réparation tracteurs, réunion technique d'une semaine à Sangha onéreuse et non budgétisée) sont autant de paramètres augurant d'une nécessaire vigilance budgétaire.

Malgré ce constat, il faut relever que la durabilité financière des ZCV sur le long terme, au regard du niveau de prestations actuelles et du personnel directement bénéficiaire (56 emplois permanents), est remarquable pour des structures associatives centrafricaines en activité depuis près de 17 ans, et démontre que la gestion reste relativement saine.

4.1 RECETTES TOTALES

4.1.1 Recettes annuelles

Les recettes annuelles totales des 6 ZCV en activité cette saison 2009-2010 s'élèvent à 111 716 750 FCFA, soit 170 311 euros.

- La ZCV Idongo da Bangoran (IDB) à généré a elle seule plus de 37% (63 417 euros) de cette somme, démontrant l'importance de sa bonne gestion présente et future pour l'ensemble des ZCV.
- La ZCV Bamingui-Bangoran a augmenté significativement – mais artificiellement - ses recettes par rapport aux saisons précédentes et donc sa contribution aux recettes totales avec 20% des recettes.
- La ZCV Koukourou-Bamingui, l'an passé en seconde place en termes de contribution aux recettes totales, rétrograde en troisième position en raison d'un faible nombre de clients accueillis et donc d'un taux de recouvrement des quotas plus faible.
- La ZCV Manovo-Zamza est la seule à conserver une certaine stabilité financière d'une saison sur l'autre (légère contraction cette saison).
- Les ZCV les moins performantes financièrement – mais aussi les plus petites en superficie et en nombre de clients – sont toujours Bohou-Kpata (7,2% des recettes totales) et surtout 28 bis (2,8% des recettes totales) dont la contribution est cette saison tout à fait anecdotique.

Tableau 8 : Recettes totales des 6 ZCV en activité (saison 2009-2010)

ZCV	IDB	BK	MZ	28bis	BB	KB	Total
Recettes 2009-2010 (FCFA)	41 599 000	8 059 750	16 933 000	3 122 500	22 290 000	19 712 500	111 716 750
Recettes 2009-2010 (euros)	63 417	12 287	25 814	4 760	33 981	30 052	170 311
% des recettes	37,2	7,2	15,2	2,8	20,0	17,6	100

4.1.2 Evolution des recettes totales des ZCV sur 10 saisons

Une analyse évolutive sur 10 ans des recettes des 6 ZCV aujourd'hui en activité montre des parcours différents selon les ZCV.

Si Idongo Da Bangoran, Manovo Zamza ou encore Koukourou-Bamingui n'ont cessé de voir leurs recettes croître assez régulièrement, avec des variations annuelles sensibles à la hausse ou à la baisse, les dynamiques évolutives de Bohou-Kpata et 28 bis tendent elles plutôt à stagnation ou la baisse régulière, en tous cas sans amélioration notable de la valorisation de ces zones. Bamingui-Bangoran voit ses recettes évoluer très fortement d'une année sur l'autre, démontrant l'absence de rationalité dans la gestion des ressources cynégétiques sur cette ZCV.

Ces deux derniers points sont des contraintes fortes pour une gestion durable de ces territoires. D'une part parce que la tendance à la stagnation des recettes de BK n'a guère de raison d'évoluer, d'autre part parce que le seuil minimal atteint par 28 bis ne lui permet plus aucune autonomie de fonctionnement, enfin parce que l'imprévisibilité des modalités de gestion des quotas sur Bamingui-Bangoran altère toute possibilité d'investissement à long terme de la part de la ZCV sur ce territoire géré au jour le jour.

Tableau 9 : Evolution des recettes totales des ZCV sur 10 saisons

ZCV	IDB	BK	MZ	28bis	BB	KB	Total en FCFA	Total en Euros
Recettes 2000-2001	24 188 375	9 548 325	6 833 610	520 000	17 106 445	5 871 725	64 068 480	97 672
Recettes 2001-2002	25 444 260	12 415 050	5 757 700	0	10 719 355	11 504 450	65 840 815	100 374
Recettes 2002-2003	26 873 565	8 414 130	7 048 810	0	9 283 110	7 855 255	59 474 870	90 669
Recettes 2003-2004	29 031 500	10 450 000	8 508 750	10 239 000	8 851 275	9 064 000	76 144 525	116 082
Recettes 2004-2005	25 829 000	9 009 750	11 968 000	4 451 750	15 935 000	13 782 500	80 976 000	123 447
Recettes 2005-2006	30 881 500	10 529 750	9 238 000	4 436 750	15 780 000	15 807 500	86 673 500	132 133
Recettes 2006-2007	40 729 000	12 789 750	16 213 000	5 626 750	18 860 000	17 457 500	111 676 000	170 249
Recettes 2007-2008	40 544 000	11 179 750	15 898 000	6 032 500	13 805 500	19 739 000	107 198 750	163 423
Recettes 2008-2009	50 084 000	12 529 750	18 008 000	4 247 500	14 195 000	23 822 500	122 886 750	187 340
Recettes 2009-2010	41 599 000	8 059 750	16 933 000	3 122 500	22 290 000	19 712 500	111 716 750	170 311
Total en FCFA	335 204 200	104 926 005	116 406 870	38 676 750	146 825 685	144 616 930	886 656 440	
Total en Euros	511 016	159 959	177 461	58 962	223 834	220 467		1 351 699

Figure 3 : Courbe d'évolution des recettes totales des 6 ZCV entre 2000 et 2010 (10 saisons, en FCFA)

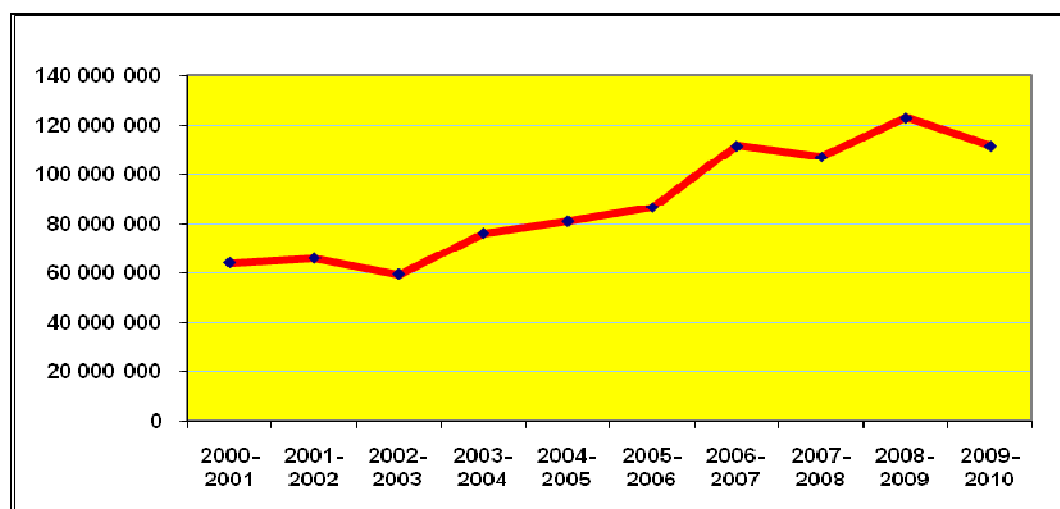
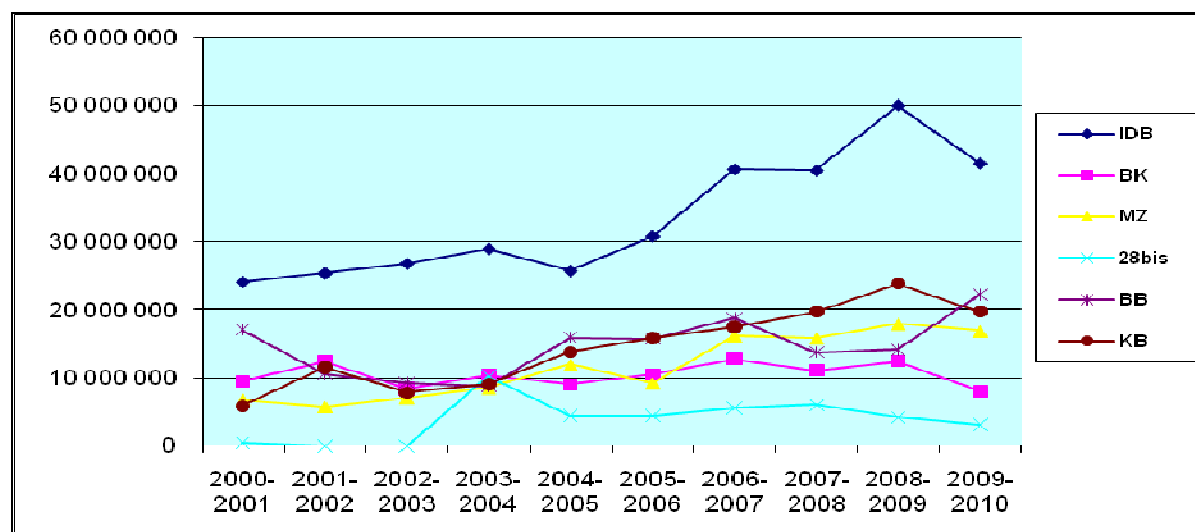


Figure 4 : Evolution des recettes totales de chacune des 6 ZCV entre 2000 et 2010 (10 saisons, en FCFA)



4.1.3 Remboursement d'Arriérés

Depuis la saison passée, un processus d'assainissement des finances de ZCV a été mis en place par un mécanisme de remboursement progressif des arriérés (dettes) contractés par la plupart des ZCV. Ces arriérés concernaient des remboursements à effectuer principalement entre les ZCV elles mêmes. D'autres dettes avaient néanmoins aussi été contractées auprès d'opérateurs de safari (remboursement achat des 2 tracteurs ZCV au locataire de BB).

Si les « dettes inter-ZCV » étaient la preuve d'une réelle entraide et solidarité entre ces entités, elles faisaient aussi montre d'une gestion budgétaire aléatoire des budgets de la part des Comités de gestion et des staffs, particulièrement durant l'interphase Ecofac III/ Ecofac IV.

Un gros travail de synthèse des arriérés et d'échelonnage de remboursements a été établi juste avant le montage des budgets prévisionnels durant les deux dernières saisons. Fin 2009, 100% des remboursements prévus pour la saison 2008-2009 étaient effectifs et cette saison, un effort supplémentaire a été réalisé (Cf. tableau 10 ci-dessous).

La ZCV Bamingui-Bangoran particulièrement s'est quasiment totalement désendettée cette saison en remboursant plus de 4 500 000 FCFA d'arriérés. Idongo da Bangoran de son côté a pu récupérer plus de 80% des arriérés qui lui étaient dus par toutes les autres ZCV.

En revanche, la situation de Koukourou-Bamingui reste préoccupante, les mauvais résultats de cette saison ne lui permettant pas de prévoir les remboursements prévus (plus de 3 200 000 FCFA d'arriérés prévus sur 2011). Il en est de même pour Bohou-Kpata, avec encore plus de 2 100 000 FCFA d'arriérés prévus sur 2011.

Un assainissement final de cette situation en 2011 sera fortement salutaire aux ZCV sur le long terme, leur permettant alors peut-être d'envisager de nouveaux investissements sans risquer des situations de surendettements inextricables.

Tableau 10 : Synthèse arbitrée des arriérés toutes ZCV et montage échancier de remboursement (saisons 2008-2009 à 2010-2011, en FCFA)

ZCV	Solde bancaire au 15/12/2009	Montant arriéré à rembourser	Bénéficiaire arriéré	Motif	Echéancier paiement		
					2008-2009	2009-2010	2010-2011
Bamingui-Bangoran	316 499,00	901 941,00	IDB	Container humanitaire 50% de 50% de 5200 euros		15-mai-10	
		1 311 914,00	Michel Fusy CAS	50% avance tracteur de 8000 euros	15-avr-09		
		1 311 914,00	Michel Fusy CAS	50% avance tracteur de 8000 euros		15-févr-10	
		1 600 000,00	ATCC transitaire	Transport Douala - Bangui tracteur 50% de 40% de 8 000 000	15-janv-09		
		69 532,00	BK	1/2 GPS + 1/2 cable		15-mai-10	
		1 134 570,00	IDB	75 T shirt et casquettes JMA		15-mai-10	
		1 000 000,00	Michel Fusy CAS	Avance sur 1er versement janvier 2009	15-mai-09		
		500 000,00	IDB	Prêt décompte RSE Bamingui			15-mai-11
		1 000 000,00	IDB	Avance sur aménagements		15-mai-10	
		8 829 871,00					
Koukourou-Bamingui	1 760 760,00	1 311 914,00	Michel Fusy CAS	50% avance tracteur de 8000 euros	15-avr-09		
		1 311 914,00	Michel Fusy CAS	50% avance tracteur de 8000 euros		15-févr-10	
		932 567,00	ATCC transitaire	Transport Douala - Bangui tracteur 50% de 40% de 8 000 000	15-févr-09		
		69 532,00	BK	1/2 GPS + 1/2 cable	15-mai-09		
		901 941,00	IDB	Container humanitaire 50% de 50% de 5200 euros			15-mai-11
		860 400,00	28bis	Quote-part mairie 2006-2007		15/05/2010 (50%)	15/05/2011 (50%)
		1 134 570,00	IDB	75 T shirt et casquettes JMA			15-mai-11
		261 443,00	BO	Fournitures diverses janvier 2009			15-mai-11
		500 000,00	IDB	Prêt décompte RSE Bamingui			15-mai-11
		983 936,00	Marcel Tiran	Avance sur 1er versement janvier 2009	15-mai-09		
		8 268 217,00					
Bohou-Kpata	795 398 (solde négatif)	756 380,00	IDB	60 T shirt et casquettes JMA	15-mai-09		
		932 567,00	ATCC transitaire	Transport Douala - Bangui tracteur 20% de 60% de 8 000 000	15-févr-09		
		1 574 300,00	IDB	20% du tracteur de 12 000 euros Tracteur			15-mai-11
		601 294,00	IDB	Container humanitaire			15-mai-11
		3 864 541,00					

ZCV	Solde bancaire au 15/12/2009	Montant arriéré à rembourser	Bénéficiaire arriéré	Motif	Echéancier paiement		
					2008-2009	2009-2010	2010-2011
Manovo-Zamza	1 337 044,00	756 380,00	IDB	60 T shirt et casquettes JMA	15-avr-09		
		270 779,00	BK	GPS + Cable	25-janv-09		
		932 567,00	ATCC transitaire	Transport Douala - Bangui tracteur 20% de 60% de 8 000 000	25-janv-09		
		200 000,00	MZ (Kpata)	Remboursement 50% dette cantine villageoise		15-mai-10	
		601 294,00	IDB	Container humanitaire		15/05/2010 (50%)	15/05/2011 (50%)
		2 761 020,00					
28 bis	637 469,00	932 567,00	ATCC transitaire	Transport Douala - Bangui tracteur 20% de 60% de 8 000 000	25-janv-09		
		270 779,00	BK	GPS + cable		15-mai-10	
		1 203 346,00					
Idongo-da-Bangoran	14 712 496,00	932 567,00	ATCC transitaire	Transport Douala - Bangui tracteur 20% de 60% de 8 000 000	15-févr-09		
		500 000,00	Mathieu Laboureur	Avance sur 1er versement janvier 2009	15-mai-09		
		270 779,00	BK	GPS + cable	15-févr-09		
		1 703 346,00					
Boungou-Ouadda	2 467,00	270 779,00	BK	GPS + cable	15-févr-09		
		960 000,00	ATCC transitaire	Transport Douala - Bangui tracteur 20% de 60% de 8 000 000	15-janv-09		
		1 230 779,00					
BAOV Bloc Ouandja 1	0,00	100 000,00	BK		15-mai-09	ZCV non fonctionnelles et comptes bancaires à 0, possibilités de remboursement des arriérés nulles pour l'instant	
BAOV Bloc Ouandja 2		100 000,00	MZ		15-mai-09		
BAOV Bloc Tiringoulou 1		100 000,00	IDB		15-mai-09		
BAOV Bloc Tiringoulou 2		100 000,00	KB		15-mai-09		
BAOV Bloc Ndiffa		100 000,00	28 bis		15-mai-09		
BAOV Bloc Sikikédé							
		500 000,00					
ZCV Délembé-Sergobo	0,00						
Total	17 971 337,00	28 361 120,00					
	Total arriérés ZCV de fin 2007 à mi 2010						
	Paiement effectué, relevé Compte bancaire faisant foi						

4.2 SOURCES DE REVENUS

4.2.1 Clé de répartition des taxes

Jusqu'à présent, 100% des recettes des ZCV provenaient directement de l'activité des opérateurs de safaris locataires.

Des clés de répartition des taxes ont été établies et n'ont finalement pas évolué au cours des années. Notre prédécesseur avait déjà montré dans son rapport de fin de mission l'intérêt de ce système par rapport aux secteurs amodiés (Renaud, 2005), nous n'y reviendrons donc pas.

Cette saison, sous l'égide d'un règlement intérieur spécifique rédigé conjointement par les ZCV, les sources de revenus potentiels se sont diversifiées avec les possibilités de location - sous condition - des 2 tracteurs des ZCV (Cf. annexe 8). Si seulement 4 journées de location ont été enregistrées cette saison (3 par des locataires, une par une mission catholique), le système devraient prendre un peu d'élan les saisons suivantes.

Surtout, le Réseau des ZCV nouvellement créé ayant pour attribution d'effectuer des recherches de fonds pour les ZCV, il faut envisager à l'avenir l'appui de bailleurs de fonds sur des petits projets spécifiques proposés par les ZCV (LAB, aménagements, formation aux communautés, etc.).

Tableau 11 : Clés de répartition des taxes payées par les locataires des ZCV

	Communautés	Gestion Zone	Communes	CAS-DF
Location du territoire¹	50 %	30 %	20 %	-
Utilisation du territoire²	50 %	50 %	-	-
Taxes d'abattage³	45 %	20 %	15 %	20 %
Forfait viande⁴	50 %	50 %	-	-
Location tracteur (nouveau⁴)		100%		

4.2.2 Méthodes de calculs et établissement des échanciers

Pour la première fois en début de saison 2009-2010, les staffs se sont réunis en réunion technique spécifique pour pouvoir élaborer une méthode de prévision des budgets basés sur les données des années précédentes, permettant de justifier des choix techniques effectués vis-à-vis des communautés et des locataires.

Un tableau de synthèse prévisionnelle a donc été proposé, tentant de prendre en compte différents paramètres simples permettant d'envisager le niveau de recettes minimum pouvant être attendu pour l'année en cours (clientèle attendue par le locataire, quotas attribués, taux de recouvrement moyens connus, niveau de taxes à rétrocéder aux communes, CAS-DF et Réseau, etc.).

Cette première tentative (Cf. tableau ci-dessous) a montré que les recettes avaient été un peu sous estimées de manière globale, mais dans certaines ZCV surestimées, le nombre de clients attendus ayant été bien inférieur (ex: Koukourou-Bamingui).

¹ Taxe de 750 F CFA/ Km².

² Frais d'utilisation des ZCV justifiés par les aménagements réalisés et fonction des quotas d'espèces dites « phares » et « déclencheurs de safaris » (Eland de Derby, Bongo, Lion, Léopard, Hippotrague, C. dos jaune, Grand-Koudou et Buffle).

³ Montants s fixés par espèce et définis dans la Loi de Finance 94/006.

⁴ Nouveau système mis en vigueur depuis deux saisons.

Tableau 12 : Base de calcul pour une estimation des recettes mobilisables des ZCV en vue de l'arbitrage budgétaire 2009-2010 (en FCFA)

Taux de recouvrement quotas moyens ZCV sur 3 années (connues)

ZCV	BB	BK	IDB	KB	MZ	28 bis	Total/Moyenne
2003-2004	53%	49%	79%	51%	52%	36%	53
2004-2005	66%	85%	73%	46%	52%	53%	53
2008-2009	52%	50%	82%	70%	67%	27%	58

Tx recouvrement moyen potentiel estimé		55%	60%	75%	55%	55%	35%	56
Nbre safaris annuel potentiel estimé		5	2	15	10	5	2	39
Taxes abattages 100% (fictif)		12 230 000	9 440 000	42 360 000	20 180 000	15 440 000	3 850 000	103 500 000
Montant taxes abattages possibles		6 726 500	5 664 000	31 770 000	11 099 000	8 492 000	1 347 500	65 099 000
Forfait viande par safaris (x 100 000)		500 000	200 000	1 500 000	1 000 000	500 000	200 000	3 900 000
Forfait animaux classe C		50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	300 000
Location zone		645 000	339 750	1 704 000	1 462 500	1 533 000	337 500	6 021 750
Utilisation zone (animaux phares)		4 770 000	2 970 000	14 490 000	7 065 000	4 725 000	405 000	34 425 000
Recettes totales potentielles		12 691 500	9 223 750	49 514 000	20 676 500	15 300 000	2 340 000	109 745 750
Contribution CAS-DF et Communes		2 946 500	2 689 450	11 376 300	5 056 000	4 060 350	1 016 000	27 144 600
Recettes mobilisables potentielles avant FICED		9 745 000	6 534 300	38 137 700	15 620 500	11 239 650	1 324 000	82 601 150
Contribution FICED 5% sur RMP		487 250	326 715	1 906 885	781 025	561 983	66 200	4 130 058
Recettes mobilisables (par les ZCV) potentielles		9 257 750	6 207 585	36 230 815	14 839 475	10 677 668	1 257 800	78 471 093

Jusqu'à présent, les staffs techniques maîtrisent très bien le suivi des échéanciers et du calcul des différentes taxes à payer par chaque locataire. Bien formés par notre prédécesseur en la matière, certaines difficultés à s'adapter aux quelques changements nécessaires survenus depuis 2 saisons sont à relever. Le fait que notre prédécesseur ait bloqué les fichiers Excel liés pour calcul automatique à son départ - ce qui était une bonne idée à la base – s'est révélé handicapant pour le staff ayant des difficultés à intégrer les changements de calculs et donc de formules liés à l'évolution de la législation. Nous avons donc dû réinitialiser tous les fichiers liés et les adapter aux nouveaux taux et types de taxes.

Il convient enfin de préciser, suite aux interrogations d'un locataire, qu'il s'est avéré en fin de saison que le système de calcul utilisé pour les soldes des taxes d'abattages ne correspondait ni à la terminologie de l'ancien protocole (2004-2009), ni à celle du nouveau (2010-2019). Ce dernier stipule en effet à l'article 33 alinéa 2 que le solde des taxes d'abattage s'entend animal par animal, alors que le calcul adopté compte effectivement les animaux de manière globale. Face à cette situation, ayant des répercussions financières importantes pour les locataires mais aussi pour les ZCV, et considérant que i) la faute revenait aux ZCV et non aux locataires, ii) la pression fiscale sur les locataires est déjà forte dans les ZCV, iii) le niveau de prestations produites par les ZCV n'est pas à la hauteur des attentes du locataire et souvent non conforme aux protocoles d'accord, il a été décidé collégialement de maintenir le système de calcul actuel usité - depuis plusieurs années –et de rédiger un avenant n°1 au protocole d'accord en vigueur (Cf. annexe 7).

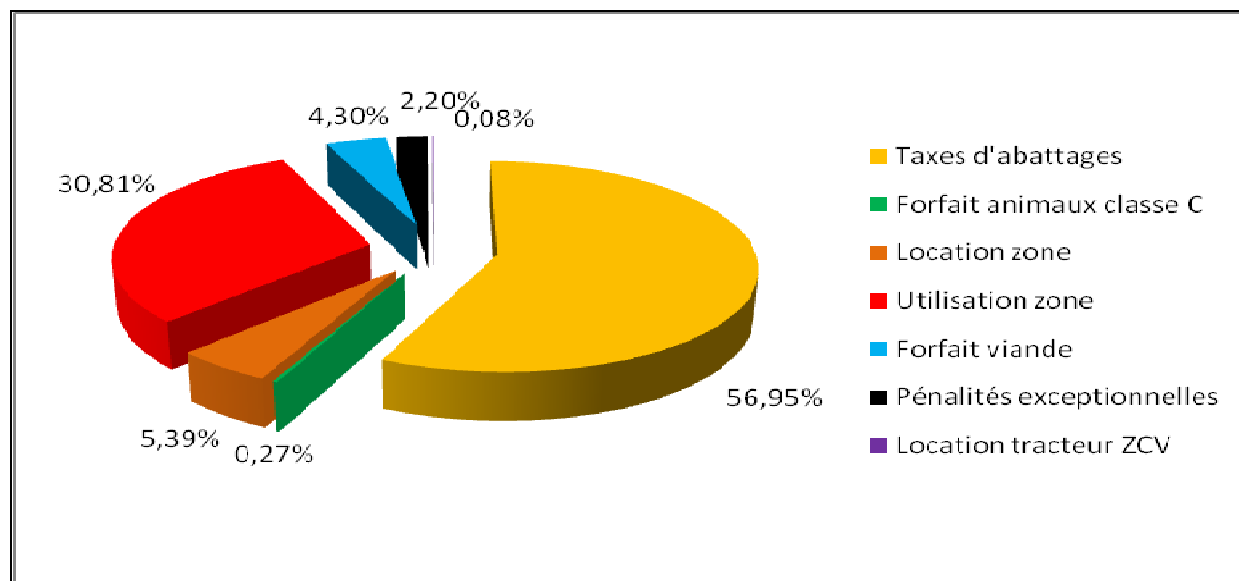
De la même façon, suite à un avenant n°2 au protocole d'accord demandé en intersaison 2008 par les locataires, puis intégré au sein du nouveau protocole d'accord 2010-2019, les échéanciers de paiement ont été légèrement modifiés – le paiement de la première tranche a été remmené à échéance de la première quinzaine de janvier et non plus au 1^{er} janvier.

4.2.3 Répartition des sources de revenus

Le tableau 13 ci-dessous synthétise les différentes sources de revenus des ZCV par taxes, les échéanciers, et les recettes totales perçues, conformément aux termes du protocole d'accord 2010-2019 en vigueur, complété de son 1^{er} avenant.

Tableau 13 : Répartition de l'origine des recettes et échéanciers des ZCV (saison 2009-2010, en FCFA)

	IDB	BK	MZ	28bis	BB	KB	Recettes total
2ème semaine de janvier 2010							
Forfait taxe abattage (30%)	5 071 500	1 131 000	1 963 500	480 000	1 594 500	2 727 000	12 967 500
Forfait animaux classe C (100%)	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	300 000
Utilisation zone (30%)	4 347 000	891 000	1 417 500	121 500	1 431 000	2 119 500	10 327 500
Location zone (100%)	1 704 000	339 750	1 533 000	337 500	645 000	1 462 500	6 021 750
Total première échéance	11 172 500	2 411 750	4 964 000	989 000	3 720 500	6 359 000	29 616 750
							0
1^{ère} semaine Avril 2010							0
Forfait taxe abattage (30%)	5 071 500	1 131 000	1 963 500	480 000	1 594 500	2 727 000	12 967 500
Utilisation zone (30%)	4 347 000	891 000	1 417 500	121 500	1 431 000	2 119 500	10 327 500
Total seconde échéance	9 418 500	2 022 000	3 381 000	601 500	3 025 500	4 846 500	23 295 000
Fin Mai 2010							
Forfait taxe abattage (40%)	6 762 000	1 508 000	2 618 000	640 000	2 126 000	3 636 000	17 290 000
Utilisation zone (40%)	5 796 000	1 188 000	1 890 000	162 000	1 908 000	2 826 000	13 770 000
Forfait viande - taux applicable x nbre permis - (100%)	1 600 000	350 000	900 000	350 000	900 000	700 000	4 800 000
Solde taxe abattage (100%)	6 790 000	580 000	3 120 000	380 000	8 210 000	1 315 000	20 395 000
Pénalités exceptionnelles - surquota / hors quota - (100%)	0	0	60 000	0	2 400 000	0	2 460 000
Location tracteur par locataire (30 000 FCFA / Jour)	60 000	0	0	0	0	30 000	90 000
Total troisième échéance	21 008 000	3 626 000	8 588 000	1 532 000	15 544 000	8 507 000	58 805 000
Total général	41 599 000	8 059 750	16 933 000	3 122 500	22 290 000	19 712 500	111 716 750

Figure 5 : Répartition des taxes payées par les locataires (saison 2009-2010)**Tableau 14 : Parts respectives des taxes payées par les locataires des ZCV (saison 2009-2010)**

Type de taxe	Montant annuel (FCFA)
Taxes d'abattages	63 620 000
Forfait animaux classe C	300 000
Location zone	6 021 750
Utilisation zone	34 425 000
Forfait viande	4 800 000
Pénalités exceptionnelles	2 460 000
Location tracteur ZCV	90 000

De cette répartition des taxes, on peut effectuer l'analyse suivante :

Taxes d'abattages : Elles représentent cette saison 56,95% du montant total des recettes contre 60% la saison passée (64% en 2003-2004, 43% en 2004-2005 d'après Renaud, 2005). C'est dire si les budgets des ZCV dépendent avant tout du taux de réussite de la clientèle. Comme la saison dernière, ces chiffres ont été présentés aux Présidents des comités de gestion pour mettre en avant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer le succès des clients et non pas seulement se contenter de leur présence. Le niveau de quotas accordés, et les taux de recouvrement de ces quotas sont donc avant tout les variables essentielles à l'évolution budgétaire des ZCV.

Utilisation zone : Cette taxe, basée sur un système de calcul relatif aux animaux dits « phares » (surtaxés) et variant donc en fonction des quotas accordés pour ces espèces (25% ou 50% d'avance non remboursés selon les espèces) représente 30% des recettes des ZCV en 2009-2010, soit autant qu'en 2009 (contre 24% en 2003-2004 et 41% en 2004-2005 d'après Renaud 2005).

Le montant de cette taxe variable par espèce était sujet à controverse depuis l'année 2005, en raison d'une augmentation de ses taux ayant été décidée de manière unilatérale par le programme Ecofac, et cela au mépris d'une décision arrêtée par Procès-verbal lors d'une réunion de fin de saison. Après débat et différentes simulations effectuées durant la réunion de fin de saison des Algest à Sangba, il avait été proposé d'insérer dans l'avenant n°3 du protocole d'accord une révision à la baisse du montant de cette taxe, comme indiqué ci-après :

« Les frais d'utilisation de la ZCV sont fixés en fonction du quota attribué annuellement pour les animaux considérés comme phares, soit : Eland de Derby, Bongo, Léopard, Lion, Hippotrague, Buffle, Grand Koudou et Hylochère.

Les montants pour chaque espèce sont fixés comme suit pour la durée du protocole, correspondant au taux de 45% du montant de la taxe d'abattage actuelle tarif non résidents étrangers : »

Espèces	Ancien tarif (négocié)	Tarif saison passée (imposé en 2005)	Nouveau Tarif (proposé à 45%)
Éland de Derby	350 000	450 000	360 000
Bongo	250 000	450 000	450 000
Buffle	100 000	100 000	90 000
Hylochère	75 000	200 000	180 000
Hippotrague	100 000	150 000	135 000
Lion	350 000	500 000	360 000
Léopard	200 000	450 000	360 000
Grand Koudou	200 000	800 000	900 000

Avec cette nouvelle méthode, indexée sur le montant actuel des taxes d'abattages des animaux considérés, la pression fiscale sur les opérateurs privés est un peu diminuée, sans que la baisse des recettes soit trop importante pour les ZCV.

Ce nouveau mode de calcul a finalement été intégré au nouveau Protocole d'accord 2010-2109 et est donc en vigueur. Dans un contexte de baisse fiscale mais d'augmentation de quotas, il s'avère que la part représentée par cette taxe relativement aux recettes totales n'a pas baissé par rapport à la saison passée.

Location zone : Indexée sur la superficie de chaque ZCV ($\text{km}^2 \times 750 \text{ FCFA}$), elle ne varie pas d'une saison à l'autre, et génère seulement 5,39% des recettes des ZCV, avec un peu plus de 6 000 000 FCFA cette saison.

Forfait viande : Cette nouvelle taxe est mise en œuvre depuis maintenant deux saisons. Elle a pour objet de remplacer l'ancien système de vente de viande considéré par tous comme inefficace d'un point de vue économique et inéquitable en terme de répartition auprès des populations. On doit certes déplorer la disparition de 5 emplois temporaires avec cette nouvelle méthode ne nécessitant plus de peseurs viande dans les campements. Mais les recettes dégagées (4 800 000 FCA cette saison, 5 000 000 FCFA la saison passée) soit 4,3% des recettes des ZCV cette saison - 5% l'an dernier -, (contre seulement 1% en 2003-2004 et 2004-2005 avec l'ancien système) sont bien supérieures aujourd'hui. Elles ont de plus permis notamment l'embauche des 5 auxiliaires écologiques temporaires affectés aux campements.

Forfait animaux Classe C : Ce forfait applicable pour l'autorisation de tirs des animaux de la classe C du Code de la faune (petit gibier à plume) est plus symbolique qu'autre chose d'un point de vue financier (0,27 % des recettes).

Location tracteur ZCV : Des frais de location des tracteurs ZCV ont été déterminés au sein d'un règlement intérieur des tracteurs rédigé début 2010 (Cf. annexe 7). Le tarif applicable aux locataires est de 30 000 FCFA / jour, hors carburant et PJA chauffeur. Il a été considéré que l'utilisation des tracteurs au sein des ZCV pour des travaux ZCV restait entièrement à la charge de ces dernières, et que des frais de location étaient facturés uniquement dans les cas où les locataires souhaitent les utiliser pour le bénéfice de leur Société (aménagement campement, transport personnel, etc.). Seules 3 journées de location ont été enregistrées cette saison sur les 6 ZCV, représentant des recettes anecdotiques pour l'instant, lesquelles sont censées être utilisées exclusivement à l'entretien desdits tracteurs (en sus des lignes budgétaires déjà prévues).

4.3 REPARTITION DES RECETTES

Sur la totalité des taxes versées par les locataires, et en conformité avec la clé de répartition des taxes (Cf. IV-2.1.), les ZCV doivent reverser une partie de leurs recettes, soit, i) 20% location du territoire et 15% taxes d'abattages aux Communes, ii) 20% taxes d'abattages au CAS DF.

Tableau 15 : Répartition des quotes-parts ZCV aux Communes et CAS-DF (saison 2009-2010)

ZCV	IDB	BK	MZ	28bis	BB	KB	Total
Quote-part Commune location zone (20%)	340 800	67 950	306 600	67 500	129 000	292 500	1 204 350
Quote-part Commune taxes abattages (15%)	3 554 250	652 500	1 449 750	297 000	2 388 750	1 513 000	9 855 250
Quote-part Commune Total	3 895 050	720 450	1 756 350	364 500	2 517 750	1 805 500	11 059 600
Commune Vassako	1 168 515				2 517 750	902 750	4 024 590
Commune Mbollo-Kpata	2 726 535	720 450	878 175	182 250			5 935 335
Commune Mbrés						451 375	583 500
Commune Ngrevai-Pama						451 375	583 500
Commune Ouadda			878 175	182 250			1 194 675
Quote-part CAS DF (20% taxes d'abattages)	4 739 000	870 000	1 933 000	396 000	3 185 000	2 018 000	13 141 000
Total quotes- parts Communes + CAS-DF	8 634 050	1 590 450	3 689 350	760 500	5 702 750	3 823 500	24 200 600
Rappel recettes totales	41 599 000	8 059 750	16 933 000	3 122 500	22 290 000	19 712 500	111 716 750
Recettes réellement Mobilisables (par ZCV)	32 964 950	6 469 300	13 243 650	2 362 000	16 587 250	15 889 000	87 516 150

Figure 6 : Répartition des quotes-parts ZCV aux Communes et CAS-DF (saison 2009-2010)

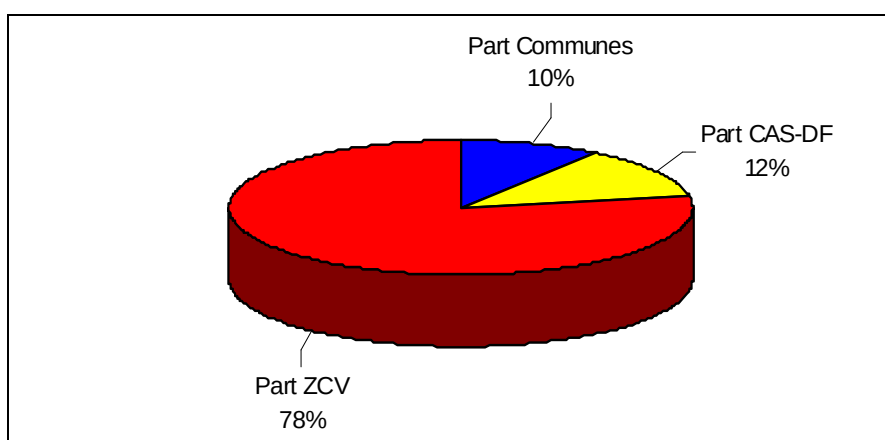
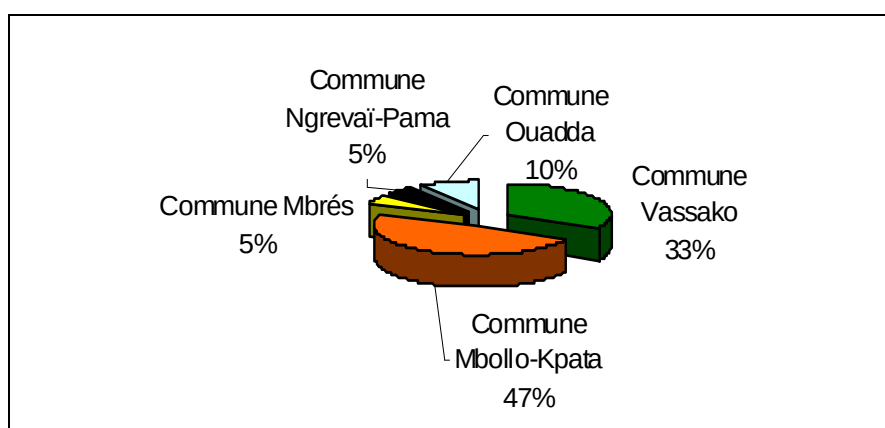


Figure 7 : Répartition par communes bénéficiaires des quotes-parts ZCV (saison 2009-2010)



4.3.1 Quote-part Communes

Cinq Communes différentes sont concernées par les quotes-parts des recettes des ZCV, pour un montant total de 11 059 000 FCFA (10% des recettes totales), contre 12 321 600 FCFA en 2008-2009. Celles de Mbollo-Kpata (47%) et de la Vassako (33%) sont les principales bénéficiaires. Ces recettes pour ces deux communes sont leurs principales sources de revenus, et il doit être noté que la Commune Vassako, qui touche également les taxes de plusieurs secteurs amodiés (Secteur 20, 24, 25, etc.) est de loin la mieux dotée au total.

Le problème persistant réside dans l'opacité totale qui caractérise la gestion annuelle de ces recettes, lesquelles ne semblent que très rarement réinvesties dans des actions à caractère social ou pour le développement. Leur visibilité, comparativement aux actions des ZV, est en tous cas, nulle.

Cette situation, relevée notamment par les présidents des Comités de gestion des ZCV lors de chaque réunion de fin de saison des Algest (cette saison comme l'an passé), a même emmené ces derniers à demander la suspension du versement de ces quotes-parts tant qu'aucun retour d'information sur les budgets des communes concernées ne serait disponible.

Au-delà de l'impossibilité pour les ZCV de suspendre leurs versements de quotes-parts sans engager un bras de fer certainement préjudiciable aux ZCV, il avait été convenu en 2008-2009 que, comme tout citoyen centrafricain en a le droit, des représentants des ZCV se rapprocheraient des Mairies pour leur demander des informations précises sur les modalités de gestion des budgets communaux. Ces actions n'ont jusqu'à présent pas été engagées et nécessitent un appui institutionnel fort du Ministère de tutelle des ZCV (MEFCP) pour appuyer ce dossier épineux. Le réseau des ZCV peut prendre ici tout son sens pour appuyer le collège des Présidents dans leur démarche.

4.3.2 Quote-part Cas-DF

Le CAS-DF, à Bangui, va toucher pour cette saison 2009-2010, 13 141 000 FCFA (contre 14 823 000 FCFA en 2008-2009), soit 12% des recettes totales des ZCV. Ces montants sont inférieurs à ce qu'ils seraient dans le cas de secteurs amodiés, et sont particulièrement faibles relativement aux recettes tirées des taxes forestières. Rappelons qu'entre 1995 et 2006, le rapport moyen entre les recettes cynégétiques et les recettes forestières à l'échelle nationale était de 1 à 100, avec respectivement 321 433 011 FCFA annuels contre 3 985 124 426 FCFA annuels (Roulet et Mamang, 2008). En vertu d'un principe de Caisse commune au niveau des recettes du CAS-DF, qui semblent réinjectées dans le budget global de l'Etat, le réinvestissement de ces recettes dans des actions de conservation dans la Région nord, ou plus précisément auprès des ZCV, est lui également quasiment nul.

IV-3.3. Recettes mobilisables ZCV

Cette saison 2009-2010, ce que nous avons nommé les « recettes mobilisables » des ZCV, représente 87 516 150 FCFA sur les 111 716 750 FCFA de recettes totales, soit 78%. C'est à partir d'une simple estimation de ces recettes mobilisables en début de saison cynégétique qu'ont été établis les budgets prévisionnels de chaque ZCV en Janvier 2010 (Cf. IV.2.2.). Par rapport à la saison précédente, les ZCV ont connu une baisse de 9,1 % de leurs recettes mobilisables, due principalement au plus faible taux de recouvrement des quotas. Plus que les niveaux de quotas d'abattages attribués, le nombre de clients accueillis sur les ZCV ou les légères variations de fiscalité imposée aux locataires d'une saison sur l'autre, ce sont bien les succès à la chasse qui déterminent avant tout le niveau de recettes mobilisables par les ZCV pour leur activité courante.

Pour conclure sur l'aspect répartition des recettes perçues par les ZCV, il est important de spécifier que ce sont les staffs techniques, sous couvert de leurs Comités de gestion, qui reversent en fin de saison cynégétique aux services concernés (Communes et CAS-DF) les recettes calculées, une fois toutes les taxes versées par les locataires (fin Mai).

Cette procédure pour le moins originale est symptomatique i) du fait que la RCA est certainement à l'heure actuelle le pays d'Afrique subsaharienne où le taux de fiscalité décentralisée à l'avantage du niveau local est le plus élevé (avec plus de 88% du montant total qui est censé rester à l'échelle locale si l'on prend en compte les communes), ii) d'une forme de confiance existant entre les administrations centrales / locales et les ZCV, les premières pouvant demander à ce que ce soit les opérateurs privés qui leur versent les montants dus, comme cela se fait sur les secteurs amodiés classiques.

4.4 MODALITES DE DEPENSES

4.4.1 Nouvelles modalités budgétaires

Le montage des budgets annuels tel qu'il avait été élaboré depuis plusieurs années fonctionnait relativement bien à notre arrivée en début de mission. C'est dans la gestion des dépenses que plusieurs problèmes étaient surtout rencontrés, et dans la capacité du staff à faire le point, en l'absence de mécanisme de clôture de budget annuel. Le fait qu'un seul budget prévisionnel soit établi annuellement en début de saison, basé sur des estimations de recettes, faisait qu'aucune réadaptation (à la hausse ou à la baisse) en fonction des recettes réelles n'était effectuée. Ce réajustement a eu lieu depuis maintenant deux saisons et la procédure décisionnelle et de suivi est maintenant bien appropriée par le staff technique. Ce nouveau mécanisme a permis notamment cette saison de réinjecter de l'argent disponible sur certaines lignes budgétaires essentielles (appui LAB avec l'APFC, carburant, prestations sociales auprès de communautés, aménagements, remboursements anticipés de certains arriérés).

4.4.2 Répartition des dépenses

La répartition générale par grandes lignes budgétaires cette saison 2009-2010 se présente comme suit.

Tableau 16 : Répartition des dépenses selon les budgets prévisionnels des ZCV (saison 2009-2010)

ZCV	Montant Dépenses Prévisionnelles (DP)					Total DP
	Frais fixes	Frais fonctionnement	Frais investissement	Frais aménagement	Frais communautés	
Bamingui-Bangoran	4 210 103,00	3 112 175,00	5 300 957,00	1 162 500,00	1 946 500,00	15 732 235,00
Koukourou-Bamingui	5 081 491,00	2 738 855,00	2 356 114,00	3 043 000,00	2 703 000,00	15 922 460,00
Bohou-Kpata	3 161 960,00	406 000,00	969 398,00	1 055 000,00	1 190 000,00	6 782 358,00
Manovo-Zamza	4 911 060,00	2 298 735,00	945 140,00	1 777 000,00	2 742 000,00	12 673 935,00
28 bis	330 000,00	638 000,00	270 779,00	1 018 000,00	400 000,00	2 656 779,00
Idongo-da-Bangoran	9 718 320,00	10 195 030,00	3 244 000,00	4 971 000,00	6 714 000,00	34 842 350,00
Total en FCFA	27 412 934,00	19 388 795,00	13 086 388,00	13 026 500,00	15 695 500,00	88 610 117,00
Total en Euros	41 791	29 558	19 950	19 859	23 928	135 085
%	30,94	21,88	14,77	14,70	17,71	100,00
Rappel % 2008-2009	26,42	17,22	14,31	19,76	22,29	100,00

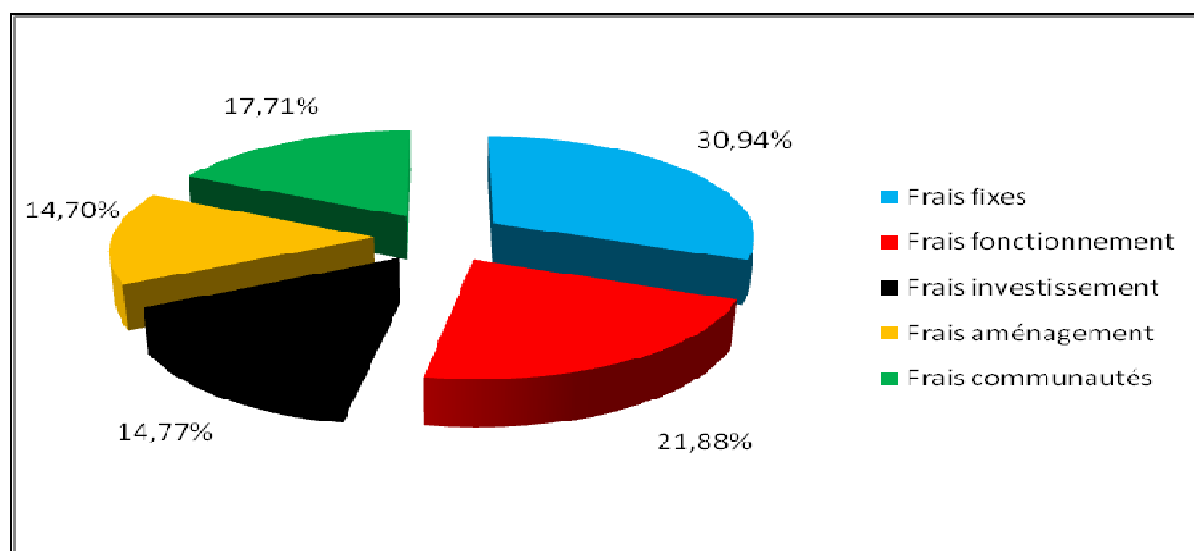
- La part des Frais fixes (salaires, PJA, Indemnités de congés, Main d'Œuvre temporaire – MOT-) dans le budget global a augmenté par rapport à la saison passée (27%), non en raison d'un accroissement du personnel embauché (1 seul Garde Chasse Villageois supplémentaire budgétisé pour Manovo-Zamza) ou de hausses de salaires, mais plutôt parce que cette part fixe du budget a été pénalisée par la baisse significative des recettes totales.
- La part des Frais de fonctionnement a également augmenté (21,8% contre 17,2% l'an passé), pour les mêmes raisons que précédemment, nombre de ces frais étant actuellement incompressibles. Les coûts en carburant sont particulièrement importants pour le fonctionnement des 2 tracteurs et des 4 motos (gasoil et essence).
- La part des Frais d'investissements a stagné par rapport à l'an passé (14%) mais reste très élevée en raison du nécessaire remboursement échelonné des 2 tracteurs agricoles et du paiement de leur transport, ainsi que du choix d'avancer certains autres arriérés inter-ZCV dans un souci de désendettement rapide de certaines ZCV (BB et KB).
- La part des frais d'aménagements dans le budget global a elle diminué (14,7% contre 19,7% l'an passé) nettement cette saison, en raison de la baisse des recettes mais aussi de l'augmentation des frais fixes et du choix de prioriser les remboursements d'arriérés de certaines ZCV. Si le budget global affecté aux aménagements pour cette saison est supérieure en valeur brute à celui de l'an passé, il n'atteint toutefois pas les 20% minimum des recettes mobilisables devant être affectés conformément au nouveau protocole d'accord

qui stipule à l'article 3 que « L'ALGEST-ZCV s'engage à affecter au moins 20% de ses recettes annuelles (après paiement des quotes-parts communes et fond forestier) pour les travaux d'aménagement de la ZCV. » Ce point est problématique mais si les recettes attendues la saison prochaine restent à un niveau au moins égal à celles de cette saison, la forte diminution des remboursements d'arriérés devrait permettre à l'ALGEST de tenir aisément l'engagement pris à l'article 3.

- La part des frais communautaires a elle aussi baissé (17,71% contre 22,2% l'an passé), alors qu'un engagement tacite lie les bureaux des ALGEST et staffs aux communautés pour qu'au moins 20% du budget soit utilisé sous forme de frais communautaires. Cette diminution volontaire, pour ne pas trop grever les autres activités des ZCV, a été arbitrée en présence des bureaux des Assemblées locales des ZCV. Tous les salaires (GCV, infirmiers, pharmaciens, secouristes, instituteurs, agents, parents, gardiens, etc.) ont néanmoins été maintenus, sauf dans le cas de certaines ZCV où un mois de chômage technique a dû être voté pour tout le personnel concerné.

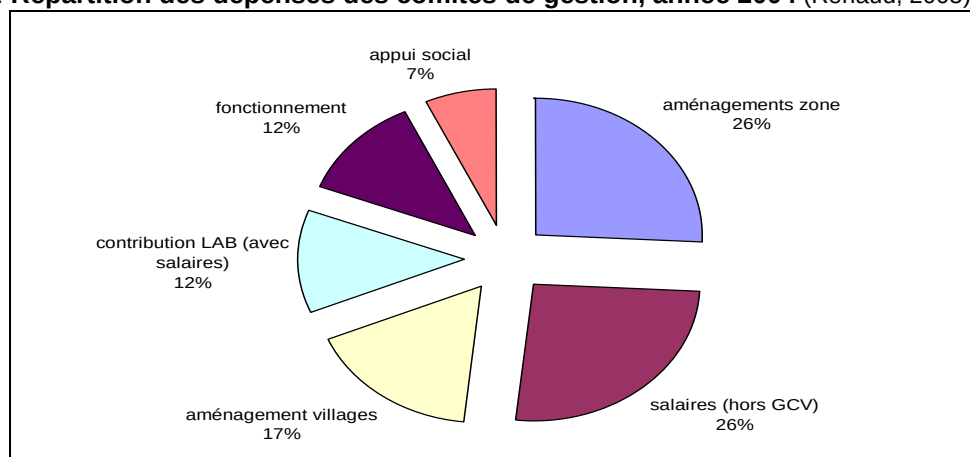
Pour précision, la LAB, comme le suivi écologique, n'ont pas été considérés comme lignes budgétaires spécifiques pour des raisons administratives et comptables, ce qui a certainement limité la visibilité de l'effort de budgétisation en la matière. Ce choix, particulièrement vis-à-vis des locataires, n'a pas été bien perçu et nécessite révision à terme. Dans les deux cas, les coûts inhérents à ces deux volets d'activités sont pris en compte dans les lignes Frais fixes, frais d'investissements et frais de fonctionnement.

Figure 8 : Répartition des dépenses selon les budgets prévisionnels des ZCV (saison 2009-2010)



Déjà la saison passée, nous avons tenté de comparer ces données avec celles de notre prédécesseur, ce qui s'est avéré assez difficile car nous ne connaissons pas les modalités de calcul utilisées à l'époque.

Figure 9 : Répartition des dépenses des comités de gestion, année 2004 (Renaud, 2005)



4.4.3 Bilan budgétaire saison 2009-2010

Avec un solde final potentiel global de 11 706 177 FCFA, soit 17 846 euros (contre 14 333 228,54 FCFA, soit 21 851 euros en 2008-2009), les 6 ZCV sont dans une posture financière qui n'est pas dramatique mais dont le niveau d'épargne se réduit doucement par rapport à la saison précédente.

Tableau 17 : Estimation du solde final potentiel des 6 ZCV en activité, après réajustement budgétaire (saison 2009-2010)

ZCV	Recettes prévisionnelles mobilisables (Janvier 2010)	Recettes réelles mobilisables (Mai 2010)	Diff. recettes prévisionnelles / recettes réelles	Dépenses prévisionnelles réarbitrées (Mai 2010)	Diff. Recettes réelles / Dépenses prévisionnelles	Solde bancaire au 15/12/2009	Solde final Potentiel fin 2010**
Bamingui-Bangoran	9 257 750	16 087 429	6 829 679	15 732 250	355 179	316 499	671 678
Koukourou-Bamingui	14 839 475	15 052 783	213 308	15 922 460	-869 678	1 760 760	891 083
Bohou-Kpata	6 207 585	6 450 932	243 347	6 782 358	-331 426	-795 398	-1 126 824
Manovo-Zamza	10 677 668	12 681 668	2 004 000	12 673 935	7 733	1 337 044	1 344 777
28 bis	1 257 800	2 713 426	1 455 626	2 656 779	56 647	637 469	694 116
Idongo-da-Bangoran	36 230 815	34 361 202	-1 869 613	34 842 350	-481 148	9 712 496	9 231 348
Total en CFA	78 471 093	87 347 439	8 876 346	88 610 132	-1 262 693	12 968 870	11 706 177
Total en Euros	119 628	133 160	13 532	135 085	-1 925	19 771	17 846

* Calcul effectué lors de la réunion de ré arbitrage budgétaire à Sangha les 14 et 15 Mai

** dans le cas où les dépenses effectuées en fin d'année correspondent exactement au budget établi

Toutefois, les points suivants doivent être relevés :

- La ZCV Bohou-Kpata envisage avoir un solde final potentiel négatif de plus d'1 million FCFA, ce qui fait qu'elle ne pourra pas couvrir toutes ses charges annuelles sans recourir à un prêt envers une autre ZCV, ou bien réduire ses dépenses au maximum en espérant une bonne saison prochaine.
- Les budgets réarbitrés en mai 2010 n'ont pas intégré de lignes « imprévus », au risque de se retrouver quasiment tous en solde théorique négatif (sauf IDB).
- Les 5% des recettes réelles prévus d'être affectés sur des comptes d'Epargne bloqués à Bangui n'ont pas été intégrés encore cette année, la participation au Réseau des ZCV - à hauteur de 5% - ayant été privilégiée.
- La différence entre les recettes réelles et les dépenses prévisionnelles annuelles (sans tenir compte du solde en banque) est globalement négative (-1 262 693 FCFA), ce qui indique que les niveaux de dépenses budgétisées sont supérieurs aux potentialités théoriques sur une année. Les ZCV vont donc « vivre au dessus de leurs moyens » cette saison en entamant leur épargne.

- Plus de 70% de l'épargne des ZCV provient de la seule ZCV Idongo da Bangoran. Si les résultats très moyens de cette ZCV cette saison se répètent, le matelas financier des ZCV va se réduire inexorablement sans autres sources de financements.
- Enfin, le nouveau système de calcul des recettes prévisionnelles mis en place en début de saison (Cf. IV.2.2.), s'il a surestimé les recettes attendues de la ZCV Idongo Da Bangoran, et largement sous-estimé celles de Bamingui-Bangoran, a finalement sous-estimé de 8,8 millions les recettes globales des ZCV cette année. Affinée la saison prochaine, cette méthode de calcul deviendra performante et permettra aux staffs techniques des ZCV d'anticiper au mieux leur gestion financière en début de saison.

La dynamique financière des ZCV en cours n'est donc pas favorable et nécessite une grande rigueur budgétaire - en évitant toutes dépenses imprévues hasardeuses -. Comme la saison dernière, ce suivi au plus serré a pour objectif premier que les montants affectés soient disponibles dès le début des aménagements pour la saison prochaine (Octobre 2010), mais aussi que toutes les ZCV puissent faire face à une éventuelle baisse des recettes cynégétiques dans un contexte de fin de crise financière mondiale, d'insécurité locale et d'échéances présidentielles en RCA pour fin 2010.

Deux autres paramètres importants sont aussi à prendre en compte :

- Le démarrage du programme Ecofaune prévu pour 2011, intégrant un Volet ZCV spécifique. Son appui devrait nécessairement se tourner vers une prise en charge partielle de certains coûts récurrents des ZCV pour soulager ces dernières durant la durée du programme, leur permettre ainsi de reconstituer une épargne solide et envisager ainsi certains investissements prévus de longue date et demandés par tous (ex : au moins un véhicule 4 x4).
- La mise en place effective à la mi-2010 du RZCVN (Réseau des ZCV) développé par le Programme Ecofac IV, ayant parmi ses objectifs la recherche de fonds auprès des bailleurs. Si une politique de recherche de fonds cohérente et bien axée sur les volets nécessitant appui pour amélioration des prestations (Aménagements, Suivi développement communautaire, LAB) est menée, certaines charges payées uniquement sur les recettes cynégétiques pourront être transférées et ainsi alléger les contraintes financières rencontrées aujourd'hui par les ZCV.

4.4.4 Répartition théorique de revenus

Nous proposons ici une analyse des revenus théoriques générés par l'activité cynégétique sur les ZCV. Ces données sont à prendre avec des réserves car elles ne sont bien sûr que tout à fait théoriques, surtout concernant les revenus disponibles par village et par habitant.

Nous constatons d'abord une baisse globale de tous les paramètres par rapport à la saison 2008-2009 en raison de la baisse des recettes totales.

Tableau 18 : **Bilan théorique des revenus générés au niveau local par les 6 ZCV** (saison 2009-2010)

ZCV	Superficie louée (km2)	Recettes / km2 loué	Superficie réellement exploitée (km2)*	Recettes / km2 réellement exploité	Nbre chasseurs	Recettes générées / Chasseur	Nbre villages	Recettes théoriques / Village	Nbre habitants*	Recettes théoriques / habitant
Bamingui-Bangoran	860	19 288	700	23 696	9	1 843 028	4	4 146 813	800	20 734
Koukourou-Bamingui	1 950	8 148	1 100	14 445	7	2 269 857	6	2 648 167	1 128	14 086
Bohou-Kpata	453	14 281	350	18 484	4	1 617 325	5	1 293 860	1 534	4 217
Manovo-Zamza	2 044	6 479	1 400	9 460	9	1 471 517	2	6 621 825	1 394	9 500
28 bis	450	5 249	300	7 873	4	590 500	2	1 181 000	1 394	1 694
Idongo-da-Bangoran	2 272	14 509	1 500	21 977	17	1 939 115	6	5 494 158	1 044	31 576
Total / moyenne (FCFA)	8 029	11 326	5 350	15 989	50	1 621 890	25	3 564 304	7 294	13 635
Total / moyenne (Euros)		17,27		24,38		2 472,56		5 433,75		20,79
Rappel 2008-2009	13 248	19,40	8 900	27,72	50,00	2 947,68	25,00	5 916,86	7 294,00	22,25

*Sur base des données 2008-2009.

Les recettes générées au km² loué (17,27 euros en 2009-2010, 19,4 euros en 2008-2009) montrent la faible mise en valeur de l'espace par ce type d'exploitation, même si on les rapporte au km² réellement exploité (24,38 euros en 2009-2010, 27,7 euros en 2008-2009). Comparer ces chiffres avec d'autres modes d'exploitation de l'espace (exploitation agricole, élevage extensif, etc.) serait pertinent, mais aucune donnée ne sont disponibles dans la zone à notre connaissance.

Les recettes générées par chaque chasseur au bénéfice des seules ZCV (en moyenne 2472,5 euros en 2009-2010, 2947,68 euros en 2008-2009) sont en revanche très intéressantes. Elles ne prennent de plus pas en compte toutes les autres dépenses directes et indirectes effectuées par ces chasseurs au niveau national (Taxidermie, PPA, visas, etc.).

Les recettes théoriques par villages (5433,75 euros en 2009-2010, 5916,86 euros en 2008-2009) sont en revanche plutôt convaincantes, car si ces revenus ne tombent pas dans chaque village sous forme d'argent liquide, il faut considérer que plus de 80% des dépenses réelles effectuées par les ZCV se font au niveau local (salaires, infrastructures) au ou bénéfice du niveau local.

Les recettes théoriques par habitant (20,79 euros en 2009-2010, 22,25 euros en 2008-2009) permettent de relativiser le chiffre précédent quand à la pertinence du modèle en terme d'appui au développement au niveau des économies familiales (Cf. point V).

- ✓ La ZCV Bamingui-Bangoran est celle qui a rapporté le plus au Km² effectivement exploité, devant Idongo Da Bangoran puis Bohou-Kpata.
- ✓ La ZCV Koukourou-Bamingui est celle qui a rapporté le plus / chasseur accueilli, devant Idongo da Bangoran et Bamingui-Bangoran.
- ✓ La ZCV Manovo-Zamza est celle qui a rapporté le plus / village bénéficiaire (seulement 2 villages), devant Idongo da Bangoran et Bamingui-Bangoran.
- ✓ La ZCV Idongo da Bangoran est celle qui rapporté le plus / habitant, loin devant Bamingui-Bangoran puis Koukourou-Bamingui.

Comme le constatait notre prédécesseur (Renaud, 2005), de grandes inégalités caractérisent les recettes par ZCV, mais ces dernières sont moins prégnantes qu'à l'époque où les ZCV BAOV et Délembé-Sergobo étaient opérationnelles (superficies très vastes, avec de nombreux villages mais accueillant peu de chasseurs prélevant peu d'animaux mais à forte valeur ajoutée (ie. Grand koudou).

5. BILAN APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL, SAISON 2009-2010

NB : Les données brutes et synthétisées de la saison 2009-2010 présentées dans cette partie sont le fruit d'un travail commun et continu avec le staff technique des ZCV, dans le cadre du suivi annuel des résultats atteints par les ZCV. Les analyses de ces données et éventuelles conclusions nous sont propres.

L'appui au « développement local », sinon à une amélioration de la qualité de vie et d'accès à certains services pour les populations locales, est bien évidemment un des objectifs prioritaires des ZCV.

Très globalement, comme la saison passée, le bilan est aujourd'hui plus que mitigé en la matière, sinon médiocre.

- D'une part, il est vrai que les ZCV, dans le contexte spécifique de la Région nord de la RCA, créent une certaine émulsion économique au sein des 25 villages bénéficiaires, principalement par la fourniture d'emplois permanents et temporaires. Mais cela est aussi le cas, et dans une proportion au moins aussi importante, pour les Sociétés de chasse. De plus, la présence des projets Ecofac IV puis Ecofaune financés par l'Union Européenne, eux-mêmes pourvoyeurs d'une émulsion économique durant leur temps de présence, est intimement liée à la pérennité des ZCV. Notons enfin que certains emplois des ZCV encouragent cependant beaucoup plus les jeunes diplômés (Staffs techniques) et sont mieux rémunérés (GCV par exemple) que dans les Sociétés de chasse.
- D'autre part, si certaines infrastructures ont bien été construites lors de la mise en place des ZCV (dispensaires, écoles, pharmacies, etc.) et leur réhabilitation relativement suivie avec l'appui des programmes PDRN puis Ecofac III, ce sont les niveaux de services (formations des secouristes, pharmaciens, agents parents, matériels de soin ou scolaire à disposition, etc.) qui ne satisfont pas aujourd'hui aux exigences minimum.
- Les staffs techniques des ZCV sont incompetents en matière d'appui à la santé, à l'éducation et à l'agriculture, car jamais formés en la matière. En conséquence, la diversification attendue des activités rémunératrices dans la zone jusqu'à présent n'a pu voir le jour. Tant que des appuis spécifiques par des organisations professionnelles (Associations, ONG, Projets, etc.) spécialisées n'interviendront pas, les efforts dans ces domaines resteront vains en termes d'efficacité.
- L'idée, fondatrice pour les ZCV, selon laquelle les revenus générés par le tourisme de chasse dans les villages pourraient être une motivation à arrêter la chasse locale, est sans cesse battue en brèche. Au mieux, une relative réduction d'activité à lieu en saison sèche durant les safaris, et une certaine sélection des lieux de braconnage et des espèces prélevées est effectuée par certains habitants conscients. Il n'en reste pas moins que les « coûts sociaux » de la conservation ne sont globalement pas compensés par des bénéfices tangibles en termes de développement rural satisfaisant aux attentes légitimes des populations locales.
- L'atout principal des ZCV reste leur pérennité remarquable et la philosophie qui les accompagne, permettant à de nombreux habitants de la région de faire un lien entre conservation des écosystèmes et de la faune sauvage et amélioration de certains services de base, le tout géré par des personnes originaires de la région. Si elle ne modifie malheureusement pas les pratiques, une certaine conscience de la notion de « fin possible » (fin du *nyama*, fin d'accès à l'eau, etc.) a vu le jour.

5.1 EMPLOIS LOCAUX

Les 6 ZCV du Bamingui-Bangoran ont financé pour la saison 2009-2010, 58 emplois permanents ou d'au moins 5 mois / an, pour 12 professions différentes (contre 50 emplois pour 11 professions en 2008-2009). Les principaux postes sont les GCV (14) à égalité avec les Instituteurs (15). La seule ZCV IDB emploie et paye à temps plein ou partiel (5 mois mini) plus de 17 personnes, sans compter les staffs techniques, dont nous le rappelons tous les membres sont originaires de la Préfecture.

Ce sont donc 612 hommes / mois, rémunérés mensuellement entre 30 000 et plus de 120 000 (avec les primes) FCFA par mois, qui sont pris en charge entièrement par les ZCV et qui bénéficient d'un contrat de travail en bonne et due forme. La masse salariale globale est proche de 36 000 000 FCFA (54 882 euros).

Tableau 19 : Bilan des emplois temps plein ou partiel (au moins 5 mois) soumis à contrat de travail des ZCV (saison 2009-2010)

	ZCV dites "de Sangba"				ZCV dites "de Bamingui"		Total
	IDB	MZ	BK	28bis	BB	KB	
Garde Chasse Villageois	4	2	2		2	4	14
Agent parent				1	1	*	2
Instituteur	6	2	3		2	2	15
Pharmacien**		2			*		2
Secouriste	2	2				2	6
Responsable Aménagements***			1		1		2
Assistant RAZCV****			1		1		2
Responsable suivi écologique			1				2
Comptable				1			1
Chauffeur tracteur			1		1		2
Auxiliaires suivi écologique*****	2	1			1	1	5
Gardiens	3		2				5
							58

* ZCV KB : Appui à la prise en charge de 4 Agents parents à hauteur de 60 000 FCFA / an

** Contrat de 6 mois / an cette saison

*** Contrats de 6 mois / an

**** Pris en charge de bourse mensuelle pendant 2 ans

***** Contrats de 5 mois / an

A ces emplois permanents, il s'agit de rajouter tous les contrats temporaires, principalement composés de manœuvres pour les réouvertures de pistes et la MOT pour divers travaux. Très régulièrement également, les ZCV signent des contrats de prestations de services avec les artisans locaux (maçons, menuisiers, électriciens, etc.).

Cette saison 2009-2010, d'après les données disponibles actuellement, c'est plus de 350 personnes qui ont pu signer un ou des contrats temporaires avec les ZCV. On peut estimer que plus de 15 000 000 FCFA (22 900 euros) ont été versés par les ZCV sous forme de contrats temporaires (dont 75% pour les seules réouvertures de pistes).

Au total, ce sont donc plus de 51 000 000 FCFA (environ 77 750 euros) qui sont injectés en une saison par les seules ZCV sous formes de salaires, touchant directement les économies familiales d'environ 430 personnes. Si l'on reprend les recettes réellement mobilisables par les ZCV cette saison (87 347 439 FCFA), on constate donc que plus de 58,3% du budget des ZCV est affecté à de la masse salariale (contre 52% en 2008-2009).

Il ne faut pas oublier que les Sociétés de safaris embauchent elles aussi du personnel, plus souvent temporaire que permanent, et que ces emplois sont plus nombreux que ceux des ZCV. Le Programme Ecofac IV ZCV a lui aussi manifestement contribué durant 3 ans à l'emploi dans la région. Outre son personnel contractuel sur Bases et à Bangui, ce sont plusieurs milliers d'hommes/jour de travaux MOT qui ont été embauchés pour des réouvertures de pistes, les travaux de barrages ou encore les inventaires pédestres. Nous n'avons pu obtenir jusqu'à présent toutes les données nécessaires à une comparaison des masses salariales des sociétés de safaris, des ZCV et d'Ecofac IV.

5.2 REALISATION / REHABILITATION INFRASTRUCTURES

Depuis plusieurs années, les constructions d'infrastructures communautaires n'étaient plus une priorité pour les ZCV. En effet, de gros efforts avaient été réalisés les premières années, et sur les recommandations de l'ancien Chef de Composante du Programme Ecofac, l'accent avait été justement mis sur les réhabilitations et l'entretien des bâtiments déjà existants, enfin sur la fonctionnalité (salaires et matériel) des pharmacies villageoises, écoles et autres dispensaires.

Durant la saison 2008-2009, la même voie a tenté d'être maintenue, tout en privilégiant le maintien d'emplois et de salaires affectés à des travaux particuliers. A partir de 2008-2009, des demandes de construction et de réhabilitation de certains villages pourvus de bâtiments aujourd'hui insalubres avaient été validées par les Comités de gestion puis budgétisées. Une amélioration des accès à l'eau potable avait particulièrement été ciblée car faisant partie des principaux vœux des populations.

Les travaux budgétisés et à réaliser en 2008-2009 étaient les suivants :

Tableau 20 : Travaux de construction / réhabilitation dans villages ZCV (saison 2008-2009)

ZCV	Travaux	Infrastructure	Village	Niveau de réalisation
BB	Réfection	Puit busé	Niango	non achevé
	Réfection	Puit busé	Boumballa	non réalisé
	Réfection	Puit busé	Dangavo	non réalisé
BK	Construction	Poste de santé	Yangoubindji	non réalisé
IDB	Réhabilitation	Ecole	Idongo	achevé
	Construction (1ère tranche)	Poste de santé	Tolissio	non réalisé
	Finalisation	Bâtiment scolaire (2nde partie)	Bangoran	non réalisé
KB	Aménagement	Source naturelle	Kaga Nzé	non réalisé
	Construction	Puit busé	Ngouassa (campement)	non achevé
	Entretien	Forage	Yombo bac	achevé
	Entretien	Forage	Ayolo	achevé
BO	Construction	Pont de 27 m sur rivière Bounbou	Bounbou	achevé
MZ				
28 bis				

Avec plus de 6 mois de recul, il faut bien reconnaître que le niveau de réalisation de ces travaux programmés est très faible. Le système institué depuis 2006, qui veut que ce soient les communautés elles-mêmes qui touchent les recettes communautaires et ensuite les gèrent au niveau des Assemblées locales pour réaliser les travaux et autres dépenses prévues, a montré ses limites.

Cette méthode avait été développée durant l'interphase Ecofac III et IV, à la demande et sous la pression des communautés elles-mêmes, non satisfaites du niveau de suivi et de la vitesse de décaissement des budgets communautaires par les staffs techniques. Les contrôles de caisse échantillonnés auprès de quelques assemblées locales en Mai 2010 ont montré que, i) les capacités de gestion budgétaire des caisses locales étaient très faibles, ii) les budgets arbitrés n'étaient pas du tout suivis, iii) les travaux prévus en 2008-2009 n'avaient quasiment pas été réalisés, iv) le détournement d'une partie des caisses par certains membres des Assemblées locales ou de personnes influentes de villages était monnaie courante.

Face à ce constat, il a été décidé collégialement et voté par les bureaux des Algest, les personnels ZCV et les membres présents des Assemblées locales, de revenir à l'ancien système, c'est-à-dire une gestion des achats liés aux caisses communautaires par les staffs eux-mêmes. Donnant l'impression de revenir en arrière en termes de renforcement des capacités locales en autogestion, cette décision est d'abord celle des bénéficiaires eux-mêmes, ayant identifié leurs difficultés à s'organiser à l'échelle du village pour gérer correctement ces caisses. Elle devrait permettre aussi un transfert de compétences des staffs techniques des ZCV vers les deux animateurs ruraux du RALGEST-ZCVN devant être recrutés très prochainement pour i) gérer les dossiers du FICED dans la région, ii) former, appuyer et contrôler les mécanismes de gestion des caisses communautaires.

5.3 DIVERSIFICATION DES ACTIVITES

Jusqu'à aujourd'hui, l'appui à la diversification des activités des populations par les ZCV est toujours resté modique, voire inexistant.

Jusque dans les années 2000, des activités de développement classiques avaient été initiées puis développées par le Programme PDRN (appui à l'agriculture attelée, élevage de caprins, ferme de crocodile, nouveaux procédés apicoles, etc.), avec finalement une succession d'échecs en termes de pérennisation et d'appropriation de nouvelles pratiques et techniques par les populations.

Aujourd'hui, aucun couple de bœufs attelés ne peut être observé dans la zone d'intervention du projet, la récolte de miel perpétue les techniques les plus anciennes, les caprins et même ovins sont rares, les porcins (même dans les villages chrétiens-animistes) inexistant, enfin la chasse, la pêche et la cueillette continuent à compléter une agriculture vivrière de faible rendement orientée quasi exclusivement autour du manioc.

Les ZCV n'ont jamais eu les compétences internes pour appuyer ce type d'activités, qui nécessitent l'intervention de spécialistes dans chaque domaine, et les budgets nécessaires à de longs processus de formation et de suivi. Les appuis financiers aux quelques groupements agricoles ou de pêcheurs déclarés dans plusieurs villages ZCV – sauf à IDB et MZ où certains groupements sont réellement actifs - ont même été suspendus en 2008-2009, à la demande des Comités de gestion et de leurs staffs techniques, après qu'il soit publiquement constaté et reconnu que la plupart de ces entités associatives n'étaient que des « coquilles vides », formées d'individus cherchant à s'accaparer personnellement des biens communs.

Une telle diversification des activités serait pourtant indispensable si l'on souhaite que les pratiques - cynégétiques particulièrement - passent d'un stade de cueillette anarchique à un certain degré de gestion de la ressource sur un moyen terme.

Un long travail d'identification des attentes des populations pouvant aboutir à des projets ayant des chances d'être pérennes est nécessaire. Actuellement en RCA, seule l'ONG nationale Echelle semble avoir les compétences pour de telles formations. D'autres ONH humanitaires tel que Triangle ou Solidarité proposent de tels programmes d'appui aux activités génératrices de revenus dans d'autres zones du pays. La question qui se pose une fois de plus est celle de la durée de leur action, et ces dernières n'interviennent actuellement plus dans la zone en raison des problèmes d'insécurité.

La création du Réseau des ZCV et du FICED apportent néanmoins un début de piste de solution à cette problématique cruciale.

- Depuis février 2010, le RAPAC qui avait un microprojet de formation et d'appui à l'apiculture moderne dans la zone du projet et collaborait avec l'ONG Codicom, s'est rapprochée du Réseau des ZCV pour prendre le relais de cette dernière ONG n'ayant pas fait preuve de sérieux et de compétences nécessaires pour emmener le projet à son terme. Une proposition budgétisée a donc été reformulée par le Réseau des ZCV et soumise au Rapac pour un montant d'environ 9 millions de FCFA. Ce dernier doit d'abord solder son contentieux avec l'ONG Codicom pour entreprendre la phase 2 de son microprojet.
- De son côté, le FICED, doté de 50 000 000 FCFA par Ecofac IV ZCV, pourra appuyer certaines initiatives individuelles et collectives de diversification des activités locales, les premières demandes de crédit étant pour la plupart orientées autour de l'appui à l'agriculture et le petit élevage.

5.4 UN FOCUS SUR L'EDUCATION...

L'analyse de la liste des emplois à temps plein ou partiel pris en charge ces deux dernières saisons montre bien à quel point l'appui à l'éducation de base dans les villages est une priorité pour les ZCV.

15 instituteurs et 2 agents parents sont pris en charge financièrement à 100% par leurs ZCV respectives. Cette option est fortement appréciée par les populations, qui bien souvent doivent se cotiser pour prendre en charge les frais de subsistance de leurs instituteurs d'état non rémunérés ou avec retard par leur Ministère, ou d'agents parents venant en appui.

Même dans les cas où des villages ont été pénalisés financièrement pour acte de braconnage (selon les termes du protocole d'accord), comme ce fut le cas pour Balouba (ZCV KB) et Bangoran (ZCV BB) en 2008-2009, ou encore Dangavo en 2009-2010 (ZCV BB), les instances des ZCV ont fait le choix de ne pas pénaliser les salaires des enseignants, *« les enfants n'étant pas responsables des actes de leur parents... »*.

Après une phase de construction de plusieurs bâtiments scolaires - les villages d'implantation étant choisis de manière consensuelle en fonction de leur éloignement les uns des autres (calcul du temps de marche pour les enfants pour aller à l'école)- dans les années 2000, aujourd'hui, les budgets s'orientent surtout autour des matériels type tables-bancs, matériel didactique, etc., sur la demande motivée des enseignants et sous couvert des comités de gestion.

Le principal problème reste le niveau de formation de ces enseignants, très souvent modeste sinon parfois totalement insuffisant. Sans que nous ayons de données précises actualisées, déjà Coopi en 2001 puis Choquette en 2003 relevaient que le taux de scolarité et l'accès aux niveaux supérieurs (Collège, Lycée) était toutefois meilleur dans les villages ZCV que dans les villages non bénéficiaires.

Durant la saison 2008-2009, les ZCV ont bénéficié d'un Don humanitaire gracieusement accordé par l'ONG française BIP Humanitaire, avec l'appui du locataire de la ZCV Bamingui-Bangoran (Société Centrafrique safari) qui a participé à l'organisation du transport depuis l'Europe de divers matériels scolaires et de santé de base. Un container entier a ainsi été réceptionné sur Bangui puis ensuite tenté d'être distribué équitablement entre les communautés. Malheureusement, il s'est vite avéré que la plupart des matériels donnés étaient soit non utilisables, soit trop vétustes, soit totalement inadaptés ou carrément périmés dans le cas des médicaments. Au final, la participation au coût du dédouanement et du transport du container par les ZCV a représenté une somme bien supérieure à la valeur réelle de la marchandise.

Cette expérience malheureuse a démontré, particulièrement aux staffs, la nécessité d'investir sur des actions à caractère social en partenariat avec des professionnels de la santé ou de l'éducation, en programmant des stratégies et actions sur le long terme.

5.5 DEVANT LA SANTE

L'appui dans le domaine de la santé est la seconde priorité des ZCV, justifiée par l'état désastreux des structures de santé « modernes » dans la région. 4 secouristes à plein temps et 2 pharmaciens à mi-temps sont pris en charge par les ZCV, et 2 postes de santé (ZCV IDB) verront leur construction démarrer cette saison (ils étaient prévus en 2008-2009 mais n'ont pu être réalisés par négligence des communautés bénéficiaires).

Par ailleurs, les autres types d'appui privilégiés sont l'aspect formation (matrones dans plusieurs villages) et l'aide pour les interventions chirurgicales (3 par an budgétisées dans chacun des 25 villages). L'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et salubre relève aussi d'une amélioration des conditions de santé générale, et c'est pourquoi cette saison comme l'an passé, à la demande des Assemblées locales, le creusement de plusieurs puits, l'entretien de forages et l'aménagement de sources naturelles ont été budgétisés.

Ces apports modestes des ZCV ne suffisent toutefois pas à contrebalancer les problèmes plus que criants de compétences du personnel des pharmacies, centres et postes de santé. Il n'est pas des prérogatives des staffs techniques de prendre en charge ces aspects là, et aucuns n'ont le temps de suivre correctement la validité, le cheminement des médicaments, le niveau de prise en charge des patients, etc.

6. PROSPECTIVES

Parmi toutes les actions de renforcement des capacités en faveur d'une meilleure fonctionnalité des ZCV, engagées conjointement par le Programme Ecofac IV et les staffs techniques des ZCV, nombre d'entre elles n'ont pas encore été totalement achevées à l'issue du Programme et d'autres sont apparues comme nécessaires.

Des points d'interrogation sur les mécanismes de mise en œuvre de nouveaux processus se posent encore et tendent à générer quelques inquiétudes sinon réticences chez les acteurs qui devront mettre en œuvre ces « réformes » institutionnelles. Ces dernières, nous le répétons, peuvent aboutir à une sécurisation durable du modèle si elles sont portées à leur terme.

Dans le même temps, il est primordial que les acteurs directs de ces processus non seulement se les approprient, mais également aient la certitude d'aller dans le sens de l'intérêt général.

L'organigramme du Réseau des ZCV comme structure faîtière des ZCV, la réorganisation nécessaire des staffs techniques, les modalités de fonctionnement durant l'interphase Ecofac IV - Ecofaune, le statut des ZCV au sein du programme Ecofaune et de la stratégie nationale des aires protégées du Nord, sont autant de problématiques sur lesquelles les acteurs directs des ZCV ont des visions parfois distinctes. Une vision commune pour un avenir commun doit donc être établie pour que perdure ce qui a fait la force des ZCV jusqu'à présent, c'est-à-dire un sentiment d'appartenance à une même dynamique, une solidarité très forte au sein des staffs techniques et une capacité à la remise en question lors d'erreurs stratégiques.

Nous proposons ainsi quelques axes de réflexion en guise de prospective à moyen terme.

6.1 DEVELOPPEMENT ET FONCTIONNALITE DU RESEAU DES ZCV

Le démarrage début 2010 des activités du Réseau des Associations Locales de Gestion des ZCV du Nord (RALGEST-ZCVN) a impliqué au préalable la mise en œuvre de plusieurs actions préparatoires, lesquelles sont arrivées à terme :

- Préparation des Statuts et Règlement intérieur du Réseau ;
- Nomination après consultation d'un coordinateur du Réseau, ancien Responsable Aménagement (RAZCV) des ZCV de Bamingui ;
- Rédaction des Tdr et du contrat de travail du Coordonateur du Réseau ;
- Préparation d'un budget de fonctionnement annuel (avance d'1 million FCFA effectuée par Ecofac IV) ;
- Election du Président et SG du Réseau par les bureaux des comités de gestion des ZCV ;
- Mise à disposition d'un espace de travail au sein des locaux Ecofac IV à Bangui ;
- Ouverture d'un compte bancaire approvisionné de 25 millions FCFA d'Ecofac IV et versement de la contribution des 5% des recettes prévisionnelles annuelles.

Les premières activités lancées à notre connaissance (jusque mi-juin 2010) ont été :

- ✓ Achat moyens bureautique pour la Cellule de coordination à Bangui ;
- ✓ Présentation du Réseau à la Direction de la Commission Européenne à Bangui ;
- ✓ Missions de sensibilisation du Coordonateur du Réseau et du Directeur national Ecofac IV auprès des populations bénéficiaires et des bureaux des Algest-ZCV ;
- ✓ Ouverture/approvisionnement du compte bancaire FICED à hauteur de 50 millions FCFA ;
- ✓ Préparation des documents de base du FICED et appui-formation aux mandataires de microcrédits ;
- ✓ Préparation de la 1^{ère} commission d'accréditation des demandes d'octroi de microcrédit ;
- ✓ Préparation d'une demande de subvention au RAPAC pour un appui aux techniques améliorées de collecte de miel dans les ZCV ;
- ✓ Rédaction et remise de rapports d'activités mensuels du Coordonateur du Réseau ;
- ✓ Participation du Coordonateur du Réseau à l'Atelier de stratégie nationale des Aires protégées, contribution aux missions de consultance sur le Code de la faune, Rédaction des TDR du programme Ecofaune, etc.

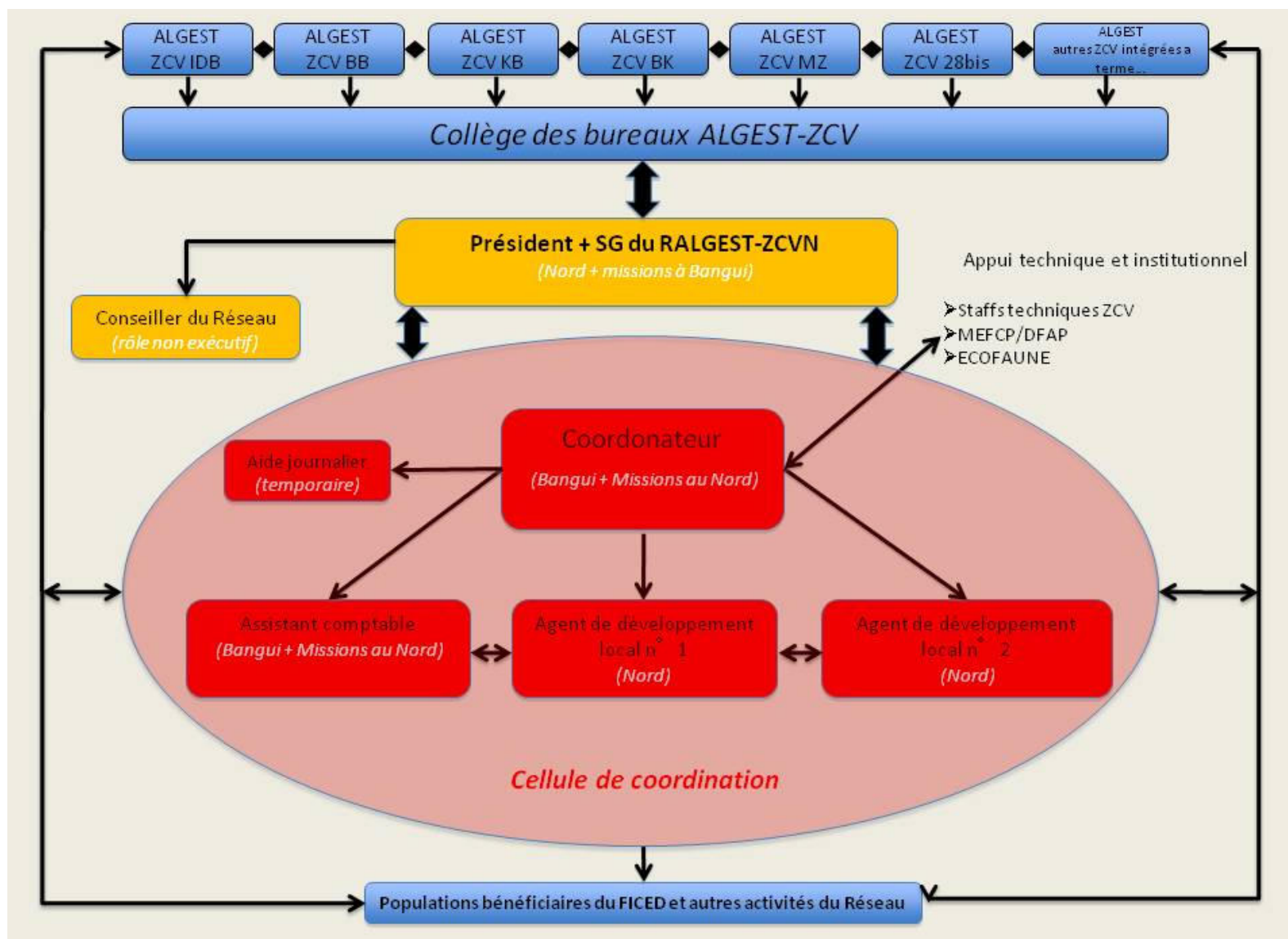
Les principales activités devant encore être lancées, idéalement avant la fin de l'année 2010, sont (liste non exhaustive) :

- Validation définitive après révision des Statuts et Règlement intérieur du Réseau ;
- Validation d'un organigramme définitif du Réseau ;
- Validation puis signature du Contrat de partenariat entre le RALGEST-ZCVN et le MEFCP ;
- Nomination officielle d'un Conseiller du Réseau et préparation de ses TDR ;
- Recrutement d'1 Assistant comptable du Réseau (TDR + contrat de travail) ;
- Recrutement de 2 agents de développement local (TDR + contrats de travail) ;
- Formation de l'assistant comptable et des agents de développement local ;
- Affectation et présentation aux autorités et populations des deux agents de développement local dans le Nord ;
- Achats matériels de fonctionnement budgétisés (motos, consommables divers, etc.)
- Participation du Coordonateur du Réseau au CTRS final d'Ecofac IV (budgétisé)

Un des points cruciaux pour un bon fonctionnement du Réseau sera certainement l'établissement d'un organigramme simple et fonctionnel, donnant la capacité à la cellule de coordination de travailler en synergie permanente avec les staffs techniques et les comités de gestion des ZCV. A cet effet, les mécanismes de fonctionnement suivants pourraient être appliqués :

- Le RALGEST-ZCVN, tout en restant une structure associative indépendante composée principalement de membres issues de la société civile, est placé sous la tutelle institutionnelle du Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches ;
- Le Président et le SG du Réseau, élus par leurs pairs, donnent l'orientation politique et stratégique du Réseau en partenariat avec le MEFCP et le programme associé (Ecofaune), orientant les activités pilotées par le Coordonateur du Réseau ;
- Le collège des Présidents des ALGEST-ZCV est consulté autant que nécessaire (un droit de veto de leur part ou non reste à définir) par le Président et SG du Réseau sur toutes les actions menées ;
- Le coordonateur du Réseau pilote l'exécution des activités du Réseau et reste libre d'initiatives allant dans le sens d'un meilleur fonctionnement du système. Il en réfère systématiquement à son bureau et justifie de ses activités au travers de rapports mensuels et annuels. Il travaille en synergie étroite avec les cadres du MEFCP, les staffs techniques et leurs Comités de gestion, les cadres du Projet Ecofaune ;
- Le conseiller du Réseau n'a pas de rôle exécutif mais de facilitateur en cas de conflits ou d'arbitrage nécessaire entre différentes parties. Il sensibilise, conseille et réoriente si nécessaire, sur base du seul intérêt du Réseau, mais n'a pas de pouvoir décisionnel définitif ;
- L'assistant comptable du réseau travaille en synergie étroite avec le comptable en chef des ZCV, facilite l'activité au jour le jour des ZCV tel que demandé par son coordonateur et justifie de ses activités au travers de rapports mensuels et annuels ;
- Les agents de développement local, basés dans le Nord, se concentrent autant sur la gestion des dossiers FICED en partenariat avec le comptable et sous la direction de leur coordonateur, que sur le suivi des caisses et projets communautaires de chaque ZCV en activité, travaillant alors en synergie avec les staffs techniques des ZCV.
- A des fins de clarté, nous proposons ci-dessous une possibilité d'organigramme du réseau des ZCV du Nord.

Figure 10 : Proposition d'organigramme du RALGEST-ZCVN



6.2 REORGANISATION DES STAFFS TECHNIQUES

Les staffs techniques, bras armé des ZCV, ont connu quelques modifications de leur structure interne ces dernières saisons. Celles-ci ont consisté en :

- La scission du staff en deux entités sans réels fondements autres que psychologiques, affectées aux ZCV dites « de Sangba d'une part, « de Bamingui » d'autre part ;
- Le licenciement non remplacé de l'ancien comptable des ZCV basé à Bamingui ;
- Le licenciement non remplacé du responsable suivi écologique de Bamingui, motivé par la multiplication de fautes graves et des problèmes de compétence ;
- La nomination du responsable aménagement de Bamingui au poste de coordonateur du réseau des ZCV ;
- Le recrutement de 2 assistants aménagistes, toujours actuellement en formation ;
- Le recrutement de 5 auxiliaires de suivi écologique affectés dans les campements de chasse durant la saison cynégétique.

Ces changements ont généré, i) une relative altération de la solidarité régnant dans le groupe de personnes ayant plusieurs années d'ancienneté au service des ZCV, ii) une baisse sensible conséquente de la qualité des prestations fournies, particulièrement pour les 2 ZCV dites de Bamingui, iii) la multiplication d'incompréhensions et/ou conflits ouverts avec les présidents des Bureaux ALGEST-ZCV et les bureaux des Assemblées locales sur la complexification des procédures dans un contexte de réorganisation des ressources humaines, iv) une lassitude de certains éléments au regard du supplément de tâches à fournir après les licenciements non remplacés.

Parallèlement, les staffs techniques ont dû composer avec i) l'absence de soutien technique de la part des Bureaux des ALGEST-ZCV composés principalement de personnes illettrées ne maîtrisant pas les mécanismes de gestion de base, ii) des incompréhensions passagères sur les modes de communication et de fonctionnement avec certains cadres du Programme Ecofac IV, iii) l'hostilité manifeste de certaines élites locales ayant des intérêts dans le grand braconnage, l'élevage transhumant ou le diamant, iv) des difficultés de management des gardes-chasse villageois, souvent réfractaires à obéir à du personnel « civil » et faisant parfois preuve d'insubordination manifeste.

Dans un contexte de développement du Réseau des ZCV, de mise en œuvre du FICED, d'une interphase Ecofac IV –Ecofaune à gérer, d'une amélioration obligatoire des prestations à l'attention des locataires mais aussi des populations bénéficiaires, il ressort de ce constat la nécessité impérieuse de réorganiser les staffs techniques pour les rendre plus opérationnels (également remotivés par rapport à leur expérience et leurs réelles compétences).

Plusieurs réunions sur cette thématique ont eu lieu avec les staffs eux-mêmes, les bureaux des comités de gestion et la direction nationale du programme Ecofac.

Les principaux éléments qui ressortent de ces échanges sont les suivants :

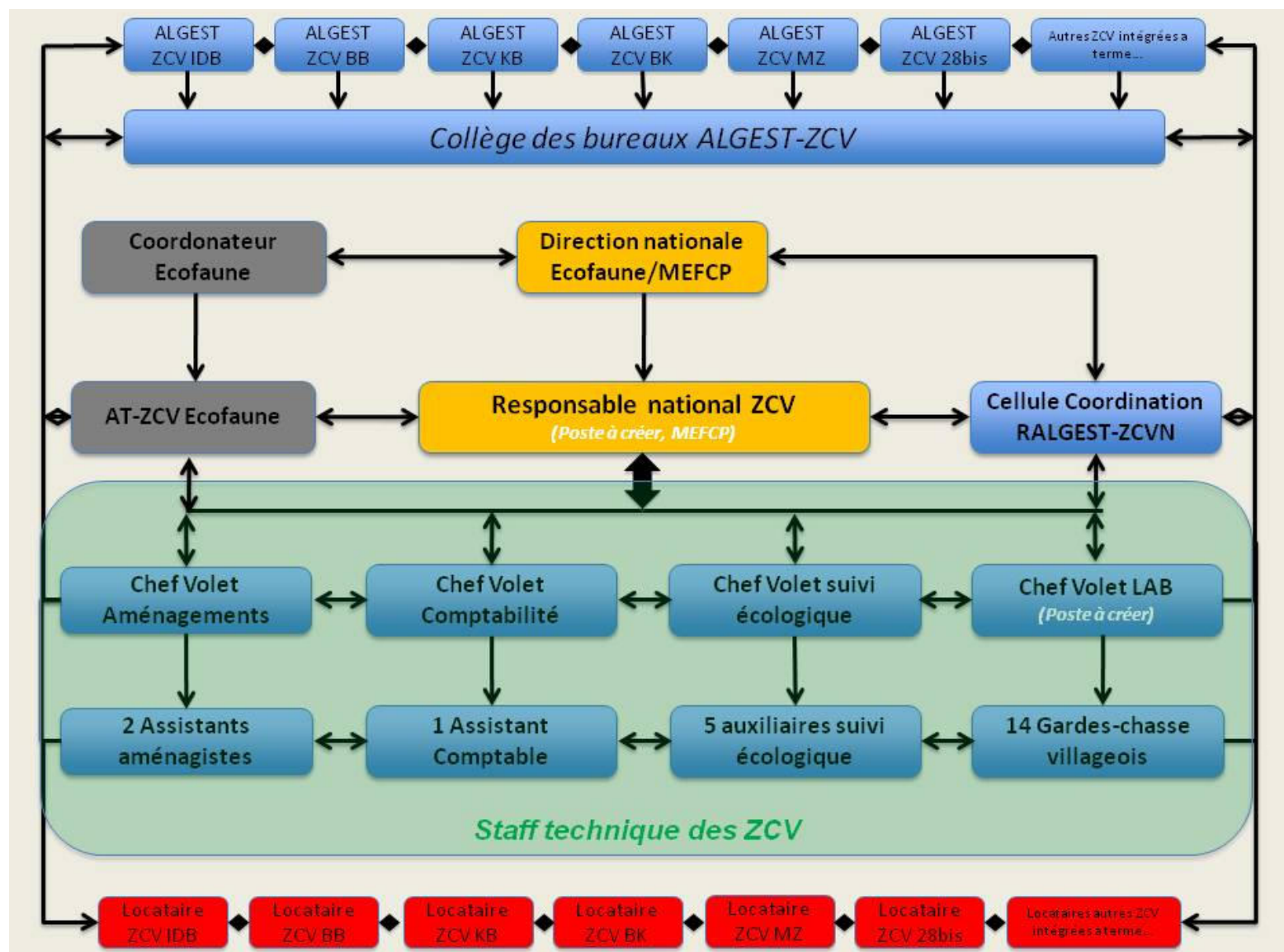
- Une nouvelle dynamique unitaire permettant l'arrêt de la division artificielle « ZCV de Sangba / ZCV de Bamingui », soutenue par le Réseau de « toutes les ZCV du Nord » ;
- La nécessité, lors de la réélection des Bureaux des Algest-ZCV prévue pour août 2010, que des personnes au minimum lettrées soient élues par leur population et que ces dernières puissent soutenir de manière sincère et volontaire l'activité des ZCV et donc des staffs techniques ; un avenant au statut et /ou règlement intérieur des ZCV pourrait faciliter l'instauration d'une règle demandant un niveau scolaire minimum (et une bonne moralité prouvée) pour être candidat au poste de Président et/ou SG des Algest-ZCV ;
- La nomination, par le Ministère de tutelle, d'un Responsable National ZCV, détaché et intégralement pris en charge par le MEFCP, qui aurait pour tâche la coordination technique des activités des ZCV, en collaboration rapprochée avec la cellule de Coordination du Réseau, les staffs techniques, les comités de gestion et le Programme Ecofaune.
- Un staff technique réorganisé en 4 volets techniques, à savoir, i) Volet Aménagements, ii) Volet Suivi écologique, iii) Volet Comptabilité, iv) Volet LAB.

- Le volet Aménagement des 6 ZCV en activité pourrait être piloté par un « chef volet aménagement », qui serait l'actuel responsable aménagement des ZCV de Sangba. Il coordonnerait le suivi des aménagements, et particulièrement l'activité des deux assistants-aménagistes affectés selon les cas à Bamingui et/ou à Sangba ;
- Le volet Suivi écologique pourrait être piloté par un « chef volet suivi écologique », qui serait l'actuel responsable suivi écologique des ZCV de Sangba. Il coordonnerait le suivi écologique des 6 ZCV en activité, et particulièrement l'activité des 5 auxiliaires suivi écologique affectés dans les campements de chasse durant les safaris ;
- Le volet Comptabilité pourrait être piloté par un « chef volet comptabilité », qui serait l'actuel comptable des ZCV de Sangba, lequel travaille déjà pour les ZCV de Bamingui normalement en remplacement de l'ancien comptable licencié. Il coordonnerait la comptabilité des 6 ZCV en activité, appuyé par un assistant comptable devant être recruté puis formé. En raison de son expérience, le chef comptable apporterait un appui régulier à l'assistant comptable du RALGEST-ZCVN.
- Le volet LAB pourrait être piloté par un « chef volet LAB », lequel n'est pas encore identifié. Il pourrait être soit embauché par les ZCV, (ce qui induirait des coûts supplémentaires importants) soit être un cadre détaché du MEFCP, comme cela est prévu dans le Contrat de partenariat entre le Réseau et le MEFCP – au titre d'une contribution directe du Ministère aux ZCV. Il coordonnerait l'activité des 14 gardes-chasses villageois des ZCV en synergie permanente avec les lutteurs des sociétés de safaris et les SVP du programme Ecofaune au travers des conservations de Sangba et Bamingui.

Les aspects Appui au développement local étant pris en charge par le Réseau (2 agents de développement local), une synergie particulièrement étroite devra être entretenue entre le Réseau et les volets aménagements et comptabilité des ZCV.

A des fins de clarté, nous proposons ci-dessous une possibilité d'organigramme du staff technique des ZCV du Nord.

Figure 11 : Proposition de nouvel organigramme du staff technique des ZCV du Nord



6.3 LES ZCV DURANT L'INTERPHASE ECOFAC IV-ECOFAUNE

Bien qu'une césure entre les financements Ecofac IV et Ecofaune ait été anticipée très tôt par les cadres du programme, le MEFCP, la CAON et la DCE de Bangui, le Programme Ecofaune ne devrait pas démarrer effectivement sur le terrain avant mars 2011 (procédures obligent). Une interphase d'une durée de 6 à 8 mois va donc avoir lieu, durant laquelle les ZCV devront faire preuve de la même maturité que durant la longue interphase Ecofac III et IV. Le maintien d'une cellule administrative réduite et de locaux disponibles à Bangui, ainsi qu'un fonctionnement à minima des bases Ecofac à Sangha, Bamingui et Manovo, seront d'une grande aide pour appuyer la réorganisation institutionnelle et fonctionnelle des ZCV.

Les recettes mobilisables par les ZCV obtenues en cette fin de saison cynégétique devraient leur permettre de fonctionner comme une saison « normale ». Il sera du ressort de la cellule de coordination du Réseau, des comités Algest et des staffs techniques des ZCV de montrer leur capacité à mettre en œuvre les programmes de travail établis et les réformes organisationnelles proposées.

Il est évident qu'un appui renforcé du MEFCP sera nécessaire, au travers notamment de sa Direction de la Faune et des Aires Protégées, pour appuyer les innovations institutionnelles et soutenir les actions engagées récemment, telles que la poursuite du processus de zonage interne des ZCV, la prise en compte des ZCV dans le nouveau Code de la faune et l'application de la stratégie nationale des Aires protégées.

A une échelle plus restreinte, des actions classiques et rapides peuvent être engagées par les ZCV pour préparer au mieux le démarrage du programme Ecofaune :

- Recrutement effectif des personnels du Réseau et des ZCV budgétisés ;
- Lancement des opérations d'octroi de microcrédit et suivi du démarrage des premiers projets ;
- Signature officielle du contrat de partenariat entre le Réseau et le MEFCP, et liens maintenus avec les institutions de tutelle, particulièrement avec les cadres nationaux au fait des réalités des ZCV ;
- Réponses à Appels à financement ou propositions de projets auprès de bailleurs à l'international (PPI du FFEM, Microprojets UE, etc.) ;
- Réorganisation des staffs techniques et amélioration des aménagements en partenariat avec les locataires ;
- Mise en œuvre d'une stratégie LAB intégrée avec les partenaires que sont les locataires, les conservations de Sangha, Bamingui et Manovo ;
- Suivi administratif et financier rigoureux sur base des éléments techniques développés depuis deux saisons ;
- Mise en œuvre par les staffs des nouvelles modalités de gestion budgétaire et technique des caisses communautaires avec les agents de développement local du réseau
- Actions de suivi écologique avec les auxiliaires basés dans les campements de chasse, renforcées par des inventaires à vélos.

6.4 LES ZCV AU SEIN DU PROGRAMME ECOFAUNE

Le futur Projet Ecofaune ne semble pas devoir s'orienter vers la mise en œuvre d'actions uniquement focalisées sur un appui aux ZCV du Nord. Une gestion concertée des écosystèmes naturels du Nord RCA passe en effet par un niveau d'intervention géographique macro, qu'il soit transfrontalier – nombre de menaces dépassant les frontières administratives des Etats -, prenant en compte l'ensemble des acteurs de l'exploitation de l'espace et des ressources naturelles - dont les éleveurs transhumants -, avec pour objectif de favoriser l'autonomisation de structures de gestion à l'échelle nationale et locale. Cependant, il faut noter que les ZCV devraient tout de même bénéficier d'un appui permanent du MEFCP via la nomination d'un Responsable National des ZCV et d'un AT ZCV. L'appui technique devrait donc être plus conséquent que celui fourni par l'actuelle phase.

Il n'en reste pas moins que i) l'originalité et la pérennité prouvée du modèle ZCV, ii) les dynamiques très fortes de réduction de l'espace réellement maîtrisé ces dernières années par les organismes de conservation dans le Nord RCA, iii) les exemples voisins - tel le Parc National de Zakouma au Tchad – montrant les grandes difficultés - pour ce type de programmes à financement réduit sur des périodes courtes - à atteindre leurs objectifs de conservation, plaident plutôt pour une limitation de l'espace géographique concerné, en même temps que la focalisation sur des champs d'intervention restreints.

Le montage administratif et technique d'Ecofaune est déjà bien avancé et un consultant vient de réaliser une mission de rédaction du Dossier d'Appel d'Offre (DAO) restreint international pour le recrutement de l'Assistance Technique. Bien que nous n'ayons pas été consulté avant ni durant cette mission et ne soyons pas en possession des propositions de ce DAO, il nous apparaît nécessaire de préciser que :

- Eu égard aux stratégies d'intervention passées de l'Union Européenne dans la région Nord, et à l'analyse des échecs et des actions ayant été développées avec succès, la logique voudrait que l'appui au renforcement des capacités et à la pérennisation / autonomisation des ZCV en activités soit l'objectif prioritaire - et réalisable - du projet Ecofaune.
- Les actions bien évidemment nécessaires de LAB, de suivi écologique, d'aménagement du territoire, voire de création de nouvelles ZCV dans un contexte de planification du territoire à l'échelle régionale et transfrontalière, devraient être considérées comme étant d'abord au service d'une sécurisation des entités géographiques encore « sous contrôle » relatif.
- Un « Volet ZCV » à part entière, doté de financements d'accompagnement (personnel d'appui, formations/suivi-évaluation, appui logistique ciblé) dans une logique de pérennisation, serait tout à fait pertinent pour permettre de relancer certaines actions devenues prioritaires : amélioration des prestations d'aménagement, de l'organisation de la LAB des GCV, du suivi des projets de développement local, poursuite du processus de zonage interne des ZCV, études de base indispensables pour la création de nouvelles ZCV, etc.).
- L'intégration de cadres nationaux du Ministère de tutelle affectés sur le terrain, dans un contexte de partenariat renforcé et institutionnalisé entre le Réseau des ZCV du Nord et le MEFCP, devrait être envisagée différemment de la décennie précédente, c'est-à-dire considérant non plus les ZCV comme des entités « à part » auxquelles on rend service, mais plutôt comme des institutions d'affectation dont le succès est d'abord celui du MEFCP.
- L'effort nécessaire à la mise en œuvre de toutes les réformes engagées par le programme Ecofac IV implique la mise à disposition, spécifiquement auprès des ZCV, d'une Assistance technique nationale mais aussi internationale de long terme et non pas seulement de court ou moyen terme. Ce point nous paraît crucial pour que le futur ATZCV et son homologue (responsable national ZCV) disposent du temps nécessaire à poursuivre les actions engagées depuis plus de 15 ans et participer à la mise en œuvre des réformes lancées depuis 3 ans.
- L'implication et la prise en compte des avis des locataires (opérateurs des safaris) - ayant tous plus de 10 ans d'expérience de partenariat avec les ZCV - dans une logique de renforcement de mécanismes de collaboration technique et logistique mais aussi de suivi scientifique, devrait apparaître très clairement et être mise en œuvre, au bénéfice de tous les acteurs, notamment celui du projet Ecofaune.

7. CONCLUSION

Les ZCV du Nord de la RCA sont aujourd'hui dans une phase de professionnalisation lente et le modèle mis en œuvre, au-delà de ses imperfections, montre une forme de pérennité assez rare pour être relevée et soutenue.

Le type de partenariat développé entre opérateurs privés, services déconcentrés de l'Etat, Projet et populations bénéficiaires, s'il reste encore à renforcer et à améliorer constamment dans ses mécanismes internes, repose néanmoins sur des bases relativement saines qui ont notamment permis aux ZCV du Bamingui-Bangoran de perdurer jusqu'à aujourd'hui.

Malgré les interphases toujours trop longues pour assurer une continuité des actions menées dans le cadre des programmes d'appui aux ZCV financés par l'union Européenne, la constance des financements, prouvée une fois de plus avec le démarrage du Programme Ecofaune en 2011, est un atout à mettre au crédit d'un bailleur de fond assumant sa politique sur le long terme.

Le renforcement des connaissances sur les ressources fauniques, l'appui en formations diverses, en aménagements comme les points d'eau, et surtout les avancées institutionnelles majeures impulsées par le programme Ecofac IV, doivent être également relevées. La création d'un Réseau des ZCV, la signature à venir d'un contrat de partenariat entre ce Réseau et le MEFCP, la mise en place d'un Fond de microcrédit, un nouveau protocole d'accord décennal et l'élaboration d'une stratégie nationale sur les Aires protégées du Nord dans un contexte de révision du Code de la faune sont des dynamiques positives pouvant contribuer à sécuriser les ZCV à long terme. Le développement à venir d'un Programme Indicatif Régional (PIR) de l'UE sur les questions transfrontalières RCA-Tchad-Soudan, l'intérêt marqué de l'Unesco pour financer la reprise du Parc National Manovo-Gounda Saint Floris (classé Patrimoine Mondial) peuvent également renforcer le dispositif de conservation des ressources naturelles et réduire les tensions liées à l'exploitation anarchique de ces ressources par de nombreux acteurs.

Cependant, ces dynamiques positives ne doivent pas pour autant cacher l'évolution très préoccupante du contexte socio-économico-politique de la région Nord et de ses impacts sur les écosystèmes et les ressources naturelles.

La persistance d'une insécurité majeure dans la région Nord, liée tant à des actions de rébellion politique qu'à l'exploitation illégale des ressources par les braconniers soudanais, éleveurs transhumants, coupeurs de route, certains artisans miniers et bandits de grand chemins, reste comme « une épée de Damoclès » permanente au dessus de la tête des opérateurs de safaris comme des ZCV. La prolifération d'armes de guerre dans la zone n'est pas nouvelle non plus, mais aucune forme d'amélioration ne se fait sentir.

L'absence criante de soutien des autorités administratives, militaires et politiques nationales aux ZCV et aux seuls opérateurs économiques de la région Nord ne laisse pas de rendre perplexe. Les événements de début Juin 2009, ayant entraîné le décès de plusieurs surveillants pisteurs et éléments de l'APFC risquant chaque jour leur vie pour la défense du patrimoine naturel, n'ont été qu'un pas de plus vers un possible arrêt définitif de toute activité dans la zone. Nous tenons à rappeler qu'un incident à l'égard d'un touriste chasseur aurait des répercussions immédiates sur tout le modèle ZCV et sur l'avenir des ressources et des populations du Bamingui-Bangoran.

Les deux dernières saisons, les locataires ont constaté et ont fait état dans leur Rapport d'activité annuel, que la faune sauvage était particulièrement bien représentée sur leur ZCV. Dans le même temps, tous – sauf sur la ZCV MZ – relèvent une augmentation toujours croissante du braconnage local et commercial. Au-delà de la contradiction de ces constats –motivés surtout par une recherche de garantie de maintien de quotas d'abattages – il apparaît que la qualité des safaris réalisés montre qu'un potentiel faunique encore important se maintient sur les ZCV exploitées.

Si une gestion correcte des quotas accordés participe certainement de cette forme de durabilité des prélèvements, plusieurs informations tendraient à montrer que des déplacements importants de faune sauvage ont lieu ces dernières saisons en faveur des ZCV et au détriment de leurs « zones périphériques » que sont les Parcs nationaux (Bamingui-Bangoran et Manovo-Gounda St Floris), les ZCV non exploités (BO, Miangoulou, BAOV) et autres secteurs de chasse sous ou peu exploités. Une phase actuelle de contraction des populations de grands et moyens mammifères sur des « ZCV îlots » est donc une hypothèse à prendre en considération. Les derniers survols aériens effectués par le programme Ecofac et les rapports de patrouilles LAB dans les zones hors ZCV vont dans le sens de cette dynamique. Si celle-ci se vérifiait, une vigilance encore plus grande dans la gestion des quotas doit avoir lieu, ainsi qu'un accent encore plus fort sur la lutte contre le braconnage commercial.

Enfin, en termes d'appui au développement rural, le niveau de taxation des locataires des ZCV reste aujourd'hui élevé et une très faible marge de manœuvre existe en la matière. Il n'y a guère que par le biais soit, i) d'augmentation de quotas sur les mêmes espaces, ii) de création de nouvelles ZCV, iii) de la recherche de revenus provenant d'activités alternatives, qu'il sera possible d'accroître les recettes des ZCV. Dans tous les cas, ces dernières sont insuffisantes pour assurer un réel accroissement du niveau de vie des populations locales et ainsi espérer à terme une modification profonde de leur comportement quant à l'usage des ressources naturelles.

Cette nécessaire prise de recul approfondie sur les objectifs, les mécanismes et les possibilités du Programme dans sa configuration actuelle d'atteindre un certain niveau d'objectifs, a déjà été traitée dans plusieurs travaux (Roulet, 2004 ; Renaud, 2005 ; D'Huart, 2009 ; Roulet, 2009)).

Il reste que les objectifs originaux du programme ZCV ne sont pas tous atteints, et que ses fondements même représentent un blocage à l'atteinte totale de ses objectifs. Si une relative réappropriation économique des territoires des ZCV doit être remarquée de la part des populations bénéficiaires, joint au fait que ces dernières font aujourd'hui un lien direct entre la présence de certaines espèces de grands mammifères et des retombées financières à l'échelle des économies familiales et des communautés villageoises, les comportements d'usage de ces ressources n'ont, eux, pas fondamentalement changé. La pression de la chasse villageoise et du grand braconnage reste forte et s'ajoute à celle des prélèvements opérés par les clients des opérateurs privés. A terme, des mécanismes de zonage interne de chaque ZCV s'insérant dans une politique d'aménagement du territoire novatrice peuvent contribuer à réduire ce phénomène. Toutefois, il ne faut certainement pas attendre du seul système ZCV - et par là de la seule gestion de la faune sauvage - la capacité à régler les problèmes majeurs de conservation des ressources naturelles de la région, de sous-développement chronique des populations locales et de conflits récurrents de nature ethnique et sociale s'inscrivant dans une histoire proche.

Bibliographie indicative sur les ZCV

- BACHE A., 2007. *Rapport de la mission d'appui technique et institutionnel aux travaux d'aménagement de la ZCV Mourou-Fadama*, Commune de Bakouma, Préfecture du Mbomou, Sud-Est RCA, PILED / RICAGIRN / AFD, Bangui, 2007.
- BONAL E., TEMPELAAR I., DE MUNCK P., 2008. *Etude sur les dynamiques et les perspectives de gestion de la transhumance transfrontalière et interne dans les préfectures de la Vakaga et Bamingui-Bangoran en RCA. Rapport Intermédiaire Provisoire*. Consortium AFC-AGRIFOR Consult / CE, 150 p.
- BOUCHE P., 2009. *Inventaire des grands mammifères dans les zones cynégétiques villageoises du Nord de la République Centrafricaine*, Programme ECOFAC IV, Groupement BRL Ingénierie - SECA - GFA GmbH - DFS. 43 p. + annexes, Juillet 2009.
- BOUCHE P., 2009. *Gestion des brûlis dans les Zones Cynégétiques Villageoises du Nord de la RCA, parties 1 et 2*, Programme ECOFAC IV, Groupement BRL Ingénierie - SECA - GFA GmbH - DFS.
- BOUCHE P., & ZOWOYA F., 2010. *Rapports d'activité semestriel de la composante Zones Cynégétiques Villageoise Nord RCA*. Programme ECOFAC IV, Groupement BRL Ingénierie - SECA - GFA GmbH - DFS.
- BOULET H. & OUAMOUNDJOU F., 2003. *Les Zones Cynégétiques Villageoises. Rapport ECOFAC-PDZCV de fin de Phase 3*. Juin 2003. 53 p.
- BOULET H., MBITIKON R., OUAMOUNDJOU F., 2003(a). Les zones cynégétiques villageoises ou l'utilisation durable de la faune sauvage par le tourisme cynégétique. *In : Parcs et Réserves*, n°58, fas 1, pp. 47-55.
- BOULET H., MBITIKON R., OUAMOUNDJOU F., 2003(b). Les zones cynégétiques villageoises, un concept qui fait ses preuves en République Centrafricaine, *In : Canopée*, n°24, pp. 23-24.
- BRL ingénierie, GFA & DFS 2007-2008 ; *Rapports d'activité de l'assistance technique de la composante Zones Cynégétiques Villageoises Nord RCA*. Rapports trimestriels 3/07, 4/07, 1/08, 2/08, 3/08, 4/08. ECOFAC IV.
- CHARDONNET Ph., BOULET H., 2008. Des éléphants dans la tourmente, République Centrafricaine 2007, *Bois et Forêts des Tropiques*, 2008, n° 295 (1), 6 p.
- CHOQUETTE V. 2003 ; *Les Zones Cynégétiques Villageoises dans le Nord de la République Centrafricaine : analyse des coûts et avantages*. Travail de fin d'études présenté en vue de l'obtention du DES en gestion de l'environnement. ULB. 108 p.
- CHOQUETTE V. 2004. RCA : les ZCV adjacentes au Parc National de Manovo-Gounda-Saint Floris. *Canopée* 27 : 7-9, Décembre 2004.

-
- COOPI, 2001. *Etude sur la situation générale de 4 Zones Cynégétiques Villageoises et des réalisations communautaires effectuées dans le contexte du projet PDZCV*, COOPI, Bangui, 73 p.
- D'HUART J.P., 2009. *Rapport d'expertise : Bilan du système Zones Cynégétiques Villageoises en interphase et promotion de l'autonomie des ZCV*. Programme Ecofac IV, Groupement BRL Ingénierie - SECA - GFA GmbH - FDS, 32 p. + annexes.
- Direction de la Faune / MEFCPE, 2006-2009. *Rapport annuel d'activités Direction de la Faune et des Aires Protégées Exercices 2006-2007 à 2008-2009*, Bangui.
- ECOFAC IV 2007/2009 : Composante ZCV Nord RCA. Devis-Programmes (DPO + Avenant ; DP1 ; Draft DP2).
- ECOFAC IV-ZCV, 2008a. Statuts de l'Association locale pour la gestion de la Zone Cynégétique Villageoise de Idongo Da Bangoran. Draft.
- ECOFAC IV-ZCV 2008b. Règlement intérieur de l'Association locale pour la gestion de la Zone Cynégétique Villageoise de Idongo Da Bangoran. Draft.
- ECOFAC IV-ZCV 2008c. Protocole d'accord pour l'exploitation cynégétique de la Zone Cynégétique Villageoise Idongo Da Bangoran. Saison de chasse 2008/2009. 7 p.
- ECOFAC IV-ZCV 2008d. Statuts du Réseau des Zones Cynégétiques Villageoises du Nord de la République Centrafricaine. Draft. 12 p.
- LOBAO-TELLO J., 2002. *Mission d'appui à la Composante "Développement des Zones Cynégétiques Villageoises"* Propositions d'aménagement du PNBB, AGRECO, 45p.
- LUNGREN C. 2009. *Rapport d'expertise : Cahier des charges des ZCV*, Programme ECOFAC IV, Groupement BRL Ingénierie - SECA - GFA GmbH - FDS, Février 2009, 11 p. + annexes
- LUNGREN C., 2009. *Proposition de nouveaux Protocoles d'accord et Cahiers des charges des ZCV + annexes* Programme ECOFAC IV, Groupement BRL Ingénierie - SECA - GFA GmbH - FDS, Avril 2009.
- LUNGREN L. 2009. *Rapport d'expertise : Aménagement des points d'eau des ZCV*, Programme ECOFAC IV, Groupement BRL Ingénierie - SECA - GFA GmbH - FDS, 23 p. + annexes, Juillet 2009.
- LUNGREN C. et OYELE S., 2010. *Rapport d'expertise, Stratégie Nationale des Aires protégées du Nord de la RCA*. Programme ECOFAC IV, Groupement BRL Ingénierie - SECA - GFA GmbH - FDS, Avril 2009.
- MEFCPT, 1984. *Code de Protection de la Faune Sauvage de la RCA*, Ministère de l'Environnement, Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et Tourisme, Bangui, République Centrafricaine, 32 p.
-

- MEFCPT, 1997-2010. *Arrêtés portant agrément des guides et aspirants guides de chasse employés par les sociétés de safari pour les saisons cynégétiques 1997/1998 à 2009-2010*, Ministère de l'Environnement, Forêts, Chasses et Pêches et Tourisme, Bangui, République Centrafricaine.
- MEFCPT, 1997-2010. *Arrêtés portant attribution des secteurs et domaines de chasse pour les saisons cynégétiques 1997/1998 à 2009-2010*, Ministère de l'Environnement, Forêts, Chasses et Pêches et tourisme, Bangui, République Centrafricaine.
- MEFCPT, 1997-2010. *Arrêtés fixant les quotas d'abattages par secteur et domaine de chasse pour les saisons cynégétiques 1997/1998 à 2008-2009*, Ministère de l'Environnement, Forêts, Chasses et Pêches et tourisme, Bangui, République Centrafricaine.
- MEFCPE, 2002-2010. *Annuaire statistique du secteur forestier et cynégétique centrafricain*, Service de statistiques, Centre de Données forestières, Bangui, République Centrafricaine.
- MEFCPE, 2007-2009. *Compte-rendu des travaux de la Commission ministérielle d'attribution de secteurs et domaines de chasse, de quotas d'abattage des animaux et d'agrément des guides, aspirants-guides et de guides provisoires*, Bangui.
- PDZCV, 2000. *Guide des Zones Cynégétiques Villageoises*, PDZCV, Bangui, 21 p.
- RENAUD P.C., 2005. *Les Zones Cynégétiques Villageoises, analyse Technique et Financière des saisons 2003/2004 et 2004/2005*, Agreco / PDZCV, 30 p.
- ROULET P.A., BEINA D., BACHE A.X., MBITIKON M. 2006. *Plan d'aménagement de la Zone de Chasse Villageoise de Mourou-Fadama, Commune de Bakouma, Préfecture du Mbomou, Sud-est République Centrafricaine*, RICAGIRN-FB / MEFCP / AFD / FFEM, Bangui, RCA, 61 p.
- ROULET P.A., MAMANG-KANGA J.B. NDALLOT J., NDOMBA D.L., 2008. *Le Tourisme cynégétique en République Centrafricaine, Etat des lieux 2008, bilan critique et recommandations*, Rapport final de mission, Coopération française / MEFCPE, Bangui, 100 p. + annexes.
- ROULET P.A., 2009. *Rapport de fin d'Année 1, Bilan technique des Zones Cynégétiques Villageoises, Saison 2008-2009*. Programme ECOFAC IV, Groupement BRL Ingénierie-SECA-GFA GmbH-DFS, Juin 2010, 80 p.
- ROULET P.A., 2010. *Proposition de zonage concerté de la Zone Cynégétique Villageoise Koukourou-Bamingui*, Programme ECOFAC IV, Groupement BRL Ingénierie-SECA-GFA GmbH-DFS, Juillet 2010, 60 p. + annexes.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Fiche EXEMPLE de suivi Trophées/mâchoires ZCV (Saison 2008/2009 et 2009-2010)

NB : une fiche par chasseur/ safari

ZCV* : IDB

Guide : M. Laboureur

Chasseur : J. Hart

N° Permis : O50

Nationalité : Nord-Américain

Date Début safari : 08/01/2009

Date Fin safari : 21/01/2009

n° d'abattage	Date	Heure	Espèce*	Latitude N	Longitude E	Mensurations (en inches)					estimation âge (mâchoire)
						Long. corne droite	Long. corne gauche	Circ. corne droite	Circ. corne gauche	Ecartement	
O1	10-janv	06h17	Bubale	07°54.890'	020°55.507'	21 4 / 8	21 4 / 8	11 3 / 8	11 2 / 8	10 1 / 8	5-6 ans
O2	11-janv	15h45	Buffle	07°53.654'	020°55.364	24 2 / 8	25 8 / 8	8 4 / 8	8 3 / 8	17 3 / 8	9-10ans
O3	14-janv	11h54	Hippotrague	07°34.196'	020°45.897'	25 4 / 8	26 8 / 8	9 2 / 8	9 2 / 8	14 7 / 8	7-8 ans
etc....											

* Cf. Fiche Codes

Merci de bien noter sur le trophée et la mâchoire correspondante, les coordonnées suivantes : N° d'abattage, Date, Code espèce, Code ZCV

Tel que suivant : 00_00/00/00_ABC_ABC

EX pour Abattage 01 : 01_10/01/09_BUB_IDB
 EX pour Abattage 02 : 02_11/01/09_BUF_IDB
 EX pour Abattage 03 : 03_14/01/09_HIP_IDB

Annexe 2 : Fiche EXEMPLE de suivi des prélèvements effectués par les locataires des ZCV (Saison 2008/2009 et 2009-2010)

NB : une fiche par chasseur/ safari

ZCV* : IDB

Pisteur responsable fiche : M. Kossibangi

Guide : M. Laboureur

Chasseur : J . Hart

Nationalité : Nord-Américain

Date Début safari : 08/01/2009

Date Fin safari : 21/01/2009

n° d'abattage	Date	Heure	Espèce*	Latitude N	Longitude E	Type Milieu*	Mâchoire (O/N)	Remarques
O1	10-janv	06h17	Bubale	07°54.890'	020°55.507'	LAK	O	Blessure par balle artisanale patte gauche
O2	11-janv	15h45	Buffle	07°53.654'	020°55.364	SAB	N	2ème balle dans machoire inférieure.
O3	14-janv	11h54	Léopard	07°34.196'	020°45.897'	FG	O	
etc....								

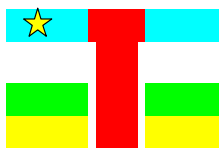
* Cf. Fiche Codes

Rappel pour la prise de point GPS :

1- Noter les coordonnées en degrés, minutes, secondes comme indiqué : Pour bien calibrer son GPS (quel qu'il soit), aller sur Menu principal, Réglages, Unités, Format de position et sélectionner : hddd°mm.mmm'

2- Le système géodésique utilisé dans la Région Afrique centrale est le WGS 84. Cela permet d'avoir la meilleure précision (l'utilisation d'un autre système géodésique pourrait induire des erreurs de position très importantes (plusieurs kilomètres...)). Ce système est normalement calibré par défaut, mais pour s'en assurer, aller sur Menu principal, Réglages, Unités, Système Géodésique, puis sélectionner WGS 84.

**Annexe 3 : CONTRAT DE PARTENARIAT ENTRE LE MINISTRE DES EAUX,
FORETS, CHASSES ET PECHEES ET LE RESEAU DES ASSOCIATIONS
LOCALES DE GESTION DES ZONES CYNEGETIQUES VILLAGEOISES DU
NORD DE LA RCA**



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité- Dignité- Travail



PROGRAMME ECOFAC IV –
COMPOSANTE ZONES
CYNEGETIQUES VILLAGEOISES



MINISTRE DES EAUX, FORETS,
CHASSES ET PECHEES

RESEAU DES ASSOCIATIONS LOCALES DE GESTION DES ZONES CYNEGETIQUES VILLAGEOISES
DU NORD DE LA RCA

DRAFT

**CONTRAT DE PARTENARIAT ENTRE LE
MINISTRE DES EAUX, FORETS, CHASSES ET
PECHEES ET LE RESEAU DES ASSOCIATIONS
LOCALES DE GESTION DES ZONES
CYNEGETIQUES VILLAGEOISES DU NORD DE
LA RCA**

Bangui, le ... /.. 2010

Préambule

Rappel sur les Zones Cynégétiques Villageoises

L'« approche ZCV » est une formule tripartite Etat – Communautés villageoises – Opérateur privé (safari), dont la nature et le fonctionnement furent conçus à l'origine sous l'impulsion du Gouvernement centrafricain et de l'Union Européenne (Programme PDRN, 1988 - 2000), affinés au cours de la 3ème phase d'Ecofac (2001 - 2004), puis renforcés et pérennisés durant la quatrième phase d'Ecofac (2007-2010, en cours).

Depuis 1992, date de création de la première ZCV centrafricaine dénommée Idongo Da Dangoran, 11 ZCV ont été créées dans le Nord de la RCA (Préfectures du Bamingui-Bangoran et Vakaga), dont 6 sont actuellement opérationnelles. Créées par Arrêté ministériel, en possession de statuts et règlements intérieurs votés et validés par les bureaux des Comités de gestion des ALGEST, cosignataires des protocoles d'accord 2010-2019 avec les opérateurs privés exploitant les ZCV et la Direction de la Faune du MEFCP (Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches), les ZCV ne possèdent pourtant pas jusqu'à présent de statut juridique garantissant leur pérennité à long terme. De surcroît, aucun document cadre n'entérine encore les modalités de leurs relations avec leur institution de tutelle, le MEFCP.

Le mode de fonctionnement des ZCV peut être synthétisé ainsi (D'Huart 2009) : *« Les ZCV sont des portions du territoire national vouées à l'exploitation cynégétique dont la gestion est confiée officiellement par l'Etat aux communautés villageoises locales. Celles-ci les louent à des sociétés de chasse privées, qui les exploitent suivant un cahier des charges et en respect de quotas d'abattage spécifiques accordés par l'Etat. Les fonds générés par les taxes et redevances sont, en dehors de la part réservée à l'État et aux Communes, gérés démocratiquement et de manière autonome par des structures villageoises. Suivant le Protocole d'Accord avec son Locataire, le Comité de Gestion de la ZCV affecte une partie de ses recettes à l'aménagement et à la gestion de la Zone et une autre partie à des initiatives et à des services communautaires identifiés par les villageois. L'objectif principal de la gestion dans les ZCV est de générer durablement des avantages suffisant à améliorer les conditions de vie des communautés locales et à contribuer à la préservation de la faune sauvage. »*

Rappel sur la création du Réseau des Zones Cynégétiques Villageoises du Nord

Créée en 2008 sous l'impulsion du MEFCP et du Programme Ecofac IV-ZCV, financé par l'Union Européenne, l'Association dite « Réseau des Associations Locales de Gestion des Zones Cynégétiques Villageoises du Nord de la RCA » (RALGEST-ZCVN) est composée jusqu'à présent des 6 ZCV membres en activité qui sont :

- ZCV Idongo da Bangoran
- ZCV Bamingui-Bangoran
- ZCV Koukourou-Bamingui
- ZCV Manovo-Zamza
- ZCV Bohou-Kpata
- ZCV 28 Bis

Ces 6 ZCV membres fondateurs du Réseau s'étendent sur 9 029 km² loués (dont seulement 5 350 km² sont estimés réellement exploités), bénéficient directement à 25 villages composés de 7 294 habitants. Chaque village comporte une Assemblée Locale représentant la ZCV et dotée de budgets attribués annuellement en fonction des recettes cynégétiques annuelles des ZCV

Ce Réseau a pour objectif principal de *« Renforcer et protéger l'appropriation des acquis des phases III et IV du Programme ECOFAC Composante ZCV Nord RCA en matière de gestion durable et de conservation des ressources naturelles par les communautés locales de manière à assurer leur pérennisation. »*

Cet objectif est en totale adéquation avec la politique menée depuis maintenant plus de 20 ans par le gouvernement centrafricain, au travers du MEFCP, en terme de :

- Développement des modèles de gestion communautaire des ressources naturelles,
- Pérennisation et autonomisation du financement pour un aménagement et une protection durable des aires protégées (tous statuts confondus) sur l'ensemble du territoire centrafricain,
- Décentralisation dans la gestion de la faune sauvage au travers de mécanismes avancés de fiscalité décentralisée à l'avantage des communautés riveraines des aires protégées,
- Facilitation de processus de partenariat Etat, Société-civile et Secteur privé,
- Contribution à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en matière environnementale (Préserver l'Environnement : Objectif 7) dont la RCA est signataire de la Convention internationale en 2000.

Rappel sur le fonctionnement et l'organisation du RALGEST-ZCVN

La Coordination du RALGEST-ZCVN, pilotée par un Président et Secrétaire Général (basés à Bangui), dispose d'une cellule de coordination sise à Bangui. Cette dernière est constituée d'un Coordinateur principal, d'un Assistant Comptable et de personnels journaliers. Cette petite cellule est la structure faitière de coordination de tout le personnel des 6 ZCV du nord membres fondateurs (52 personnels contractuels à plein temps, dont 5 membres de staffs techniques, 14 gardes-chasse villageois, 6 auxiliaires de suivi écologique (temps partiel) et plusieurs infirmiers, instituteurs, agents parents, etc.). L'appui-conseil technique du Programme Ecofac IV, initiateur de la création du Réseau, assure une pérennité aux actions engagées et facilite le fonctionnement de la cellule du RALGEST-ZCVN à Bangui en abritant notamment ses locaux

La cellule de Coordination du RALGEST-ZCVN est actuellement dotée financièrement de :

- Une contribution des 6 ALGEST-ZCV membres fondateurs à hauteur de 5 % de leurs recettes mobilisables annuelles (soit entre 4 et 5 millions FCFA annuels) ;
- 50 millions FCFA relevant d'une contribution d'ECOFAC-ZCV à la mise en place d'un Fonds Intercommunautaire d'Eco développement (FICED) destiné à financer des microprojets à caractère économique par l'octroi de micro crédits ;
- 25 millions FCFA relevant d'un appui direct du Projet ECOFAC IV-ZCV pour la phase de lancement des activités du réseau ;

D'autres types de contributions financières potentielles sont attendues au travers :

- Des Fonds supplémentaires identifiés auprès de bailleurs de fonds
- Des contributions de nouvelles ZCV souhaitant devenir membres du Réseau

La synergie plus qu'étroite avec les ZCV du Nord membres fondateurs du Réseau implique une certaine sécurisation financière du RALGEST-ZCVN, le budget annuel des ZCV variant entre 100 et 130 millions de FCFA.

Pour la saison 2008-2009, les recettes totales des 6 ZCV se sont élevées à 122 886 750 FCFA (187 340 euros), dont 12 321 600 FCFA (environ 10%) sont revenus aux 5 Communes concernées, 14 823 000 FCFA (12%) au CAS-DF à Bangui et 95 742 150 FCFA (78%) restant comme recettes réellement mobilisables par et pour les ZCV.

Ces recettes mobilisables ont alimenté les comptes bancaires de chacune des ZCV selon ses recettes propres permettant de décliner leur budget annuel en plusieurs volets : Frais fixes (salaires, PJA, etc.), Frais d'Investissements (Achat tracteurs, motos, matériel informatique, groupe électrogène, etc.), Frais de fonctionnement (fournitures bureautique, carburant, matériel suivi écologique, comptabilité, administration, LAB, etc.) Frais d'Aménagements (Pistes, radiers, miradors, salines, etc.) et enfin Frais d'investissements au profit des communautés locales (Salaires infirmiers, secouristes, agents parents, etc., constructions, pensions vieillesse, appui études des jeunes, etc.)

L'appui du programme ECOFAC IV en cours, puis celui à venir (fin 2010) du programme Ecofaune (Fond PIN UE), se veulent être des gages de pérennité supplémentaire.

La cellule de coordination du RALGEST-ZCVN est dotée d'un budget de fonctionnement annuel pour couvrir :

- Les frais d'installation du Bureau de gestion du RALGEST-ZCVN (fournitures Bureau, Informatique, communications) ;
- Les frais annuels récurrents du Bureau de gestion du RALGEST-ZCVN ;
- Les frais de déplacements du Coordonnateur du RALGEST-ZCVN ;
- Les salaires et défraiements du Coordinateur et de l'assistant Comptable ;
- Les frais de communication et visibilité du RALGEST-ZCVN

La cellule de coordination du RALGEST-ZCVN bénéficie, pour les besoins de services, de :

- Une cellule bureautique / informatique équipée sise actuellement dans les locaux du programme Ecofac IV ;
- Des moyens de déplacements ;
- Un forfait annuel pour le carburant, l'entretien du matériel, etc.

Les ressources humaines et le matériel en possession des ZCV membres du RALGEST-ZCVN sur le terrain (Bases principales à Bamingui et Sangba) sont constamment mis à disposition du RALGEST-ZCVN pour faciliter l'exécution des activités (Mobilisation des Comités de gestion ALGEST et staffs techniques, Bureaux équipés à Bamingui et Sangba, matériels d'aménagement, suivi écologique, comptabilité, motos, tracteurs agricoles, etc.).

L'existence légale du RALGEST-ZCVN est régie par :

- Les arrêtés de création des ZCV membres,
- Les statuts, validés le 13 janvier 2009 à Bamingui, au terme de L'Assemblée Générale constitutive du RALGEST-ZCVN,
- Le Règlement intérieur, validé le 13 janvier 2009 à Bamingui au terme de l'Assemblée Générale constitutive du RALGEST-ZCVN,
- Le présent Contrat de partenariat avec le MEFCP, son Institution de tutelle.

Titre 1. Généralités

Art. 1- Objet du présent contrat de partenariat

Le présent Contrat de partenariat a pour objectifs principaux de :

- Formaliser, à travers leurs droits et obligations respectifs, l'engagement mutuel du MEFCP et du RALGEST-ZCVN envers la gestion rationnelle des ressources naturelles et du partage équitable des bénéfices liées à leur exploitation ;
- Assurer une sécurisation institutionnelle des ZCV et de leur structure faîtière, le RALGEST-ZCVN, dans un souci de durabilité et de pérennité des actions engagées et des politiques menées ;
- Promouvoir une gestion rationnelle de la faune sauvage et ses habitats naturels au sein des territoires des ZCV membres ;
- Garantir une répartition équitable et une utilisation rationnelle des bénéfices générés par la mise en valeur des ZCV dans l'intérêt des parties prenantes du présent contrat.

Art 2- Cadre réglementaire du présent contrat de partenariat

Le Présent contrat de partenariat est régi par :

- Le Décret n°06. 237 du 20 Juillet 2006 Portant Organisation et Fonctionnement du Ministère des Eaux et Forêts, Chasse et Pêche Chargé de l'Environnement et Fixant les attributions du Ministère ;
- Les lois et textes d'applications en vigueur portant sur la protection de la Faune Sauvage et réglementant l'exercice de la chasse en République Centrafricaine ;
- Les Statuts et Règlement intérieur du Réseau des Zones Cynégétiques Villageoises du Nord de la RCA (RALGEST-ZCVN), validés le 13 janvier 2009 à Bamingui ;

- Le Document cadre du Fond Intercommunautaire d'Eco développement (FICED) validé du 31 Août au 04 septembre 2009 à Ndélé et à Bamingui, du 07 au 11 septembre 2009
- Les Statuts et Règlements intérieurs des Associations locales de gestion des Zones Cynégétiques Villageoises Koukourou-Bamingui et Bamingui-Bangoran, votés le 26 Août 2008 à Bamingui,
- Les Statuts et Règlements intérieurs des Associations locales de gestion des Zones Cynégétiques Villageoises Idongo da Bangoran, Manovo-Zamza, 28 bis et Bohou-Kpata, votés le 13 Août 2008 à Sangba,
- Les Protocoles d'accord d'exploitation cynégétique pour la période 2010-2019 entre les ALGEST-ZCV Koukourou-Bamingui, Bamingui-Bangoran, Idongo da Bangoran, Manovo-Zamza, 28 bis, Bohou-Kpata et leurs locataires, validés le 10 janvier 2010 à Sangba.

Titre 2. Cadre institutionnel

Art.3- Des attributions du MEFCP (selon les dispositions du Décret n°06.237)

Le Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique générale du Gouvernement dans le domaine de ses compétences.

A ce titre, il a pour attributions de :

- Proposer au Gouvernement la politique en matière des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches et d'en assurer l'application ;
- Réglementer, promouvoir et contrôler toutes les activités socioéconomiques en matière des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches ;
- Promouvoir la conservation et la gestion durable des ressources naturelles forestières, fauniques et halieutiques par l'élaboration et la vulgarisation des techniques de mise en valeur rationnelle ;
- Veiller à l'intégration des principes de l'Agenda 21 dans les politiques sectorielles liées à l'environnement
- Veiller à la mise à jour des documents de planification et leur mise en œuvre ;
- Susciter, orienter et encourager la recherche dans le domaine des Eaux, Forêts Chasses et Pêches et en assurer la diffusion et la vulgarisation des résultats ;
- Assurer la protection, la conservation et l'exploitation durable des bassins hydrographiques et des plans d'eau par des mesures appropriées ;
- Négocier les projets visant à la gestion durable des ressources naturelles et de l'Environnement avec les institutions et organismes nationaux et internationaux concernés ;
- Définir et appliquer des stratégies politiques, économiques, sociales et éthiques favorisant le développement durable par l'usage des ressources naturelles et la préservation de la qualité de l'Environnement ;
- Veiller à la conservation et à la réhabilitation des écosystèmes dégradés ou menacés ;
- Déterminer les besoins quantitatifs et qualitatifs en ressources humaines à tous les niveaux utiles au Département et en assurer la formation et le perfectionnement en collaboration avec les Ministères techniques concernés ;
- Rechercher les voies et moyens permettant de financer les activités de valorisation et de gestion durables des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches ;
- Assurer la protection, la conservation et l'exploitation durable des aires protégées ;
- Veiller à la ratification et à la mise en application des Accords, Traités, Conventions et Protocoles ou tout autre instrument juridique international pertinent relatif aux Eaux, Forêts, Chasses et Pêches ;
- Développer un partenariat effectif entre le Ministère des eaux, Forêts, Chasses et Pêches et tous les acteurs nationaux et internationaux, privés ou publics, œuvrant dans le secteur des ressources naturelles ;
- Définir en concertation avec les Départements ministériels et les organismes concernés les normes et prescriptions applicables en matière de production, préservation, conservation et stockage des biens de consommation provenant du domaine des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches ;
- Apporter son concours technique aux collectivités publiques ainsi qu'à tout organisme, tant public que privé, pour l'étude et la réalisation de projets dans les secteurs forestier, faunique, halieutique et environnemental ;

- Administrer et suivre la gestion du personnel, des matériels, des crédits affectés au fonctionnement des services et des ressources générées par les activités du Département ;
- Favoriser l'éducation et la formation des acteurs du Développement durable.

Art. 4- Des attributions du RALGEST-ZCVN

L'Association dite « Réseau des Zones Villageoises du Nord de la RCA » a pour attributions de :

- Promouvoir la participation des communautés locales et des organes communautaires (groupements) dans la gestion et la conservation des ressources naturelles des ZCV ;
- Renforcer le partenariat entre le Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches et les communautés locales sur les questions intéressant la gestion et la protection des ressources naturelles renouvelables des ZCV ;
- Promouvoir et renforcer l'émergence au sein des communautés locales d'un sentiment d'interdépendance avec leur milieu de vie afin de stimuler l'intérêt de tous à s'investir dans les actions en faveur de la conservation des ressources naturelles et le développement local ;
- Promouvoir des activités génératrices de revenus basées sur l'exploitation rationnelle des différents modes de production faunique (chasse safari, chasse villageoise traditionnelle, pêche villageoise, cropping, tourisme de vision, capture et vente d'animaux vivants) ;
- Promouvoir des activités génératrices de revenus basées sur l'exploitation rationnelle des ressources naturelles en dehors de la grande faune mais compatibles avec celle-ci (beurre de karité, apiculture, élevage de petit gibier, gomme arabique, etc. ...) ainsi que la formation des producteurs ;
- Assurer la gestion du Fond Intercommunautaire d'Eco développement (FICED) ;
- Mettre en place et gérer les opérations de micro crédit ;
- Promouvoir la scolarisation des enfants et l'alphabétisation des femmes et des jeunes filles ;
- Promouvoir le développement d'actions à caractère social et de santé ;
- Instaurer et coordonner une synergie intercommunautaire et inter-ZCV au niveau de la région Nord en matière de conservation des ressources naturelles et de circulation d'informations ;
- Créer les conditions de transparence, de bonne gouvernance et d'équité en matière de gestion des ressources naturelles et de partage des profits émanant de l'exploitation de ces ressources ;
- Arbitrer les éventuels conflits inter ZCV.

Titre 3 : Droits et Obligations du RALGEST-ZCVN vis-à-vis du MEFCP

Art. 5- Le RALGEST-ZCVN, reconnu comme Association Centrafricaine indépendante ayant pour objectif général la gestion communautaire durable des ressources naturelles des ZCV membres, reconnaît se placer sous la tutelle institutionnelle du MEFCP.

Art. 6- Le RALGEST-ZCVN assure être en conformité avec la législation centrafricaine en matière de droit administratif, droit du travail et droit fiscal.

Art. 7- Le RALGEST-ZCV assure recouvrer les taxes cynégétiques et procéder à leur redistribution aux ayants droits (Communes, CAS-DF, Comités de gestion, communautés locales) conformément à la clé de répartition prescrite par les textes en vigueur.

Art. 8- Le RALGEST-ZCVN assure faire respecter sur les ZCV membres les termes de la législation portant sur la protection de la Faune Sauvage et réglementant l'exercice de la chasse en République Centrafricaine, en même temps qu'il s'engage à participer activement à la réflexion sur le nouveau Code de la faune devant rentrer en vigueur en RCA, puis ensuite à le mettre en œuvre.

Art.9- Le RALGEST-ZCVN assure développer des mécanismes de gestion communautaire des ressources naturelles conformément à la législation en vigueur en République Centrafricaine, particulièrement concernant la fiscalité décentralisée des taxes cynégétiques.

Art. 10- Le RALGEST-ZCVN assure tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés dans la mesure de ses moyens, notamment en œuvrant conjointement avec le MEFCP pour :

- sensibiliser les populations riveraines des aires protégées (ZCV) et nomades (transhumants) à une gestion durable des ressources naturelles,
- sensibiliser les autres partenaires (autorités locales, opérateurs privés, communauté internationale) à la pertinence et aux réalités du modèle ZCV en RCA,
- assurer une protection renforcée des écosystèmes naturels et particulièrement de la grande faune sauvage emblématique de la RCA,
- assurer un suivi technique et favoriser un suivi scientifique des ALGEST-ZCV en activité,
- gérer les ressources du FICED sous forme de micro crédits conformément à son Document cadre dans un souci de développement rural,
- Communiquer au niveau local, national et international sur la politique conjointe du MEFCP et du RALGEST-ZCVN en matière de gestion communautaire des ressources naturelles.

Art.11- Le RALGEST-ZCVN assure informer le MEFCP sur le déroulement de ses activités de manière régulière par la production d'un rapport annuel établi pour la fin du mois de juillet de chaque année.

Titre 4 : Droits et obligations du MEFCP vis-à-vis du RALGEST-ZCVN

Art. 12- Le MEFCP assure reconnaître le RALGEST-ZCVN comme un acteur majeur de la gestion communautaire des Ressources Naturelles en République Centrafricaine en :

- lui confiant le droit de gérer les Zones Cynégétiques Villageoises (ZCV) consacré par voie d'arrêtés Ministériels ou tout autre texte réglementaire ;
- favorisant son fonctionnement et son développement par la menée d'actions conjointes lorsqu'il juge que celles-ci vont dans le sens de sa politique ;
- l'associant comme partenaire privilégié aux réflexions, stratégies et mises en œuvre des politiques nationales de gestion communautaire des ressources naturelles ;
- facilitant la participation de ses membres aux ateliers, conférences ou réunions de travail techniques nationales et internationales portant sur ses domaines de compétences ;
- l'associant aux sessions d'attribution annuelle des zones et des quotas d'abattage.
- L'informant sur toutes les dispositions règlementaires concernant les ZCV

Art. 13- Le MEFCP assure faciliter et prendre une part active à la recherche de financements nationaux et/ou internationaux suscitant l'intervention de bailleurs de fonds sous forme de Projets/Programmes (du type Ecofac IV) apportant un appui technique au RALGEST-ZCVN et à ses partenaires.

Art. 14- Le MEFCP assure poursuivre sa contribution au développement, perfectionnement et à la pérennisation du modèle ZCV et du RALGEST-ZCVN par :

- la mise à disposition de ses cadres et autres personnels auprès des Projets/Programmes d'appui selon les besoins identifiés,
- la mise à disposition permanente des locaux dits « ZCV » sur les bases de Conservation de Sangha et de Bamingui (Bureaux et logements personnel),
- la mise à disposition d'une partie des bureaux du programme d'appui en cours - Ecofac IV, Ecofaune ou autre - à Bangui,
- une éventuelle mise à disposition de locaux spécifiques (bureaux, salle de réunion et radio) au RALGEST-ZCVN dans l'enceinte propre du Bâtiment du MEFCP, en cas d'absence de Projet/Programme d'appui.

Art. 15- Le MEFCP assure faciliter et arbitrer, en collaboration avec la Cellule de coordination du RALGEST-ZCVN, tous dossiers de demandes de création de nouvelles ZCV (sur demande du RALGEST-ZCVN, de communautés villageoises, institutions nationales et/ou internationales, ou opérateurs privés) souhaitant s'intégrer au RALGEST-ZCVN, si tant est que ces ZCV fonctionnent sur le modèle de ZCV tel que prescrit par le RALGEST-ZCVN.

Art. 16- Le MEFCP assure apporter un appui constant en matière administrative, institutionnelle et technique au RALGEST-ZCVN, notamment au travers de formations opérées par ses cadres à l'attention du personnel contractuel du RALGEST-ZCVN et des ALGEST-ZCV bénéficiaires.

Art. 17- Le MEFCP assure supporter le RALGEST-ZCVN en cas de procédures judiciaires engagées par tous acteurs/institutions à l'encontre du RALGEST-ZCVN (contentieux, procès, etc.), pouvant soit décider d'assurer la défense du RALGEST-ZCVN par le biais d'un avocat, soit se porter partie civile si nécessaire.

Art. 18- Le MEFCP assure apporter tout appui apte à mettre le RALGEST-ZCVN à l'abri des velléités de déstabilisation, d'expropriation ou d'extorsion de ses biens par des tiers.

Art. 19- Le MEFCP assure mettre à contribution son arbitrage en cas de contentieux pouvant survenir entre le RALGEST-ZCVN et les sociétés de safari, au même titre qu'avec d'autres acteurs intervenant dans la zone.

Art. 20- Le MEFCP assure veiller à ce que les recettes générées par la mise en valeur des ressources fauniques par les Associations Locales membres du RALGEST-ZCVN soient utilisées à bon escient et restent entièrement à la discrétion de ce dernier en ce qui concerne ses recettes de fonctionnement et d'investissement propres. .

Art. 21- Le MEFCP assure que les clés de répartition des taxes cynégétiques payées par les locataires aux ALGEST-ZCV ainsi que la part des recettes mobilisables par le RALGEST-ZCVN en vigueur restent celles spécifiées dans les Protocoles d'accord d'exploitation cynégétique pour la période en vigueur entre les ALGEST-ZCV Koukourou-Bamingui, Bamingui-Bangoran, Idongo da Bangoran, Manovo-Zamza, 28 bis, Bohou-Kpata, celles à mettre en exploitation ou à créer, et leurs locataires.

Art. 22- Le MEFCP assure apporter tout appui administratif et institutionnel qu'il juge nécessaire aux demandes de subventions, cofinancements de microprojets et toutes autres demandes de financements effectuées par le RALGEST-ZCVN envers les bailleurs de fonds nationaux et internationaux.

Art. 23- Le MEFCP assure soutenir les actions du RALGEST-ZCVN en matière d'organisation de Lutte contre le braconnage et contre tous autres actes illicites ayant des impacts négatifs sur les ressources naturelles des ZCV membres du RALGEST-ZCVN en :

- facilitant les recrutements, formations et recyclages réguliers des Gardes-chasse Villageois (GCV) des ZCV,
- facilitant l'obtention - dont l'importation si nécessaire - des équipements relatifs au bon fonctionnement des GCV (équipements, armes, munitions, etc.),
- soutenant et accélérant le processus d'assermentation des GCV,
- déployant régulièrement et selon des programmes d'intervention établis en commun des missions de lutte anti-braconnage sur le terrain en appui au RALGEST-ZCV,
- facilitant l'exécution jusqu'à leur terme des procédures judiciaires à l'endroit des contrevenants arrêtés dans les ZCV membres du RALGEST-ZCVN,
- contribuant avec chaque partenaire à l'élaboration de stratégies LAB adaptées au contexte de chaque ZCV membre du RALGEST-ZCV ;
- Sollicitant l'appui des autres ministères concernés par cette démarche.

Art. 24- Le MEFCP assure soutenir le partenariat Public/privé mis en œuvre sur les ZCV du Nord (cf. Protocole d'accord d'exploitation cynégétique pour la période 2010-2019 entre les ALGEST-ZCV et leurs locataires), particulièrement en matière de lutte contre le braconnage.

Titre 5 : Dispositions transitoires

Art. 25- présent Contrat de Partenariat a pour vocation d'être entériné par la signature d'un arrêté ministériel officialisant les modalités de collaboration attendues entre une Association représentant la Société civile et son Institution de tutelle, ainsi que les droits et obligations de chaque partie signataire l'une envers l'autre.

Litiges.....

Gestion du matériel :

Annexe 4 : TERMES DE REFERENCES DU COORDONATEUR DU RESEAU DES ALGEST ZCV DU NORD DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

RESEAU DES ZONES CYNEGETIQUES VILLAGEOISES DU NORD DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Comités de Gestion des ALGEST ZCV

PREFECTURE DE BAMINGUI-BANGORAN

ZONES CYNEGETIQUES VILLAGEOISES

COMITE DE GESTION ALGEST ZCV KB-BB-IDB-BK-MZ-28bis-BO

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité * Dignité * Travail

TERMES DE REFERENCES DU COORDONATEUR DU RESEAU DES ALGEST ZCV DU NORD DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

1- Préambule

Créée en 2009 sous l'impulsion du Programme Ecofac IV - ZCV, financé par l'Union Européenne, l'Association dite « Réseau des Zones Cynégétiques Villageoises du Nord de la RCA» (**RALGEST-ZCVN**) a pour objectif principal de « **Renforcer et protéger l'appropriation des acquis des phases III et IV du Programme ECOFAC Composante ZCV Nord RCA en matière de gestion durable et de conservation des ressources naturelles par les communautés locales de manière à assurer leur pérennisation.** » (Statuts du Réseau des ZCV du Nord de la RCA, 2008)

Cette Association a pour but de :

- Promouvoir la participation des communautés locales et des organes communautaires (groupements) dans la gestion et la conservation des ressources naturelles de la ZCV ;
- Renforcer le partenariat entre le Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches et les communautés locales sur les questions intéressant la gestion et la protection des ressources naturelles renouvelables de la ZCV ;
- Promouvoir et renforcer l'émergence au sein des communautés locales d'un sentiment d'interdépendance avec leur milieu de vie afin de stimuler l'intérêt de tous à s'investir dans les actions en faveur de la conservation des ressources naturelles et le développement local ;
- Promouvoir des activités génératrices de revenus basées sur l'exploitation rationnelle des différents modes de production faunique (chasse safari, chasse villageoise traditionnelle, pêche villageoise, cropping, tourisme de vision, capture et vente d'animaux vivants) ;
- Promouvoir des activités génératrices de revenus basées sur l'exploitation rationnelle des ressources naturelles en dehors de la grande faune mais compatibles avec celle-ci (beurre de karité, apiculture, élevage de petit gibier, gomme arabique, etc. ...) ainsi que la formation des producteurs ;
- D'assurer la gestion du Fond Intercommunautaire d'Eco développement (FICED) ;
- De mettre en place et gérer les opérations de micro crédit ;
- Promouvoir la scolarisation des enfants et l'alphabétisation des femmes et des jeunes filles ;
- Promouvoir le développement d'actions à caractère social et de santé ;
- Instaurer et coordonner une synergie intercommunautaire et inter-ZCV au niveau de la région Nord en matière de conservation des ressources naturelles et de circulation d'informations ;

- Créer les conditions de transparence, de bonne gouvernance et d'équité en matière de gestion des ressources naturelles et de partage des profits émanant de l'exploitation de ces ressources ;
- Arbitrer les conflits inter ZCV

L'existence légale du **RALGEST-ZCVN** est régie par :

- Les statuts, validés le 13 Janvier 2010, à Bangui, au terme de L'Assemblée Générale constitutive du RALGEST-ZCVN
- Le Règlement intérieur, validé le 13 Janvier 2010, à Bangui, au terme de L'Assemblée Générale constitutive du RALGEST-ZCVN
- La Convention de collaboration entre le MEFCP, Institution de tutelle, et le RALGEST-ZCVN, en cour de finalisation

2- Création d'un Poste de Coordonnateur du RALGEST-ZCVN

Le RALGEST-ZCVN, dans un souci de i) coordination du démarrage de ses activités, ii) efficacité de la coordination des activités des ZCV, iii) amélioration de la lisibilité de ses actions à l'échelle nationale et internationale, iv) autonomisation des ZCV, souhaite recruter son représentant national à Bangui au Titre de **Coordonnateur du Réseau des Associations Locales de Gestion des Zones Cynégétiques Villageoises du Nord de la RCA**.

Les présents Termes de références décrivent le détail de la mission attendue du Coordonnateur, les tâches qu'il aura à exécuter, le profil du postulant requis, enfin les conditions matérielles et financières prévues du Poste.

3- Mission du coordonnateur du RALGEST-ZCVN

Objectif principal de la mission

Coordonner, superviser et promouvoir au plan administratif, technique et financier, les activités du RALGEST-ZCVN dans un souci d'efficacité et de durabilité à long terme des ALGEST-ZCV.

Objectifs spécifiques de la mission

- Coordonner toutes les activités de la Cellule de gestion du RALGEST-ZCVN à Bangui (suivi administratif et financier, gestion personnels et matériels, promotion/ recherche de fonds)
- Appuyer administrativement, techniquement les activités de gestion récurrente des ALGEST-ZCV en collaboration avec tous les partenaires du RALGEST-ZCVN,
- Représenter le RALGEST-ZCVN - au niveau national et international - auprès de toutes les institutions partenaires et tous bailleurs de fonds potentiels en vue de la promotion du modèle ZCV en RCA et à l'étranger.
- Faciliter les mécanismes d'autonomisation et de durabilité du RALGEST-ZCVN et des ALGEST-ZCV au travers du pilotage d'initiatives en cours (FICED) et à développer (Recherche de fonds et partenariats, autres activités génératrices de revenus, etc.)

4- Tâches principales à exécuter

En coordination avec :

- La Direction de la Faune et des Aires Protégées (DFAP) du Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches (MEFCP),
- La Direction du Programme ECOFAC IV et/ou tout autre Programme d'appui,
- Le Président d'honneur du Réseau des Zones Cynégétiques Villageoises du Nord de la RCA,
- Le Bureau (Président et SG) du Réseau des Zones Cynégétiques Villageoises du Nord de la RCA,
- Les Bureaux des ALGEST-ZCV membres du RALGEST-ZCVN,
- Les Bureaux des Comités Villageois d'Eco développement (CVED) des villages membres des ZCV,
- Les staffs techniques des ALGEST-ZCV membres du RALGEST-ZCVN.

Le coordonnateur du RALGEST-ZCVN aura pour tâches principales :

- ✓ Appuyer le collège des présidents des ZCV en particulier et les Comités de Gestion en général dans la mise en application des prescriptions des Statuts et Règlements Intérieur du RALGEST-ZCVN et concourir à la réalisation de ses objectifs ;
- ✓ Assurer l'interface entre le RALGEST-ZCVN et les institutions étatiques de tutelle du RALGEST-ZCVN (DFAP du MEFCP) concernant la gestion technique des ZCV du Nord (participation à toutes Commissions d'attribution de quotas et secteurs de Chasse, réunions de début et fin de saison cynégétique, réunions de gestion de conflits d'intérêt entre partenaires des ZCV ;
- ✓ Piloter la réflexion sur les possibilités de développement d'activités génératrices de revenus autres que le tourisme cynégétique au sein des ALGEST-ZCV et basées sur une utilisation durable des ressources naturelles ;
- ✓ Appuyer techniquement et conseiller la Cellule de Crédit du Fond Intercommunautaire d'Eco développement (FICED)
- ✓ Démarcher les bailleurs de fonds potentiels en appui au RZCVN et préparer les Dossiers de demandes de financement, répondre aux Appels d'Offre ;
- ✓ Préparer et organiser les réunions annuelles du RALGEST-ZCVN ;
- ✓ Cogérer les ressources financières du Réseau des ZCV ;
- ✓ Superviser la comptabilité du RALGEST-ZCVN et appuyer les staffs techniques des ALGEST-ZCV dans la gestion budgétaire récurrente des ZCV du Nord
- ✓ Assurer la gestion administrative du RALGEST-ZCVN et appuyer les staffs techniques des ALGEST-ZCV dans la gestion administrative récurrente des ZCV du Nord
- ✓ Coordonner la gestion technique du RALGEST-ZCVN et assister les staffs techniques des ALGEST-ZCV dans la gestion technique récurrente des ZCV du Nord
- ✓ Cogérer les comptes bancaires du Réseau des ZCV avec une personnalité dûment mandatée par le collège des présidents des présidents des ALGEST-ZCV ;
- ✓ Assurer la gestion des ressources matérielles et logistique de la coordination du RALGEST-ZCVN et assister les staffs techniques des ALGEST-ZCV dans la gestion des ressources matérielles des ZCV du Nord ;
- ✓ Gérer les relations avec les experts intervenants en Appui-conseil auprès des ZCV ;
- ✓ Prendre part aux cotés du président du Réseau des ZCV à toutes les démarches auprès des partenaires potentiels

5- Produits attendus

Le coordonnateur du RALGEST-ZCVN devra fournir chaque année d'activité à sa hiérarchie (Bureau exécutif), avec ampliation aux principaux partenaires du RALGEST-ZCVN :

- Un rapport succinct (10-20 p.) d'activités - mensuel en année 1, trimestriel les années suivantes -, incluant à minima i) une présentation des activités menées durant le mois/trimestre, ii) un état des lieux des dépenses budgétaires effectuées, iii) le programme de travail attendu du mois/trimestre à venir.
- Un rapport annuel d'activités conséquent présentant à minima, i) une description des activités menées par le RALGEST-ZCVN durant l'année écoulée, ii) des annexes présentant les principaux documents délivrés par le RALGEST-ZCVN durant l'année écoulée (PV de réunions, CR de déplacements, publications, appels de fonds, etc.), iii) les activités prospectives pour l'année suivante avec un chronogramme mensuel, iv) un mémoire de dépenses annuelles et un budget prévisionnel pour l'année suivante.

6- Profil

Pré requis

- Etre ressortissant d'un des villages bénéficiaires des ZCV du Nord de la RCA
- Maîtrise orale et écrite parfaite des langues française et sango
- Excellentes qualités de communicateur et de négociateur
- Aptitude prouvée à la gestion des ressources humaines

- Bonnes connaissances en comptabilité, gestion administrative, logistique et financière
- Bonne maîtrise de l'outil informatique (Pack Office + Internet + connaissances en SIG)
- Volonté et aptitude à se déplacer très régulièrement dans des zones enclavées et insécurisées.

Formation

Diplôme universitaire supérieur (Bac + 2 minimum) dans les domaines de la gestion des ressources naturelles, avec inputs conséquents en sciences humaines, écologie et/ou gestion de projet.

Expérience

Au moins 10 années d'expérience professionnelle prouvée en gestion d'Association et/ ou de Projet ayant trait à la gestion participative des ressources naturelles en zone rurale en République Centrafricaine. Une expérience en consulting et formation auprès de communautés rurales concernant la gestion durable des ressources fauniques - particulièrement la faune sauvage - serait très appréciée. Une bonne connaissance des Préfectures du Bamingui-Bangoran et de la Vakaga et des mécanismes de fonctionnement du modèle ZCV sera déterminante.

7- Durée de la mission

Le Contrat de travail est de type à durée indéterminée.

8- Conditions de travail

Affectation

Le lieu de travail principal du Coordonnateur du RALGEST-ZCVN est Bangui. Ce dernier pourra néanmoins être emmené à se déplacer très régulièrement dans les ZCV du Nord de République Centrafricaine, également à l'étranger conformément à ses obligations de représentation des ZCV auprès des institutions partenaires et bailleurs de fonds potentiels du Réseau des ZCV.

En Année 1 (2010), le Coordonnateur du RALGEST-ZCVN est affecté à 50% de son temps à Bangui, 50% à Bamingui, dans le but de finaliser la formation de l'Assistant RAZCV des ZCV de Bamingui.

Budget annuel

Le RALGEST-ZCVN est doté d'un budget de fonctionnement annuel pour couvrir :

- Les frais d'installation du Bureau de gestion du RALGEST-ZCVN (fournitures Bureau, Informatique, communications)
- Les frais annuels récurrents du Bureau de gestion du RALGEST-ZCVN ;
- Le salaire et l'installation à Bangui du Coordonnateur du RALGEST-ZCVN
- Les frais de déplacements du Coordonnateur du RALGEST-ZCVN ;
- Le salaire d'un comptable du Réseau / ZCV à mi-temps
- L'organisation de réunions annuelles.

Le budget nécessaire à la Cellule de gestion du RALGEST-ZCVN est estimé à 11 millions de FCFA en année 1 (Frais d'installation et frais récurrents) et à 13 millions de FCFA les années suivantes.

Le Coordonnateur du RALGEST-ZCVN est pris en charge **en année 1** :

- à 100% par le FICED pour les 6 mois de prestations annuelles auprès du RALGEST-ZCVN (dont participation de 5% des ALGEST-ZCV)
- à 100% par les ZCV de Bamingui pour les 6 mois de prestations auprès de l'Assistant RAZCV

Le Coordonnateur du RALGEST-ZCVN est pris en charge **en années 2 et 3** :

- à 100% par le FICED pour les 12 mois de prestations annuelles auprès du RALGEST-ZCVN (dont participation de 5% des ALGEST-ZCV)

Le Coordonnateur du RALGEST-ZCVN est pris en charge **en années 4 et +** :

- Par les Fonds supplémentaires identifiés auprès de bailleurs de fonds
- Par une contribution des ALGEST-ZCV à hauteur de 5 % de leurs Recettes mobilisables annuelles

Moyens matériels

Le RALGEST-ZCVN est localisé dans les Bureaux du Programme ECOFAC IV et/ ou tout autre Programme d'Appui. Il a accès aux services du Bureau du Programme mais doit être autonome en matière d'équipement bureautique, informatique et communications. Le Coordonnateur du RALGEST-ZCVN est doté (provisoirement) d'une moto 125 cc pour ses déplacements professionnels.

Fait en quatre exemplaires à Bangui, le 26 Janvier 2010

Le Travailleur
(Lu et Approuvé)

L'Employeur
(Tous présidents du Collège du RZCVN)

Visa du Projet ECOFAC IV

Annexe 5 : Proposition de Budget de Fonctionnement Cellule coordination RZCVN Bangui

Lignes budgétaires	Total				Par années			
	Unité	# d'unités	Coût unitaire (en FCFA)	Coûts (en FCFA)	Année 1	# d'unités	Année 2	
1. Ressources humaines								
1.1 Salaires (montants bruts, inc. IFPP, TA)								
1.1.1. Coordonateur Bangui	H.mois	6	275 000	1 650 000	1 650 000	12	3 300 000	6 mois en année 1, 12 après
1.1.2. Assistant comptable au Nord	H.mois	6	80 000	480 000	480 000	12	960 000	10 mois en année 1, 12 après
1.1.3. Animateur rural / FICED n°1 au Nord	H.mois	6	60 000	360 000	360 000	12	720 000	
1.1.4. Animateur rural / FICED n°2 au Nord	H.mois	6	60 000	360 000	360 000	12	720 000	
1.2 Frais de mission / voyages								
1.2.1. Coordonateur, au sein des ALGEST-ZCV du Nord	Per diem/jour	15	2 500	37 500	37 500	60	150 000	pour les 6 mois RZCVN
1.2.2. Coordonateur, à l'étranger	Per diem/jour	10	50 000	500 000	500 000	15	750 000	
1.2.3. Assistant comptable et Animateurs ruraux à Bangui	Per diem/jour	60	2 500	150 000	150 000	120	300 000	
1.2.4. Bureau RZCVN (Président + SG + Conseiller) à Bangui	Per diem/jour	30	2 500	75 000	75 000	60	150 000	
1.2.5. Frais de Mission Conseiller Local - Réseau	Forfait	1	100 000	100 000	100 000	2	200 000	
1.2.6. Aide journalier Bureau à Bangui (15 j/mois)	Per diem/jour	90	1 500	135 000	135 000	180	270 000	
1.3. Installation								
1.3.1. Frais d'installation Coordonateur Bangui	forfait	1	100 000	100 000	100 000	0	0	Dmngmt Bamingui +instal Bangui
1.3.2. Frais d'installation Assistant Comptable au Nord	forfait	1	50 000	50 000	50 000	0	0	
1.3.3. Frais d'installation 2 Animateurs ruraux au Nord	forfait	2	50 000	100 000	100 000	0	0	
1.4. Congés payés								
1.4.1. Coordonateur	Base salaire brut*22/24	22	126 000	126 000	126 000	1	252 000	
1.4.2. Assistant comptable	Base salaire brut*22/24	22	36 700	36 700	36 700	1	73 300	
1.4.3. Animateur rural n°1	Base salaire brut*22/24	22	27 500	27 500	27 500	1	55 000	
1.4.4. Animateur rural n°2	Base salaire brut*22/2'	22	27 500	27 500	27 500	1	55 000	
1.5. Dépenses de santé (80% prise en charge)								
1.5.1. Coordonateur	forfait	6	20 000	120 000	120 000	12	240 000	
1.5.2. Assistant comptable	forfait	6	10 000	60 000	60 000	12	120 000	
1.5.3. Animateur rural n°1	forfait	6	8 000	48 000	48 000	12	96 000	
1.5.2. Animateur rural n°2	forfait	6	8 000	48 000	48 000	12	96 000	
Sous-total Ressources humaines			1 097 700	4 591 200	4 591 200		8 507 300	

Lignes budgétaires	Total				Par années		
	Unité	# d'unités	Coût unitaire (en FCFA)	Coûts (en FCFA)	Année 1	# d'unités	Année 2
2.Voyages							
2.1. Voyages internationaux (sous région + international)	Vol A/R	1	400 000	400 000	400 000	2	800 000
2.2. Trajets Bangui-ALGEST-ZCV	Voyage A/R	3	20 000	60 000	120 000	6	120 000
Sous-total Voyages			420 000	460 000	520 000		920 000
3. Equipement, bureaux, matériel et fournitures							
3.1. Investissements matériels							
3.1.1. Moto 125 CC (achat + mise en règle administrative)	unité	3	1 000 000	3 000 000	3 000 000	0	0
3.1.2. Ordinateur + logiciels	unité	2	500 000	1 000 000	1 000 000	0	0
3.1.3. Imprimante multifonction	unité	1	70 000	70 000	70 000	0	0
3.1.4. Bureautique (papeterie, mobilier, etc.)	forfait	1	300 000	300 000	300 000	2	600 000
3.2. Entretien matériels et consommables					0		0
3.2.1 Consommables récurrents Bureautique et informatique	forfait/mois	6	30 000	180 000	180 000	12	360 000
3.2.2. Services (tél/fax, électricité, etc.)	forfait/mois	6	30 000	180 000	180 000	12	360 000
3.2.3. Carburant moto (Essence + huile)	forfait/mois	6	80 000	480 000	480 000	12	960 000
3.2.4. Entretien moto	forfait/mois	6	40 000	240 000	240 000	12	480 000
Sous-total Equipement, bureaux, matériel et fournitures			2 050 000	5 450 000	5 450 000		2 760 000
4. Communication RZCVN							
4.1. Actions recherche de fonds	forfait annuel	1	100 000	100 000	100 000	2	200 000
4.2. Organisation réunions annuelles RZCVN	unité	2	100 000	200 000	200 000	2	200 000
4.3. Actions de visibilité (radios, journaux, BD, etc.)	forfait annuel	1	100 000	100 000	100 000	1	100 000
Sous-total Communication RZCVN			300 000	400 000	400 000		500 000
5. Sous-total 1. + 2. + 3. + 4.					10 961 200		12 687 300
6. Imprévus 5% de 5.					548 060		634 365
7. Total 5. + 6.					11 509 260		13 321 665

Type RAPAC, CAWHFI, CTRS
Contribution Réseau transport...

6 mois année 1, 12 année 2 +
6 mois année 1, 12 année 2 +
6 mois année 1, 12 année 2 +

Annexe 6 : Protocole d'accord pour l'exploitation cynégétique 2010 – 2019

PROGRAMME ECOFAC PHASE IV

COMPOSANTE ZONES CYNEGETIQUES
VILLAGEOISES

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité- Dignité- Travail

ASSOCIATION LOCALE POUR LA GESTION DES ZCV

N°-----PE P4/CZCV/ALGEST - ZCV KB/010

Protocole d'accord pour l'exploitation cynégétique 2010 – 2019
--

Entre,

**L'ALGEST ZCV Koukourou-Bamingui
Représentée par son président,**

Et,

**Le Locataire de la ZCV :
SOCIETE HUNTERS AFRICA
Représentée par son gérant, Mr Marcel
TIRAN**

Conformément aux dispositions de :

- La Loi n°60.088 du 19 août 1960, réglementant la profession des guides de chasse,
- L'Ordonnance n°84.045 du 27 juillet 1984, portant sur la protection de la Faune Sauvage et réglementant l'exercice de la chasse en République Centrafricaine,
- Le récépissé n°004/P.BB/SG.09 du 17 mars 2009 certifiant l'enregistrement de l'Association Locale de Gestion de la Zone Cynégétique Villageoise (ALGEST-ZCV) de Koukourou-Bamingui à la préfecture du Bamingui-Bangoran,
- Les Statuts de l'Association locale de gestion de la Zone Cynégétique Villageoise de Koukourou-Bamingui, votés le 26 Août 2008 à Bamingui,
- Le Règlement intérieur de l'Association locale de gestion de la Zone Cynégétique Villageoise de Koukourou-Bamingui, voté le 26 Août 2008 à Bamingui.

Le présent protocole définit les conditions et modalités d'exploitation cynégétique, ainsi que les droits et obligations de chaque partie, de la **Zone Cynégétique Villageoise Koukourou-Bamingui**, pour une période allant de l'année **2010 à l'année 2019**.

Ce protocole d'accord est établi entre :

Le Comité de Gestion de l'Association locale de la Zone Cynégétique Villageoise Koukourou-Bamingui Représenté par son Président, ci-après désigné par « **L'ALGEST-ZCV.** »

Et

La société **Hunters Africa** représentée par Mr Marcel Tiran, Guide de chasse agréé en R.C.A., ci-après désignée par «**le Locataire**».

I - Des engagements de l'ALGEST-ZCV

Art. 1 - L'ALGEST-ZCV s'engage à donner en location à la **Société Hunters Africa**, la **Zone Cynégétique Villageoise Koukourou-Bamingui** d'une superficie de **1950 Km²** pour une durée de **10** années consécutives à compter de la date de signature du présent protocole.

Art. 2 - L'ALGEST-ZCV s'engage à prendre en charge, durant toute la durée du présent protocole d'accord, en collaboration avec les autres ALGEST-ZCV, un staff technique chargé de la gestion technique et financière de la ZCV, composé d'au moins :

- 1 Responsable aménagement (RAZCV)
- 1 Responsable suivi écologique (RSEZCV)
- 1 Comptable
- 1 Assistant aménagiste ZCV

Art. 3 - L'ALGEST-ZCV s'engage à affecter au moins 20% de ses recettes annuelles (après paiement des quotes-parts communes et fond forestier) pour les travaux d'aménagement de la ZCV, à savoir :

- Réouverture des pistes
- Aménagement/entretien de salines
- Aménagement/entretien de radiers
- Construction et/ou réhabilitation de miradors
- Tous autres travaux jugés nécessaires d'un commun accord entre les parties (sur proposition de l'ALGEST-ZCV et/ou du Locataire)

Alinéa 1 : Ces travaux seront exécutés de manière concertée avec le Locataire chaque début de saison cynégétique, notamment en ce qui concerne les priorités à définir et en fonction des possibilités budgétaires.

Art. 4 - L'ALGEST-ZCV s'engage à rétrocéder chaque fin de saison cynégétique les quotes-parts des taxes et autres redevances encaissées, aux ayants droit légaux, ce conformément aux textes d'application en vigueur et à la clé de répartition suivante :

	Communautés	Gestion Zone	Communes	Fonds Forestier
Location du territoire	50 %	30 %	20 %	-
Utilisation du territoire	50 %	50 %	-	-
Taxes d'abattage	45 %	20 %	15 %	20 %
Forfait viande	50%	50%		

Art. 5 – L'ALGEST-ZCV s'engage à assurer, durant toute la période de validité du présent protocole et en collaboration avec le Locataire, la surveillance de sa ZCV contre le braconnage local et commercial, la transhumance et tous autres actes illicites, en utilisant des moyens suivants :

- Recruter et former des Gardes-chasse Villageois (GCV)
- Equiper, armer et organiser les patrouilles des GCV
- Prendre en charge financièrement les salaires et PJA des GCV
- Collaborer étroitement avec tous les autres intervenants LAB (SVP du programme Ecofac et/ ou tout autre programme, Eléments du MEFCP, Lutteurs des Locataires / APFC)

Alinéa 1 : Le recrutement, les formations et recyclages ainsi que les dotations en armement des GCV devront se faire en collaboration et sous couvert des autorités de tutelle concernées, à savoir le MEFCP et le Programme Ecofac IV et/ou tout autre programme d'Appui.

Alinéa 2 : L'effectif des GCV et le nombre de jours de patrouilles mensuelles dépendront des ressources financières annuelles de la ZCV et seront décidées lors des arbitrages budgétaires effectués chaque début de saison cynégétique.

Art. 6 - L'ALGEST-ZCV s'engage à former, prendre en charge et placer dans chaque campement de chasse du locataire durant la période des safaris, un Auxiliaire de suivi écologique dont les obligations sont, conformément à son contrat de travail :

- Effectuer un suivi permanent des animaux abattus dans la ZCV par le Locataire en spécifiant pour chaque animal : i) espèce, ii) âge, iii) sexe, iv) mensurations du trophée en inches, v) coordonnées GPS du lieu d'abattage, vi) date et heure d'abattage, vii) mâchoire inférieure dûment étiquetée, etc. ;
- Appuyer le taxidermiste du Locataire dans les travaux qui lui incombent ;
- Effectuer régulièrement des missions de suivi écologique telles que prescrites par l'ALGEST-ZCV, en collaboration avec le Programme Ecofac IV et/ou tout autre programme, l'APFC, etc.

Alinéa 1 : L'ALGEST s'engage à remettre au Locataire chaque début de saison cynégétique, un rapport circonstancié sur les résultats du suivi écologique mené dans la ZCV la saison précédente.

Art. 7 - L'ALGEST-ZCV s'engage à faire travailler sur la ZCV, selon un planning établi chaque début de saison cynégétique avec le Locataire et pour les travaux d'aménagement incombant à la ZCV, son tracteur agricole, ce conformément aux termes du Règlement intérieur de gestion des tracteurs ZCV validé par le ALGEST-ZCV le 08 janvier 2010 à Sangba.

Art. 8 - L'ALGEST-ZCV s'engage, dans un souci d'une gestion cynégétique durable de la ZCV, à mener constamment des actions de sensibilisation auprès des communautés ayant trait au modèle ZCV et au rôle, droits et devoirs de chaque partie prenante, dont ceux du Locataire.

Art. 9 - L'ALGEST-ZCV s'engage à prendre en charge et organiser annuellement une Assemblée Générale dans un des villages de la ZCV - conformément au règlement intérieur et statut de l'ALGEST-ZCV - et à y inviter le Locataire.

Art. 10 - L'ALGEST-ZCV s'engage à participer à l'organisation, chaque début et fin de saison cynégétique, d'une réunion réunissant les principaux partenaires (ALGEST-ZCV, Programme Ecofac IV et/ ou tout autre programme, MEFCP, Autorités locales, autres acteurs éventuels) du Réseau des ZCV, dont prioritairement le Locataire.

II – Des Engagements du Locataire

Art. 11 - Le Locataire s'engage à exercer ses activités de safari-chasse sur l'ensemble de la ZCV, en respectant strictement les règles déontologiques recommandées internationalement en la matière, la législation en vigueur au niveau national (particulièrement L'Ordonnance n°84.045 du 27 juillet 1984), ainsi que toutes règles spécifiques prévues par le Règlement intérieur des ZCV.

Art. 12 - Le Locataire s'engage à n'exercer son droit de chasse que s'il est en possession, i) de tous documents nécessaires délivrés par le MEFCP (arrêté d'attribution de la ZCV, d'attribution de quotas, permis de chasse de ses clients, ses guides et aspirants guides ainsi que lui-même), ii) des quittances attestant le paiement des droits et taxes de la saison précédente prévues par la législation en vigueur au niveau national et le présent Protocole.

Alinéa 1 : Seules les personnes ayant obtenu avec succès la licence centrafricaine de Guide de chasse professionnel et / ou détenteurs d'une licence provisoire, seront habilités à conduire des safaris de grande chasse sur la ZCV.

Art. 13 - Le Locataire s'engage à verser les 5% perçus sur les taxes d'abattages dues à ses équipes de chasse, ce conformément à la législation en vigueur au niveau national.

Alinéa 1 : L'ALGEST-ZCV n'a pas mandat à arbitrage éventuel en la matière, seules les autorités judiciaires concernées pouvant statuer sur d'éventuels litiges.

Art. 14 - Dans un souci de bonne collaboration et à des fins de prévisions budgétaires, le Locataire s'engage à communiquer en début de chaque saison cynégétique (Décembre) à l'ALGEST-ZCV :

- Les dates estimées de début et de fin des safaris déjà réservés ;
- Le nombre estimé de clients et du type de safaris prévus pour la saison à venir ;
- Les difficultés éventuelles qu'il pourrait rencontrer en début de saison ;
- Les types et nombres d'aménagements qu'il souhaiterait voir réalisés/améliorés sur la ZCV ;
- Le(s) nom(s) des guides de chasse et aspirants guides qui travailleront pour son compte sur la ZCV (Ces guides ou aspirants guides devront nécessairement être agréés en République Centrafricaine).

Art. 15 - Le Locataire s'engage à assurer, durant toute la période de validité du présent protocole et en collaboration avec l'ALGEST-ZCV, la surveillance de sa zone contre le braconnage local et commercial, la transhumance et tous autres actes illicites, en usant des moyens suivants :

- Recruter, équiper et prendre en charge durant toute l'année une équipe de lutteurs dont le nombre est au moins égal à celui des GCV mis en place par le ZCV, soit 4 pour la dite ZCV
- Le maintien chaque saison d'un représentant de la société (guide de chasse, guide provisoire ou aspirant guide et/ ou tout autre cadre de reconnu de la Société) pendant l'intersaison afin de superviser la LAB et de servir d'interlocuteur à l'ALGEST-ZCV.
- Communiquer à l'ALGEST ZCV toute information susceptible de faciliter le travail des GCV
- Co-organiser avec l'ALGEST-ZCV toute patrouille mixte Lutteurs/GCV en facilitant leurs déplacements sur la ZCV ;
- Faciliter la présence des GCV sur leurs campements de chasse dans un souci de bonne collaboration.

Art. 16 - Le Locataire s'engage à faciliter au mieux le travail des Auxiliaires de suivi écologique basés dans ses campements, notamment en :

- Facilitant leur intégration au sein du personnel du campement ;
- Leur fournissant les points GPS d'abattage et toutes autres données requises dès le retour de chasse ;
- Leur facilitant l'accès à la taxidermie et aux trophées pour toutes prises de données nécessaires ;
- Leur facilitant les déplacements sur la ZCV pour le suivi écologique.

Art. 17 - Le Locataire s'engage à produire un Rapport d'activités annuel au plus tard dans les 30 jours suivant la date de fin de son dernier safari. Ce rapport, transmis en amputation à la Direction de la Faune du MEFCP et au programme Ecofac IV (et/ou tout autre Programme), devra impérativement comporter les points suivants :

- Une carte la plus détaillée possible des éléments essentiels de la ZCV : pistes de liaison et de chasse (relevées au GPS), campements, principaux sites (salines, points d'eau, etc.), aménagements miradors, radiers, barrages, etc.) ;

- Un bilan de la clientèle reçue (nombre de chasseurs, nationalité, permis de chasse, dates de safari, niveau de satisfaction, etc.) ;
- Le détail des animaux prélevés (animaux prélevés / accordés) et par permis de chasse ;
- La liste détaillée et nominative du personnel employé (fonction, origine, etc.) ;
- Le bilan des patrouilles et saisies effectuées au cours de la saison par les Lutteurs de la Société ;
- Une synthèse par espèce des tendances des populations animales chassables ou non sur la ZCV ;
- Les requêtes éventuelles en termes d'aménagement auprès des ALGEST-ZCV pour la saison suivante ;
- Une demande argumentée de quotas pour la saison suivante ;
- Une copie de son bilan de dépenses annuelles de la saison ;
- Une synthèse des relations avec l'ALGEST-ZCV, les Communautés, les autorités locales ;
- Les éventuels problèmes rencontrés.

Art. 18 - Le Locataire s'engage à prendre en charge en totalité les frais inhérents à l'aménagement, l'entretien et le gardiennage de son ou ses campements de chasse durant toute la durée du présent protocole, aucune charges en la matière ne pouvant être supportées par l'ALGEST-ZCV.

Alinéa 1 : Le Cas des gardiens de certaines ZCV de Sangba encore pris en charge par les ALGEST-ZCV nécessitera un arbitrage cas par cas entre l'ALGEST-ZCV et le locataire.

Art. 19 - Le Locataire s'engage à ne pas sous-traiter ses droits de chasse à une organisation tierce durant toute la durée du présent protocole, ce conformément à la législation en vigueur au niveau national.

Art. 20 - Le Locataire s'engage à signaler immédiatement à l'ALGEST-ZCV toute anomalie constatée dans la gestion de la ZCV ou dans le déroulement de ses activités. Il est invité à faire à l'ALGEST-ZCV, toutes suggestions ou recommandations susceptibles d'améliorer la gestion de la ZCV.

Art. 21 - Le Locataire s'engage à participer chaque début et fin de saison cynégétique, à la réunion organisée par le Réseau des ALGEST-ZCV réunissant les principaux partenaires de la ZCV dont l'ALGEST-ZCV, le Programme Ecofac IV et/ou tout autre Programme, le MEFCP, les Autorités locales, d'autres acteurs éventuels).

Art. 22 - Le Locataire s'engage, dans un souci de transparence, de communication et de bonne collaboration, à envoyer au moins un Représentant de sa Société à l'Assemblée Générale de la ZCV organisée annuellement par l'ALGEST-ZCV dans un des villages de la ZCV.

III – De la gestion cynégétique de la ZCV

Art. 23 - Tout animal prélevé par le Locataire doit être enregistré dans le carnet de chasse du chasseur qui doit être en permanence en possession du Guide de chasse afin de pouvoir le présenter à toute réquisition des autorités compétentes.

Alinéa 1 : Tout animal blessé et non retrouvé doit de même être déclaré et enregistré dans le carnet de chasse. L'animal étant considéré comme prélevé, il est donc déduit du quota accordé et le chasseur doit s'acquitter du montant de la taxe d'abattage (ainsi que de la taxe animal phare le cas échéant) correspondant.

Art. 24 - Toutes dérogations aux dispositions de l'article 16 concernant la facilitation du travail de l'auxiliaire suivi écologique (refus de contrôle des trophées, non mise à disposition des points GPS...) entraînera pour le Locataire une pénalité de 50 000 FCFA/ Permis de chasse pour lesquels les données ne sont pas fournies.

Alinéa 1 : Les certificats d'origine et vétérinaire ne pourront être délivrés par les autorités compétentes autorisant l'exportation des trophées qu'après vérification de l'obtention complète des données des Auxiliaires de suivi écologique et leur concordance avec celles du Locataire.

Art. 25 - Tout dépassement du quota d'abattage fixé annuellement pour chaque espèce, ou tout abattage d'espèce non soumise à quota (quota 0) sous quelque prétexte que ce soit, entraîne le paiement d'une double taxe d'abattage assortie du paiement d'une double taxe animal phare le cas échéant.

Alinéa 1 : En cas de récurrence de quotas dépassés (toutes espèces considérées) deux saisons de suite, le quota dans les espèces concernées sera ramené à 0 pour la saison suivante.

Alinéa 2 : Le locataire a la possibilité de déposer une demande annuelle de quotas supplémentaires, dans une limite de 1 animal par espèce (phare ou non) au quota, auprès des services du MEFCP concernés. Les demandes de quotas doivent être transmises par le locataire au MEFCP avec ampliation à l'ALGEST-ZCV avant le 31 janvier inclus de la saison en cours.

Art. 26 - Tout tir de femelle sera pénalisé d'une double taxe d'abattage (aucune double taxe animal phare ne sera facturée) assortie d'éventuelles sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Alinéa 1 : D'autre part, tout abattage de trois femelles tirées ou fait tirer par le même guide de chasse - de manière cumulative tout au long de la période de validité du présent protocole d'accord -, entraîne le retrait du droit de celui-ci d'exercer dans la ZCV durant 2 saisons cynégétiques consécutives.

Alinéa 2 : Dans le cas de certains animaux dont le sexe est difficilement identifiables (céphalophes), l'ALGEST et les autorités compétentes se réserveront le droit de faire appliquer ou non l'alinéa 1 du présent article.

Art. 27 - Tout abattage d'animal porteur d'un trophée dont les mensurations sont inférieures aux normes communément admises (juvénile et/ou subadulte avéré) est considéré comme une infraction et sera sanctionné selon les dispositions prévues par la réglementation en vigueur au niveau national.

Art. 28 - Le Locataire est tenu, en matière de gestion de la viande de chasse, de :

- Transporter les carcasses d'animaux abattus au campement de chasse ;
- Veiller à ce que l'état sanitaire des carcasses soit propre à sa consommation ;
- Répartir la viande à son personnel selon son organisation propre, et, dans un souci de bonne collaboration, faciliter l'accès de la venaison aux GCV et auxiliaires suivi-écologiques de la ZCV basés sur son ou ses campements ;
- Interdire formellement toute revente par son personnel de la viande non consommée sur place.

Alinéa 1 : Il est très fortement recommandé au Locataire, dans le cas de safaris où plusieurs animaux de grande taille sont prélevés à quelques jours d'intervalle (ex : Eland de derby + Buffle + Bubale, etc.), de céder à titre gracieux et de « bon voisinage » le surplus de viande aux communautés villageoises de sa ZCV, comme cela est tacitement établi sur les secteurs amodiés classiques.

IV – Des Taxes et Redevances

Art. 29 - La taxe **Location du territoire** est calculée en fonction de la superficie de la ZCV à raison de 750 FCFA/Km². Soit pour le présent protocole d'accord : **1.462.500 francs CFA**

Art. 30 – La taxe **Frais d'utilisation de la ZCV** est relative au quota attribué annuellement pour les animaux considérés comme phares, soit : Eland de Derby, Bongo, Buffle, Hylochère, Hippotrague, Lion, Léopard, Grand Koudou.

Les montants pour chaque espèce sont fixés comme suit pour la durée du présent protocole, correspondant au taux de 45% du montant de la taxe d'abattage actuellement en vigueur (tarif non résident étranger) soit :

Espèces	Taux « animal phare » (en FCFA)
Éland de Derby	360.000
Bongo	450.000
Buffle	90.000
Hylochère	180.000
Hippotrague	135.000
Lion	360.000
Léopard	360.000
Grand Koudou	900.000

Art. 31 - Au titre de **Forfait viande**, allant dans son intégralité à l'ALGEST-ZCV ZCV, le Locataire paye un forfait de 100 000 FCFA / permis, dans le cas où au moins 1 animal phare est tiré durant le Safari d'un client

Alinéa 1 : Ce taux est rammené à 50 000 FCFA dans le cas où aucun animal phare n'est tiré durant le safari d'un client.

Alinéa 2 : Ce taux n'est pas applicable dans le cas où aucun animal n'est tiré durant le safari d'un client.

Art. 32 - Le Locataire s'acquitte annuellement d'un **Forfait Animaux classe C** de 50.000 FCFA, lui donnant la possibilité de tirer au cours de chaque Safari : 5 pintades, 6 francolins et 2 canards armés ou casqués.

Art. 33 - Le Locataire s'acquitte annuellement et en début de saison, de 50% du montant des taxes d'abattage pour les animaux facilement accessibles, et de 25% du montant des taxes d'abattage pour les animaux dont la chasse est plus aléatoire, soit le Léopard, Lion, Bongo, Sitatunga, Hylochère, Céphalophe à dos jaune.

Alinéa 1 : Aucune avances sur les taxes d'abattage perçues ne sauront être remboursées au Locataire par l'ALGEST-ZCV, quel que soit le résultat de la saison.

Alinéa 2 : En fin de saison, le solde des taxes d'abattage est calculé en fonction des réalisations déclarées par le Locataire. Le calcul du solde s'entend animal par animal et en accord avec l'alinéa 1.

Art. 34 - Les sommes dues pour i) la taxe de location du territoire, ii) les frais d'utilisation de la ZCV, iii) les taxes d'abattage, iv) le forfait viande et v) le forfait animaux classe C, sont payées en FCFA à l'ALGEST-ZCV par virement bancaire selon la répartition et l'échéancier suivants :

- Première tranche à échéance la première quinzaine de Janvier suivant l'ouverture de la saison cynégétique :
 - * 30 % de l'avance sur les taxes d'abattage
 - * 100% du forfait pour les animaux de classe C
 - * 30% des frais d'utilisation de la ZCV
 - * 100% de la taxe de location du territoire
- Seconde tranche à échéance le 1^{er} Avril de l'année en cours :
 - * 30% de l'avance sur les taxes d'abattage
 - * 30% des frais d'utilisation de la ZCV
- Dernière tranche à échéance le 31 Mai de l'année en cours
 - * 40% de l'avance sur les taxes d'abattage
 - * 40% des frais d'utilisation de la ZCV
 - * 100% du forfait viande
 - * Solde des taxes d'abattage
 - * Eventuelles pénalités

Alinéa 1. En cas de paiement dans une autre monnaie que celle en cours en RCA (FCFA), tous les frais bancaires éventuels sont à charge du Locataire.

Art. 35 - Le paiement de la dernière tranche doit se faire impérativement à Bangui avant l'éventuel départ du Locataire pour son pays de résidence. En cas de départ constaté avant paiement, et si aucun arrangement amiable précédent n'a été effectué ni la bonne foi du Locataire prouvée en cas de souci bancaire, les autorités compétentes seront immédiatement contactées par l'ALGEST-ZCV pour confiscation immédiate des trophées, ce jusqu'au paiement intégral de la dette.

Art. 36 - En cas de retard de paiement à l'une des échéances, une amende forfaitaire de 1% de la somme due par semaine de retard sera facturée au Locataire, (la semaine de retard étant décomptée dès le premier jour de dépassement). Si le retard de paiement concerne les tranches 1 et 2, les pénalités dues seront facturées sur la troisième tranche. Si le retard de paiement concerne la tranche 3, la pénalité sera payée avec le solde et l'article 35 s'appliquera le cas échéant.

V – Des Dispositions diverses

Art. 37 - Tout acte ou correspondance entre le Locataire et l'ALGEST-ZCV relatif à l'application des clauses du présent protocole d'accord se fera par courrier écrit en langue française.

Art. 38 - L'ALGEST-ZCV, dans un souci de transparence et de bonne collaboration, communique le plus régulièrement possible au Locataire tous documents ayant trait à la gestion technique et financière de la ZCV, soit : Programmes annuels d'aménagements, PV d'Assemblées Générales, Budgets annuels arbitrés et budgets clôturés des années précédentes, tous règlements/procédures nouvelles, tous documents ayant trait à la gestion des relations entre l'ALGEST et le Locataire.

Art. 39 - Le Locataire ou son représentant est tenu de faciliter à tous scientifiques, dûment mandatés par l'ALGEST-ZCV, tous travaux et/ou études scientifiques que celle-ci souhaiterait mener sur la ZCV, pour autant que ces travaux n'interfèrent pas avec le bon déroulement des activités commerciales du Locataire.

Art. 40 - En prévision de la tenue annuelle de la Commission d'attribution des quotas d'abattages organisée par le MEFCP, toutes propositions de quotas d'abattage pour l'année cynégétique suivante doivent être préalablement discutées lors de la réunion de fin de saison organisée par le Réseau des ZCV, en concertation entre le Locataire, l'ALGEST-ZCV et le programme Ecofac IV et/ ou tout autre Programme.

Art. 41 - Pendant toute la durée de validité du présent protocole d'accord, les membres du bureau de l'ALGEST-ZCV, leurs staffs techniques et tout autre personnel contractuel/ et ou temporaire de l'ALGEST-ZCV gardent libre accès permanent à l'entièreté de la ZCV. Dans la mesure du possible, et à des fins de bonne collaboration, le Locataire sera préalablement informé de tous travaux, déplacements, contrôles, etc., menés par l'ALGEST-ZCV dans la ZCV, particulièrement durant la saison de chasse.

Art. 42 - A l'exception des professions requérant des compétences spécifiques (chauffeur, mécanicien, cuisinier), le personnel complémentaire jugé nécessaire par le Locataire pour un bon fonctionnement de ses activités devra être recruté prioritairement dans les villages membres du Réseau des ZCV.

Art. 43 - Dans l'attente d'un processus de zonage interne de la ZCV précisant les droits et obligations de chaque partie concernant l'utilisation des ressources naturelles de la ZCV, les droits coutumiers relatifs à la cueillette (miel, raphia, etc.) et à la pêche sont maintenus toute l'année, conformément aux textes en vigueur au niveau national.

Alinéa 1 : Le locataire et l'ALGEST-ZCV, en partenariat avec les autorités compétentes, conservent leur droit de contrôle sur la réalité des pratiques effectuées par les personnes présentes dans la ZCV et de faire appliquer les sanctions en cas de non respect des textes en vigueur.

Alinéa 2 : L'ALGEST-ZCV et son staff technique se doit de sensibiliser en permanence les membres des communautés villageoises à, i) user seulement de leurs droits coutumiers en s'informant des textes en vigueur, ii) limiter au maximum leurs déplacements dans la ZCV durant la saison cynégétique (Janvier-Mai), iii) prendre conscience et assumer les risques encourus en cas d'activités illicites menées dans la ZCV

Art. 44 - L'ALGEST-ZCV décline toute responsabilité quant aux accidents de tous genres qui pourraient survenir dans la ZCV concernant l'activité propre du Locataire et n'impliquant pas de personnel contractuel et/ou temporaire ZCV.

VI – Des Infractions et résiliation du présent protocole

Art. 45 - En cas de constatation de toute infraction aux clauses du présent protocole d'accord effectuée par le Locataire et constatée par l'ALGEST-ZCV, cette dernière informera d'abord le Locataire avant d'envoyer éventuelle copie du courrier de constatation à la Direction de la Faune du MEFCP à Bangui, ou autres autorités judiciaires compétentes selon les cas.

Alinéa 1 : Le Locataire devra, selon le cas, prendre immédiatement des mesures correctives, payer les amendes prévues par les textes pour le délit constaté, prendre acte et se conformer à toute décision de justice éventuelle.

Art. 46 - En cas de constatation de toute infraction aux clauses du présent protocole d'accord effectuée par l'ALGEST-ZCV et constatée par le Locataire, ce dernier informera d'abord l'ALGEST-ZCV avant d'envoyer éventuelle copie du courrier de constatation à la Direction de la Faune du MEFCP à Bangui, ou autres autorités judiciaires compétentes selon les cas.

Alinéa 1 : L'ALGEST-ZCV devra, selon le cas, prendre immédiatement des mesures correctives, payer les amendes prévues par les textes pour le délit constaté, prendre acte et se conformer à toute décision de justice éventuelle.

Art. 47 - Le Locataire peut résilier son contrat de location après notification par courrier à l'ALGEST-ZCV de sa décision. Un préavis minimum de 6 mois devra néanmoins être respecté pour une prise d'effet de rupture du contrat de location. En cas de quoi, un appel d'offre international sera lancé par l'ALGEST-ZCV pour identifier un nouveau Locataire. Le Locataire sera tenu de payer toutes les sommes (loyers, amendes, etc.) dues à l'ALGEST-ZCV endéans les 30 jours de la résiliation.

Art. 48 - le Locataire peut céder son contrat de Location à une tierce personne pour le restant de la durée du présent protocole. Il doit pour cela, i) respecter un préavis de 6 mois, ii) proposer et présenter à l'ALGEST-ZCV les références du nouveau locataire, iii) solder toutes les sommes dues à l'ALGEST-ZCV avant la prise de fonction du nouveau Locataire.

Alinéa 1 : L'ALGEST-ZCV se réserve le droit de refuser la candidature du nouveau locataire soumis par le signataire du Présent protocole, en la justifiant auprès du locataire déchu.

Alinéa 2 : Le nouveau Locataire assumera les responsabilités du Locataire signataire du présent protocole et exploitera la ZCV jusqu'à échéance du présent Protocole d'Accord.

Alinéa 3 : A échéance du présent protocole, le nouveau Locataire ne sera pas automatiquement renouvelé, sa candidature pour le prochain protocole étant évaluée par l'ALGEST-ZCV sur base de la collaboration engagée durant sa période d'activité.

Art. 49 - L'ALGEST-ZCV, le Locataire entendu, et/ou sur proposition circonstanciée des autorités compétentes, pourra résilier le contrat de location en cas de :

- Non paiement des sommes dues par le Locataire à l'ALGEST-ZCV dans un délai de 3 mois à partir de la date de la troisième échéance, sauf cas de force majeure soumis à l'appréciation de l'ALGEST-ZCV ;
- Actes de braconnage répétés et aggravés sur et/ou en dehors de la ZCV entraînant condamnation judiciaire par les autorités compétentes ;
- Actes prouvés délictueux, criminels, trafics en tous genres, comportements individuels non conformes avec la déontologie cynégétique et le respect des droits humains, et entraînant condamnation judiciaire par les autorités compétentes.

Alinéa 1 : Dans les 3 cas précités, la résiliation aura lieu de plein droit sans intervention préalable du Juge et sans sommation. La notification sera adressée au Locataire par lettre de l'ALGEST-ZCV, ampliation adressée aux autorités compétentes et tous partenaires de la ZCV (Réseau des ZCV, Programme Ecofac IV ou tout autre Programme, MEFCP)

Alinéa 2 : En cas d'une telle résiliation, le Locataire déchu sera tenu de payer toutes les sommes (loyers, amendes, etc.) dues à l'ALGEST-ZCV endéans les 30 jours après la résiliation.

Art. 50 - A échéance du présent protocole d'accord, celui-ci pourra être renouvelé automatiquement autant de fois que nécessaire si les deux parties (ALGEST-ZCV et Locataire) le décident d'un commun accord. En cas de volonté de rupture du contrat d'une des deux parties, les articles 45 à 49 s'appliquent selon le cas.

Art. 51 - Des avenants au présent protocole pourront être ajoutés d'un commun accord entre les parties signataires, à l'occasion des réunions de début et fin de saison cynégétique.

Art. 52 - Le présent protocole abroge les précédents protocoles d'accord et prend effet à compter de la date de signature et pour la période précitée.

Fait à :

Le :

L'ALGEST-ZCV

Le Locataire

Visa du Projet ECOFAC IV

Visa de la DFAP / MEFCP

Annexe 7 : Note de service ZCV

PROGRAMME ECOFAC PHASE IV

COMPOSANTE ZONES CYNEGETIQUES
VILLAGEOISES

COMITES DE GESTION DES ZCV

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité- Dignité- Travail

.....

N°-----/ PEP 4/CZCV/CG ZCV /BB-KB-IDB-KB-MZ-28 Bis - 10

NOTE DE SERVICE ZCV

Objet : Avenant 1 au Protocole d'Accord 2010-2019

Conformément aux décisions prises lors de la Réunion technique de fin de saison cynégétique des ZCV 2009/2010 tenue à Bangui le 19 mai 2010 sous le patronage du MEFCP et du programme Ecofac-IV ZCV, et pour compter de la saison cynégétique 2010/2011, les dispositions du Protocole d'Accord 2010/2019 liant les ALGEST-ZCV aux locataires desdites ZCV sont modifiées comme suit.

Au lieu de :

Art. 33 - Le Locataire s'acquitte annuellement et en début de saison, de 50% du montant des taxes d'abattage pour les animaux facilement accessibles, et de 25% du montant des taxes d'abattage pour les animaux dont la chasse est plus aléatoire, soit le Léopard, Lion, Bongo, Sitatunga, Hylochère, Céphalophe à dos jaune.

Alinéa 1 : Aucunes avances sur les taxes d'abattage perçues ne sauront être remboursées au Locataire par l'ALGEST-ZCV, quel que soit le résultat de la saison.

Alinéa 2 : En fin de saison, le solde des taxes d'abattage est calculé en fonction des réalisations déclarées par le Locataire. Le calcul du solde s'entend **animal par animal** et en accord avec l'alinéa 1.

Lire :

Art. 33 - Le Locataire s'acquitte annuellement et en début de saison, de 50% du montant des taxes d'abattage pour les animaux facilement accessibles, et de 25% du montant des taxes d'abattage pour les animaux dont la chasse est plus aléatoire, soit le Léopard, Lion, Bongo, Sitatunga, Hylochère, Céphalophe à dos jaune.

Alinéa 1 : Aucunes avances sur les taxes d'abattage perçues ne sauront être remboursées au Locataire par l'ALGEST-ZCV, quel que soit le résultat de la saison.

Alinéa 2 : En fin de saison, le solde des taxes d'abattage est calculé en fonction des réalisations déclarées par le Locataire. Le calcul du solde s'entend **de manière globale** et en accord avec l'alinéa 1.

Toutes les autres modalités du Protocole d'accord 2010-2019 restent inchangées pour toute la durée du Protocole en l'absence de tout nouvel avenant.

Fait à Bangui, le 20 Mai 2010

Pour le Collège des Présidents des ALGEST – ZCV

Le Président du Réseau des ZCV (RALGEST-ZCVN)

Ampliatiions :

- Direction de la Faune - MEFCP
- Programme Ecofac IV-ZCV
- ALGEST-ZCV
- Locataires IDB, BB, KB, KB, MZ, 28 Bis, Archives

Annexe 8 : Règlement de gestion des tracteurs ZCV

ZONES CYNEGETIQUES VILLAGEOISES

Comités de Gestion des ALGEST ZCV

PREFECTURE DE BAMINGUI-BANGORAN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité * Dignité * Travail

ZONES CYNEGETIQUES VILLAGEOISES

COMITE DE GESTION ALGEST ZCV KB&BB-IDB/28bis/BK/MZ

**REGLEMENT DE GESTION DES
TRACTEURS ZCV**

JANVIER 2010

Article 1^{er} : Disposition Générale

Le présent Règlement de Gestion des Tracteurs des Algest ZCV du Nord (RGT-ZCV) est adopté en Assemblée Générale réunie par les ALGEST-ZCV tenue à Sangba le 8 Janvier 2010. Il prend effet à compter de cette date, et ce pour une durée indéterminée. Il est révisable autant de fois que jugées nécessaires par les ALGEST ZCV, copropriétaires desdits tracteurs et de leurs matériels y afférents.

Article 2 : Du but

Le présent règlement intérieur a pour but de :

- i) fixer les règles de fonctionnement des 2 tracteurs agricoles acquis par les ZCV en 2008 et de leurs matériels associés (Remorques, outillage entretien etc.),
- ii) préciser les dispositions pratiques et réglementaires pour un usage durable et à bon escient de ces matériels.

Article 3 : Propriété et affectation des tracteurs

Les ALGEST-ZCV de Bamingui-Bangoran et de Koukourou-Bamingui sont copropriétaires du tracteur dit « de Bamingui », celui-ci étant affecté dans ces 2 ZCV.

Les ALGEST-ZCV de Idongo da Bangoran, Manovo-Zamza, Bohou-Kpata, 28 bis et Boungou-Ouadda sont copropriétaires du tracteur dit « de Sangba », celui-ci étant affecté dans ces 5 ZCV.

Dans un souci de partenariat et de bonne collaboration, d'éventuels échanges et/ou partages des tracteurs sont possibles et doivent être envisagés.

Article 4 : Des modalités d'utilisation aux frais des ZCV des Tracteurs

Les 2 tracteurs ZCV sont destinés à être utilisés au frais des ZCV **exclusivement** dans le cadre des activités citées ci-dessous :

1. Aménagements des ZCV copropriétaires, notamment en priorité pour :
 - Réouvertures, ouvertures et contrôles pistes
 - Aménagement / renforcement radiers
 - Construction / réhabilitation barrages et autres ouvrages hydrauliques
 - Construction / réhabilitation miradors
 - Aménagement / approvisionnement salines
2. Tous transport de personnels contractuels et ou temporaires des ALGEST-ZCV sur les sites jugés **impérieusement nécessaires** à une bonne réalisation des aménagements des ZCV.
3. Tous transports de matériaux jugés **nécessaires** (type matériel divers, sable, cailloux, gravier, bois, bambous, etc.) à une bonne réalisation des aménagements des ZCV.
4. Appuis aux chantiers de construction à caractère social (Construction et/ou réfection de dispensaires, écoles, cantines villageoises, etc.) budgétisés par les Comités de gestion lors des réunions annuelles d'arbitrage budgétaire, ce **exclusivement** au sein des villages dont les communautés sont membres des ALGEST-ZCV copropriétaires.
5. Approvisionnement des Gardes-chasse Villageois (GCV) et gardiens des campements de chasse, particulièrement durant les saisons des pluies et seulement **en l'absence de tout autre véhicule disponible et/ou adapté**.
6. Transport des membres de comités de gestion, tout personnel contractuel et/ ou temporaire des ALGEST-ZCV, des délégués et /ou ressortissants des villages bénéficiaires des ALGEST-ZCV copropriétaires, pour l'assistance aux différentes réunions et assemblées générales **organisées directement** par les Comités de gestion des ZCV copropriétaires.
7. Toute Intervention **jugée impérieuse** en appui aux campements de chasse des locataires en saison sèche et des pluies (évacuation sanitaire, risque sécuritaire majeur, évacuation, etc.), seulement **en l'absence de tout autre véhicule disponible et/ou adapté**.
8. Tout transport inter base Ecofac, inter-ZCV et /ou inter-campements de chasse du personnel contractuel et/ ou temporaire des ALGEST-ZCV, seulement **en l'absence de tout autre véhicule disponible et/ou adapté**.

9. Évacuations sanitaires (Evasan) jugées **impérieuses** (risque élevé de mortalité) vers les centres hospitaliers appropriés (centres de santé ou hôpital de Ndélé), de tout personnel contractuel et/ou temporaire, de tout membre des comités de gestion, de tout personnel des campements de chasse des locataires issues des ALGEST-ZCV copropriétaires, seulement **en l'absence de tout autre véhicule disponible et/ou adapté.**

Article 5 : Des modalités d'utilisation des tracteurs des ALGEST-ZCV contre rémunération (location aux tiers)

A des fins de bonne collaboration avec les partenaires des ZCV, et dans un souci de couverture minimum des frais de fonctionnement et de gestion des ZCV, des possibilités de mise à disposition contre rémunération des 2 tracteurs ZCV sont prévues pour les utilisations suivantes :

- Aménagements des campements de chasse à la charge des locataires des ALGEST-ZCV copropriétaires et éventuel transport de leur personnel en début et fin de saison ;
- Appui aux infrastructures (Construction/réhabilitation) des bases Ecofac et des Communes partenaires des ZCV ;
- Transports communautaires exceptionnels liés à des journées festives.

Article 6 : Modalités de location des tracteurs ZCV

Toute location à un tiers des tracteurs ZCV implique la signature d'un contrat de location précisant les dates, affectation des tracteurs, etc., selon un modèle mis à disposition du locataire.

A charge des ALGEST-ZCV :

- Fourniture d'un contrat de location, cosigné par loueur et locataire en 3 exemplaires
- Tracteur en état de fonctionnement et révisé
- Remorque et matériels d'entretien y afférents en état de fonctionnement
- Chauffeur contractualisé responsable de son matériel

A charge du locataire du tracteur :

- Paiement du tarif de location journalier (Cf. article 7)
- Carburant consommé du lieu de parking ZCV du tracteur à son retour sur le même parking
- Aide chauffeur le cas échéant (tâcheron journalier)
- Menues réparations éventuellement nécessaires suite à l'usage du tracteur durant la période de location

En cas de panne survenue durant la période de location du tracteur, et selon la gravité des faits, la responsabilité de chaque partie et le niveau de frais à engager, **une procédure amiable sera mise en œuvre.**

Article 7 : Tarifs de location des tracteurs

Les tarifs de location journaliers des tracteurs ZCV sont fixés comme suit :

Pour les Associations, Groupements, Communes non membres des ZCV copropriétaires	50 000 CFA / jour
Pour les locataires des ZCV copropriétaires	30 000 CFA / jour
Pour les Associations, Groupements, Communes membres des ZCV copropriétaires	30 000 CFA / jour
Pour le personnel contractuel des ZCV (GCV ; Enseignant ; Secouriste ; Staff Technique...)*	25 000 CFA/Jour
Pour les membres des bureaux des Algest ZCV*	20 000 CFA / jour

**Exceptionnellement, des locations à l'heure ou à la demi-journée pourront être accordées aux parties concernées, sous réserve de la disponibilité du tracteur et selon des tarifs négociés au prorata du tarif journalier (une journée = 10 heures de travail chauffeur).*

Toute location des tracteurs ZCV à un tiers ne peut excéder 15 jours continus.

Article 8 : De la gestion des recettes de location

Toutes recettes issues d'éventuelles locations des tracteurs seront reversées en totalité aux ALGEST-ZCV copropriétaires selon la répartition suivante :

Tracteur « de Bamingui » : 50% ZCV BB, 50% ZCV KB

Tracteur « de Sangba » : 20% IDB, 20% MZ, 20% BK, 20% 28bis, 20% BO

L'affectation des recettes de location, lors de chaque arbitrage budgétaire annuel, devra aller en totalité à l'entretien des tracteurs et de leurs matériels ainsi qu'à la rémunération des chauffeurs tractoristes et de leur aide.

Il est également prévu qu'à titre de **prime annuelle**, le chauffeur tractoriste pourra percevoir un intérêt sur les éventuelles recettes de location, d'un montant correspondant à **5%** du total des recettes annuelles perçues. Le versement de cette prime sera suspensif à l'accord à l'unanimité des bureaux des comités de gestion des ALGEST-ZCV concernées, sur base de la qualité effective des prestations fournies par le travailleur (ponctualité, bonne gestion du matériel, motivation au travail, etc.).

Article 9 : Des usages totalement prohibés des tracteurs ZCV (hors location)

- Tous usages des tracteurs par leurs chauffeurs tractoristes sans accord des ALGEST-ZCV et de leurs staffs techniques, ainsi que sans ordre de mission ;
- Tout transport de toute personne physique non personnel contractuel et ou/temporaire des ALGEST-ZCV sans nécessité jugée impérieuse tel que vu à l'article 3, et sans l'accord préalable du staff technique et/ ou du comité de gestion ;
- Toute demande d'accommodation à des fins personnelles de la part des autorités politiques et administrative de la Préfecture.

Les ALGEST-ZCV déclinent toute responsabilité quand à tous accidents survenus à un tiers, autorisé ou non à se déplacer au sein du tracteur, lors de l'usage des tracteurs dans ses tâches de services courants.

En cas d'accident survenu à une personne présente sur ou dans la remorque du tracteur alors que celle-ci n'y a pas été autorisée par le staff technique et/ou le Comité de gestion de l'ALGEST-ZCV, la responsabilité incombe au chauffeur tractoriste responsable de son matériel et la ZCV ne saurait être poursuivie.

Article 10 : Des Règles d'Utilisation des Tracteurs

Les ALGEST-ZCV se réservent le droit de refuser toute location de leurs tracteurs à un tiers, leur programme de travail interne primant toute autre considération.

L'utilisation des tracteurs aux fins d'aménagement des ZCV ainsi que la location sur demande aux locataires des ZCV pour leurs travaux propres (campements, etc.) sera privilégiée sur toute autre activité durant les mois de novembre à janvier de chaque année.

L'utilisation des tracteurs à des fins de construction/ réhabilitation d'infrastructures sociales dans les villages ZCV sera privilégiée durant la saison des pluies de chaque année.

Les bases de parking des tracteurs ZCV sont :

En saison sèche (Novembre à Mai)

La base Ecofac de Bamingui pour le tracteur des ZCV de Bamingui

La base Ecofac de Sangba pour le tracteur des ZCV de Sangba

En saison des pluies (Juin à Octobre)

Le campement Centrafrique Safari (ZCV BB) pour le tracteur des ZCV de Bamingui

Le campement Bangoran (ZCV IDB) pour le tracteur des ZCV de Sangba

Article 11 : De la responsabilité de l'usage et de la gestion des tracteurs

Les programmes d'affectation des tracteurs ZCV sont de la responsabilité des ALGEST-ZCV des ZCV concernées.

Le chauffeur tractoriste contractualisé par les ALGEST-ZCV est responsable du bon usage du tracteur qui lui est affecté, conformément à son contrat de travail et aux ordres de mission qui lui sont remis par les comités de gestion. Il est notamment chargé de :

- Conduire le tracteur agricole conformément à toutes sollicitations - motivées par des raisons professionnelles - des ALGEST-ZCV de Bamingui ;
- Assurer l'entretien et la mécanique générale du tracteur (dont remorque) dont il a la charge ;
- Veiller à la sécurité permanente dudit tracteur et des outils y afférents (durant les horaires de travail et durant les parkings nocturnes) ;
- Signaler immédiatement toutes éventuelles anomalies, pannes, défauts, etc., constatés lors de l'utilisation du tracteur et des matériels y afférents.

Article 12 : De l'Administration de la gestion du tracteur

L'administration directe (programmation, gestion, etc.) de la gestion des 2 tracteurs ZCV est de la responsabilité des agents des staffs techniques des ALGEST-ZCV copropriétaires, de commun accord avec les comités de gestion.

Article 13 : Des sanctions en cas de manquement au présent règlement intérieur

Tout manquement au présent règlement intérieur de la part des chauffeurs tractoristes aura pour conséquence l'application des sanctions prévues dans leur contrat de travail.

Toute tentative d'usage abusif constaté et non conforme aux prescriptions du présent règlement intérieur de la part des partenaires / bénéficiaires des tracteurs (Personnels contractuels et/ ou journaliers, staffs techniques, locataires des tracteurs / locataires des ZCV, etc.) pourra avoir pour conséquence :

- ✓ La reprise immédiate du tracteur par ALGEST-ZCV
- ✓ La suspension pour une année de la mise à disposition du tracteur sur la ZCV concernée
- ✓ La rupture du contrat de location le cas échéant
- ✓ En cas de faute grave et/ ou de litige non réglé à l'amiable, les institutions judiciaires de Ndélé seront compétentes.

Toutes dérogations au présent règlement ne pourront être autorisées que par réunion d'une Assemblée ordinaire ou extraordinaire des ALGEST-ZCV.

Président ZCV Bamingui-Bangoran

Président ZCV Koukourou-Bamingui

Président ZCV Idongo da Bangoran

Président ZCV 28 bis

Président ZCV Bohou-Kpata

Président ZCV Manovo-Zamza

Président ZCV Bounbou-Ouadda

Visa Programme ECOFAC IV

Fait à Sangha, le.....

Annexe 9: Synthèse programme de travail journalier effectué Mission 1 (du 03/12/08 au 06/02/09)

Date	Localisation	Activités
03-déc	Orléans-Paris-Bangui	Trajet Domicile Aéroport - Vol international
04-déc	Bangui	Prise de Contact CC, AT LAB, DN, Bureau Ecofac ; Participation Atelier Ngotto
05-déc	Bangui-Ndélé-Sangba	Participation Atelier UE Transhumance Nord-Est à Ndélé ; Début Programmation à Sangba avec CC
06-déc	Sangba-Bangui	Vol Sangba-Bangui - Début travail Bibliographique
07-déc	Bangui	Travail bibliographique
08-déc	Bangui	RDV opérateurs cynégétiques
09-déc	Bangui	Approvisionnement logistique
10-déc	Bangui	RDV opérateurs cynégétiques, RDV ONG Triangle
11-déc	Bangui	RDV opérateurs cynégétiques
12-déc	Bangui	Formation Internet Aménagiste Sangba ; Attente fin révision avion
13-déc	Bangui-Sangba	Vol Bangui-Sangba - Début synthèse avec staff technique
14-déc	Sangba	Réunion AT, CC, D. site et staff technique sur programmes respectifs AT
15-déc	Sangba-Goumbiri	Programmation objectifs et résultats à atteindre ; Visite opérateur ZCV Manovo Zamza
16-déc	Sangba-Bamingui	Visite Sous-préfet, mairie, gendarmerie Travail aménagiste et CN Bamingui ; récup pisteur perdu PK 40 PNBB ; Entretien M. Tiran
17-déc	Bamingui-sangba	Travail aménagiste, CB et comptable KB et BB ; Retour Sangba
18-déc	Sangba-Ouanda-Djallé-Délembé	Préparation réorganisation ZCV BAOV et DS ; réunion Ouanda Djallé et Delembé
19-déc	Tiringoulou-Gounda-Manovo-Sangba	Préparation réorganisation ZCV BAOV et DS ; Survol Ngata, Sikikede, Gounda, Koumbala
20-déc	Sangba	Travail aménagiste, plan de travail
21-déc	Sangba IDB	Travail avec locataire IDB, visite Barrages Ngoutié et Djiri + contrôle pistes
22-déc	ZCV IDB	Travail avec Algest IDB, réunions a Idongo, Ngousoa Trophaie, visite camp Fho
23-déc	Sangba - Goumbiri	Repli véhicule Ecofac suite à signalement mouvements rebelles zone Kpata
24-déc	Goumbiri	Réunion locataire ZCV Manovo-Zamza, maintien dispositif sécurité, retour Sangba le soir
25-déc	Sangba	Bilan avec staff technique ; Formation GPS du CN, SVP, GCV et staff technique ; formation comptage vélo
26-déc	ZCV IDB	Contrôle barrages / pistes, entretien locataire IDB; retour base avec renforcement dispositif sécu cause annonce attaque rebelles Sangba
27-déc	Sangba-Bamingui	Trajet Sangba Bamingui; entretien locataire ZCV BB
28-déc	Bamingui - ZCV BB	Entretien ALGEST BB, visite toutes communautés + Saline Tivu, Circuit 19 et Cpmr Bangoran
29-déc	Bamingui - ZCV KB	Travail budget avec Aménagiste et Comptable ; Entretien ALGEST KB, visite toutes communautés
30-déc	Bamingui -Bangui	Trajet nuit Pont Koukourou Bangui ; gestion logistique, Appros ZCV
31-déc	Bangui	Travail budget ZCV, Gestion Dossier tracteur, embauche Assistants aménagistes, Gestion logistique véhicules
01-janv	Bangui	Repos - Jour férié
02-janv	Bangui	Entretien Locataires Blocs BAOV; Entretien DN, D-site, RAF ; Révision statuts ZCV; Gestion Dossier tracteur + logistique ; Courriers CC
03-janv	Bangui-Bamingui	Trajet Bangui-Bamingui ; Préparation programme semaine avec Aménagiste ZCV Bamingui
04-janv	Bamingui - ZCV BB	Formation Pisteurs Fiches suivi prélèvements chasse ; entretien locataire
05-janv	Bamingui - ZCV KB	Formation Pisteurs Fiches suivi prélèvements chasse ; débriefing équipe Comptage vélo; renforcement formation
06-janv	Bamingui - Baloula -Niango	Alerte passage "rebelles" Fuite du personnel base- gestion "crise" puis retour à l'ordre ; Points sécu avec AT LAB

Date	Localisation	Activités
07-janv	Bamingui-Sangba	Trajet Bamingui- Sangba ; Point logistique
08-janv	Sangba	Débriefing Staff programme de travail 10 jours
09-janv	Sangba - Krakoma-Kpata - Zamza	Visite communautés BK et MZ - Entretien et visite ZCV MZ
10-janv	Zamza - Boungou - Goundjourou	Formation ZCV Communautés BO ; Nuit à Krakoma
11-janv	Goundjourou-Sangba	Visite ZCV BK, entretien salines, retour Base
12-janv	Sangba	1ère réunion bimensuelle inter ZCV avec tout staff + présidents ALGEST Bilan aménagements début de saison
13-janv	Sangba	1ère réunion bimensuelle inter ZCV avec staff + présidents ALGEST Bilan arriérés budgétaires
14-janv	Sangba	1ère réunion bimensuelle inter ZCV avec staff + Pdts ALGEST Bilan arriérés budgétaires ; négociation transitaire tracteurs Douala-Bangui
15-janv	Sangba	Arbitrage Budget ZCV Bamingui-Bangoran et Koukourou-Bamingui ; préparation Bungalows experts
16-janv	Sangba	Passation de service présidents ALGEST ZCV de Sangba ; Arbitrage Budget ZCV Idongo Da Bangoran
17-janv	Sangba	Entretien oral et recrutement 2 GCV ZCV Bohou-Kpata ; Arbitrage Budget ZCV 28 bis et Boungou Ouadda
18-janv	Sangba	Arbitrage Budget ZCV Bohou-Kpata et Manovo-Zamza
19-janv	Sangba	Fin arbitrage Budget toutes ZCV ; impression tous documents; réception consultant C. Lungren et JP D'Huart
20-janv	Sangba-BK-Goundjourou	Entretien locataire BK et 28 bis avec consultants ; Visite salines, Barrage Tello
21-janv	Sangba-IDB	Visite achèvement barrages, visite ZCV + entretien Guide Vincent Guillet le soir
22-janv	Sangba-Sangba carrière	Préparation envoi lettres rappel n°1 échéance locataires ; logistique; Réunion population Sangba carrière avec D. site, CN et AT LAB
23-janv	Sangba	Gestion logistique ; Entretien locataire IDB ; Formation PPT staff technique Sangba
24-janv	Sangba	Préparation recrutement Aménagistes ; Entretiens Consultants J.P. D'Huart et C. Lungren ; Gestion logistique
25-janv	Sangba-Krakoma	Trajet Sangba-Krakoma ; Réunion Krakoma et nuit sur place avec JP d'Huart
26-janv	Krakoma-Kpata-Boungou	Réunion Kpata et Boungou, nuit sur place avec JP d'Huart
27-janv	Boungou-Sangba	Trajet Boungou-Sangba (7h) ; Accueil candidats entretien Assistants aménagistes
28-janv	Sangba	Examen de recrutement candidats Assistants aménagistes (7 candidats) ; préparation départ Bamingui
29-janv	Sangba-Ndélé-Bamingui	Visite autorités administratives (Sultan-maire, Eaux et Forêts, etc.)
30-janv	Bamingui	Préparation AG ZCV BB ; entretien locataire ZCV KB ; gestion Base
31-janv	Bamingui	Préparation AG ZCV BB ; entretien locataire ZCV BB ; gestion Base
01-févr	Bamingui-Boumballa	Assemblée générale ZCV Bamingui-Bangoran à Boumballa ; gestion logistique départ Bangui
02-févr	Bamingui-Bangui	Trajet Bamingui-Bangui (23h-10h) ; Synthèse mission C. Lungren MEFCPE
03-févr	Bangui	Réalisation Programme de travail 5 jours Bangui staff technique ; débriefing mission DN
04-févr	Bangui	Rédaction Programme de travail 3 mois Bangui staff technique ; Suite entretien oral Assistants aménagistes ; RDV Dir. Faune, RDV Locataires
05-févr	Bangui-Paris-Orléans	Gestion programme suivi comptabilité avec Comptable ZCV ; Synthèse mission J.P. d'Huart MEFCPE ; Vol Bangui-Paris
06-févr	Bangui-Paris	Vol Bangui-Paris ; taxi collectif Paris-Orléans

Annexe 10 : Synthèse programme de travail journalier effectué Mission 2 (du 15/04/09 au 22/05/09)

Date	Localisation	Activités
15-avr	Orléans - Paris - Bangui	Trajet Domicile Aéroport - Vol international Paris-Bangui
16-avr	Bangui	Prise de Contact DN, RAF Bureau Ecofac, débriefing Staff technique ZCV
17-avr	Bangui	Gestion logistique mission
18-avr	Bangui	Synthèse niveau de réalisation programme de travail 1er trimestre 2009 staff technique
19-avr	Bangui	Programmation travail Avril-Mai 2009 staff technique ZCV
20-avr	Bangui	Réunion synthèse avec DN, AT Log, RAF et staff technique sur dossiers en cours
21-avr	Bangui	Préparation TDR étudiants zonage ZCV 2009-2010
22-avr	Bangui	Révision Protocole d'accord C. Lungren ; Gestion comptabilité Ecobank et Processus ouverture comptes d'Epargne
23-avr	Bangui-Bamingui	Entretien avec D. site, CN, CNA, Consultant barrages
24-avr	Bamingui	Réunion de programmation Ds, CNA, RAZCV, RSE, Consultant barrages, Psdts Comités de gestion ZCV BB-KB ; Bilan avec locataire BB
25-avr	Bamingui -Ndélé -Bamingui	Dépôt courriers Tribunal; Gestion Dossier Balouba. Entretien avec personnel Bangoran + Chef de poste bangoran Adoum Moktar
26-avr	Bamingui	Réunion gestion log. + programmation ; Etat comptabilité ZCV BB ; Entretien locataire ZCV KB
27-avr	Bamingui-Sangba	Bilan solde taxes fin de saison ZCV BB et KB avec A. Shenda et A. Bache
28-avr	Sangba	Sangba, bilan technique et financier avec RAZCV et Assistants aménagistes ; Bilan fin de saison Ch. Lemée
29-avr	Sangba-Kpata-Sangba	Paye personnel ; tentative contrôle piste mare Saïe (plantés radier 2 h)
30-avr	Sangba-Idongo-Sangba	Bilan fin de saison locataire IDB ; Formation assistants aménagistes Excel ; licenciement GCV Ouabanga IDB pour fautes graves
01-mai	Sangba - Ngoumbiri - Sangba	Sangba Ngoumbiri : Synthèse avec Ch. Lemée (MZ) abattages et trophées ; bilan solde ZCV MZ
02-mai	Sangba -Manovo-Bamingui	Entretien AMI Ndélé, sœurs mission catholique ; Montée récupération AT LAB Manovo
03-mai	Bamingui-Bangui	Trajet Bamingui-Bangui ; Bilan avec AT LAB Ludo et Franck
04-mai	Bangui	Réunion staff Ecofac IV: Travail soldes locataires avec staff, programmation semaine de travail. Gestion dossiers Etudiants
05-mai	Bangui	Participation CTNS Bangui ; Avancée dossier Comptes d'Epargne Ecobank
06-mai	Bangui	Organisation réunion de fin de saison ZCV avec locataires ; bilan solde fin de saison avec locataire ZCV KB
07-mai	Bangui	Réunion fin de saison ZCV avec locataires ; bilan solde fin de saison avec locataire ZCV BB
08-mai	Bangui	Gestion dossier Ecobank ; Bilan financier toutes ZCV ; Réunion programmation fin de saison avec staff et Présidents comités de gestion
09-mai	Bangui	Logistique départ Bamingui ; Entretien AT université Bangui pour étudiants centrafricains zonage 2009-2010
10-mai	Bangui-Bamingui	Voyage Bangui-Bamingui ; Gestion logistique et technique avec CN Bamingui
11-mai	Bamingui - ZCV BB	Gestion affaires courantes ; Programmation réunion fin de saison ALGEST ; Visite barrages Tello et Tivu réalisés par Consultant; photos
12-mai	Bamingui-Sangba	Gestion logistique tracteur ZCV et dépannage Hi Lux Ecofac IV ; Bilan saisie fiches abattages Assistants aménagistes
13-mai	Sangba	Poursuite formation Pack Office assistants aménagistes ZCV ; Organisation réunion Algest
14-mai	Sangba	Réunion fin de saison Algest ZCV
15-mai	Sangba	Réunion fin de saison Algest ZCV ; Visite travaux barrage Bangoran ZCV IDB avec staff, comités de gestion et consultant
16-mai	Sangba - Ndélé-Bamingui	Dépôt présidents ZCV ; Réunion avec AMI gestion BIP humanitaire médicaments ; Visite ZCV KB, GCV Bangoran
17-mai	Bamingui	Travail avec GCV Ngouassa, ZCV KB
18-mai	Bamingui-Bangui	Voyage Bamingui-Bangui véhicule
19-mai	Bangui	Bilan staff Ecofac ; Préparation 2nde réunion fin de saison avec locataire
20-mai	Bangui	Seconde réunion fin de saison locataires ; Programmation avec G. Florent et A. Raulin, Univ. Bangui, pour stage étudiants zonage ZCV
21-mai	Bangui-Départ Paris	Programmation travail staff technique saison des pluies -Voyage international
22-mai	Paris - Orléans	Trajet Paris Orléans

Annexe 11 : Synthèse programme de travail journalier effectué mission 3 (du 13/12/2009 au 18/01/2010)

13-déc	Orléans-CDG-Tripoli-Bangui	Trajet Domicile Aéroport ; Vol international Paris-Bangui
14-déc	Bangui	Réunion de début de mission DN, CC, D-site ; Entretien AT-Log, tout personnel Bureau Ecofac ; Debriefing Comptable Staff technique ZCV
15-déc	Bangui	Programmation mission équipe Ecofac / comptable ZCV ; Lecture documents ; Synthèse et préparation échéanciers locataires 2009-2010
16-déc	Bangui	Gestion ODJ réunion début de saison ; Réunion DN pour programmation FICED / Réseau ZCV et autres points ; Rédaction contrats tractoristes
17-déc	Bangui	Contrôle exercice financier 2008-2009 comptable ; Révision modalités comptables ; Lecture docs FICED ; Entretien ONG Solidarités Ndélé
18-déc	Bangui	Fin contrôle dépenses exercice financier 2008-2009 ; Entretien Attaché militaire Coop Française ; Préparation montée au Nord + courses perso.
19-déc	Bangui-Bamingui	Trajet Bangui-Bamingui en véhicule avec Comptable ZCV et Capitaine Zokoli (FACA détaché AT LAB)
20-déc	Bamingui	Réception par CN et CNA Base Bamingui ; Synthèse activités intersaison ZCV KB et BB avec staff technique ; Vérification travail radiers tracteur avec RAZCV et assistant à Nguouassa, ZCV KB ; Visite Sous-préfet et gendarmerie ; Entretien Messieurs Brontesi (survol PNBB)
21-déc	Bamingui	Réalisation programmes de travail mensuel RAZCV et comptable ; Validation Contrats chauffeurs tractoriste ; Entretien Auxiliaires suivi éco ; Entretien et programmation travail avec 2 présidents ALGEST ; Entretien maire et sous-préfet de Bamingui
22-déc	Bamingui	Travail sur Règlement Tracteur toutes ZCV ; Tournée communautés ZCV BB avec Prsdt Yavola, dépôt Fiches demandes communautaires dans Assemblées locales ; Visite et entretien GCV BB + récupération arme braconnier
23-déc	Bamingui	Contrôle des pistes ZCV KB avec GCV, RAZCV et Président ALGEST ; Relevés carrefours et tracés pistes par RAZCV ; Nuit radier Djibita
24-déc	Bamingui	Suite Contrôle et relevés pistes KB : 150 km contrôlés ; Visite au travail des radiers tracteurs ; Visite au campement Nguouassa ; Retour Bamingui ; Révision Règlement tracteur le soir
25-déc	Bamingui	Contrôle exercice financier 2008-2009 ZCV BB et KB avec comptable ZCV le matin ; Début travail sur Protocole d'accord avec RAZCV l'après midi ; Arrivée 2 AT LA ; Révolte populaire Bamingui suite arrestations braconniers et menaces physiques ; Cogestion sécu base Ecofac la nuit
26-déc	Bamingui	Réunion avec Ecofac, ZCV et Autorités locales Bamingui suite aux événements du 25/12 ; Suite travail sur protocole d'accord ; Appui renforcement formation auxiliaires suivi écologique sur Mare Tivu, ZCV BB
27-déc	Bamingui-Sangba	Suite renforcement formation auxiliaires suivi éco sur le terrain (trophées, suivi éco, comportement Campements) ; Réunion de travail avec AT LAB ; Programmation travail RAZCV Bamingui ; Trajet Bamingui-Sangba
28-déc	Sangba- Ngoumbiri- Sangba	Débriefing et programmation travail staff Sangba ; Visite locataire ZCV MZ ; Début formation Word assistants aménagistes
29-déc	Sangba - IDB - Sangba	Suite formation Word assistants aménagistes ; Visite locataire IDB ; Visite aux travaux radiers Kaga Senoussi, barrages Ngoutiere, Bangoran et ouvertures pistes avec assistants aménagistes ; Visite et débriefing avec RAZCV M. Yakata au Cpmf Foh
30-déc	Sangba	Formation identification faune sauvage + Début formation Excel Assistants aménagistes ; Signature contrats Auxiliaire S. écologique ; Renforcement formation suivi éco Auxi S. Eco Sangba (trophées, suivi éco, comportement cpmts) avec RSE Sangba ; Rencontre avec Locataires IDB et MZ aéroport Sangba
31-déc	Sangba	Fin formation Word Assistants aménagistes (exercices) ; Travail sur Arbitrage financier 2009-2010 avec comptable ; Suite formation Excel Assistants aménagistes ; Travail sur Protocole accord et début préparation TDR Coordination réseau ALGEST Bangui ; Repas chez locataire IDB ; Veillée funéraire disparus du Programme 2009
01-janv	Sangba	Fin formation Assistants aménagistes Excel ; Fin proposition protocole d'accord et soumission staff + présidents ; Suite rédaction TDR coordonateur réseau ZCV ; Débriefing et prépa arbitrages budgets avec RAZCV Sangba ; Accueil Présidents, SG et staff toutes ZCV
02-janv	Sangba	Réunion d'arbitrage budgétaire 2009-2010 ZCV Bamingui-Bangoran toute la journée
03-janv	Sangba	Réunion d'arbitrage budgétaire 2009-2010 ZCV Koukourou-Bamingui toute la journée ; Gestion informations sur attaque possible rebelles sur base le soir avec CDP, rumeur démentie la nuit

04-janv	Sangba	Réunion d'arbitrage budgétaire 2009-2010 ZCV 28 bis et Bohou-Kpata ; Travail sur TDr coordinateur et budget Réseau ZCV
05-janv	Sangba-Ngafounda-Sangba	Organisation chronogramme Staff et Bureaux Algest pour participation formation DN ; Suivi lecture et validation proposition protocole accord Locataires-Algest ; Arbitrage ZCV Manovo-Zamza ; Début préparation formation Bureaux Algest Sangba ; Entretien locataire BB à Ngafounda
06-janv	Sangba	Réunion d'arbitrage budgétaire 2009-2010 ZCV IDB ; Suite et fin préparation formation Bureaux comités de gestion ALGEST ; Gestion affaires courantes avec staff technique
07-janv	Sangba	Formation technique Bureaux comités de gestion ALGEST ; Discussion avec aspirant-guide ZCV 28 bis et BK ; Gestion affaires courantes avec staff technique
08-janv	Sangba	Formation technique Bureaux comités de gestion ALGEST
09-janv	Sangba	Préparation Réunion de début de saison avec staff technique ; Rédaction statuts GCV ; Appui organisation Réunion avec staff technique
10-janv	Sangba - Ngoumbiri	Réunion de début de saison cynégétique (35 pax)
11-janv	Ngoumbiri-Bamingui	Suivi formation DN Bamingui ; Installation auxiliaire suivi écologique CAS ZCV BB
12-janv	Bamingui	Réunion tous staffs techniques programmation saison à venir ; Réunion Forces/Faiblesses ZCV et relations Ecofac IV
13-janv	Bamingui	Réunion technique FICED -Réseau tout staff / DN ; 1 ^{ère} AG Réseau, élection du Président et SG ; Entretien locataire KB avec RAZCV et AT LAB ; Installation Auxiliaire suivi éco KB
14-janv	Bamingui-Bangui	Discussion avec membres staff pour programme saison cynégétique ; Trajet Bamingui-Bangui avion ; Repos
15-janv	Bangui	Travail sur TDR et contrat Cellule coordination RZCVN Bangui ; finalisation protocole d'accord chaque Locataire selon décisions réunion ; début de saison ; Dévirusage ordis staffs
16-janv	Bangui	Réunion technique avec DN, CC, RAZCV et Comptable ZCV montage réseau et FICED ; Débriefing et programmation travail avec comptable ZCV
17-janv	Bangui	Débriefing et programmation travail avec RAZCV / coordinateur RZCVN
18-janv	Bangui-Tripoli-CDG-Orléans	Vol international Bangui-Paris, Trajet train Paris-Orléans

Annexe 12 : Synthèse programme de travail journalier effectué mission 4 (du 14/04/2010 au 30/05/2010)

14-avr	Orléans-CDG-Bangui	Trajet Domicile Aéroport - Vol international Paris-Bangui
15-avr	Bangui	Prise de contact personnel Ecofac IV et ZCV - Briefing avec Coordonateur RZCVN - Lecture bibliographique documents en cours
16-avr	Bangui	Réunion programmation avec DN et coordonateur RZCVN ; Poursuite synthèse docs en cours avec coordonateur RZCVN
17-avr	Bangui	Suivi et gestion bilan recettes cynégétiques ZCV BB avec locataire et RAZCV
18-avr	Bangui	Début préparation Planning de travail annuel tous staffs ZCV - Suivi affaires courantes
19-avr	Bangui	Suite préparation Planning de travail annuel tous staffs ZCV - Suivi affaires courantes
20-avr	Bangui-Bamingui	Réunion de travail sur Contrat de partenariat MEFCP / RALGEST avec DN et Coordonateur RZCVN ; Préparation logistique montée Nord
21-avr	Bamingui	Trajet Bangui-Bamingui (17h...)
22-avr	Bamingui	Visite aux cadres du projet et autorités locales (Sous-Préfet, CB) ; Entretien avec Mathieu Ngassima, Auxiliaire suivi écologique BB, Travail de synthèse avec Comptable et Assistant aménagiste ; Entretien avec locataire ZCV KB
23-avr	Bamingui - Sangba	Contrôle caisses Assemblées locales Vata et Niango ; Trajet Bamingui-Sangba
24-avr	Sangba	Synthèse saison ZCV de Sangba avec RAZCV Sangba, Comptable et Assistant aménagiste ; Réunion technique de programmation avec C.C. et D-site
25-avr	Sangba	Gestion affaires courantes ; Programmation ; Séance de travail avec GCV IDB sur règlement saisies action LAB mixte Ecofac
26-avr	Sangba	Entretien synthèse cynégétique et technique locataire IDB ; Debriefing 2 auxiliaires suivi écologique ZCV IDB
27-avr	Sangba	Tentative Contrôle de caisses villages Kpata et Krakoma (ZCV MZ et 28 bis) ; Gestion affaire Président MZ ; Visite nouvelles pistes locataire ZCV MZ
28-avr	Sangba	Entretien synthèse cynégétique et technique + fin de saison locataire MZ ; Echec contrôle de caisse villages Kpata et Krakoma ; retour Sangba
29-avr	Sangba	Synthèse saison auxiliaires suivi écologique avec staffs ; Suite bilan recettes cynégétiques et calcul soldes ZCV MZ et IDB
30-avr	Sangba	Contrôle Caisses Assemblées locales Idongo, Yangou-Brindji et Takara ; Entretien Chef de village Vongba sur opération LAB GCV d'Avril
01-mai	Sangba	Entretien locataire ZCV MZ à Sangba - Contrôle rapports auxiliaires suivi écologique - Suivi affaires courantes -(Fête du travail)
02-mai	Sangba	Formation Assistants aménagistes mécanismes financiers ZCV ; Entretiens individuels / Bilan de compétences Assistants aménagistes
03-mai	Sangba -Bamingui	Formation Assistants aménagistes mécanismes financiers ZCV ; Réunion de Programmation tout staff fin de saison ; Trajet Sangba -Bamingui
04-mai	Bamingui-Bangui	Trajet Bamingui-Bangui (avion) - repos
05-mai	Bangui	Réunion de synthèse avec DN et RAF ; Programmation et suivi affaires courantes avec Coordonateur Réseau et comptable ZCV
06-mai	Bangui	Gestion affaires courantes ZCV et Réseau ; Réunion de synthèse AT, Comptable, Coordonat'eur Réseau et DN sur Bilan Ecofac IV / ZCV
07-mai	Bangui	Rédaction documents réglementaires ; Régularisations paiement avec locataires IDB, MZ et synthèse annuelle locataire BK et 28 bis
08-mai	Bangui	Test oral Assistant comptable Réseau ZCV ; Rédaction documents réglementaires Réseau et ZCV
09-mai	Bangui	1ère réunion fin de saison avec locataires toutes ZCV, DB, Comptable et coordonateur Réseau ; Préparation formations Algest et réunions fin de saison tous staffs ZCV
10-mai	Bangui-Bamingui-Sangba	Voyage Bangui-Sangba. Entretien tous GCV toutes ZCV et synthèse système LAB en place
11-mai	Sangba	Debriefing Bangui et programmation semaine fin de saison tous personnels avec Staff technique au complet ; Suite formation Bureaux Algest
12-mai	Sangba	Réarbitrage budgétaire ; Réunion avortée car boycott des Présidents (Problème Jetons de présence); Entretien tout personnel ZCV après-midi (secouristes, instituteurs, gardiens, etc. hors staff et GCV)

13-mai	Sangba	2nd entretien GCV toutes ZCV pour bilan activité LAB : doléances, conditions de travail, rémunérations et affectations ; Gestion affaires courantes et logistique AG extraordinaire
14-mai	Sangba	Réarbitrage budgétaire ZCV BK, 28 bis, IDB, BB, présence de tout personnel (Bureaux Algest , Staffs, GCV, Personnel, Bureaux Assemblées locales)
15-mai	Sangba	Réarbitrage budgétaire ZCV KB ; Assemblée Générale extraordinaire "affaire jetons de présence Bureaux Algest" - Séance de travail sur réorganisation organigramme staff technique
16-mai	Sangba	Réunion technique de fin de saison cynégétique ZCV (dir. CN Sangba) - Match de football équipes Conservation Ecofac / ZCV; Préparation documents remis à tout personnel ZCV
17-mai	Sangba - Bangui	Trajet Sangba-Bangui (avion) - Dernières synthèses budgétaires (recettes ZCV) ; Débriefing avec DN
18-mai	Bangui	Préparation réunion technique de fin de saison au MEFCP avec Ecofac et staff technique ZCV
19-mai	Bangui	Réunion technique de fin de saison cynégétique ZCV
20-mai	Bangui	Préparation Avenant Protocole Accord, révision budget Réseau, etc. (prise en compte décision réunion technique) ; Début synthèse données ZCV
21-mai	Bangui	Réunion de synthèse tout staffs techniques et Composante Ecofac IV ; Débriefing réunion technique MEFCP
22-mai	Bangui	2nde réunion synthèse avec staff et DN ; Travail sur planification annuelle activités staffs ; Révision contrat partenariat MEFCP / RALGEST-ZCVN
23-mai	Bangui	Suite travail sur planification annuelle avec staff. Entretien avec expert Code de la Faune sur modèle ZCV
24-mai	Bangui	Programmation organigramme des ZCV et Réseau avec tout staff. Finalisation gestion affaires courantes ; Copie toute base de données à tous staffs
25-mai	Bangui	Début rédaction Rapport final
26-mai	Bangui	Début rédaction Rapport final
27-mai	Bangui	Début rédaction Rapport final
28-mai	Bangui	Début rédaction Rapport final
29-mai	Bangui	Début rédaction Rapport final
30-mai	Bangui	Début rédaction Rapport final

Annexe 13 : Programme indicatif de travail annuel staffs techniques des ZCV du Nord RCA

Volet d'intervention	Activités	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Volet Aménagements	Programmation aménagements saison avec locataire et ALGEST-ZCV (Cf. réunion budgétaire pour budget disponible)												
	Achats matériels Aménagements Bangui, location mutualisée toutes ZCV Camion 7 T. et montée sur sites												
	Recrutement équipes ouvertures de pistes, préparations contrats de travail												
	Lancement travaux ouverture de pistes et suivi permanent équipes												
	Lancement travaux radiers, miradors, salines, et suivi permanent												
	Début contrôle des travaux de pistes												
	Retouches, validation puis paiement pistes												
	Poursuite aménagements hydrauliques (recréusement mares et/ou réparation barrages), amélioration radiers, etc.												
	Révision annuelle Tracteurs agricoles, motos, etc. (Bangui ou mécanicien spécialisé sur site si possible)												
	Inventaire complet matériel aménagement sur bases												
	Programmation aménagements saison n+1 avec locataire et ALGEST-ZCV												
	Programmation aménagements villages avec CLED et ALGEST-ZCV (Cf. réunion budgétaire pour budget disponible)												
	Réalisation, suivi, contrôle et paiement des aménagements villageois selon chantiers												
	Rédaction et remise rapports annuels d'Aménagements ZCV et villages (saison cynégétique n-1) à tous partenaires												
Volet Suivi écologique													
	Recyclage GCV pour suivi écologique pédestre et vélo, préparation matériels et fiches												
	Mise en place auxiliaires suivi écologique campements de chasse												
	Suivi auxiliaires suivi écologique et GCV + évaluation individuelle chaque fin de saison												
	Synthèse et numérisation des données, rédaction rapport fin de saison à remettre à tous partenaires												
	Contrôle quotas réalisés avec locataire, auxiliaire suivi écologique et ALGEST-ZCV												
	Préparation et participation réunion d'attribution des quotas au MEFCP												
	* Formation personnels pour Comptage pédestre toutes ZCV en activités												
	* Préparation terrain ZCV pour comptages pédestres (Points GPS nouvelles pistes, Panneaux, planning avec locataires)												
	* Mise en œuvre Comptage pédestre toutes ZCV selon planning												
	* Traitement données comptage pédestre et rédaction rapport d'inventaire par ZCV												
	* Remise rapports d'inventaires aux partenaires												
Volet Lutte anti-braconnage													
	Session de stratégie annuelle LAB GCV en concertation avec LAB Lutteurs de safaris, SVP, Eaux et Forêts (FACA?)												

[illegible]

* idéalement tous les 2 ou 3 ans

Annexe 14 : Rappel objectifs de la composante Ecofac ZCV – Nord RCA

OBJECTIFS PRINCIPAUX

- ▶ **Appui institutionnel** : Appui ponctuel au Ministère de tutelle, notamment au Directeur National du projet en matière de gestion de faune et de la chasse, développement des politiques et stratégies ainsi que des mécanismes institutionnels et réglementaires dans ce domaine ;
- ▶ **Gestion des parcs et des zones cynégétiques** : Appui aux conservateurs des Parcs Manovo-Gounda St. Floris et Bamingui-Bangoran ainsi qu'aux structures de chasse communautaire afin de mettre en place des mécanismes de gestion efficaces et durables pour le monitoring de la chasse du gibier en zone périphérique des parcs ; mise en place d'un système de monitoring (Cybertracker / base de données) ;
- ▶ **Intégration des populations / communautés villageoises** : Développer des activités alternatives (agriculture, écotourisme, etc.) pour les populations dans les zones périphériques afin de réduire la pression sur les ressources fauniques ; associer les communautés villageoises à la gestion et l'entretien des parcs et des zones cynégétiques ;
- ▶ **Lutte contre le braconnage** : Appui au monitoring et contrôle du braconnage ; associer et organiser les communautés villageoises dans la gestion et la protection de la faune et la lutte anti-braconnage en collaboration avec les sociétés de chasse ;
- ▶ **Recherche et études** : Poursuivre des inventaires de la faune dans les zones de conservation et assister le Chef de Composante Nord dans la préparation des plans de gestion et des quotas de prélèvement des ressources fauniques dans des zones cynégétiques de chasse communautaire et de chasse sportive.

CONTEXTE GENERAL

La Composante Zones Cynégétiques Villageoises du Programme ECOFAC est un projet qui se situe dans le cadre de la protection et gestion durable de l'environnement de la région Nord de la République Centrafricaine.

Depuis 1992, l'Union Européenne finance le programme de "*Conservation et utilisation rationnelle des Ecosystèmes Forestiers en Afrique Centrale*" (ECOFAC) ; ce programme appuie la gestion des aires protégées dans sept (7) pays d'Afrique Centrale et contribue au développement des populations vivant dans les zones périphériques des aires protégées. La troisième phase s'est terminée en décembre 2004. Puisque la quatrième phase du programme qui aurait dû commencer en 2006 a connu du retard et afin d'éviter la perte des acquis, la Délégation de la Commission Européenne en RCA a mobilisé un contrat cadre en 2005 et un AT a veillé à ce que les infrastructures, les contacts avec les institutions de tutelle, et un certain nombre d'écogardes puissent être maintenus. Cependant la quatrième phase a démarré en juillet 2007. Les résultats présentés dans les TdR de la quatrième phase, tant au plan national et local qu'au plan régional et institutionnel visent à assurer la pérennité du fonctionnement des aires protégées et de leur contribution au développement local.

La composante de la République Centrafricaine comprend : 1) Les Zones Cynégétiques Villageoises (ZCV), au Nord-Est du pays et 2) La Forêt de Ngotto au Sud-Ouest.

Les ZCV sont des territoires destinés à la chasse sportive dont la gestion est assurée par des communautés villageoises. Les sociétés de safari de chasse présentes dans le nord de la RCA achètent à ces communautés des droits de chasse sur ces territoires. Les quotas d'abattage annuels sont fixés par le Ministère des Eaux et Forêts, Chasse et Pêche, chargé de l'Environnement sur base des rapports de suivi écologique de ces ZCV.

La région a des potentialités liées à la valorisation de ses produits mais doit faire face à un ensemble de facteurs qui en empêchent le développement. Elle se trouve en effet isolée et éloignée des centres de commerce et/ou de consommation, ce qui empêche la commercialisation de ses produits mais aussi le ravitaillement en biens de première nécessité. Cet éloignement, couplé à un isolement administratif et politique, est aggravé par un réseau routier quasi inexistant et par l'insécurité constante qui caractérise les voies d'accès à cette région. La disponibilité générale d'armes à feu dans la région explique la pression importante qui s'exerce sur la faune, du fait tant des autochtones que des étrangers, et constitue aussi un facteur à haut risque pour l'avenir de la région.

La situation politique actuelle de la RCA a eu pour conséquence des perturbations considérables en termes de communication et de transport, isolant encore davantage la région Nord.

Les principaux acteurs de la zone d'intervention sont :

- Les communautés locales des ZCV ;
- L'administration des Eaux et Forêts, qui représente l'institution étatique ayant la responsabilité première de la gestion de la chasse et des aires protégées ;
- Les sociétés privées, qui louent annuellement et gèrent des concessions de chasse dans les ZCV et, via les redevances de location et les taxes d'abattage, fournissent un financement important pour le développement de la région et la conservation de sa faune à travers l'Association pour la Protection de la Faune en Centrafrique (APFC).

Les bénéficiaires du projet sont :

- La population locale, qui bénéficie pour son développement des retombées tangibles du projet et du mécanisme de partage des recettes des ZCV ;
- L'administration des Eaux et Forêts (et, à travers elle, l'Etat Centrafricain), qui est épaulée à titres divers dans son mandat de conservation par la composante, la population et le secteur privé ;
- Les sociétés de chasse, qui dérivent des avantages de leur partenariat sous forme de services fournis par les villageois et sous forme d'amélioration quantitative et qualitative de la faune sauvage.

Dans cette perspective, une Convention de Financement n°9404 REG a été signée le 31 Janvier 2006 entre la Commission Européenne et l'Ordonnateur Régional pour ce programme, le Ministre de la Planification et de la Programmation du Développement du Gabon.

Annexe 15 : Rappel termes de référence mission d'assistance technique

OBJECTIF PRINCIPAL

La mission a pour objectif principal d'appuyer techniquement les organes de gestion des ZCV ainsi que les principaux partenaires (Sociétés de chasse locataires, Etat) impliqués afin de sécuriser et pérenniser le modèle ZCV dans le cadre du processus d'autonomie de gestion de celles-ci.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- ✚ **Appui technique auprès des staffs techniques des ZCV** et suivi de leurs actions sous forme de formation et d'information et élaboration d'un plan de travail semestriel ou saisonnier lié dans tous les domaines géré par le staff technique (aménagement, comptable et financier, institutionnel etc....) mais renforcé par le Chef de Composante dans le domaine du suivi écologique et des AT LAB dans le domaine de la LAB.
- ✚ **Appui technique auprès des Comités de gestion** et suivi de leurs actions sous forme de formation et d'information et élaboration d'un plan de travail semestriel ou saisonnier dans les domaines de la bonne gouvernance, de l'utilisation saine des finances, respect des protocoles d'accord, élaboration des règlements et procédures de fonctionnement des ALGEST.
- ✚ **Appui technique auprès des opérateurs cynégétiques** en terme de respect des protocoles d'accord, négociation des cahier des charges, implication dans les aménagements.
- ✚ **Appui technique auprès de l'administration décentralisée** (Inspections préfectorales, Mairies, Cantonnements forestiers) et déconcentrée (Cadres ECOFAC IV) en terme de formation et d'information sur le système ZCV son fonctionnement et ses limites.
- ✚ **Appui institutionnel auprès du MEFCPE** en terme de révision du Code de la Faune, formation et information des agents de l'Etat.

Calendrier programmé d'intervention de l'Assistant Technique

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2008												
2009												
2010												